



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



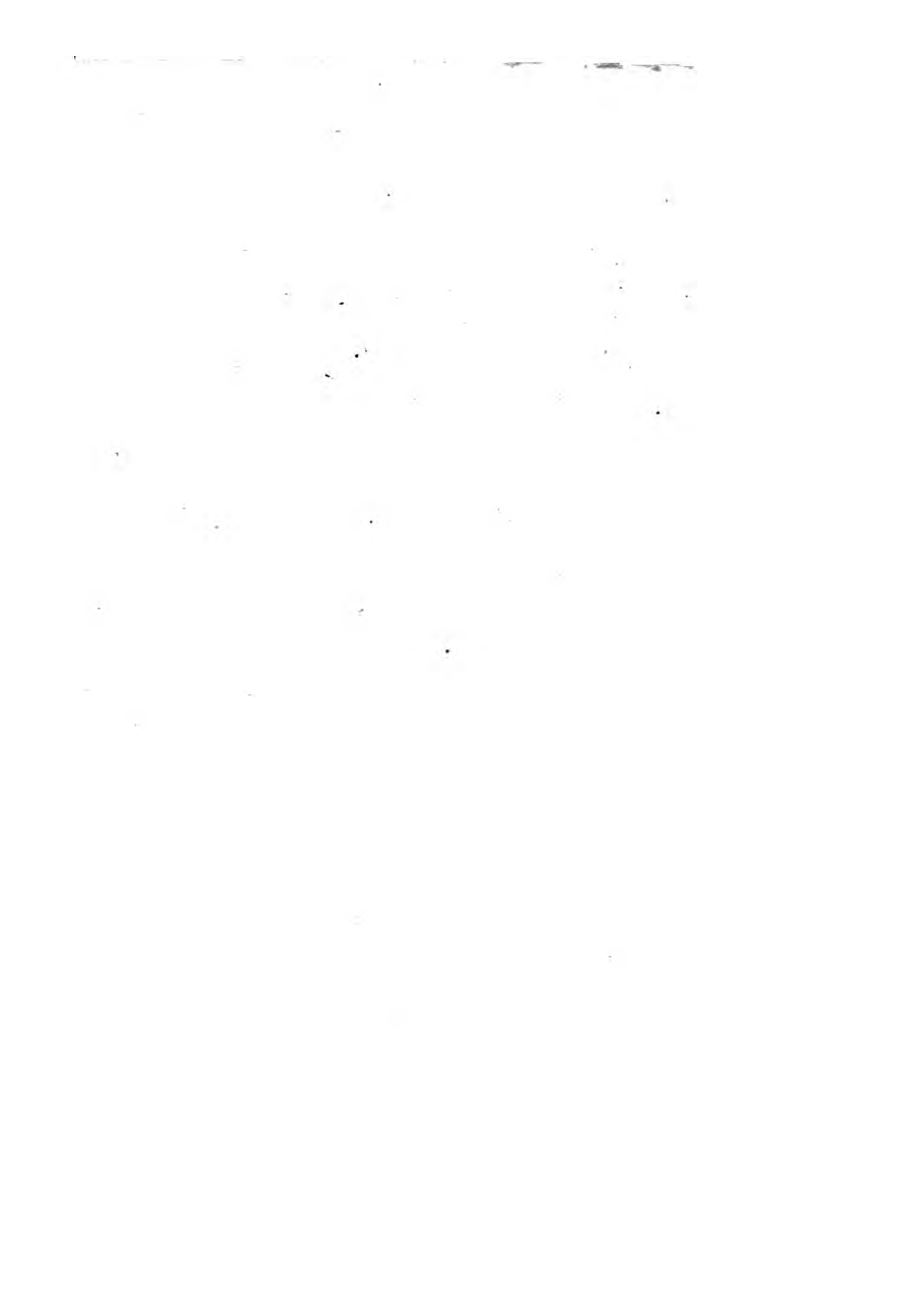
Godwyn

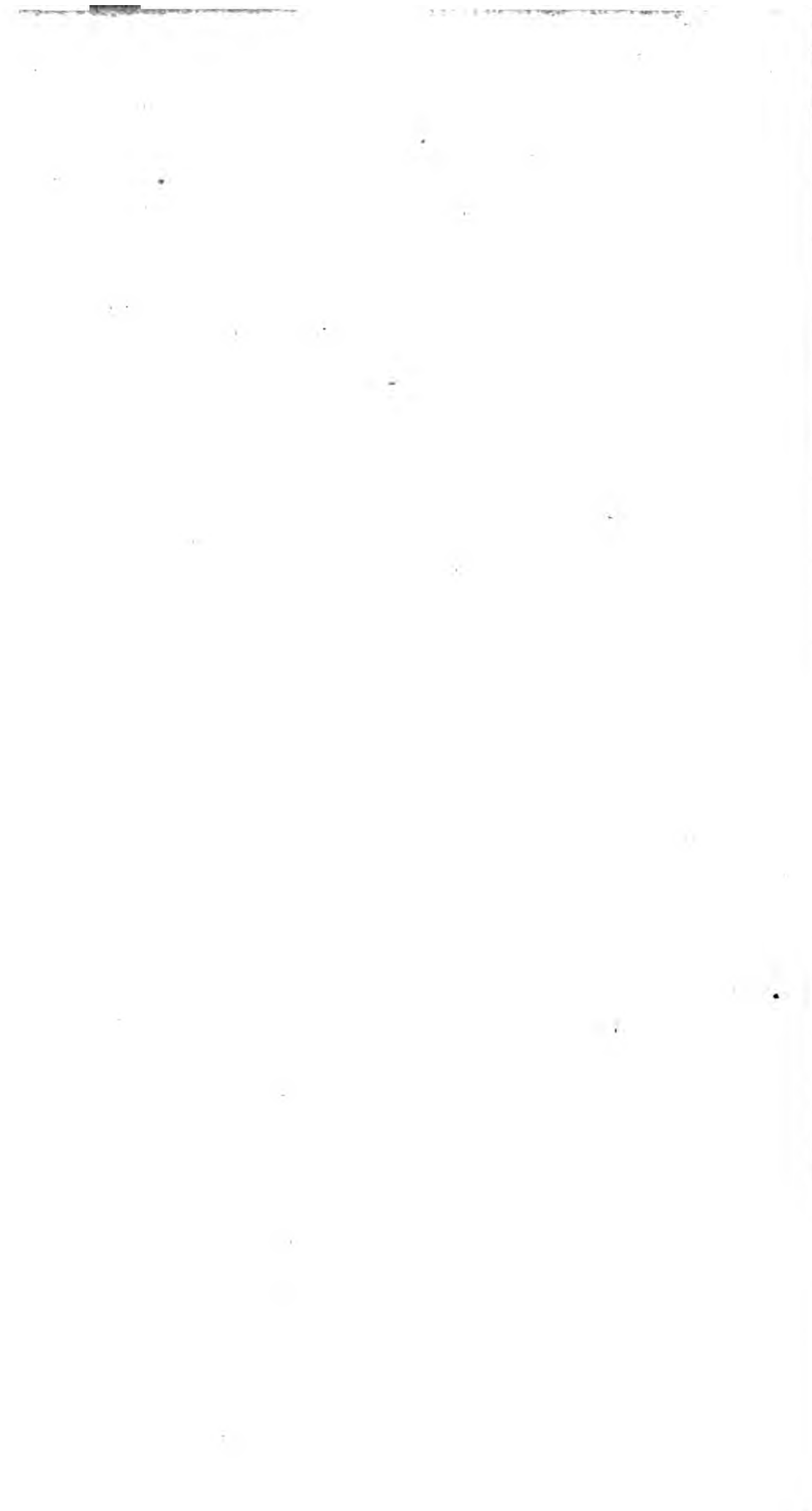
E LEGAT.

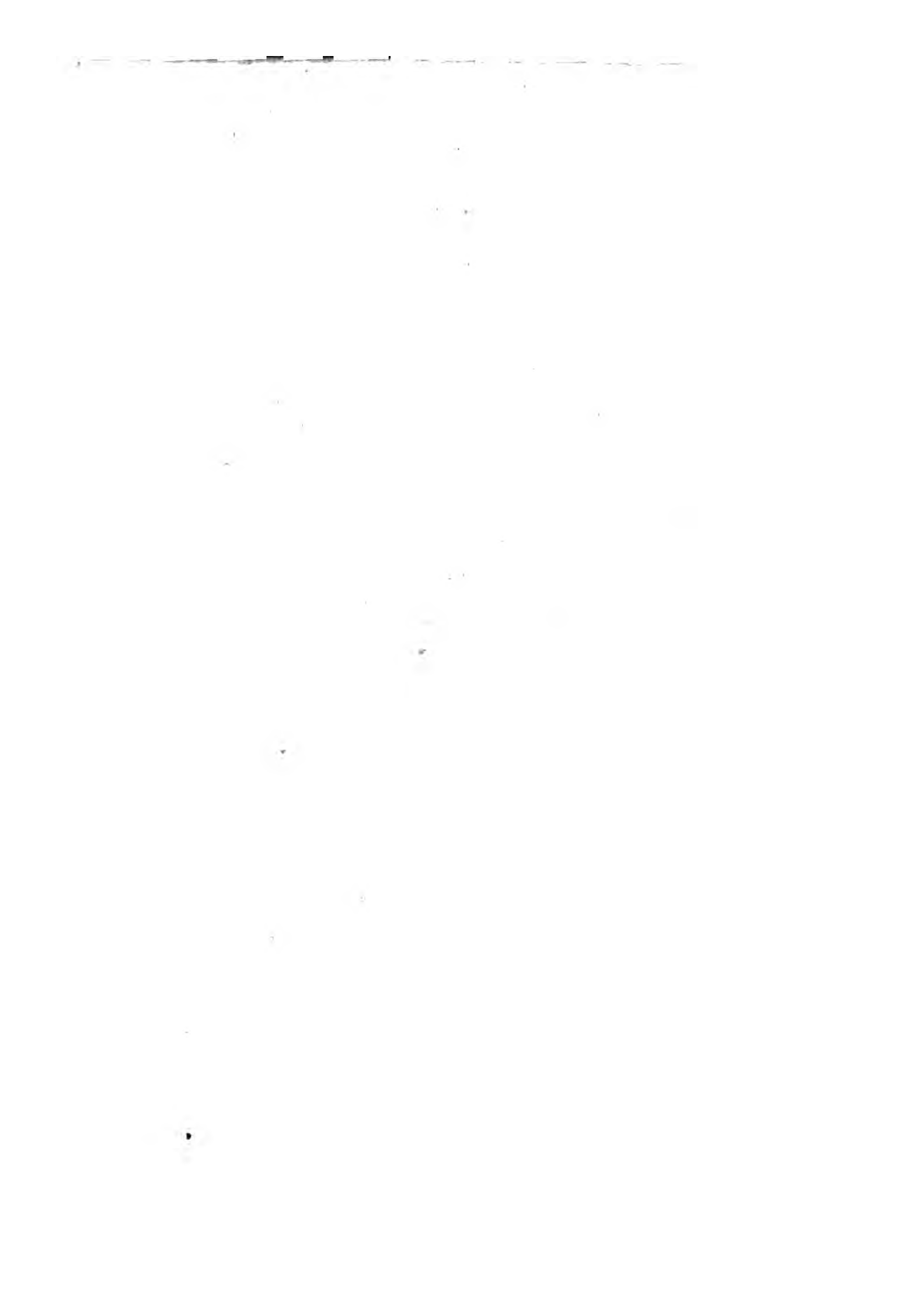
CAROLI GODWYN, S.T.B.

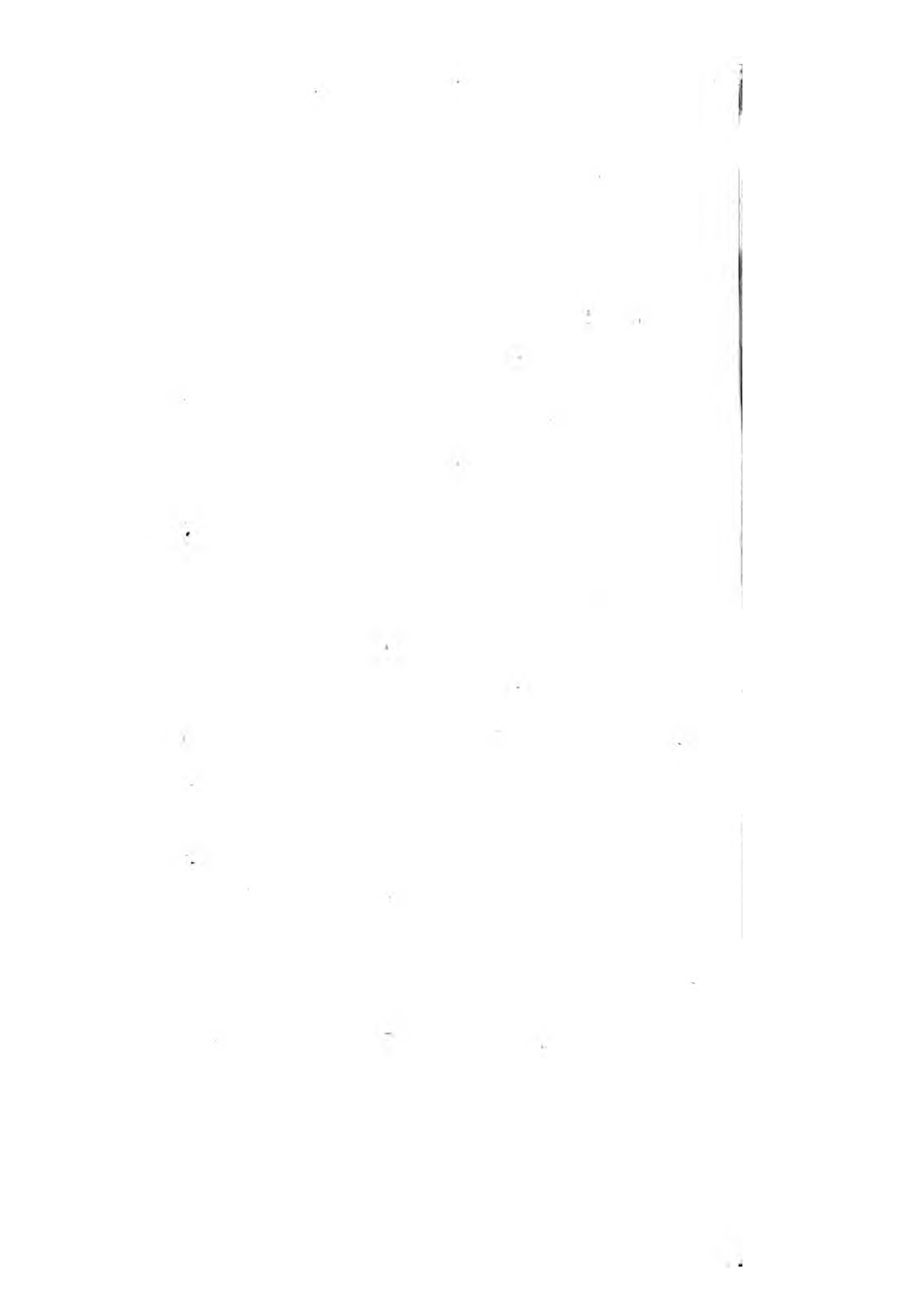
COLL. BALL. SOC.

M DCC LXX.









HISTOIRE

DE LA MERE ET DU FILS.

C'est à dire,

De MARIE de MEDICIS, Femme
du GRAND HENRY, & Mère de
LOUIS XIII. ROY DE FRANCE, ET
DE NAVARRE.

*Contenant l'Etat des affaires Politiques & Eccle-
siastiques arrivées en France depuis & compris
l'an 1616. jusques à la fin de 1619.*

Par FRANÇOIS EUDES DE MÉZERAY,
Historiographe de France.

TOME I.



A AMSTERDAM,
Chez MICHEL-CHARLES LE CENE.
MDCCXX.

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading.

Handwritten text in the upper middle section of the page.

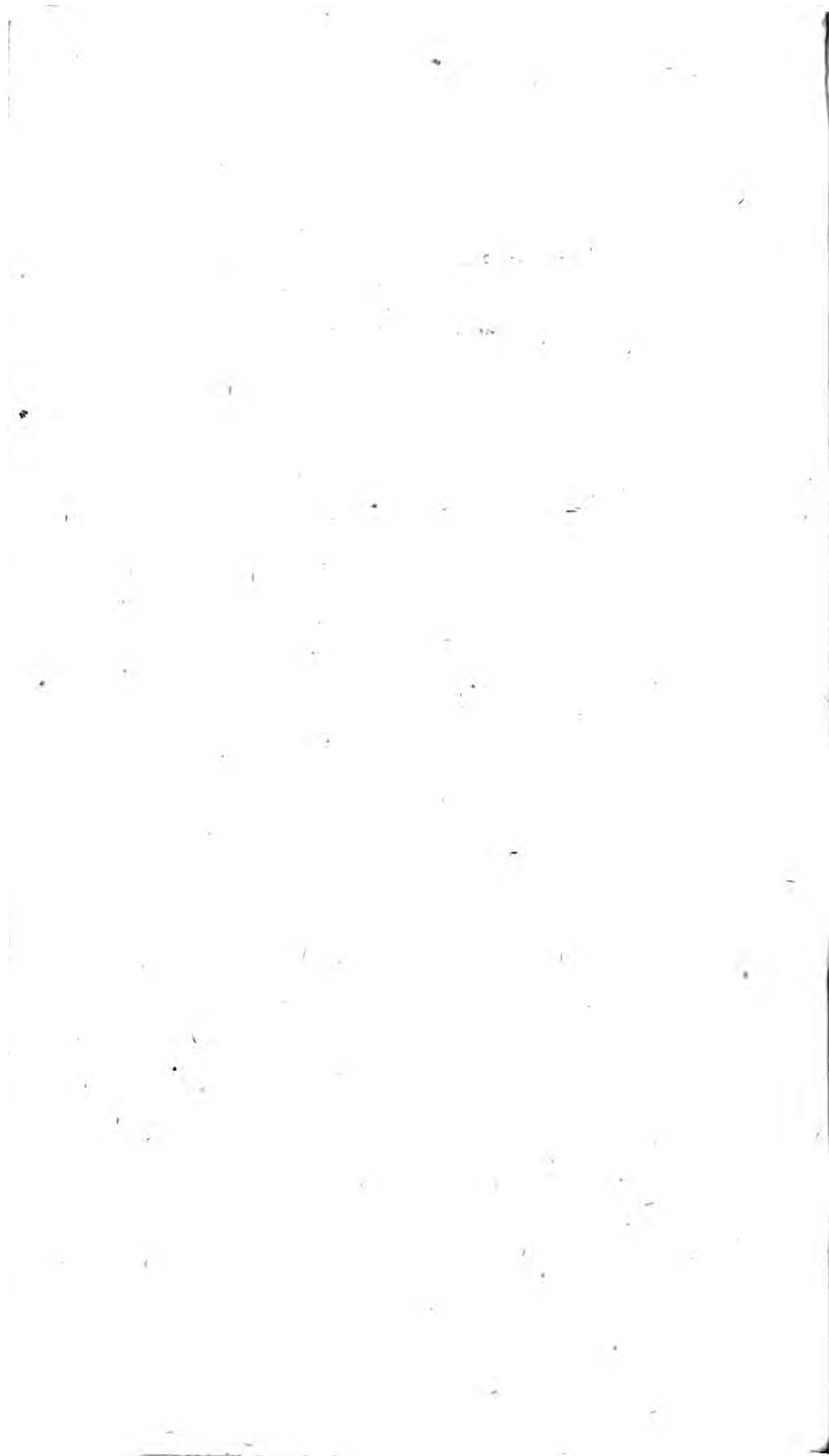
Handwritten text in the middle section of the page.

Handwritten text in the lower middle section of the page.

Handwritten text in the lower left quadrant, possibly a signature or initials.

Large block of handwritten text at the bottom of the page, which is mostly illegible due to fading.

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the paper. The text is scattered across the page and cannot be transcribed.]





AVERTISSEMENT.

Cet ouvrage curieux qui paroît pour la première fois, n'est point un de ces livres que la supercherie d'un Editeur intéressé attribue faussement à de célèbres Ecrivains. Celui-ci se trouve en manuscrit dans la Bibliothèque du Roi de France, & est du nombre des Manuscrits de Mézeray, qui y ont été transportez du Cabinet de Duchesne. Le P. Le Long de l'Oratoire l'a cité dans sa Bibliothèque Historique de la France p. 448. no. 8672. & Mr. de la Roque Auteur de la vie de Mézeray en parle assez en détail. On peut néanmoins assurer que ces deux Ecrivains n'ont lu qu'une partie médiocre du Manuscrit. Mais on ne doit pas re-
*
pro-

AVERTISSEMENT.

procher cette négligence au premier, qui, comme on fait, ne s'est presque proposé que de recueillir les titres des ouvrages : le dernier qui s'est mêlé de juger du mérite de celui-ci, auroit dû le mieux connoître, & l'avoir lu entièrement ; s'il l'avoit fait, il seroit tombé dans moins de méprises.

Il dit d'abord que ce Manuscrit est une espèce de continuation de l'Abrégé. Il auroit dû ajouter que la forme en est très différente. Il est vrai que selon la méthode que Mézeray a suivie dans son Abrégé, il embrasse dans cet ouvrage les affaires politiques & ecclésiastiques ; mais en même tems il prend le masque du Cardinal de Richelieu. Toutes les fois que ce grand Ministre agit, l'Auteur le fait parler en première personne ; Ce qui a d'abord étonné

né

AVERTISSEMENT.

*né quelques Gens d'esprit qui ont lu cet ouvrage. Il n'est pas difficile de démêler le motif de cette métamorphose; Mézeray étoit à peine connu à Paris * qu'il éprouva la libéralité de cet illustre Cardinal, il est probable que, pour lui faire sa cour, il crut devoir ainsi l'introduire sur la scène. Cela est si vrai, que l'Auteur vers la fin de son Livre, oubliant le personnage qu'il avoit résolu de jouer, dit, L'Evêque de Luçon prévoyant que Luines &c. Richelieu ne parle plus en cet endroit. D'ailleurs il dit souvent qu'il écrit un Livre, expression dont ne se sert pas ordinairement un homme qui écrit ses propres mémoires.*

Faut il s'étonner après cela, comme fait M. de la Roque, que Mézeray dans cet ouvrage ait

* 2

vive-

• Voyez la vie de Mézeray.

AVERTISSEMENT.

vivement attaqué les Protestans ? La forme qu'il donnoit à son livre, & le masque dont il lui plaisoit de se couvrir, exigeoient en quelque sorte qu'il prît ce ton. M. de la Roque a eu d'ailleurs raison de dire que Mézeray semble faire l'apologie de Marie de Medicis. L'Auteur en effet parle souvent en sa faveur, & s'il lui donne quelques défauts, ce n'est que pour faire croire plus facilement tout le bien qu'il en dit.

*Il eût été peut-être à propos que Mézeray se fût abstenu dans cet ouvrage de quelques pointes, de certaines descriptions qui sentent la poésie. Ce stile pompeux & fleuri fait connoître qu'il a écrit cet ouvrage dans le feu de sa jeunesse. Quoiqu'on n'y trouve pas tout-à-fait ce génie libre & républicain qui caractérise la plupart de ses écrits, on
l'y*

AVERTISSEMENT.

L'y aperçoit de tems en tems, l'Auteur travesti en courtisan annonce quelquefois cet Ecrivain qui dans la suite ne respecta que la vérité.

On sera sans doute surpris des portraits peu avantageux qu'il fait du Duc de Sully, de du Vair Garde des Sceaux, du Président de Thou &c. Il faut avouer qu'il ne répondent pas aux idées qu'on a communément de ces grands Hommes ; mais s'il en faut juger par ce qu'il dit de Villeroy Secrétaire d'Etat, du Premier-Président de Harlay, il est difficile d'accuser Mézeray de partialité. Sa sincérité paroît encore dans la manière dont il parle de la Religion de Vauquelin des Iveteaux, qui, comme on sait, contribua beaucoup à la fortune de Mézeray.

Il seroit inutile d'entrer ici dans le détail des Anecdotes cu-

AVERTISSEMENT.

rieuses semées dans cet ouvrage. Elle ne se bornent pas aux différends domestiques qui s'élevèrent entre Henry IV. & Marie de Médicis, ainsi que le veut persuader l'Auteur de la vie de Mézeray. On verra que les affaires du Cabinet y sont finement détaillées. L'Auteur y paroît seulement trop occupé du projet d'élever l'autorité Royale sur les ruines de la liberté publique.

La fortune de Mrs. de Luines est mise dans tout son jour, & on ne peut qu'admirer la dextérité de celui qui en fut l'artisan. Celle du Cardinal de Richelieu ne paroît encore, pour ainsi dire, que dans son crépuscule, mais il se conduit si habilement, qu'on entrevoit d'avance dans l'Evêque de Luçon ce grand Ministre destiné à gouverner son Maître, à faire trembler la France, & à donner la loi à toute l'Europe. On sera
en-

AVERTISSEMENT.

encore frappé du détail intéressant où Mézeray est entré au sujet du Maréchal d'Ancre & de sa femme.

F'ai déjà observé que l'Auteur, selon la méthode qu'il a suivie dans son Abrégé de l'Histoire de France, touche ici les affaires ecclésiastiques. Il y parle judicieusement de quelques ouvrages de Bellarmin, de Suarez, de Becan, de Mariana qui ont fait tant de bruit. Il n'est pas favorable au Docteur Richer ; & en cela il me semble avoir affecté de parler comme eût fait le Cardinal de Richelieu. F'en dis autant de la bonne opinion qu'il paroît avoir des Moines en général. C'est une faute où l'a entraîné le système de sa fiction.

Au reste on doit pardonner à Mézeray les figures trop hardies, & une diction quelquefois embarrassée. Quand il composa cet ouvrage, la Langue Françoise n'a
* 4 *voit*

AVERTISSEMENT.

voit point encore aquis cette clarté élégante & cette noble simplicité qui la distinguent aujourd'hui de toutes les autres. Je finis en avertissant qu'on n'a point trouvé dans le Manuscrit Original certaines pièces justificatives, que Mézeray dans le cours de son livre promet de placer à la fin.

HISTOIRE

DE LA

MÈRE & du FILS,

C'est à dire,

De MARIE de MEDICIS,
Femme du GRAND HENRY,
& Mère de LOUIS XIII.

Depuis l'an 1600. jusques à la fin de 1619.

Par FRANÇOIS EUDES DE MEZERAY.
Historiographe de France.



EN l'an 1600. le Grand Henry, qui étoit digne de vivre autant que sa gloire, ayant affermi sa Couronne sur sa tête, calmé son Etat, acquis par son sang la paix & le repos de ses Sujets, vaincu par les vœux de la France & par la considération du bien de son Peuple qui pouvoit tout sur lui, se résolut, chargé de victoires, de se vaincre soi même sous les loix du mariage, pour avoir lieu de laisser à cet Etat

Tome I.

A

des

2 HISTOIRE DE MARIE DE des Héritiers de sa Couronne & de sa vertu.

Pour cet effet il jeta les yeux sur toute l'Europe pour chercher une digne Compagne de sa gloire, & après en avoir fait le circuit sans obmettre aucune partie où il pût trouver l'accomplissement de ses desirs, il s'arrêta à Florence, qui contenoit un Sujet digne de borner le cours de sa recherche.

Il est touché de la réputation d'une Princesse qui étoit en ce lieu, Princesse petite-fille de l'Empereur à cause de sa Mère, & à raison de son Père sortie d'une Maison qui a presque autant d'hommes illustres que de Princes.

Cette Princesse en la fleur de ses ans faisoit voir en elle les fruits les plus murs de sa vertu, & il sembloit que Dieu l'eût rendue si accomplie, que l'art qui porte envie à la nature eût eu peine à beaucoup ajouter à son avantage.

L'amour étant impatient, ce grand Prince envoya promptement offrir sa Couronne à cette Princesse, & Dieu qui ordonne souvent les mariages au Ciel avant qu'on en ait connoissance en terre, fait que, bien qu'elle eût refusé la Couronne Impériale, elle accepte avec contentement celle qui lui étoit présentée; faisant voir
par

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 3

par cette action qu'il faut avoir plus d'égard au mérite, qu'à la qualité des personnes, & qu'une dignité inférieure en un Prince de singulière recommandation surpasse la plus grande du monde en un Sujet de moindre prix.

Le traité de ce mariage n'est pas plutôt commencé par le Sieur de Sillery, qui depuis a été Chancelier de France, qu'il se conclut & s'accomplit à Florence, en vertu de la procuration du Roi portée au Grand-Duc par le Duc de Bellegarde, le tout avec des magnificences dignes de ceux entre qui il se contracte.

Le passage de cette grande Princesse se prépare, elle part du lieu de sa naissance, la mer & les vents lui sont contraires, mais son courage, sa fortune, & son bonheur sont plus forts.

Elle arrive à Marseille, qui lui fait connoître que les cœurs des François lui sont aussi ouverts que les portes de la France.

Aux instantes prières de celui qui l'attend avec impatience, sans s'arrêter en ce lieu, elle passe outre pour aller à Lion, où ce grand Prince, vrai lion en guerre & agneau en paix, la reçoit avec une joye incroyable & des témoignages d'amour correspondans à ceux du respect qu'elle lui rendoit.

4 HISTOIRE DE MARIE DE

D'abord il tâche de la voir sans être connu d'elle, à cette fin il paroît dans la foule; mais bien que d'ordinaire ce qui se loge au cœur y prenne entrée par les yeux, l'amour que le Ciel lui avoit mis au cœur pour ce grand Prince le fit discerner à ses yeux.

Dieu vrai auteur de ce mariage unit leurs cœurs de telle sorte que d'abord ils vécurent avec autant de liberté & de franchise, que s'ils eussent été toute leur vie ensemble.

Toute la Cour n'ouvre les yeux que pour la voir & l'admirer, & ne se sert de sa langue que pour louer & publier la France heureuse par celle, qu'on prévoyoit y apporter toutes les bénédictions.

La paix qui fut faite au même tems avec le Duc de Savoye, fut reçue comme prémice du bonheur qu'elle apportoit avec elle.

Elle vint à Paris, cœur de ce grand Royaume, qui lui offre le sien pour hommage.

Dans la première année de son arrivée en France, Dieu benissant son mariage, lui donna un Dauphin, non pour signe de tempête, mais au contraire pour marque assurée qu'il n'en peut plus venir qui ne soit calmée par sa présence.

Un

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 5

Un an après acouchant d'une Fille, elle donne lieu à la France de se fortifier par alliance.

Ensuite Dieu voulant donner de chaque sexe autant de Princes & Princesses à ce Royaume qu'il a de fleurs de Lis, il lui donna trois Fils & trois Filles.

En diverses occasions elle reçoit des preuves de l'affection du Roi, qui la contentant en beaucoup d'autres elle lui rend des témoignages de son amour qu'il satisfait.

Un jour allant à S. Germain avec le Roi, le Cocher qui les menoit ayant été si malheureux que de les verser au passage d'un bac dans la rivière du côté de la portière où elle étoit, elle se trouve en si grand péril de sa vie, que si le Sr. de la Châtaigneraye ne se fût promptement jeté dans l'eau, du fond de laquelle il la retira par les cheveux, elle se fût noyée. Mais cet accident lui fut extrêmement heureux, en ce qu'il lui donna lieu de faire paroître que les eaux qui l'avoient presque suffoquée n'eurent pas la force d'éteindre son affection pour le Roi, dont elle demanda soigneusement des nouvelles au premier instant qu'elle eut de respirer.

Ses premières pensées n'ayant autre but que de lui plaire, elle se fait force pour

6 HISTOIRE DE MARIE DE

se rendre patiente en ce en quoi non seulement l'impatience est pardonnable aux femmes les plus retenues , mais bienséante.

Les affections de ce grand Prince qui lui étoient dues entières sont partagées par beaucoup d'autres.

Plusieurs esprits malins ou craintifs lui représentent les suites de ce partage périlleuses pour elle , mais bien qu'on ébranlat la confiance qu'elle a en lui , on ne peut tout à fait la lui faire perdre , sans considérer les accidens qui lui pouvoient arriver de l'excès des passions , où souvent le Roi se laissoit transporter : la jalousie lui étoit un mal assez cuisant pour la porter à beaucoup de mauvais conseils qui lui étoient suggérez sur ce sujet.

Elle parle plusieurs fois au Roi pour le détourner de ce qui lui étoit désagréable , elle tâche de l'émouvoir par la considération de sa santé qu'il ruinoit , par celle de sa réputation qui d'ailleurs étoit si entière , par celle enfin de sa conscience , lui représentant qu'elle souffriroit volontiers ce qui le contente s'il ne désagrément à Dieu : mais toutes ces raisons si puissantes , qu'il n'y en a point au monde qui le puissent être davantage , étoient trop foibles pour retirer ce Prince ,
qui

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 7

qui pour être aveuglé de passions n'en connoissoit pas le poids.

D'autres fois elle se sert d'autres moyens , elle proteste qu'elle fera faire affront à ses Maitresses , que si même la passion qu'elle a pour lui la porte à leur faire ôter la vie , cet excès pardonnable en tel cas à toute femme qui aime son mari fidèlement , ne sera blâmé en elle de personne.

Elle lui fait donner divers avis sur ce sujet par des personnes confidentes.

Ces moyens , quoique plus foibles que les premiers , font plus d'effet , parcequ'ils tirent leur force des intérêts de ses Maitresses , auxquels il étoit aussi sensible qu'il étoit insensible aux siens.

Il fit une fois sortir de Paris la Marquise de Verneuil bien accompagnée , sur un avis qui lui fut donné par Conchine , que la Reine s'assuroit de personnes affidées pour lui procurer un mauvais traitement , ce qui toutefois n'étoit qu'une feinte , étant certain qu'elle n'avoit dessein en cette occasion que de lui faire peur d'un mal qu'elle ne lui vouloit pas faire.

Il eut diverses alarmes de pareille nature , mais elles furent toutes sans effet.

Comme la jalousie rendoit la Reine

8 HISTOIRE DE MARIE DE

industriuse en inventions propres à ses fins, l'excès de la passion du Roi le rendoit si foible en telle occasion, qu'encore qu'il eût bien témoigné en toutes rencontres être Prince d'esprit & de grand cœur, il paroissoit dénué de jugement & de forces en celle là.

En tout autre sujet que celui ci le mariage de Leurs Majestez étoit exempt de division ; mais il est vrai que les amours de ce Prince & la jalousie de cette Princesse jointe à la fermeté de son esprit, en causèrent de si grandes & si fréquentes entre eux, qu'outre que le Duc de Sully m'a dit plusieurs fois qu'il ne les avoit jamais vus huit jours sans querelle, il m'a dit aussi, qu'une fois entr'autres la colère de la Reine la transporta jusqu'à tel point étant proche du Roi, que levant le bras il eut si grande peur qu'elle passât outre, qu'il le rabatit avec moins de respect qu'il n'eût désiré, & si rudement qu'elle disoit par après qu'il l'avoit frappée, ce qui n'empêcha pas qu'elle ne se louât de son procédé au lieu de s'en plaindre, reconnoissant que son soin & sa prévoyance n'avoient pas été inutiles.

J'ai aussi appris du Comte de Grammont qu'une fois le Roi étant outré
des

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 9

des mauvaises humeurs qu'elle avoit sur pareils sujets , après avoir été contraint de la quitter à Paris & s'en aller à Fontainebleau , il envoya vers elle pour lui dire que , si elle ne vouloit vivre plus doucement avec lui & changer sa conduite , il seroit contraint de la renvoyer à Florence avec tout ce qu'elle avoit emmené de ce Pays , désignant la Maréchalle d'Ancre & son Mari.

Et j'ai su de ceux qui avoient en ce tems grande part au maniement des affaires , que l'excès de la mauvaise intelligence qui étoit quelquefois entre Leurs Majestez , étoit venu jusques à tel point , que le Roi leur a dit plusieurs fois qu'il se résoudroit enfin de la prier de vivre dans une de ses maisons séparée ; mais la colére fait si souvent dire ce que pour rien du monde on ne voudroit faire , qu'il y a grande aparence que cette passion tiroit ces paroles de sa bouche , bien qu'en effet il n'en eût pas le sentiment au cœur.

Il est difficile de ne croire pas que la Reine fut échauffée en ses jalousies par certaines personnes , qui ne lui donnoient pas seulement mauvais conseil en ce sujet , mais en beaucoup d'autres. Et de fait le même Duc de Sully , dont elle

10 HISTOIRE DE MARIE DE

faisoit grand cas en ce tems là où il étoit considéré comme le plus puissant en l'esprit de son Maître, m'a dit qu'un jour elle l'envoya querir pour lui communiquer une résolution, que Conchine lui avoit fait prendre d'avertir le Roi de certaines personnes de la Cour qui lui parloient d'amour. Conchine qui étoit présent soutenoit que par ce moyen la Reine feroit connoître au Roi qu'elle n'étoit pas capable de rien savoir sans le lui communiquer : le Duc lui répondit d'abord, avec sa façon aussi brusque que peu civile, que cette affaire étoit si différente de celles dont il avoit le soin, qu'il ne pouvoit lui donner aucun avis. Mais qu'ayant aussitôt changé ce discours, après que Conchine devant qui il ne vouloit point parler se fut retiré, il lui dit qu'il étoit trop son serviteur pour ne l'avertir pas qu'elle prenoit la plus mauvaise résolution qui se pût prendre en telles matières, & qu'elle alloit donner au Roi le plus grand & le plus juste soupçon qu'un mari de sa qualité pût avoir de sa femme, attendu qu'il n'y avoit point d'homme de jugement qui ne fût fort bien qu'on ne parloit point d'amour à une personne de sa condition, sans avoir premièrement reconnu qu'elle l'auroit agréable.

&

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 11

& sans qu'elle fît la moitié du chemin ; & que le Roi pouroit penser que les motifs, qui l'auroient portée à faire cette découverte, seroient ou la crainte qu'elle auroit qu'elle ne fût connue par autre voye, ou le dégoût qu'elle auroit pris de ceux qu'elle vouloit accuser, par la rencontre de quelques autres plus agréables à ses yeux, ou enfin la persuasion d'autres assez puissantes sur son esprit pour la porter à cette résolution.

Ces considérations pressèrent sa raison de telle sorte, qu'elle suivit pour cette fois les avis du Duc de Sully, bien qu'en d'autres occasions elle l'eût souvent trouvé peu capable de conseil, & que dès le tems de sa jeunesse elle fût si attachée à ses propres volontez, que la Grande Duchesse sa tante, qui avoit le soin de sa conduite, se plaignoit d'ordinaire souvent de la fermeté qu'elle avoit en ses résolutions.

Il arrivoit souvent beaucoup de divisions semblables entre Leurs Majestez, mais l'orage n'étoit pas plutôt cessé, que le Roi jouissant du beau tems vivoit avec tant de douceur avec elle, que je l'ai vue souvent depuis la mort de ce grand Prince se louer du tems qu'elle a passé avec lui, & relever la bonté dont il ufoit

12 HISTOIRE DE MARIE DE

en son endroit , autant qu'il lui étoit possible.

Si elle lui demande quelque chose qui se puisse accorder , elle n'en est jamais refusée , s'il l'a refusé c'est en faisant cesser ses demandes par la connoissance qu'il lui donne qu'elles tournent à son préjudice.

Un jour elle le prie d'accorder la survivance d'une Charge pour quelqu'un de ses Serviteurs , il la refuse avec ces paroles. *Le cours de la nature vous doit donner la mienne , & lors vous apprendrez par expérience que qui donne une survivance ne donne rien en l'imagination de celui qui la reçoit , n'estimant pas que ce qui tient encore lui puisse être donné.*

La prise du Maréchal de Biron dont le mérite & la vertu émurent la compassion de tout le monde , lui donna lieu d'en parler au Roi plutôt pour apprendre son sentiment , que le Duc de Sully , qui étoit fort bien avec elle , desiroit savoir , que pour le porter à aucune fin déterminée.

Le Roi lui dit , que ses crimes étoient trop avérez & de trop grande conséquence pour l'Etat , pour qu'il le pût sauver , que s'il eût été assuré de vivre autant que ce Maréchal , il lui eût volontiers

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 13

tiers donné sa grace, parcequ'il eût pensé à se garentir de ses mauvais desseins, mais qu'il avoit trop d'affection pour elle & pour ses Enfans pour leur laisser une telle épine au pied, dont il les pouvoit délivrer avec justice; que s'il avoit osé conspirer contre lui, dont il connoissoit le courage & la puissance, il le feroit bien plus volontiers contre ses Enfans.

Il ajouta qu'il savoit bien qu'en pardonnant au Maréchal plusieurs loueroient hautement sa clémence, & qu'on répandoit faussement par le peuple que l'appréhension de ce Personnage faisoit plus contre lui que ses crimes; mais qu'il falloit se moquer des faux bruits en matière d'Etat, que la clémence en certaines occasions étoit cruauté, & qu'outre que ce feroit chose répugnante à son courage que de faire mal sans l'avoir mérité, s'il le faisoit il appréhendoit les châtimens de Dieu, qui ne benit jamais les Princes qui usent de telle violence.

En cela la Reine qui déféroit beaucoup en toutes occasions à son autorité, déféra en celle là tout à sa raison, qui ne pouvant être contredite par personne, le devoit être moins par une Princesse de sa naissance & de sa Maison, qui ne laisse jamais impuni aucun crime qui concerne l'Etat.

14 HISTOIRE DE MARIE DE

Une autre fois le Duc de Sully lui ayant fait connoître que la puissance & l'humeur du Duc de Bouillon devoient être suspectes à la sûreté de ses Enfants, si le Roi venoit à lui manquer, elle en parla au Roi, lorsqu'il fut tombé dans sa disgrâce, & que Sa Majesté entreprit expressément le voyage de Sedan pour châtier sa rebellion. Le Roi lui répondit avec sa promptitude ordinaire, qu'il étoit vrai que le parti & l'humeur de cet homme étoient ennemis du repos de la France, qu'il s'en alloit d'autant plus volontiers pour le châtier, qu'il étoit si mal avisé que de croire qu'il n'oseroit l'entreprendre, & qu'il le mettroit assurément en état de ne lui pouvoir nuire à l'avenir.

Il partit en cette résolution, & comme il fut résolu à faire le contraire, il dit à la Reine qu'il en ufoit ainsi, parcequ'il pouvoit ne le faire pas, que le Duc de Bouillon n'étoit pas en état de lui résister, & que chacun connoitroit que la grace qu'il recevroit n'auroit autre motif que sa clémence.

Qu'au reste comme c'étoit grande prudence de considérer quelquefois l'avenir, & prévenir les maux prévus par précaution, celle qui portoit quelquefois les
Prin-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 15

Princes à ne rien émouvoir de peur d'ébranler le repos dont ils jouissoient, n'étoit pas moindre.

Peu de tems après elle lui demanda avec instance une Place pour le Duc de Sully, qui avoit l'honneur de sa confiance ; ne voulant pas la lui accorder, il lui répond qu'il favoit bien que St. Maixant étoit la plus mauvaise Place de son Royaume, mais que tandis que le parti des Huguenots subsisteroit, les moindres de la France seroient importantes, & que si un jour il étoit par terre, les meilleures ne seroient d'aucune considération ; qu'il ne vouloit pas la lui donner, parcequ'il n'y avoit quasi dans un Etat que celui qui manioit les Finances, à qui il ne falloit pas assigner de retraite assurée pendant qu'il étoit en cette administration, d'autant que lui donner un lieu où il pût sûrement retirer de l'argent étoit quasi honnêtement le convier à en prendre.

Qu'au reste un établissement parmi les Huguenots étoit capable de l'empêcher de se faire Catholique, & de le porter à les favoriser en ce qu'il pouroit, pour rendre son appui plus considérable.

Qu'il vouloit le détacher autant qu'il pouvoit de ce parti, & le mettre par
ce

16 HISTOIRE DE MARIE DE

ce moyen en état d'être plus facilement détrompé de l'erreur de leur créance.

A ce propos il confessa à la Reine qu'au commencement qu'il fit profession d'être Catholique, il n'embrassa qu'en apparence la vérité de la Religion pour s'assurer en effet sa Couronne, mais que depuis la conférence qu'eut à Fontainebleau le Cardinal du Perron avec le Plessis-Mornay, il détestoit autant par raison de conscience la créance des Huguenots, comme leur parti par raison d'Etat.

En cette occasion & plusieurs autres il lui dit que les Huguenots étoient ennemis de l'Etat, que leur parti feroit un jour du mal à son Fils, s'il ne leur en faisoit.

Que d'autre part elle avoit aussi à prendre garde à certaines personnes, qui faisant profession de piété, par un zèle indiscret pourroient un jour favoriser l'Espagne, si ces deux Couronnes venoient en rupture, d'autant que la prudence des Rois Catholiques avoit été telle jusqu'alors, qu'ils avoient toujours couvert leurs intérêts les plus injustes d'un spécieux prétexte de piété & de Religion.

Qu'il étoit bien aise qu'elle fût que, comme la malice des uns lui devoit être
per-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 17

perpétuellement suspecte , elle ne devoit pas être sans soupçon du scrupule des autres en certaines occasions.

Lorsqu'il avoit quelque affliction il s'en déchargeoit souvent avec elle , & quoiqu'il n'y trouvât pas toute la consolation qu'il eût pu recevoir d'un esprit qui eût eu de la complaisance & de l'expérience des affaires , il le faisoit volontiers , parcequ'il la trouvoit capable de secret.

La considération de son âge fit qu'il la pressa souvent de prendre connoissance des affaires , d'assister au Conseil pour tenir avec lui le timon de ce grand vaisseau ; mais soit que lors son ambition ne fût pas grande , soit qu'elle fût fondée en ce principe , qu'il sied bien aux femmes de faire les femmes , tandis que les hommes font les hommes comme ils doivent , elle ne suivit pas en cela son intention.

Il la méne en tous ses voyages , & , contre la coutume des Rois , ils ne font deux chambres que pour avoir lieu d'être le jour séparément.

Il la trouve tellement à son gré , qu'il dit souvent à ses Confidens que , si elle n'étoit point sa femme , il doneroit tout son bien pour l'avoir pour Maîtresse.

Deux fois en sa vie il la dépeint des
cou-

18 HISTOIRE DE MARIE DE

couleurs qu'il estime lui être convenables.

Une fois touché d'affection , après qu'il eut évité le péril qu'ils avoient couru de se noyer ensemble , & l'autre piqué de colère sur le sujet de quelque passion qu'il avoit en la fantaisie.

La première , il loua grandement son naturel , parcequ'elle l'avoit demandé en ce péril , son courage parcequ'elle ne s'étoit point étonnée , sa reconnoissance parcequ'elle le pria instamment de faire du bien à celui qui avoit exposé sa vie pour les garentir de ce péril.

Et prenant là dessus occasion de rapporter les autres qualitez qu'il avoit remarquées en elle , il la loua d'être secrète , parceque souvent il l'avoit pressée jusques même à se fâcher contre elle pour savoir les Auteurs de quelques avis qu'on lui donnoit , sans qu'elle voulût les découvrir.

En riant il ajouta qu'elle étoit desiruse d'honneur , magnifique & somptueuse en ses dépenses , & glorieuse par excès de courage , & que si elle ne prenoit garde à réprimer ses sentimens , elle seroit vindicative : ce qu'il disoit pour l'avoir vu plusieurs fois si piquée de la passion qu'il avoit pour quelques femmes,

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 19

mes, qu'il n'y a rien qu'elle n'eût fait pour s'en vanger.

Il l'accuse en outre de paresse, ou pour le moins de fuir la peine, si elle n'est poussée à l'embrasser par passion.

Il lui fait la guerre d'être moins caressante que personne du monde, grandement défiante; enfin il conclut ses défauts de prendre plutôt de ses oreilles & de sa langue que d'autres choses, en ce qu'il ne lui déplaisoit pas d'ouïr faire quelques contes aux dépens d'autrui, ni même d'en médire sans grand fondement.

L'autre fois qu'il étoit animé contre elle, il tourna son courage en gloire, & sa fermeté en opiniâtreté, & disoit souvent à ses Confidens qu'il n'avoit jamais vu femme plus entière, & qui plus difficilement se relâchoit de ses résolutions.

Un jour ayant témoigné au Roi de la douleur de ce qu'il l'appelloit Madame la Régente. *Vous avez raison,* dit-il, *de désirer que nos ans soient égaux; car la fin de ma vie sera le commencement de vos peines; vous avez pleuré de ce que je fouétois votre Fils avec un peu de sévérité, mais quelque jour vous pleurerez beaucoup plus du mal qu'il aura, ou de celui que vous recevrez vous même.*

Mes

20 HISTOIRE DE MARIE DE

Mes Maitresses souvent vous ont déplu, mais difficilement éviterez vous d'être un jour maltraitée par celles qui posséderont son esprit.

D'une chose vous puis-je assurer qu'étant de l'humeur que je vous connois, & prévoyant celle dont il sera, vous entière, pour ne pas dire têtue, Madame, & lui opiniâtre, vous aurez assurément maille à départir ensemble.

Il lui tint ce langage ensuite de ce que Mr. le Dauphin ne voulut jamais, quoi qu'il lui dît, fauter un petit ruisseau qui est dans le Parc de Fontainebleau, ce qui le mit à la vue de la Cour en telle colére, que si on ne l'eût empêché, il vouloit le tremper dedans.

En un mot dix ans se passent avec grande satisfaction pour cette Princesse, les traverses qu'elle y rencontre étant si légères, qu'il semble que Dieu les ait plutôt permises pour réveiller que pour travailler son esprit.

Ses véritables douleurs commenceront en l'an 1610. auquel tems le Roi s'ouvrit à elle de la résolution qu'il avoit prise de réduire à son obéissance Milan, Montferrat, Gènes & Naples, donner au Duc de Savoye la plus grande partie du Milanez & du Montferrat en échan-

MÉDICIS ET DE LOUIS XIII. 21

ge du Comté de Nice & de la Savoye, ériger le Piémont & le Milanez en Royaume, faire appeller le Duc de Savoye Roi des Alpes, & à la séparation de la Savoye & du Piémont faire une forteresse pour borner ces Royaumes & se conserver l'entrée d'Italie.

Son intention étoit d'intéresser tous les Princes d'Italie en ses conquêtes, la République de Venise par quelque augmentation contigue à ses Etats, le Grand-Duc de Florence en le mettant en possession des Places qu'il prétend lui être usurpées par les Espagnols, les Ducs de Parme & de Modène en les accroissant en leur voisinage, & Mantoue en le récompensant grassement du Montferrat par le Crémonois.

Pour plus facilement exécuter ce grand dessein, il vouloit passer en Flandres, donner ordre aux troubles arrivez à Clèves & à Julliers par la mort du Prince qui en étoit Duc, allumer la guerre en Allemagne, non à dessein d'y chercher quelque établissement au de là du Rhin, mais pour occuper & divertir les forces de ses ennemis.

Peut-être que l'appétit lui fût venu en mangeant, & qu'outre le dessein qu'il faisoit pour l'Italie, il se fût résolu d'attaquer

22 HISTOIRE DE MARIE DE

quer la Flandre , où ses pensées se portoit quelquefois aussi bien qu'à rendre le Rhin la borne de la France , y fortifiant trois ou quatre places. Mais pour lors son vrai dessein étoit d'envoyer le Maréchal de Lesdiguières avec 15000. hommes de pied & 2000. chevaux en Italie , dont l'amas étoit déjà presque fait dans le Dauphiné , pour joindre avec le Duc de Savoye qui devoit envoyer 10000. hommes de pied & 1000. chevaux , commencer l'exécution de son dessein en Italie au même tems qu'il passeroit actuellement en Flandres & à Julliers avec l'armée qu'il avoit en Champagne , qui eût été de 25000. hommes de pied & 3000. chevaux.

Le sujet de Julliers étoit assez glorieux pour être le seul motif & l'unique cause de son entreprise ; car en effet le Duc de Clèves étant mort , & n'ayant laissé que deux Filles héritières de ses Etats , l'ainée desquelles étoit mariée à l'Electeur de Brandebourg , & l'autre au Duc de Neubourg , l'Empereur , selon la coutume ordinaire de la Maison d'Autriche qui ne perd aucune occasion de s'agrandir sous des prétextes spécieux , envoya si promptement après la mort du Duc de Julliers l'Archiduc Léopold
avec

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 23

avec ses armes, qu'il se saisit de la place dont il portoit le nom, comme si tout ce qui relève de l'Empire y devoit être réuni faute d'héritiers masculins.

S'agissant en cette rencontre de protéger le foible contre la puissance qui étoit lors la plus redoutée dans l'Europe, de maintenir une cause dont le droit étoit si clair que les prétentions au contraire n'avoient pas même d'apparence, ce n'est pas sans raison que je dis que cette occasion étoit assez importante pour être seule la cause du préparatif de si grandes armées que le Roi mettoit sur pied. Mais cependant la sincérité que l'histoire requiert, m'oblige à ajouter que non seulement estimois-je que les autres desseins, que j'ai raportez ci dessus fondez en la justice qui donne droit à tout Prince de reconquérir ce qui lui appartient, doivent être joints aux motifs de ses armes, mais encore que l'amour n'étoit pas la dernière cause de ce célèbre voyage. Car il est vrai qu'il vouloit se servir de cette occasion à contraindre l'Archiduc à lui remettre Mad. la Princesse entre les mains. Sur quoi il est impossible de ne considérer pas en ce lieu combien cette passion, ordinaire pres-
qu'à

24 HISTOIRE DE MARIE DE

qu'à tous les hommes est dangereuse aux Princes , quand elle les porte à l'excès d'un aveuglement , dont les suites font fort périlleuses & pour leurs personnes & pour leurs Etats.

Ainsi l'amour lui fermant les yeux lui avoit servi d'aiguillon en tout ce grand dessein. Il y a grande aparence qu'après qu'il eût terminé le différend de Julliers & retiré des mains des Etrangers Madame la Princesse , elle lui eût servi de bride pour l'arrêter & le divertir du reste. Qui se laisse guider à un aveugle , se fourvoye bien souvent de son chemin , & ne va jamais bien sûrement au lieu où il veut arriver.

La Reine , peu préparée à la perte d'une si douce & heureuse compagnie , se trouve surprise de cette nouvelle. Outre le regret qu'elle a de son éloignement , elle entre en appréhension du succès d'une si haute entreprise , elle essaye de l'en divertir , lui remettant devant les yeux la jeunesse de son Fils , le peu d'expérience qu'elle avoit dans les affaires , & le nombre de ses années qui le convioient à jouir paisiblement du fruit des victoires qu'il avoit si chèrement acquises : mais en vain , y ayant peu de Princes , & même d'hommes , qui défé-
rent

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 25

rent assez à la raison, pour ne se laisser pas emporter aux efforts de l'amour & de la gloire, les deux plus puissantes & pressantes passions, dont l'esprit humain souffre quelquefois violence.

Il continue sa résolution, met sur pied une armée royale si puissante qu'elle étonne ses ennemis, met en admiration ses amis, tient toute l'Europe en crainte, & même l'Orient, où le Grand-Seigneur fait la paix avec le Persan, pour, en cas d'invasion, être prêt à se défendre & arrêter le cours de ses armes.

Je ne dois pas oublier à remarquer en cette occasion quelques particularitez importantes connues de peu de gens, mais que j'assure être véritables pour les avoir apprises de la Reine & du Président Jeannin, qui les savoient de la bouche du Roi.

Ce grand Prince méditoit de notables changemens en l'administration de ses affaires, & ne savoit cependant comment les mettre en exécution.

Il étoit peu satisfait de la personne du Sr. de Sully, il pensoit à lui ôter le maniement de ses Finances, & vouloit en commettre le soin à Arnaud. Il avoit dit plusieurs fois à la Reine

26 HISTOIRE DE MARIE DE

qu'il ne pouvoit plus souffrir ses mauvaises humeurs, & que s'il ne changeoit de conduite, il lui apprendroit à ses dépens combien la juste indignation d'un maître étoit à craindre. Son mécontentement étoit formé, sa résolution prise de le dépouiller de sa Charge; mais le tems en étoit incertain. Le grand dessein qu'il avoit en tête lui faisoit penser que peut-être il n'étoit pas à propos de le commencer par un tel changement: d'autre part les contradictions du Duc de Sully, & le soupçon qu'il avoit non de la fidélité de son cœur, mais de la netteté de ses mains, faisoient qu'il avoit peine à se résoudre de le supporter davantage.

S'il étoit mécontent de ce personnage, il n'étoit pas satisfait du Chancelier de Sillery: bien qu'il eût de bonnes parties, qu'il eût beaucoup d'expérience, & qu'il ne manquat pas d'esprit & d'adresse aux affaires de la Cour, il avoit ce malheur, qu'il n'étoit pas cru entier en sa Charge, & qu'on le connoissoit peu capable d'une résolution, où il eût été besoin d'autant de cœur que d'industrie.

Il avoit eu plusieurs fois envie de l'ôter de sa Charge & de l'éloigner de la Cour, il persistoit au dégoût qu'il avoit

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 27

voit de lui, ce qu'il lui eût témoigné sans la nécessité de l'occasion présente, qui l'obligea à prendre ce tempérament de le laisser auprès de la Reine pour la soulager au maniement des affaires qui se présenteroient en son absence, & donner les Seaux au Président Jeannin, qu'il vouloit mener avec lui comme un homme, dont la probité étoit connue d'un chacun, & qu'il favoit être fort & solide en ses pensées & constant en l'exécution de ses conseils.

Ces changemens, la passion qu'il avoit en la tête, & la grandeur de l'entreprise qu'il méditoit, inquiétoient grandement son esprit, mais ne le détournoient pas de son dessein.

Ne sachant pas comme il plairoit à Dieu de disposer de lui, il se résolut de laisser la Régence à la Reine, pour assurer son Etat & sa Couronne à ses Enfants. Il entretint plusieurs fois cette Princesse de ce dessein, & entre plusieurs choses générales qu'il faut observer pour regner heureusement, dont il lui parloit souvent à diverses reprises, il lui donna quelques préceptes particuliers nécessaires au gouvernement de cet Etat.

Le premier fut d'être fort retenue & réservée au changement des Ministres,

28 HISTOIRE DE MARIE DE

lui disant que , comme on ne doit les appeler au maniement des affaires qu'avec grande connoissance de leur mérite, aussi ne faut il les en éloigner qu'après être certainement informé de leurs mauvais déportemens.

Non seulement, lui dit il, les derniers venus sont ils moins nourris aux affaires, mais souvent ils prennent des résolutions contraires à ceux qui les ont précédés, pour décrier leurs personnes; ce qui apporte un changement notable à l'Etat : & qui plus est, le malheur de leurs Prédécesseurs leur donnant lieu de croire qu'il y a peu de sûreté dans l'esprit de leur maître, il est à craindre qu'ils ne fassent des cabales pour trouver en icelles la protection qu'ils doivent attendre de sa bonté & de leurs services.

Le second, qu'elle ne se laissât pas gouverner à des Etrangers, & sur tout qu'elle ne leur donnât point de part à la conduite de ses Etats : parceque tel procédé lui aliéneroit les cœurs des François, vû que quand même tels gens seroient capables de connoître les vrais intérêts de la France, & assez gens de bien pour les procurer, ils ne seroient jamais estimez tels.

Le troisième, qu'elle maintînt les Parle-
le-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 29

lemens en l'autorité qui leur apartenoit, de rendre la justice au tiers & au quart, mais qu'elle se donnat bien garde de leur laisser prendre connoissance du gouvernement de l'Etat, ni faire aucune action par laquelle ils pussent séparément autoriser la prétention imaginaire qu'ils avoient d'être tuteurs des Rois; qu'il avoit eu plusieurs disputes avec eux, qu'en cela il n'avoit pas été plus heureux que ses Prédécesseurs, & qu'elle ni son Fils ne le feroient pas davantage.

Le quatrième, qu'elle ne prît point conseil de ses passions, ni ne format aucune résolution pendant qu'elle en feroit préoccupée; parceque jamais personne ne s'en étoit bien trouvé, ce qu'il savoit par sa propre expérience.

Le cinquième, qu'elle traitat bien les Jésuites, mais en empêchat autant qu'elle pourroit l'accroissement, sans qu'ils s'en aperçussent, & sur tout leur établissement ez places frontières. Il estimoit ces bons Religieux utiles pour l'instruction de la Jeunesse, mais faciles à s'emporter, sous prétexte de piété, contre l'obéissance des Princes. Sur tout ez occasions, où Rome prendroit intérêt, il ne doutoit nullement qu'ils ne fussent toujours prêts d'exciter les Communautés à rébellion,

30 HISTOIRE DE MARIE DE
& dispenser ses Sujets de la fidélité qu'ils
lui avoient promise.

Ces impressions étoient encore un reste
de la teinture qu'il avoit reçue pendant
qu'il étoit séparé de l'Eglise, vû que
les Ministres n'ont pas de plus grand
soin que de publier & persuader autant
qu'ils peuvent que ces bons Religieux,
qu'ils haïssent plus que tous les autres,
sont ennemis des Rois, & tiennent des
maximes contraires à leur sûreté & celle
de leurs Etats.

La cause de la haine qu'ils leur por-
tent est, parceque leur Institut les obli-
ge à une particulière profession des Lettres,
& leur donnant toutes les commoditez
nécessaires pour s'y rendre excellens, ils
sont d'ordinaire plus capables que les au-
tres de confondre leurs erreurs.

Les moyens dont ils se servent, la ma-
lice dont ils usent pour rendre odieux
ces grands Serviteurs de Dieu sous le
prétexte des Rois, est de dire qu'ils en-
seignent que les Princes ne possèdent leur
temporel qu'avec dépendance des Papes,
ce qu'ils ne pensèrent jamais, & dont
toutefois ils tâchent de donner impression,
leur imputant comme un crime la doctri-
ne de Saint Thomas & de tous les Théo-
logiens, & même de leurs propres Au-
teurs,

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 31

teurs, qui enseignent que les Sujets sont dispensés d'obéir à leur Prince, lorsqu'il les veut empêcher de professer la vraie Religion.

Le sixième, de ne point avantager les Grands en ce en quoi le service du Roi peut recevoir préjudice, & son autorité diminution; mais qu'ez choses indifférentes & qui ne peuvent être de cette conséquence, elle fût soigneuse de les contenter, de crainte que ses refus peu nécessaires n'altérassent leur affection, & que, quand ils verroient qu'il n'y auroit rien à espérer pour eux, il n'y ait beaucoup à craindre pour l'Etat.

Enfin que tôt ou tard elle seroit contrainte d'en venir aux mains avec les Huguenots, mais qu'il ne falloit pas leur donner de légers mécontentemens, de crainte qu'ils ne commençassent la guerre, avant qu'elle fût en état de l'achever. Que pour lui il en avoit beaucoup souffert, parcequ'ils l'avoient un peu servi; mais que son Fils châtieroit quelque jour leur insolence.

Lorsqu'il parloit du mariage du Roi son fils, il estimoit toujours que le plus avantageux qu'on pût faire étoit l'héritière de Lorraine, si le Duc n'avoit point d'autres enfans; ajoutant que ce lui seroit

32 HISTOIRE DE MARIE DE

un grand contentement de voir que ce Royaume fût agrandi des dépouilles, dont il avoit reçu des maux indicibles.

Il témoignoit souvent être du tout éloigné de marier sa Fille ainée au Roi d'Espagne, qui depuis l'a épousée ; alléguant pour raison que la disposition de ces deux Etats étoit telle, que la grandeur de l'un étoit l'abaissement de l'autre, ce qui rendant l'entretien d'une bonne intelligence entre eux du tout impossible, les alliances étoient inutiles à cette fin entre les deux Couronnes, qui considèrent toujours plus leurs intérêts que leurs liaisons. Pour preuve de quoi il alléguoit d'ordinaire l'exemple du mariage d'Elisabeth avec Philippe second, qui ne produisit autre fruit qu'une misérable mort à cette innocente & vertueuse Princesse.

Il ajoutoit à ce discours que, s'il eût désiré marier une de ses Filles en Espagne, c'eût été avec un des Puinez déclaré Duc de Flandres, & non avec l'Héritier de la Couronne. Et il y a lieu de croire qu'il se proposoit, s'il eût vécu encore dix ans, tellement travailler l'Espagne par la guerre des Hollandois, que, pour se priver des dépenses indicibles qu'il lui falloit faire pour conserver la Flandre, elle

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 33

elle se fût enfin résolue d'en donner la Souveraineté à un de ses Cadets, à condition qu'épousant une de ses Filles, il eût moyenné avec les Etats une bonne paix, dont il eût été d'autant plus volontiers le ciment, qu'il s'y fût trouvé obligé par les intérêts de son Gendre & de sa Fille, & par la plus haute considération d'Etat que la France puisse avoir devant les yeux sur ce sujet: étant certain que voir diviser les Provinces de Flandres du Corps de la Monarchie d'Espagne, est un des plus grands avantages qu'elle & toute la Chrétienté puissent acquérir.

Sept mois avant sa mort, étant à Fontainebleau, le dessein qu'il avoit de marier Mlle. de Verneuil avec le Petit-fils du Duc de Lesdiguières, lui donna lieu en traitant cette affaire d'entretenir le Duc en présence du Sieur de Bullion de la plupart de tout ce que dessus, & ensuite des principaux desseins qu'il avoit pour l'établissement de tous ses Enfans.

Il lui dit entr'autres choses qu'il se proposoit de faire comme un Architecte, qui entreprenant un grand édifice regarde principalement à en assurer le fondement, & qui veut appuyer son bâtiment de divers aboutans puissans en eux mêmes, &

34 HISTOIRE DE MARIE DE

d'autant plus utiles à sa fin , qu'ils ne sont faits qu'en cette considération.

Qu'il vouloit établir le règne de Mr. le Dauphin , enforte que toute la puissance de ses autres enfans légitimes & naturels fût soumise à son autorité , & destinée à servir de soutien & d'appui à sa grandeur contre la Maison de Lorraine , qui de tout tems s'étoit proposé d'affoiblir l'Etat pour s'emparer plus aisément de quelqu'une de ses parties.

Qu'en cette considération il avoit marié son second Fils , qui portoit le titre de Duc d'Orléans avec Mlle. de Montpensier , tant parceque c'étoit une riche héritière , qu'afin d'empêcher qu'il ne prît un jour quelque alliance étrangère , qui pût être préjudiciable au repos du Royaume.

Qu'il avoit tellement le bien de l'Etat devant ses yeux , qu'il étoit en doute s'il lui donneroit en propre le Duché d'Orléans ; mais que s'il lui destinoit cet apanage il le priveroit de la nomination des Bénéfices & Offices , parcequ'il ne savoit en user autrement sans énerver l'autorité royale , & communiquer la puissance du Maître à ceux qui doivent obéir comme Sujets.

Qu'il ne parloit point de partager le second ,

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 35

cond, vû que, si Dieu lui laissoit la vie quelques années, il prétendoit le jeter au dehors en lieu utile à la France, & dont ses Alliez ne pourroient prendre jalousie.

Qu'il avoit toujours destiné sa Fille ainée pour la Savoye, estimant qu'il étoit plus utile à un grand Roi de prendre des alliances avec des Princes ses inférieurs capables de s'attacher à ses intérêts, qu'avec d'autres qui fussent en prétention d'égalité.

Qu'il n'avoit point encore de dessein pour ses deux autres Filles, mais qu'il ne doutoit pas qu'avec le tems Dieu ne fit naître des occasions qu'il étoit impossible de prévoir.

Que par souhait il en eût bien voulu mettre une en Flandre aux conditions exprimées ci dessus, & l'autre en Angleterre, en sorte qu'elle y pût apporter quelque avantage à la Religion.

Il ajouta ensuite qu'il se promettoit que ses Enfans naturels ne manqueroient jamais au Roi son fils, vû les liens par lesquels il prétendoit les attacher à leur devoir.

Qu'il les vouloit oposer à tous les Princes de Lorraine, qui avoient toujours l'image du Roi de Sicile devant les yeux,

36 HISTOIRE DE MARIE DE

aux branches des Maisons de Savoye & de Gonzague qui avoient fait fouches en cet Etat, & à toutes les autres des Grands de ce Royaume, qui pouvoient avoir l'audace de résister aux justes volontez du Roi.

Que le Duc de Vendôme étoit de fort bon naturel, & que sa nourriture étoit si bonne, qu'il osoit se promettre que sa conduite ne seroit jamais mauvaise; qu'il l'avoit marié avec la plus riche héritière du Royaume, qu'il lui avoit donné le Gouvernement de Bretagne pour le rendre plus puissant à servir le Roi, qu'il le vouloit rendre capable d'affaires, à ce qu'il pût servir l'Etat aussi bien de sa tête que de son épée, qu'il le faisoit marcher devant les Ducs de Nemours, de Guise, de Nevers, & de Longueville, afin de l'obliger à être plus attaché à son Souverain, qu'il le feroit marcher après tous ces Princes, du jour qu'il se méconnoitroit envers lui.

Il s'étendit à ce propos sur l'opinion qu'il avoit de ces quatre Maisons de Princes, qui seuls ont été reconnus en cette qualité par ses Prédécesseurs & par lui même.

Il lui dit qu'il ne comptoit la première, tant parcequ'elle ne subsistoit qu'en la seule personne du Duc de Nemours qui
apara-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 37

aparament n'auroit point d'Enfans , que parcequ'aussi il n'y avoit rien à craindre de son humeur, la musique, des carou-zels & des balets étant capables de le divertir des pensées qui pouroient être pré-judiciables à l'Etat.

Qu'il ne faisoit pas grand cas de celle de Mantoue, attendu que le Duc de Nevers qui en étoit le chef, feroit plus de châteaux, non en Espagne mais en Orient, où il prétendoit renverser l'Empire du Grand-Turc, & le remettre en la famille des Paléologues, dont il soutenoit être descendu par sa Mère, que de desseins qui pussent réussir en ce Royaume.

Que le Duc de Longueville étoit fils d'un père, en la foi duquel il y avoit peu d'assurance, & qui avoit souvent au cœur le contraire de ce qu'il avoit en la bouche. Sur quoi il ajouta en riant, selon sa coutume qui le portoit souvent à faire des rencontres aussi promptes que pleines de bon sens, qu'étant petit comme il étoit il ne pouvoit croire qu'il pût jamais fraper un grand coup contre l'Etat, que son Oncle le Comte de St. Paul avoit l'esprit aussi bouché que ses oreilles, & que sa grande surdité le rendoit presque incapable d'entendre autres choses que les

38 HISTOIRE DE MARIE DE

trompes & les corps de chasse, où il s'occupoit continuellement.

Qu'il falloit plus prendre garde à la Maison de Guise qu'à aucune autre, tant à cause du grand nombre de têtes qu'elle avoit, qu'à raison de la proximité des Etats de Lorraine, dont ils étoient fortis, & des mauvais desseins qu'ils avoient toujours eus contre la France, sur les folles prétentions du Comté de Provence, lesquelles ils se flatoient, bien que sans fondement, lorsqu'ils étoient enfermez en leurs cabinets.

Que de tous ceux qui portoient le nom de Lorraine en France, les Ducs de Guise & de Mayenne son Oncle étoient les plus considérables, que le premier avoit plus de montre que d'effet, qu'il avoit quelque éclat & quelque agrément dans les compagnies, qu'il sembloit capable de grandes choses à qui n'en connoissoit pas le fond; mais que sa paresse & sa fainéantise étoient telles qu'il ne songeoit qu'à ses plaisirs, & qu'en effet son esprit n'étoit pas plus grand que son nez.

Que le Duc de Mayenne étoit homme d'esprit, d'expérience & de jugement; mais, qu'encore que par le passé il eût eu tous les mauvais desseins que peut avoir un Sujet contre son Roi & l'Etat auquel
il

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 39

il est né, il ne croyoit pas qu'à l'avenir il fût capable de telles pensées, les malheurs auxquels il s'étoit vu étant plus que suffisans de le détourner de s'exposer de nouveau à de semblables inconvéniens, & qu'il y avoit lieu de croire que les folies de ses jeunes ans le rendroient sage en sa vieillesse.

Qu'encore que tous ces Princes ne fussent pas fort considérables, si on les regardoit séparément, ils ne laissoient pas de l'être tous ensemble.

Qu'il ne vouloit point s'allier avec eux par ses Enfans naturels, mais à des Gentilshommes qui s'en tiendroient bien honnerez, au lieu que l'orgueil de ces Princes étoit assez grand, pour qu'ils pensassent obliger ses Enfans par leurs alliances, qui ne leur aporteroient autre chose qu'un hôpital, vû le mauvais état où étoient leurs affaires, & qu'en effet il n'eût pas fait le mariage du Duc de Vendôme, sans la qualité d'héritière qu'avoit la Femme qu'il lui avoit donnée.

Poursuivant son discours, il lui dit encore que, reconnoissant que le Chevalier de Vendôme avoit l'esprit gentil, agréable & complaisant à tout le monde, il le vouloit avancer autant qu'il lui seroit possible : qu'outre le Grand-Prieuré de Fran-

40 HISTOIRE DE MARIE DE

ce qu'il avoit, il lui seroit aisé de le rendre riche & puissant en Bénéfices.

Qu'il lui vouloit donner la charge d'Amiral & de Général des Galères, le Gouvernement de Lyonois & celui de Provence, afin qu'étant ainsi établi il fût plus utile au Roi son fils.

Il lui dit encore le dessein qu'il avoit d'attacher à l'Eglise le Fils de Mad. de Verneuil, & le rendre grand & considérable Cardinal, qu'ayant cent mille écus de rente en Bénéfices il pouroit servir utilement à Rome, où il falloit une personne de cette qualité pour y maintenir les affaires de France avec éclat, & y soutenir dignement la qualité de Protecteur, dont il vouloit qu'il fit les fonctions.

Il ajouta aussi que son dessein étoit de marier Mlle. de Vendôme avec le Duc de Montmorency, que ses premières pensées avoient été de la donner au Marquis de Rosny sur la proposition que lui en avoit faite le Cardinal du Perron, l'assurant que par ce moyen il se feroit Catholique, mais que Dieu en avoit disposé autrement. Qu'il avoit eu autrefois quelque envie de la donner au Duc de Longueville, qu'il en avoit été passé un contrat entre sa Mère & la Duchesse de Beaufort, mais qu'ils témoignent en cette
Mai-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 41

Maison faire si peu d'état de cette alliance, qu'il n'y pensoit plus en aucune façon. Que le Duc de Montmorency à qui il la destinoit, étoit bienfait & témoignoit avoir beaucoup de cœur, qu'il avoit en horreur l'héritière de Chemilly, tant il desiroit avoir l'honneur d'être son beau-fils.

Qu'il ne lui parloit point de sa Fille de Verneuil, parcequ'il savoit bien qu'il la destinoit au Fils aîné de Créquy son petit-fils, auquel il vouloit faire tomber le Gouvernement de Dauphiné, s'assurant qu'il seroit bien aise de le voir Gouverneur en chef d'une Province, dont il n'avoit été que Lieutenant de Roi.

Après tout ce discours, il lui fit connoître qu'il en avoit souvent entretenu la Reine, qu'il se promettoit qu'elle suivroit ses intentions, mais qu'il s'en tiendroit bien plus assuré si elle étoit défaite de la Princesse de Conty, dont les artifices étoient incroyables, qu'elle & sa Mère empoisonnoient son esprit, enforte que, bien qu'il eût pris soin de lui faire connoître leurs malices, elle ne pouvoit toutefois s'en garentir.

Il lui conta à ce propos qu'un jour pour détromper la Reine, il l'avoit disposée, lorsqu'elles l'animoient le plus contre

42 HISTOIRE DE MARIE DE

tre la Marquise de Verneuil , de feindre quelques desseins contr'elle , & les leur communiquer , pour voir si aussitot elles n'en avertiroient pas la Marquise , bien que devant le Reine elles jettassent feu & flamme contre elle. Que la Reine ayant en cela suivi son conseil , leur communiqua une entreprise qu'elle feignoit avoir de la faire enlever passant au Bac d'Argenteuil , ce que les bonnes Dames ne furent pas plutot , qu'elles se servirent du Duc de Guise pour en donner avis à la Marquise , ce qu'il fit avec tant de circonstances , que sur la plainte qu'elle en fit au Roi , la Reine fut contrainte de reconnoitre l'esprit & le génie de ces femmes , & d'avouer qu'elles n'aimoient rien dans la Cour que les intrigues , èsquelles elles n'étoient pas peu industrieuses.

Par tout ce que dessus il paroît que le sens & la ratiocination de ce Prince avoient des racines profondes , mais la plupart des événemens ayant été tout autres qu'il se le promettoit , il paroît aussi combien est véritable le dire commun qui nous apprend , que la proposition des choses dépend bien de l'esprit des hommes , mais que sa disposition est tellement en la main de Dieu , qu'il ordonne souvent par sa providence le contraire de ce qui est
est

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 43

est désiré par l'appétit humain & prévu par la prudence des créatures.

Bien que ce Prince eût tant d'expérience, qu'il pût être dit avec raison le plus grand de son siècle, il est vrai qu'il étoit si aveuglé de la passion de Père, qu'il ne connoissoit point les défauts de ses Enfans, & raisonnoit si foiblement en ce qui les touchoit, qu'il prenoit souvent le contrepied de ce qu'il devoit faire.

Il se loue de la nourriture du Duc de Vendôme & de son bon naturel, & toutefois dès ses premières années sa mauvaise éducation étoit visible à tout le monde, & sa malice si connue, que peu de gens en évitoient la pique.

Il estime que le grand établissement qu'il donne à ce Prince, & celui auquel il se propoisoit d'établir son Frère, étoient les vrais moyens d'affurer l'autorité du Roi son fils: & cependant on peut dire avec vérité que tous deux ont beaucoup contribué aux plus puissans efforts qui se foyent faits pour l'ébranler, & sans la prudence & le bonheur de ce regne, ces deux esprits eussent fait des maux irréparables à ce Royaume.

Les mariages qu'il ne vouloit pas ont été faits, ceux qu'il se propoisoit ne l'ont pu être, ce qu'il estimoit devoir être le
ci-

44 HISTOIRE DE MARIE DE

ciment d'un grand repos, a été la semence de beaucoup de troubles : & Dieu a permis que sa prudence ait été confondue, pour nous apprendre qu'il n'y a point de sûreté aux ratiocinations qui suivent les passions des hommes, & qu'on se trompe souvent lorsqu'on se propose ce qu'on desire plus par le dérèglement de ses passions que par le vrai discours d'une juste raison.

En un mot il semble que la Sapience qui n'a point de fonds a voulu faire voir combien les bornes de la sagesse humaine ont peu d'étendue, & que la perfection des hommes est si imparfaite, que les bonnes qualitez des plus accomplis sont contrepesées par beaucoup de mauvaises qui les accompagnent toujours.

Comme Roi ce Prince avoit de très grandes qualitez, comme Père de grandes foibleffes, & comme sujet aux plus grands dérèglemens des passions illicites de l'amour un grand aveuglement.

Quiconque considérera l'entreprise qu'il fait sur la fin de ses jours, ne doutera pas du bandeau qu'il a sur les yeux, puisqu'il s'embarquoit en une guerre qui sembloit présuposer qu'il fût au printems de son âge, aulieu qu'aprochant de 60. ans, qui est au moins l'automne des plus forts,
le

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 45

le cours ordinaire de la vie des hommes lui devoit faire penser à sa fin , causée peu après par un funeste accident.

Pendant les grands préparatifs qu'il faisoit pour la guerre , il témoignoit souvent que la Charge de Connétable & celle de Colonel de l'Infanterie lui étoient grandement à charge : & disoit qu'en la division en laquelle le Royaume étoit entretenu par le parti des Huguenots , si on les souffroit en toute l'étendue que la négligence des Rois leur avoit laissé prendre , on rendroit ceux qui les possédoient trop puissans pour que leur pouvoir ne dût pas être suspect.

Il ne celoit point à ceux à qui il estimoit pouvoir ouvrir son cœur avec franchise , que si Dieu apelloit le Duc de Montmorency de ce monde , (ce qu'il croyoit devoir arriver bientôt acause du grand âge de ce Duc) il suprimeroit pour jamais la première de ces Charges , dont il étoit possesseur ; & que , parcequ'il croyoit que le Duc d'Epéron n'étoit pas pour mourir sitôt , & que comme sa Charge lui étoit odieuse , sa personne ne lui étoit pas fort agréable , sans attendre sa mort il ne perdroit aucune occasion de réduire cet office à tel point , qu'il pût être supporté jusqu'à ce qu'on eût lieu de l'éteindre tout à fait. Il

46 HISTOIRE DE MARIE DE

Il desiroit sur toutes choses priver led. Duc de la possession en laquelle il s'étoit mis pendant la grande faveur qu'il avoit eue auprès de Henry III. de pourvoir à toutes les Charges de l'Infanterie ; ce qui à la vérité étoit de très dangereuse conséquence & du tout insupportable.

Après tant de sages & importans avis que la Reine reçut de lui en diverses occasions, afin que la dignité fût jointe à la suffisance, il voulut la faire sacrer en intention de la laisser en France comme une seconde Blanche pendant son voyage.

Jamais assemblée de Noblesse ne fut si grande qu'en ce sacre, jamais de Princes mieux parez, jamais les Dames & les Princesses plus riches en pierreries, les Cardinaux & les Evêques en troupe honorent l'assemblée, divers concerts remplissent les oreilles & les charment, on fait largesse de pièces d'or & d'argent avec la satisfaction de tout le monde.

Cependant on prépare son entrée pour le dimanche suivant avec une grande magnificence, on ne voit qu'arcs triomphaux, que devises, que figures, que trophées, que théâtres qui doivent retentir de concerts.

Par tout on trouve des fontaines artificielles pour marque de graces représentées

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 47

tées par les eaux, grand nombre de harangues se préparent, les cœurs se disposent à parler plus que les langues, tout Paris se met en armes, nul n'épargne la dépense pour se rendre digne de paroître devant cette grande Princesse, qui, vraiment triomphante pour être femme d'un Roi révééré & redouté de tout le monde, doit entrer en un char de triomphe.

Tout ces préparatifs se font, mais un coup funeste en arrête le cours: une paricide main ôte la vie à ce grand Roi, sous les loix duquel toute la France vivoit heureuse.

Comme le feu Roi ne prévoyoit pas assurément sa mort, il ne donna pas une instruction entière & parfaite à la Reine, ainsi qu'il eût pu faire s'il eût eu déterminément sa fin devant les yeux.

Tout ce que dessus a été ramassé de plusieurs discours qu'il lui a faits, & à des Princes & autres Grands de ce Royaume en différentes occasions sur divers sujets; ce qui fait que le Lecteur ne trouvera pas étrange s'il reste beaucoup de choses à dire sur un sujet si important, parceque, comme j'ai protesté, je ne fais pas d'état d'écrire ce qui se pouroit penser de mieux sur les matières dont je traite, mais seulement la vérité de ce qui s'est passé.

* Ce

48 HISTOIRE DE MARIE DE

* Ce grand Prince est mis par terre comme à la veille du jour qui lui préparoit des triomphes : lorsqu'il meurt dans l'impatience de se voir à la tête de son armée, il meurt en effet, & le cours de ses desseins & celui de sa vie sont retranchez d'un même coup, qui le mettant au tombeau semble en tirer ses Ennemis, qui se tenoient déjà vaincus.

A cette triste nouvelle, les plus assurés sont surpris d'une telle frayeur, que chacun ferme ses portes dans Paris, l'étonnement ferme aussi d'abord la bouche à tout le monde, l'air retentit ensuite de gémissemens & de plaintes, les plus endurcis fondent en larmes, & quelque témoignage qu'on rende de deuil & de douleur, les ressentimens intérieurs sont plus violens qu'ils ne paroissent au dehors.

Les cris publics & la tristesse du visage des Ministres qui se présentent au Louvre apprennent cette déplorable nouvelle à la Reine, elle est blessée à mort du coup qui tue celui avec qui elle n'est qu'une même chose, son cœur est percé de douleur, elle fond en larmes, mais de sang, larmes plus capables de la suffoquer, que de noyer ses ressentimens, si excessifs que rien ne la soulage & ne la peut consoler. En

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 49

En cette extrémité les Ministres lui représentent que , les Rois ne mourant pas , ce seroit une action digne de son courage de donner autant de trêve à sa douleur , que le requeroit le bien du Roi son fils , qui ne pouvoit subsister que par ses soins. Ils ajoutent que les plaintes sont non seulement inutiles , mais préjudiciables aux maux qui ont besoin de prompts remèdes.

Elle cède à ces considérations , & bien qu'elle fût hors d'elle même , elle s'y retrouve , & pour mettre ordre aux intérêts du Roi son fils , & pour faire une exacte perquisition des Auteurs d'un si abominable crime , que celui qui venoit d'être commis.

Chacun court au Louvre en cette occasion pour l'assurer de sa fidélité & de son service : le Duc de Sully , qui devoit plus à la mémoire du feu Roi , y rend le moins , & manque à son devoir en cette rencontre.

Son esprit fut saisi d'une telle appréhension à la première nouvelle de la mort de son Maître , qu'au lieu d'aller trouver la Reine à l'heure même , il s'enferma dans son arsenal , & se contenta d'y envoyer sa Femme pour reconnoître comme il seroit reçu , & la supplier d'excuser un Serviteur

50 HISTOIRE DE MARIE DE

qui n'avoit pu souffrir la perte de son Maître, sans être outré de douleur, & perdre quasi l'usage de la raison.

La connoissance de grand nombre de gens qu'il avoit mécontentez, le peu d'assurance qu'il avoit des Ministres dont le feu Roi s'étoit servi dans ses Conseils avec lui, & la défiance ouverte en laquelle il étoit de Conchine, qu'il estimoit avoir grand pouvoir auprès de la Reine, & qu'il croyoit avoir maltraité pendant sa puissance, lui firent faire cette faute.

Quelques uns de ses Amis n'oublièrent rien de ce qu'ils purent pour le conjurer de satisfaire à son devoir, passant par dessus ces appréhensions & ces craintes; mais, comme les esprits les plus audacieux sont souvent les moins hardis & les moins assurés, il fut d'abord impossible de lui donner la résolution nécessaire à cet effet.

Il se représentoit que quelque tems auparavant il avoit parlé ouvertement contre Conchine, sur ce que n'ayant pas voulu laisser ses éperons entrant au Palais, les Clercs s'en étoient tellement offensés, qu'animés sous main par quelques personnes qui ne croyoient pas déplaire, au Roi, ils s'atroupoient par la ville & faisoient contenance de chercher Conchine, pour tirer raison de l'injure qu'ils estimoient leur avoir
été

été faite. Les intrigues qu'il avoit présentes de ce qui s'étoit passé en cette rencontre, & le souvenir de toutes les brouilleries qui avoient été entre Dom Jean Oncle naturel de la Reine & ledit Conchine, (il avoit, au moins de paroles, suivant l'exemple du feu Roi & son inclination, favorisé le premier contre le dernier) le troublent de telle sorte, qu'encore que pendant la vie du feu Roi il eût toujours eu particulière intelligence avec la Reine, il fut longtems sans pouvoir s'assurer.

Sur le soir St. Geran qu'il avoit obligé, & qui témoignoit être fort de ses amis, étant venu trouver, il le fit enfin résoudre à quitter son arsenal, & aller au Louvre.

Comme il fut à la Croix du trahoir, les appréhensions le saisirent de nouveau, & si pressément sur quelque avis qu'il reçut en ce lieu, qu'il s'en retourna, avec 50. ou 60. chevaux qui l'accompagnoient, à la Bastille dont il étoit Capitaine, & pria le Sr. de St. Geran d'aller faire ses excuses à la Reine, & l'assurer de sa fidélité & de son service.

Pendant ces incertitudes du Duc de Sully, le Chancelier, le Sr. de Villeroy, & le Président Jeannin, travailloient au Lou-

vre à penser ce qui étoit le plus nécessaire en un tel accident.

Aussitôt qu'ils eurent un peu affermi l'esprit de la Reine, ils se retirèrent dans le cabinet aux livres, où le Secrétaire d'Etat & le Sr. de Bullion, qui dès lors étoient employez par le Roi en diverses occasions, se trouvèrent aussi.

On proposa tout ce qui se pouvoit faire pour assurer l'Etat en un tel changement, & si inopiné qu'il surprenoit tout le monde.

Tous demeurèrent d'accord que la Régence de la Reine étoit le moyen le plus assuré d'empêcher la perte du Roi & du Royaume, & que, pour l'établir, il n'étoit question que de mettre en effet après la mort de ce grand Roi, ce qu'il vouloit pratiquer pendant sa vie.

Il n'y avoit pas un de ces Messieurs qui n'eût certaine connoissance de l'intention, qu'avoit ce Prince de laisser la Régence à la Reine pendant son voyage.

Ils favoient tous semblablement qu'il n'eût pas oublié, dans le pouvoir qu'il lui en eût laissé, de la déclarer telle, au cas qu'il plût à Dieu l'appeler de ce monde pendant son voyage.

La pratique ordinaire le requeroit ainsi, & la raison ne lui eût pas permis d'en
user

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 53

user autrement , étant certain que , s'il jugeoit son gouvernement utile pendant sa vie , il l'eût assurément jugé nécessaire après sa mort.

Il connoissoit trop bien la différence qu'il y a entre la liaison que la nature met entre une Mère & ses Enfants, lorsqu'ils sont en bas âge , & celle qui se trouve entre un Roi Enfant & les Princes, qui étant ses héritiers pussent avoir autant d'intérêt en sa perte qu'une Mère en sa conservation.

En un mot le Roi avoit si souvent appelé la Reine Mad. la Régente, lui avoit tant de fois témoigné publiquement que le commencement de son gouvernement seroit celui de sa misère, qu'il étoit impossible de ne savoir pas qu'il la destinoit pour gouverner le Royaume après sa vie, si Dieu l'apelloit auparavant que Mr. le Dauphin eût assez d'âge pour le faire lui même : il n'étoit question que de justifier la volonté de ce grand Prince au Public, par la déclaration que chacun savoit qu'il devoit faire en faveur de la Reine, avant que d'entreprendre son voyage.

Tous convinrent que c'étoit le meilleur expédient , les Srs. de Villeroy & Président Jeannin soutinrent qu'il s'en fal-

54 HISTOIRE DE MARIE DE

loit servir, Villeroy offrit de dresser la déclaration & la signer; mais le Chancelier qui avoit le cœur de cire ne voulut jamais la sceller. Il connoissoit aussi bien que les autres ce qui étoit nécessaire, mais il n'avoit ni bras ni mains pour le mettre en exécution: il dit hautement à ceux * qu'il pouvoit rendre confidens de sa crainte, qu'il lui étoit impossible de s'ôter de la fantaisie que, s'il scelloit cette déclaration, le Comte de Soissons s'en prendroit à lui & le tueroit. Il falloit en cette occasion mépriser sa vie pour le salut de l'Etat, mais Dieu ne fait pas cette grace à tout le monde: la chose étoit juste, tout ce qu'il falloit faire avoit pour fondement la raison & la vérité, nul péril ne devoit le détourner d'une si bonne fin, & qui eût eu cœur & jugement tout ensemble, eût bien connu qu'il n'y avoit rien à craindre.

Mais ce Vieillard aima mieux exposer l'Etat en péril, que de manquer à ce qu'il estimoit pouvoir servir à la sûreté de sa personne: pour avoir trop de soin de ses intérêts, il méprisa ceux de son Maître & du Public tout ensemble.

Le Parlement n'en fit pas de même, au contraire l'intérêt public lui fit passer par dessus les bornes de son pouvoir, pour
af-

* à Bullion.

assurer la Régence à la Reine, bien que les Parlemens ne se fussent jamais mêlé de pareilles affaires.

Pendant l'agitation & les difficultez qui se trouvoient aux premiers momens d'un si grand changement, comme ceux qui se noyent se prennent, durant le trouble où ils sont, à tout ce qu'ils estiment les pouvoir sauver, la Reine envoya sous main, par l'avis qui lui en fut donné, avertir le Président de Harlay, homme de tête & de courage & qui lui étoit affectionné, ordre d'assembler promptement la Cour, pour faire ce qu'ils pouroient en cette occasion pour assurer la Régence.

Ce personnage travaillé de ses gouttes n'eut pas plutôt cet avis, qu'il sortit du lit, & se fit porter aux Augustins, où lors on tenoit le Parlement, parceque l'on préparoit la grande salle du Palais pour y faire le festin de l'entrée de la Reine. Les Chambres ne furent pas plutôt assemblées, que le Duc d'Espéron s'y présente, & leur témoigne comme le Roi avoit toujours eu intention de faire la Reine Régente.

Les plus sages représentoient les maux qui pouvoient arriver, si l'on apercevoit un seul moment d'interruption en l'autorité royale, & si l'on pouvoit croire que

56 HISTOIRE DE MARIE DE
Dieu, nous privant du feu Roi, nous
eût privé de la règle & discipline nécessaire
à la subsistance de l'Etat.

Ils conclurent tous qu'il valoit mieux
faire trop que trop peu en cette occasion,
où il étoit dangereux d'avoir les bras croi-
sez, & qu'ils ne sauroient être blâmés de
déclarer la volonté du Roi, puisqu'elle
leur étoit connue, & à tous ceux qui a-
voient l'honneur de l'aprocher.

Sur ce fondement & autres semblables
ils passèrent en cette rencontre très utile-
ment les bornes de leur pouvoir, ce qu'ils
firent plutôt pour * donner l'exemple de
reconnoître la Reine Régente, que pour
autorité qu'ils eussent d'y obliger le Roy-
aume en vertu de leur Arrêt, qu'ils pro-
noncèrent dès le soir même.

Le lendemain 15 de Mai, la Reine
vint en cet auguste Sénat, où elle con-
duisit le Roi son fils, qui, séant en son
lit de justice, par l'avis de tous les Princes,
Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne,
suivant les intentions du feu Roi son Pé-
re, dont il fut assuré par ses Ministres,
commit & l'éducation de sa Personne &
l'administration de son Etat à la Reine sa
mère, & aprouva l'Arrêt que le Parlement
avoit

* *Bono magis exemplo, quam concessio fure.*
Tacit. L. 1. Annal.

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 57

avoit donné sur ce sujet le jour auparavant.

En cette occasion la Reine parla plus par ses larmes que par ses paroles, ses soupirs & ses sanglots témoignèrent son deuil, & peu de mots entrecoupez une extrême passion de Mère envers son fils & son Etat. Elle alla du Palais droit à l'Eglise Cathédrale, pour configner le dépôt qu'elle avoit reçu entre les mains de Dieu & de la Vierge, & réclamer leur protection.

* M. le Comte de Soissons, qui s'étoit retiré en une de ses maisons avant la mort du feu Roi, pour ne vouloir pas consentir que la femme du Duc de Vendôme fille naturelle du Roi portat au couronnement de la Reine une robe semée de fleurs de Lys, comme les Princesses du Sang, ce que le Roi desiroit avec une passion déréglée, s'étoit mis en chemin pour retourner à la Cour, dès qu'il eut reçu la triste nouvelle de la mort du Roi.

Il ne fit pas si grande diligence à revenir, que celle des bons François à faire déclarer la Reine Régente ne le prévint; il aprit à St. Cloud que c'en étoit fait: cet avis l'étonne & le fâche, il ne laisse

C 5

pas

* Le Comte de Soissons arriva à Paris le 15 de Mai, ou le 16. dud. mois.

§8 HISTOIRE DE MARIE DE

pas pourtant d'arriver à Paris le lendemain.

D'abord il jette feu & flamme ; premièrement il se plaint de ce que cette résolution avoit été prise & exécutée en son absence , il dit que par cette précipitation on lui a ôté le gré du consentement qu'il y eût , disoit il , aporté , ainsi qu'il avoit promis à la Reine dès longtems.

Passant outre il soutient en ses discours que la Régence est nulle , qu'il n'appartient point au Parlement de se mêler du Gouvernement & de la direction du Royaume , moins encore de l'établissement d'une Régence , qui ne pouvoit être établie que par le Testament des Rois , par déclaration faite de leur vivant , ou par assemblée des Etats-Généraux. Il ajoute que , quand même le Parlement pouroit prétendre le pouvoir de délibérer & ordonner de la Régence , ce ne pouroit être qu'après avoir dûement averti & apellé les Princes du Sang , Ducs , Pairs , & Grands du Royaume , comme étant la plus importante affaire de l'Etat , ce qui n'avoit pas été pratiqué en cette occasion.

Poursuivant sa pointe il dit que , depuis que la Monarchie Françoisé est établie , il ne se trouve aucun exemple d'une pareille entreprise ; que le pouvoir du Par-
le-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 59

lement est restraint dans les bornes de l'administration de la justice, qui ne s'étend point à la direction générale de l'Etat; qu'aureste la pratique ordinaire étoit que les Mères des Rois avoient l'éducation de leurs Enfans, & que le gouvernement en appartenoit aux Princes du Sang à l'exclusion de tous autres.

Les Ministres s'oposoient le plus doucement qu'il leur étoit possible à ses prétentions: ils jugeoient bien que, s'il avoit son compte, la Reine n'auroit pas le sien ni eux aussi, mais d'autre part ils appréhendoient l'indignation d'un homme de sa qualité & desiroient le contenter.

Ils se déchargeoient autant qu'il leur étoit possible sur le Parlement, qu'ils soutenoient à cet effet avoir fait la déclaration de la Régence de son propre mouvement sans y être suscité de personne.

Ils excusoient ensuite cette célèbre Compagnie, disant qu'en une action si importante elle n'avoit pas dû tant considérer son pouvoir comme la nécessité de prévenir les maux qui pouroient arriver, dans l'incertitude de l'établissement d'une Régence. Que voyant Mr. le Prince hors du Royaume, Mr. le Comte hors de la Cour, le Prince de Conty seul présent, mais comme absent par sa surdité, & par

60 HISTOIRE DE MARIE DE

l'incapacité de son esprit qui étoit connue de tout le monde, on n'avoit pu faire autre chose que ce qui s'étoit fait, étant impossible d'attendre le retour de ces Princes sans un aussi manifeste péril pour l'Etat, que celui d'un vaisseau qui feroit longtems à la mer sans gouvernail.

Ils ajoutoient en outre que le bien de l'Etat préférable à toutes choses avoit requis qu'on prévînt les diverses contentions, qui fussent nées sans doute entre les Princes du Sang sur ce sujet, si on les eût attendus.

Que le Parlement n'avoit point tant prétendu établir la Régence de la Reine par son autorité, comme déclarer que la volonté du feu Roi avoit toujours été que le gouvernement fût entre ses mains, non seulement en son absence pendant son voyage, mais en cas qu'il plût à Dieu disposer de lui. Que l'action du Parlement ainsi interprétée étoit dans l'ordre & les formes accoutumées à telles Compagnies, qui ont toujours enregistré les déclarations des Régences que les Rois ont faites, quand ils se sont absentez de leur Royaume, ou lorsque la mort les en a privez en les tirant du monde.

Que les Rois mêmes à qui la Couronne tomboit sur la tête en bas âge, ne se

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 61

se déclaroient jamais majeurs qu'en faisant la première action de leur majorité dans leur Parlement.

Enfin que le Roi, accompagné de la Reine sa mère & de tous les Grands qui étoient lors auprès de lui, ayant été, le lendemain du malheur qui lui étoit arrivé, en son Parlement, pour y déclarer, comme il avoit fait séant en son lit de justice que, suivant l'intention du feu Roi son père, sa volonté étoit que la Reine sa mère eût la Régence de son Royaume, il n'y avoit rien à dire à ce qui s'étoit passé.

Cependant, sans s'amuser au mécontentement & aux plaintes de Mr. le Comte, la Reine fait voir que, si jusques alors elle ne s'étoit mêlée des affaires, ce n'étoit pas qu'elle n'en eût la capacité, puisqu'elle prend en main le gouvernement de l'Etat pour conduire ce grand vaisseau, jusques à ce que le Roi son fils pût ajouter le titre & l'effet de pilote à celui que sa naissance lui donnoit d'en être le maître. Considérant que la force du Prince est autant en son Conseil qu'en ses armes, pour suivre en tout ce qui lui seroit possible les pas du feu Roi son Seigneur, elle se fert de ceux qu'elle trouve avoir été employez par lui

62 HISTOIRE DE MARIE DE

au maniemment des affaires , & continue auprès de la personne du Roi son fils tous ceux qui avoient été choisis pour son instruction par le Roi son père.

Les prières publiques sont faites par toute la France pour celui qu'elle avoit perdu , on en fait de particulières au Louvre , la Reine y vaque si assiduellement , que ce sujet , sa douleur , & les soins qu'elle prend de l'avenir , la privent du repos presque neuf nuits consécutives.

Elle s'employe à la perquisition des Complices de celui , qui donnant la mort au Roi l'avoit privée de la douceur de sa vie. On avoit expressément garenti ce Misérable de la fureur du Peuple , afin qu'en lui arrachant le cœur on découvrit la source de sa détestable entreprise.

Ce monstre fut interrogé par le Président Jeannin & le Sr. de Boissise , personages du Conseil des plus affidez à ce grand Prince , qui les avoit toujours employez ez plus importantes affaires de l'Etat.

Par après il fut mis entre les mains du Parlement de Paris , ce qu'il fufit de rapporter pour faire connoitre qu'on n'oubliera rien de ce qui se pouvoit pour savoir l'origine de ce forfait exécrationnel. On ne peut tirer de lui autre chose , sinon que

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 63

que le Roi souffroit deux Religions en son Etat, & qu'il vouloit faire la guerre au Pape, en considération de quoi il avoit cru faire une œuvre agréable à Dieu de le tuer; mais que depuis avoir commis cette maudite action il avoit reconnu la grandeur de son crime.

Il est interrogé à diverses fois, on l'induit par espérance, on l'intimide par menaces, on lui représente que le Roi n'est pas mort, on se sert de tourmens & de peines pour arracher de lui la vérité, il est appliqué à la question extraordinaire la plus rigoureuse qui se donne.

* D'autant qu'on juge que sur le point qu'on doit partir de ce monde, rien n'est plus fort que les considérations de la vie ou de la mort de l'ame immortelle, le Clerc & Gamache deux des Lecteurs de la Sorbonne, Docteurs de singulière érudition & de probité du tout exemplaire, sont appellez, ils lui représentent l'horreur de son crime, lui font voir qu'ayant tué le Roi il a blessé à mort toute la France, qu'il s'est tué lui même devant Dieu, duquel il ne peut espérer aucune grace, si son cœur n'est pressé de l'horreur de sa faute, & s'il ne déclare hautement ses Complices & ses Adhérens. Ils

• *Perfecto demum scelere magnitudo ejus intellecta est.* Tacit, L. 14.

64 HISTOIRE DE MARIE DE

Ils lui font voir le Paradis fermé, l'enfer ouvert, la grandeur des peines qui lui sont préparées; ils l'assurent de deux choses fort contraires, de la rémission de sa faute devant Dieu, s'il s'en repent comme il doit, & en déclare les Auteurs comme il est tenu en sa conscience; d'autre part la damnation éternelle, s'il celle la moindre circonstance importante en un fait de telle conséquence, & lui dénie l'absolution, s'il ne satisfait à ce qu'ils lui ordonnent de la part de Dieu.

Il dit hautement au milieu des tourmens & hors d'iceux, qu'il est content d'être privé d'absolution & demeurer coupable de l'exécration attentat, dont il se repentoit, s'il celle quelque chose qu'on veuille savoir de lui.

Il se déclare entre les hommes le seul criminel du forfait qu'il avoit commis, il reconnoit bien en l'état auquel il étoit, que ce damnable dessein lui avoit été suggéré par le malin Esprit, en ce qu'un homme noir s'étant une fois aparu à lui, il lui avoit dit & persuadé qu'il devoit entreprendre cette action abominable.

Que depuis il s'étoit plusieurs fois repenti d'une si détestable résolution qui lui étoit toujours revenue en l'esprit,
jus-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 65

jusqu'à ce qu'il l'eût exécutée; ensuite de ce que dessus il permit que sa confession fût révélée à tout le monde pour donner plus de connoissance de la vérité de ce fait.

* En un mot toutes ses réponses & toutes ses actions font que cet auguste Sénat, qui avoit examiné sa vie pour condamner son corps, & ces deux Docteurs qui l'avoient épluché pour sauver son ame, conviennent en cette croyance, qu'autre n'est auteur de cet acte que ce Misérable, & que ses seuls Conseillers ont été sa folie & le diable.

Il y eut à mon avis quelque chose d'extraordinaire en la mort de ce grand Prince; plusieurs circonstances, qui ne doivent pas être passées sous silence donnent lieu de le croire. La misérable condition de ce maudit Assassın, qui étoit si vile que son Père & sa Mère vivoient d'aumônes, & lui de ce qu'il pouvoit gagner à apprendre à lire & à écrire aux Enfans d'Angoulême, doit être considérée en ce sujet; la bassesse de son esprit, qui étoit blessé de mélancolie & ne se repaissoit que de chimères & de visions fantastiques, rend la disgrâce du Roi d'autant plus grande, qu'il n'y avoit pas aparence de

* Il fut exécuté à mort le 27. de Mai.

66 HISTOIRE DE MARIE DE

de croire qu'un homme si abject eût pu se rendre maître de la vie d'un si grand Prince, qui ayant une armée puissante sur la frontière pour attaquer ses ennemis au dehors, a dans le cœur de son Royaume le cœur percé par le plus vile de ses Sujets.

Dieu l'avoit jusques alors miraculeusement deffendu de semblables attentats comme la prunelle de son œil.

Dès l'an 1584. le Capitaine Michau vint expressément des Pays-Bas pour l'assassiner.

Rougemont fut sollicité pour le même effet, & en eut dessein en l'an 1589.

Barrière en 1593. osa bien entreprendre sur sa personne.

Jean Châtel en 1594. le blessa d'un coup de couteau.

En 1597. Davennes Flamand & un Laquais Lorrain furent exécutez pour un semblable dessein, que plusieurs autres ont vu tous sans effet par la spéciale protection de Dieu : & maintenant, après tant de dangers heureusement évitez, après tant d'entreprises contre sa personne, lorsqu'il est florissant & victorieux, & qu'il semble être au dessus de toute puissance humaine, Dieu tout à coup par un conseil secret l'abandonne, & permet qu'un misérable

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 67

nable ver de terre, un insensé sans conduite & sans jugement, le mette à mort.

Cinquante six ans auparavant ce funeste accident, à pareil jour que celui auquel il arriva, le 14. de Mai 1554., le Roi Henri second ayant trouvé de l'embaras en la rue de la féronerie, qui l'avoit empêché de passer, fit une ordonnance, par laquelle il enjoignoit de faire abatre toutes les boutiques, qui sont du côté du cimetière des Sts. Innocens, afin que le chemin fût plus ouvert pour le passage des Rois; mais un Démon empêcha l'effet de cette prévoyance.

* Camerarius Mathématicien Allemand & de réputation fit imprimer un livre plusieurs années avant la mort du Roi, dans lequel entre plusieurs nativitez il mit la sienne, en laquelle il lui prédisoit une mort violente par attentat des siens.

Cinq ans avant ce parricide coup les Habitans de Montargis envoyèrent au Roi un billet, qu'un Prêtre avoit trouvé sous la nape de l'Autel en disant la Messe, qui désignoit l'an, le mois, le jour, & la rue, où cet assassinat devoit être commis.

On imprima dans Madrid en 1609. un pronostic de l'an 1610., qui contenoit

• Pronostications sur la mort de Henri le grand.

68 HISTOIRE DE MARIE DE

noit divers effets qui devoient arriver en diverses parties du monde , & particulièrement en l'horison de Barcelonne & Valence. Ce livre, composé par Jérôme Oller Astrologue & Docteur en Théologie, dédié au Roi Philippe III., imprimé à Valence avec permission des Officiers Royaux & aprobaton des Docteurs, porte exprès en la page 5. *Dichos Dansas empecaran a los primeros del Henero & presente anno 1610. y durara tota la quarta hyemal y parte del verana sen la ta muerte d'un Principe o Reyel qual nacio en el anno 1553. a 14. Decembre a 4. hora 52. minutes de media noche : qui Rex anno 19. atatis sue fuit detentus sub custodiâ deinde relictus fuit : tiene este Rey 24. grados de libra por ascendente y viene en quadrado preciso del grado y signo don de se hizo & eclipse que la causara muerte o enfermedad de grande consideration.*

Cinq ou six mois avant la mort du Roi , on manda d'Allemagne à Mr. de Villeroy qu'il couroit très grande fortune le 14. de Mai, jour auquel il fut tué.

De Flandres on écrivit du 12. de Mai à Roger Orfévre & Valet de Chambre de la Reine une lettre , par laquelle on déplorait la mort du Roi, qui n'arriva que le 14.

Plu-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 69

Plusieurs semblables lettres furent écrites à Cologne & en d'autres endroits d'Allemagne, de Bruxelles, d'Anvers, & de Malines.

Et plusieurs jours avant sa mort on disoit à Cologne qu'il avoit été tué d'un coup de couteau ; les Espagnols à Bruxelles se le disoient à l'oreille l'un à l'autre ; à Mastricht un d'entr'eux assura que s'il ne l'étoit encore, il le croyoit infailliblement.

Le 1. jour du mois de Mai le Roi voyant planter le Mai, il tomba par trois fois, sur quoi il dit au Maréchal de Bassompierre & à quelques autres qui étoient avec lui, un Prince d'Allemagne feroit de mauvais présages de cette chute, & ses Sujets tiendroient sa mort assurée, mais je ne m'amuse pas à ces superstitions.

Quelques jours auparavant la Brosse Médecin du Comte de Soissons, qui se méloit des Mathématiques & de l'Astrologie, donna avis qu'il se donnât garde du 14. de Mai, & que s'il vouloit il tâcheroit de remarquer l'heure particulière qui lui étoit la plus dangereuse, & lui désigneroit la façon, le visage & la taille de celui qui attenteroit sur sa personne. Le Roi croyant que ce qu'il lui
disoit

70 HISTOIRE DE MARIE DE
disoit n'étoit que pour lui demander de
l'argent, méprisa cet avis, & n'y ajouta
pas de foi.

Un mois auparavant sa mort en plu-
sieurs occasions il apella sept ou huit fois
la Reine *Madame la Régente*.

Environ ce tems la Reine étant tou-
chée auprès du Roi, elle s'éveilla en cris
& se trouva baignée de larmes. Le Roi
lui demanda ce qu'elle avoit, après avoir
longtems refusé de le lui dire, elle lui
confessa qu'elle avoit songé qu'on le tuoit,
de quoi il se moqua lui disant que son-
ges étoient mensonges.

Cinq ou six jours auparavant le cou-
ronnement de la Reine, cette Princeesse
allant d'elle même à S. Denis voir les
préparatifs qui se faisoient pour cette cé-
rémonie, elle se trouva entrant dans l'E-
glise saisie d'une si grande tristesse, qu'elle
ne put contenir ses larmes sans en sa-
voir aucun sujet.

Le jour du couronnement le Roi prit
M. le Dauphin entre ses bras, & le mon-
trant à tous ceux qui étoient présens il
leur dit, *Mrs. voila votre Roi*; & copen-
dant on peut dire qu'il n'y avoit Prin-
ce au monde, qui prit moins de plaisir
à penser ce que l'avenir devoit aparem-
ment produire sur ce sujet, que ce grand
Roi. Pen-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 71

Pendant la cérémonie du couronnement , la pierre qui couvre l'entrée du sépulcre des Rois se cassa d'elle même.

Le Duc de Vendôme le pria le matin même, dont il fût tué le soir, de prendre garde à lui cette journée là, qui étoit celle que la Brosse lui avoit désignée; mais il s'en moqua, & lui dit que la Brosse étoit un vieux fol.

Le jour qu'il fut tué, avant que de partir du Louvre pour aller à l'Arfenal, par trois fois il dit adieu à la Reine sortant & rentrant en sa chambre avec beaucoup d'inquiétude; sur quoi la Reine lui dit, *vous ne pouvez partir d'ici, demeurez, je vous supplie, vous parlerez demain à M. de Sully*: à quoi il répondit qu'il ne dormiroit point en repos, s'il ne lui avoit parlé, & ne s'étoit déchargé de plusieurs choses qu'il avoit sur le cœur.

Le même jour & la même heure de sa mort environ sur les 4. heures, le Prévôt des Maréchaux de Piviers jouant à la courte boulle dans Piviers s'arrêta tout court, &, après avoir un peu pensé, dit à ceux avec qui il jouoit, *le Roi vient d'être tué.*

Et comme depuis ce funeste accident on voulut éclaircir comme il avoit pu savoir cette nouvelle, le Prévôt ayant été
ame-

72 HISTOIRE DE MARIE DE

amené prisonnier à Paris fut un jour trouvé pendu & étranglé dans la prison.

Une Religieuse de l'Abaye de St. Paul près Beauvais Ordre de St. Benoit, âgée de 42. ans, sœur de Villars-Houdan Gentilhomme assez connu du tems du feu Roi pour l'avoir servi en toutes ses guerres, étant demeurée dans sa chambre à l'heure du diner, une de ses sœurs l'alla chercher en sa chambre selon la coutume des monastères, où elle la trouva toute éplorée; lui demandant pourquoi elle n'étoit pas venue diner, elle lui répondit que, si elle prévoyoit comme elle le mal qui leur alloit arriver, elle n'auroit pas envie de manger, & qu'elle étoit hors d'elle même d'une vision qu'elle avoit eue de la mort du Roi qui seroit bientôt tué. La Religieuse la voyant opiniâtrée à ne point quitter sa solitude, s'en retourna sans s'imaginer qu'une telle pensée eût autre fondement que sa mélancolie; cependant pour s'acquiescer de son devoir elle fait rapport de ce qui s'étoit passé à l'Abesse, qui commanda qu'on laissât cette Fille en sa chambre, & pensa plutôt à la faire purger qu'à croire ce qu'elle estimoit une pure imagination.

L'heure de vêpres étant venue, & cette Religieuse se présentant aussi peu à l'Office

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 73

l'Office qu'à diner, l'Abesse y envoya deux de ses Filles, qui la trouvèrent encore en larmes, & leur dit affirmativement qu'elle voyoit que l'on tuoit le Roi à coups de couteau, ce qui se trouva véritable.

Le même jour de ce funeste accident une Capucine fondant en pleurs demanda à ses Sœurs si elles n'entendoient pas qu'on sonnoit pour les avertir de la fin du Roi: incontinent après le son de leurs cloches frapa les oreilles de toute la troupe à heure indue, elles coururent à l'Eglise, où elles trouvèrent la cloche sonnant sans que personne y touchat.

Le même jour une jeune Bergère, âgée de 14. à 15. ans, nommée Simone, native du village de Patey, qui est entre Orléans & Châteaudun, fille d'un boucher dud. lieu, ayant le soir ramené ses troupeaux à la maison, demanda à son Père ce que c'étoit que le Roi. Son Père lui ayant répondu que c'étoit celui qui commandoit à tous les François, elle s'écria, *Bon Dieu, j'ai tantot entendu une voix qui m'a dit qu'il avoit été tué: ce qui se trouva véritable.*

Cette fille étoit dès lors si dévote, que son Père l'ayant promise en mariage à un homme fort riche & de naissance, el-

74 HISTOIRE DE MARIE DE

le se coupa les cheveux pour se rendre difforme , & fit vœu d'être Religieuse, ce qu'elle accomplit après en la Maison des petites Hospitalières de Paris , dont elle fut peu de tems après Supérieure.

Le Christianisme nous aprenant à mépriser les superstitions qui étoient en grande Religion parmi les Payens , je ne rapporte pas ces circonstances pour croire qu'il y faille avoir égard en d'autres occasions ; mais l'événement ayant justifié la vérité de ces présages , prédictions , & vues extraordinaires , il faut confesser qu'en ce que dessus il y a beaucoup de choses étranges , dont nous connoissons les effets & en ignorons la cause. Vrai est que , si la fin nous en est inconnue , nous savons bien que Dieu qui tient en main le cœur des Rois , n'en laisse jamais la mort impunie. *Qui fait ses volontez a part à sa gloire ; mais qui abuse de sa permission n'échape jamais sa justice ;* comme il apert en la personne de ce Malheureux , qui meurt par un genre de supplice le plus rigoureux , que le Parlement ait pu inventer , mais trop doux pour la grandeur du délit qu'il a commis.

Tant de pronostics divers de la mort de ce Prince , que j'assure être véritables pour avoir eu le soin de les éclaircir & justifier

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 75

tifier moi même, & la misérable & funeste fin qui a terminé le cours d'une si glorieuse vie, doivent bien donner à penser à tout le monde.

Il est certain que l'histoire nous fait voir que la naissance & la mort des grands Personnages est souvent marquée par des signes extraordinaires, par lesquels il semble que Dieu veuille, ou donner des avantcoureurs au monde de la grace qu'il leur veut faire par la naissance de ceux qui les doivent aider extraordinairement, ou avertir les hommes qui doivent bientôt finir leur course, d'avoir recours à sa miséricorde, lorsqu'ils en ont plus de besoin.

Je m'étendrois au long sur ce sujet digne d'un livre entier, si les loix de l'histoire ne me défendoient d'y faire le Théologien autrement qu'en passant. Il est raisonnable de se resserrer dans la multitude des considérations que ce sujet fournit, mais non pas de passer sans considérer & dire que ceux qui reçoivent les plus grandes graces, reçoivent aussi souvent les plus grands châtimens, quand ils en abusent.

Beaucoup croient que le peu de soin que ce Prince a eu d'accomplir la pénitence qui lui fut donnée lorsqu'il reçut

76 HISTOIRE DE MARIE DE

l'absolution de l'hérésie, n'est pas la moindre cause de son malheur.

Aucuns estiment que la coutume qu'il avoit de favoriser sous main les Duels, contre lesquels des loix & des ordonnances ont été faites, en est une plus légitime cause.

D'autres ont pensé que, bien qu'il pût faire une juste guerre pour l'intérêt de ses Alliez, qu'encore que ravoir le sien soit un sujet légitime à un Prince de prendre les armes, les prendre sous ce prétexte sans autre fin que d'assouvir ses sensualitez au scandale de tout le monde, ne fût plus un sujet d'exciter le courroux du Tout-Puissant.

Quelques autres ont eu opinion que n'avoir pas ruiné l'hérésie en ses Etats a été la cause de sa ruine.

Pour moi je dirois volontiers que ne se contenter pas de faire un mal, s'il n'est aggravé par des circonstances pires que le mal même, ne se plaire pas aux paillardises & adultères s'ils ne sont accompagnez de sacrilèges, faire & rompre des mariages pour à l'ombre des plus saints Mistères satisfaire à ses apétits déréglez, & par ce moyen introduire une coutume de violer les Sacremens & mépriser ce qui est de plus saint en notre Religion, est un crime,

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 77

me, qui, à mon avis, attire autant la main vangeresse du grand Dieu, que les fautes passagères de légéreté font dignes de miséricorde.

Mais ce n'est pas à nous à pénétrer les conseils de la Sagesse infinie, ils sont impénétrables aux plus clairvoyans : c'est pourquoi s'humiliant en la considération de leur hauteffe, & confessant que les plus grands esprits de ce monde y sont aveugles, il vaut mieux en quitter la contemplation & suivre le cours de notre histoire, disant que le monde fut délivré le 17. de Mai de ce misérable Parricide, qui, après avoir eu le poing coupé, a été tenaillé en divers lieux de la ville, souffert les douleurs du plomb fondu & de l'huile bouillante jettée dans ses playes, fut tiré vif à quatre chevaux, brulé, & ses cendres jettées au vent.

Lors la maladie de penser à la mort des Rois étoit si pestilentielle, que plusieurs esprits furent à l'égard du Fils touchés & saisis d'une fureur semblable à celle de Ravailac au respect du Père. Un enfant même de 12. ans osa bien dire qu'il seroit assez hardi pour tuer le jeune Prince. Ses premiers Juges le condamnèrent à la mort, dont ayant appelé, la nature fut assez clémente pour vanger elle même

78 HISTOIRE DE MARIE DE

me l'outrage qu'elle avoit reçue de ce Monstre, en prévenant les châtimens qu'il devoit attendre de la justice des loix.

La Reine n'eut pas plutot fatisfait à ce que sa douleur & les ressentimens de toute la France exigeoient d'elle, qu'elle fit renouveler l'Edit de Nantes dès le 22. de Mai, pour assurer les Huguenots & les retenir dans leur devoir.

Et parceque dans l'étonnement que la nouvelle de la mort du Roi porta dans toutes les Provinces, quelques uns, croyant non sans aparence que la perte de ce grand Prince causeroit celle de l'Etat, s'étoient faisis des places fortes qui étoient dans leur bienséance, elle fit publier le 27. de Mai une déclaration, qui portant abolition de ce qui s'étoit fait, portoit aussi commandement de remettre les places faifies en l'état qu'elles étoient sur peine de crime de Léze-Majesté.

Il ne se trouva personne qui ne rendît une prompte obéissance aux volontez du Roi.

Au même tems le Parlement voulant empêcher qu'à l'avenir les pernicieuses maximes qui avoient séduit l'esprit de Ravallac ne fissent produire le même effet en d'autres, enjoignit par Arrêt du 27. de Mai à la Faculté de Théologie de délibérer

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 79

bérer de nouveau sur le sujet du Decret émané de ladite Faculté le 13. de Décembre 1413., par lequel 141. Docteurs assemblez censurèrent & condamnèrent la folie & la témérité de ceux qui avoient osé mettre en avant qu'il étoit loisible aux Sujets d'attenter à la vie d'un Tiran, sans attendre à cet effet la sentence ou le mandement des Juges. Ensuite de quoi le Concile de Constance confirma ce Decret deux ans après en 1415., & déclara que ladite proposition étoit erronnée en la foi & aux bonnes mœurs, qu'elle ouvroit le chemin à fraude, trahison, & parjure, & étoit telle enfin qu'on ne pouvoit la tenir & la défendre avec opiniâtreté sans hérésie.

La Faculté s'assembla au desir de l'Arrêt de la Cour le 4. de Juin, renouvela & confirma son ancien Decret, auquel de plus elle ajouta que dorénavant les Docteurs & Bacheliers d'icelle jureroient d'enseigner la vérité de cette doctrine en leurs leçons, & d'en instruire les Peuples par leurs prédications.

En conséquence de ce Decret la Cour condamna le 8. de Juin un livre, intitulé *de Rege & Regis institutione*, à être brûlé par la main du boureau, & défendit sous grandes peines de l'imprimer & vendre en

80 HISTOIRE DE MARIE DE

ce Royaume, attendu qu'il contenoit une doctrine formellement contraire aud. Decret, & louoit l'Assassin du Roi Henri III. disant en termes exprès que tels gens que l'on punit justement pour ces exécrables attentats, ne laissent pas d'être des hosties agréables à Dieu.

Les ennemis des Pères Jésuites leur mettoient à fus, que la doctrine de Mariana étoit commune à toute leur Société: mais le Père Coton éclaircit fort bien la Reine & le Conseil du contraire, leur faisant voir qu'en l'an 1606. ils l'avoient condamnée en une de leurs Congrégations Provinciales, que leur Général Aquaviva avoit commandé que tous les exemplaires de ce livre fussent supprimez comme très pernicieux, qu'au reste ils reconnoissoient la vérité de la doctrine du Decret du Concile de Constance portée en la Session XV. & soutenoient par tout que la déclaration faite en Sorbonne en l'an 1413. & celle du 4. de Juin de la présente année devoient être reçues & tenues inviolables de tous les Chrétiens.

Cette secouffe, qui pouvoit ébranler les esprits les plus affermis, n'abatit point tellement le courage des Jésuites, qu'ils n'entreprissent incontinent d'ouvrir leurs Colléges, & faire des leçons publiques dans
Paris.

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 81

Il y avoit longtems qu'ils avoient ce dessein , mais ils n'avoient osé s'en découvrir ; ils avoient dès l'an 1609. obtenu des Lettres du Roi par lesquelles il leur étoit permis de faire une leçon de Théologie en leur Collége.

Ils n'avoient lors demandé que la permission de cette leçon qui sembloit ne blesser pas l'Université, à qui tout l'exercice des lettres humaines & de la Philosophie devoit appartenir : néanmoins s'y étant oposée sur la croyance qu'elle avoit que ces bons Pères aspiraient à plus , ils se défistèrent de leur poursuite.

Maintenant que le Roi est décédé, & que sa mort a tout mis en trouble, ils n'ont pas plutot surmonté les tempêtes qui s'étoient excitées contre eux, qu'ils poursuivent non seulement ce qu'ils avoient demandé du tems du feu Roi, mais la permission pure & simple d'enseigner dans leur Collége de Clermont, & en obtiennent des Lettres Patentes du 26. d'Aout.

L'Université s'y oposé derechef; mais nonobstant que par divers moyens ils eussent gagné une partie des Supôts d'icelle, ils furent contraints de caler voile pour cette année, à cause d'un orage qui s'émut de nouveau contre eux sur le su-

82 HISTOIRE DE MARIE DE

jet d'un livre que le Cardinal Bellarmin fit pour réponse à celui de Barclay de *Potestate Papa.*

Le Parlement prétendoit que ce livre contenoit des propositions contraires à l'indépendance que l'autorité Royale a de toute autre Puissance que de celle de Dieu, en considération de quoi par Arrêt du 26. de Novembre il fit défense sous peine de crime de Léze-Majesté de recevoir, tenir, imprimer ni exposer en vente ledit livre.

Le Nonce du Pape en fit de grandes plaintes, qui portèrent le Roi suivant la piété de ses Prédécesseurs vers le St. Siége d'en faire surseoir l'exécution.

En ce même tems le Roi d'Espagne ayant fait, par Edit public le 3 d'Octobre, des défenses très expresses d'imprimer, vendre, & tenir en ses Etats l'onzième tome des Annales de Baronius, si premièrement on n'y avoit retranché ce qu'il estimoit y être au préjudice de son autorité & de ses droits sur la Sicile, ses volontez furent rigoureusement exécutées sans considération des instances du Nonce.

La Chrétienté eut en cette occasion lieu de reconnoitre la différence qu'il y a entre les véritables sentimens que les Fran-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 83

François ont de la Religion, & l'extérieure ostentation que les Espagnols en affectent : mais beaucoup estiment aussi que notre légéreté nous fait relâcher en certaines rencontres, où la fermeté nous seroit souvent bienséante & quelquefois nécessaire.

Mais je ne considère pas que la condamnation du livre de Mariana, qui fut faite incontinent après la mort du Roi, m'a emporté au discours des autres choses, qui arrivèrent aux Jésuites cette année, & qu'il est tems que nous retournions à la Cour, où nous avons laissé la Reine en peine de faire agréer à Mr. le Comte la déclaration de sa Régence.

Après lui avoir fait entendre toutes les raisons qui avoient obligé à se conduire ainsi qu'on avoit fait, n'étant plus question de convaincre l'esprit, mais de gagner la volonté : un jour le Sr. de Bullion étant allé voir Mr. le Comte, après qu'il eut fait de nouveau toutes ses plaintes, lesquelles ledit Sr. de Bullion adoucit & détourna avec industrie, il lui dit, *si au moins on faisoit quelque chose de notable pour moi, je pourrais fermer les yeux à ce que l'on desire.* Sur quoi le Sr. de Bullion poussant l'affaire plus avant, le pria de lui faire connoître ce qui pouvoit le

84 HISTOIRE DE MARIE DE

satisfaire. Il demanda 50000. écus de pension, le Gouvernement de Normandie, qui étoit lors vacant par la mort du Duc de Montpensier décédé dès le tems du feu Roi, la survivance du Gouvernement de Dauphiné, & de la Charge de Grand-Maitre pour son Fils, qui n'avoit lors que 4. ou 5. ans, & de plus qu'on l'acquittat de 200000. écus qu'il devoit à Mr. de Savoye à cause du Duché de Moncalier appartenant à sa femme, qui étoit dans le Piémont. Ces demandes étoient grandes, mais elles sembloient petites au Chancelier, aux Srs. de Villeroy, Président Jeannin, & à la Reine, qui n'en furent pas plutôt avertis que Sa Majesté envoya querir ledit Comte pour les lui assurer de sa propre bouche.

Ainsi Mr. le Comte fut content & entra dans les intérêts de la Reine, auxquels il fut attaché quelque tems.

Ce Prince ne fut pas plutôt en cet état, que les Ministres résolurent avec lui le traité d'un double mariage entre les Enfans de France & ceux d'Espagne,

Au même tems il se mit en tête d'empêcher que Mr. le Prince qui étoit à Milan ne revînt à la Cour. La Reine & les Ministres l'eussent désiré aussi bien que

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 85

que lui, mais il étoit difficile d'en venir à bout par adresse, d'autant que ledit Sr. Prince se dispoſoit à revenir, il n'y avoit pas auſſi d'apparence de le faire par autorité, la foibleſſe du tems ne permettant pas d'en uſer ainſi.

Le Comte de Fuentes Gouverneur de Milan ſe promettoit qu'il ne ſeroit pas plutôt à la Cour, qu'il ne brouillat les affaires.

En cette conſidération il le porta autant qu'il put à prétendre la Royauté, & lui promit à cette fin l'aſſiſtance de ſon Maître. Mais Mr. le Prince lui témoignant qu'il aimeroit mieux mourir que d'avoir cette prétention, & qu'il n'avoit autre deſſein que de ſe rendre auprès du Roi, à qui la Couronne apartenoit légitimement, pour le ſervir; lors le Comte lui confeilla ce voyage, & lui fit connoître honnêtement qu'il ne pouvoit le laiſſer partir qu'il n'en eût eu auparavant ordre d'Eſpagne, qu'il fallut attendre en effet, quelque inſtance que Mr. le Prince fît au contraire.

Cet ordre étant venu, Mr. le Prince prit de Milan ſon chemin en Flandres, où il avoit laiſſé ſa Femme. Il dépêcha en partant un Gentilhomme au Roi, que la Reine lui renvoya en diligence avec beaucoup de témoignages de ſa bonne volonté,

86 HISTOIRE DE MARIE DE

& assurance qu'il auroit auprès du Roi son fils & auprès d'elle le rang & le crédit que sa naissance & sa bonne conduite lui devoient faire espérer.

Il ne fut pas plutot à Bruxelles, qu'on lui fit les mêmes sollicitations qu'à Milan : mais il ne voulut jamais y prêter l'oreille, ce qui dégouta fort les Espagnols, qui desiroient si passionnément l'embarquer à ce dessein, que leur Ambassadeur qui étoit à Rome avoit déjà voulu pénétrer de Sa Sainteté s'il la porteroit à le reconnoitre en cette qualité.

Auparavant l'arrivée de Mr. le Prince, la Reine ne se trouva pas peu en peine pour l'établissement des Conseils nécessaires à la conduite de l'Etat. Si le petit nombre des Conseillers lui étoit utile pour pouvoir secrètement ménager les affaires importantes, le grand lui étoit nécessaire pour contenter tous les Grands, qui desiroient tous y avoir entrée ; la condition du tems ne permettant pas d'en exclure aucun qui pût servir ou nuire.

Les Ministres, pour ne mécontenter personne, prenoient des heures particulières pour parler séparément les uns après les autres à la Reine, & l'instruire de ce qui devoit venir à la connoissance de tous ceux qui étoient au Conseil du Roi.

Quel-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 87

Quelques uns proposèrent d'abord , par ignorance ou par flaterie , que toutes les expéditions de la Régence , les Lettres Patentes , les Edits & Déclarations devoient être faites sous le nom de la Reine , & que son effigie devoit être dans la monnoye qui se batteroit pendant son administration.

Cette question fut agitée au Conseil , où les Ministres n'eurent pas plutôt représenté à la Reine que par la Loi du Royaume en quelqu'âge que les Rois viennent à la Couronne , quand ils seroient même au berceau , l'administration de l'Etat doit être faite sous leur nom , qu'elle résolut qu'on suivroit la forme qui avoit été gardée du tems de la Reine Catherine de Médicis , pendant la Régence de laquelle les Lettres Patentes & Brevets étoient expédiés sous le nom du Roi , avec expression de l'avis de la Reine sa Mère. Et pour les dépêches qui se faisoient dedans & dehors le Royaume , le Secrétaire d'Etat qui avoit contresigné les Lettres du Roi , on écrivoit ainsi de la part de la Reine , qui contresignoit semblablement.

En ce tems le Duc d'Epéron jugeant que la foiblesse de la minorité étoit une couverture favorable pour se tirer une épine du pied qui l'incommodoit fort , &
ren-

88 HISTOIRE DE MARIE DE

rendoit son autorité au Gouvernement de Metz moins absolue qu'il ne la desiroit, résolut d'ôter de la Citadelle le Sr. d'Arquien, que le feu Roi y avoit mis.

A cette fin il obtint de la Reine par surprise ou autrement un commandement aud. Sr. d'Arquien de remettre entre ses mains ladite Citadelle.

D'Arquien n'eut pas plutôt reçu ce commandement, qu'il obéit, & n'eut pas plutôt obéi, que la Reine reconnoissant la faute qu'elle avoit faite, ne lui témoigna qu'elle eût bien désiré qu'il n'eût pas été si religieux & si prompt à suivre les ordres qu'il avoit reçus.

Ce Gentilhomme fut fâché d'avoir mal fait en faisant bien, & cependant la Reine lui fut tant de gré de son aveugle obéissance, qu'elle lui confia le Gouvernement de Calais, qui vauqua en ce tems là par la mort du feu Sr. de Vic, que les siens disoient être mort du regret qu'il avoit eu de la perte du feu Roi son bon maître.

Led. Sr. de Vic étoit d'assez basse naissance, mais d'une haute valeur, & qui par la noblesse de son courage releva glorieusement celle de son extraction.

Il fut longtems Capitaine au Régiment des Gardes, où il se signala en tant d'occasions, que le Roi en la journée d'Ivri

vou-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 89

voulut qu'il fît la fonction de Sergent de Bataille, où il correspondit à l'attente de S. M., qui ne fut pas plutôt maître de St. Denis, qu'il lui en donna le Gouvernement, parceque cette place ouverte de tous côtez dans le voisinage de Paris ne pouvoit être conservée que par un homme vigilant & de grand cœur. La foiblesse de la place faisant croire aux Ligueurs qu'elle ne pouvoit être défendue, ils y firent entreprise dès le second jour qu'il en eut la charge, le Chevalier d'Aumale y entra la nuit avec toutes ses troupes. Au premier bruit de l'allarme, le Sr. de Vic monte à cheval nud en chemise avec 14. des siens, va droit à l'Ennemi, l'attaque si vivement qu'il l'étonne, & fortifié des siens qui venoient à la file, il les chasse hors de la ville avec tant de confusion & de perte, que le Chevalier d'Aumale y fut tué.

Ce qui lui donna tant de réputation, que Paris n'osa plus attaquer St. Denis, dont le Roi le retira aussitot qu'il fut entré dans Paris pour lui donner le Gouvernement de la Bastille. Depuis ayant repris Amiens, il ne jugea pas pouvoir mieux confier cette grande place qu'à sa vertu & sa vigilance, qui obligea le Roi à l'en tirer pour le mettre à Calais, aussitot.

90 HISTOIRE DE MARIE DE

tot que les Espagnols l'eurent remis entre ses mains par la Paix de Vervins. Il s'y gouverna avec tant d'ordre, & fit observer une si exacte discipline entre les Gens de guerre, que les meilleures Maisons du Royaume n'estimoient pas que leurs Enfants eussent été nourris en bonne école, s'ils n'avoient porté l'arquebuse sous sa charge.

A sa mort le Sr. de Valençay, qui avoit épousé la Fille de sa Femme, se rendit maître de la Citadelle, & dépêcha à la Reine pour l'assurer qu'il la garderoit aussi fidèlement qu'avoit fait son beau-père.

Cette façon de demander un Gouvernement fut trouvée si mauvaise, que non seulement elle obligea la Reine de l'en faire sortir; mais elle ne voulut pas l'envoyer Ambassadeur en Angleterre, où il avoit été destiné.

Le Duc d'Epemon, ayant fait retirer Arquien de Metz & mis en sa place Bonouvrier l'une de ses créatures, pour garder la Citadelle comme son Lieutenant & non celui du Roi, ainsi qu'étoit Arquien, se mit par ce moyen en plus grande considération qu'il n'étoit auparavant.

Il sembloit lors que la Reine fût autant affermie qu'elle le pouvoit être; le Parlement

ment de Paris & tous les autres ensuite étoient intéressez à sa subsistance, toutes les Villes & Communautéz du Royaume avoient juré fidélité au Roi, & s'étoient aussi volontairement soumises à l'obéissance de la Reine qu'ils y étoient obligez par les dernières volontez du feu Roi, tous les Gouverneurs des Provinces & de places avoient fait le même, tous les Grands de la Cour par divers motifs témoignoiént n'avoir autre but que de conspirer au repos de ce Royaume en servant le Roi sous la conduite de la Reine. La Maison de Guise affectoit de paroître inviolablement attachée à ses volontez, le Duc d'Epéron fort considéré en ce tems là ne respiroit que les commandemens du Roi & de la Reine, & ne regardoit que leur autorité. Tous les Ministres étoient unis à cette fin. Conchine & sa Femme, qui avoient la faveur de la Reine, promettoient de se gouverner sagement & de n'avoir autre but que les intérêts de leur Maitresse. Les expédiens ci dessus raportez avoient contenté le Comte de Soissons. On se promettoit par mêmes moyens de satisfaire le Prince de Condé, qui étoit en chemin pour venir à la Cour: la connoissance que l'on avoit de son esprit faisoit croire qu'on en viendroit à bout, vû prin-
ci-

cipalement qu'il trouveroit les choses si bien affermies, qu'il ne pouroit juger par raison avoir avantage à entreprendre de les ébranler. On espéroit aussi contenir les Huguenots par l'entretennement de leurs Edits, & l'intérêt des Ducs de Bouillon, de Rohan & de Lesdiguières, qui étoient les principaux Chefs de leur parti.

Et cependant le cours de la Régence nous fera voir le vrai tableau de l'inconstance des François, même de ceux qui devroient être les plus retenus & les plus sages, & les diverses faces de la fidélité des Grands qui d'ordinaire n'est inviolable qu'à leurs intérêts, & qui change souvent sur la moindre espérance qu'ils ont d'en tirer avantage: puisqu'en effet nous verrons tous ceux qui sont maintenant attachés au Roi & à la Reine, les quitter tous à leur tour l'un après l'autre, selon que leurs passions & leurs intérêts les y portent.

Les Princes du Sang seront divisez & unis, & en quelque état qu'ils soyent manqueront à ce qu'ils doivent. La Maison de Guise fera unie & séparée de la Cour, & ne fera jamais ce qu'on doit attendre ni de la fidélité qu'ils ont promise ni du cœur de ses Prédécesseurs. Les Parlemens favoriseront les troubles à leur tour.

Les

MÉDICIS ET DE LOUIS XIII. 93

Les Ministres se diviseront, & épousans divers partis se rendront artisans de leur perte.

Le Maréchal d'Ancre, qui doit être inséparable des intérêts de celle qui l'a élevé au plus haut point où Etranger puisse aspirer raisonnablement, fera si aveuglé, qu'il agira contre les volontez de sa Maîtresse, pour suivre un parti qu'il estime capable de le maintenir. Les divers caprices de sa Femme nuiront encore beaucoup à sa Maîtresse. Tant qu'il y aura de l'argent dans l'Epargne pour satisfaire à l'appétit déréglé d'un chacun, les divisions demeureront dans le cabinet & dans la Cour, & le repos de la France ne sera plus ouvertement troublé: mais lorsque les coffres de l'Epargne seront épuisés, la discorde s'étendra dans les Provinces, & partagera la France, enforte que bien que l'autorité Royale ne puisse être qu'en un lieu, son ombre paroitra en diverses parties du Royaume, où ceux qui prendront les armes protesteront ne les avoir en main que pour le service du Roi, contre qui ils agiront.

Jamais on ne vit plus de mutations sur un théâtre, qu'on en verra en ces occasions: la paix & la guerre se feront plusieurs fois, & bien que la Cour & la France
foient

94 HISTOIRE DE MARIE DE

foient toujours en trouble, on peut toutefois dire avec vérité que jamais minorité n'a été plus paisible ni plus heureuse.

Pour distinguer & mieux connoître les changemens désignez ci dessus, il faut noter que l'administration que la Reine a eue de cet Etat pendant sa Régence, & quelque tems après, a eu quatre faces différentes.

La première conserva pour un tems des marques de la majesté que la vertu du grand Henry avoit attachée à sa conduite, entant que les mêmes Ministres qui avoient sous son autorité supporté les charges de l'Etat durant sa vie, en continuèrent l'administration sans se séparer ouvertement les uns des autres, ce qui dura jusqu'à la disgrâce & chute du Duc de Sully.

La seconde retint encore quelque apparence de force en sa foiblesse, en ce que l'union qui demeura entre le Chancelier, le Président Jeannin, & Villeroy, & la profusion des Finances qui fut introduite sous l'administration qu'en eut le Président Jeannin, aussi homme de bien que peu propre à résister aux impostures & injustes demandes du tiers & du quart, firent que les Grands arêtez par des gratifications extraordinaires demeurèrent en quelque
règle

régle & obéissance, ce qui dura jusqu'à ce que les coffres furent épuisés, & que la Fille du Sr. de Puisieux Femme de Villeroy fut décédée.

La troisième fut pleine de désordre & de confusion, qui tirèrent leur origine de la division ouverte des Ministres, qui fut causée par la dissolution de l'alliance qui étoit entre le Chancelier & Villeroy, qui ne fut pas plutôt arrivée que l'imprudence & l'ambition du Chancelier & de son Frère les portèrent à complaire au Maréchal d'Ancre & adhérer au dérèglement de ses passions, à beaucoup desquelles ils avoient résisté auparavant, & l'eussent toujours pu faire, si leurs divisions ne les en eussent rendus incapables. En ce divorce tous les Grands prirent le dessus, Villeroy déchet de sa faveur, le Chancelier subsista pour un tems, en suivant les volontés de ceux qui auparavant étoient contraints de s'accommoder à beaucoup des siennes.

Enfin le mariage du Roi étant accompli au retour du voyage entrepris à cette fin, après que les uns & les autres eurent eu le dessus & le dessous chacun à son tour, ils furent disgraciés & éloignés, plus par leur mauvaise conduite que par la puissance du Maréchal d'Ancre & de sa Femme.

La

96 HISTOIRE DE MARIE DE

La quatrième n'eut quasi autre règle que les volontez du Maréchal & de sa Femme, qui renversèrent souvent les meilleurs conseils par leur puissance.

Cette saison fut agitée de divers mouvemens estimez du vulgaire beaucoup plus violens qu'ils ne l'étoient, si l'on en considère la justice, & qui en effet étoient aussi utiles à l'Etat, qu'ils sembloient rigoureux à ceux qui les souffroient les ayant mérités.

Entre les affaires de poids qui se présentèrent au commencement de cette Régence, celle de la continuation ou du changement des desseins du feu Roi pour la protection des Etats de Julliers & de Clèves fut la plus importante. La mort de ce Duc arrivée avant celle du Roi ayant été suivie d'une grande dispute pour la succession, les parties qui la prétendent s'y échauffent jusqu'aux armes, les Princes Catholiques d'Allemagne favorisent une part, les Protestans une autre, les Hollandois & les Espagnols se mêlent en ce différend, l'Anglois y soutient ceux de sa croyance, plusieurs villes sont prises, on craint que la trêve de Flandres se rompe, & que le feu se mette en toute la Chrétienté. Les uns conseilloient à la Reine d'abandonner cette affaire, le dessein de la-
quel-

quelle sembloit être rompu par la mort du feu Roi. On représenta qu'il n'étoit pas à propos d'irriter l'Espagne à l'avènement du Roi à sa Couronne; ainsi qu'il valoit mieux fortifier la jeunesse de S. M., s'allier avec elle par le nœud d'une double alliance. Les autres disoient au contraire que, si l'on ne suiyoit les desseins du feu Roi, nos Alliez auroient grand lieu de soupçonner que nous voulussions nous séparer d'eux & les abandonner, qu'il étoit dangereux de montrer de la foiblesse en ce commencement, qu'un tel procédé donneroit hardiesse aux Espagnols de nous attaquer, que le vrai moyen de parvenir à cette double alliance étoit de conserver la réputation de la France.

Qu'au reste si nous voulions délivrer l'Espagne de la jalousie de nos armes, il valoit mieux licentier l'armée de Dauphiné, qui leur en donnoit beaucoup plus que celle de Champagne. Outre que désarmant par ce moyen le Maréchal de Lesdiguières Huguenot, le Roi en tireroit un autre avantage bien nécessaire en ce tems, où la puissance de ce Personnage devoit être suspecte.

Cet avis fut suivi, mais il n'y eut pas peu de peine à choisir pour cette armée un Chef. Le Maréchal de Bouillon eût bien

98 HISTOIRE DE MARIE DE
desiré l'être , mais sa Religion & son hu-
meur inquiète & remuante empêchèrent a-
vec raison qu'on ne lui donnât le comman-
dement des armées du Roi , qui se de-
voient joindre à celle des Etats-Généraux
& des Protestans d'Allemagne , & le Ma-
rôchal de la Châtre fut honoré de cette
charge.

Ainsi la Reine exécute généreusement
la résolution que le feu Roi avoit prise de
s'y interposer : elle envoie des forces pour
rendre les raisons , avec lesquelles elle veut
composer ce différend , plus fortes & plus
puissantes.

L'Empereur , l'Espagne & la Flandres
font mine de s'oposer à leur passage , mais
connoissant que l'armée du Roi étoit ré-
solue de prendre d'elle même ce qu'on ne
pouvoit lui dénier avec raison , ils changé-
rent d'avis , & donnèrent passage aux trou-
pes Françoises , qui contribuoient tout ce
qu'on pouvoit attendre d'elles pour conser-
ver à cette Couronne le glorieux titre
d'arbitre de la Chrétienté , que ce grand
Monarque lui avoit aquis. Aureste la Rei-
ne reçut beaucoup de louanges de tous les
gens de bien , de ce qu'elle eut le soin de
conserver la Religion Catholique en tous
les lieux où elle étoit auparavant.

Le Duc de Bouillon fit de grandes
plain-

MÉDICIS ET DE LOUIS XIII. 99

plaintes de ce qu'en cette occasion on avoit préféré le Maréchal de la Châtre à sa personne ; le soupçon qu'il eut que le Comte de Soissons, le Cardinal de Joyeuse, & le Duc d'Epéron, étroitement unis ensemble, n'avoient pas peu contribué à son mécontentement, fit qu'il attendoit avec grande impatience la venue de Mr. le Prince, afin de former avec lui un parti dans la Cour, par l'union de la Maison de Guise, du Duc de Sully, & de plusieurs autres Grands.

Cependant la Reine, en la mémoire de laquelle le feu Roi est toujours vivant, se résout de le faire porter à St. Denis, pour lui rendre les derniers devoirs. Jugeant que ceux qui l'avoient précédé au Regne, devoient faire le même en la sépulture, elle envoya querir les corps de Henry III. son prédécesseur & de la Reine Catherine de Médicis sa mère, & les fit porter au lieu destiné pour leur sépulture à St. Denis.

Je ne veux pas omettre en ce lieu une prédiction faite au feu Roi, qui l'avoit empêché de faire enterrer son Prédécesseur. On lui avoit dit depuis qu'il fut venu à la Couronne, que peu de jours après que le corps de Henry III. seroit porté en terre, le sien y seroit mis aussi ; il s'ima-

100 HISTOIRE DE MARIE DE

ginoit volontiers que différer l'enterrement de ce Prince prolongeoit sa vie, & ne s'apercevoit pas que la seule crainte & la superstition qui l'empêchoient de s'aquiter du dernier office qu'il pouvoit rendre à celui qui lui avoit laissé la Couronne, donneroit lieu à la vérité de ce qui lui avoit été prédit; ce qui fut si véritable, que le Roi Henry III. ayant été mis en terre le....., le feu Roi y fut mis ensuite le premier jour de Juillet avec les cérémonies & les pompes funébres dues aux personnes de sa qualité.

Les louanges qui furent données à ce grand Prince en diverses Oraisons funébres qui furent faites par toute la France, & en beaucoup de lieux même de la Chrétienté, seroient trop longues à rapporter. Il fut pleuré & regretté de tous les gens de bien, & loué de ses propres Ennemis, qui trouvèrent encore plus de sujet de l'estimer en sa vertu que de le craindre en sa puissance.

Il étoit d'un port vénérable, vaillant & hardi, fort & robuste, prompt & vif en ses reparties, & clément à l'égard même de ses propres Ennemis.

Ces derniers devoirs étant rendus à la mémoire de ce grand Prince, la Reine pense sérieusement à s'aquiter de ceux
qu'el-

MÉDICIS ET DE LOUIS XIII. 101

qu'elle doit au Roi son fils & à son Etat. Elle décharge le Peuple, & par déclaration du 22. de Juillet fait surseoir 14. commissions extraordinaires, dont il n'eût pas reçu peu de foule. Elle en révoque 58. autres toutes vérifiées au Parlement, & diminue d'un quart le prix du sel. Elle continue les bâtimens du feu Roi, commence ceux du Bois de Vincennes pour pouvoir toujours tenir le Roi avec sûreté ès environs de Paris, &, par le conseil du grand Cardinal du Perron, elle fait travailler à ceux des Colléges Royaux.

Tandis que ces choses se passent, Mr. le Prince part de Bruxelles & s'achemine à la Cour. La Reine lui dépêche le Sr. de Barraut, qui le rencontre à la frontière, & l'assure de la part de Leurs Majestez qu'il y seroit reçu comme il le pouvoit desirer.

La Maison de Lorraine, les Ducs de Bouillon & de Sully, qui avoient dessein de s'unir à lui, vont au devant jusques à Senlis: le Comte de Soissons & ses Adhérens assemblent au même tems tous leurs Amis. La Reine, craignant qu'il n'arrivat du désordre de telles assemblées fut conseillée de faire armer le peuple. Mr. le Prince entra dans Paris le 15. de Juillet, accompagné de 1500. Gentilshommes, ce

102 HISTOIRE DE MARIE DE

qui donna quelque alarme à la Reine, qui confidéroit qu'ayant les canons, la Bastille & l'argent du feu Roi en sa puissance par le Duc de Sully, si le Parlement & le Peuple n'eussent été fidèles, il pouvoit entreprendre des choses de très dangereuse conséquence pour le service du Roi. Mr. le Prince n'étoit pas en moindre méfiance que celle qu'on avoit de lui, il reçut 3. ou 4. avis en arrivant, que la Reine à la suscitation du Comte de Soissons avoit dessein de se saisir de sa personne & de celle du Duc de Bouillon; ce qui fit que, nonobstant la bonne chère qu'il reçut de Leurs Majestez, il fut trois nuits alerte en état de sortir de Paris au premier bruit qu'il entendroit de quelque entreprise contre lui. Aussitot qu'il fut rassuré de ses premières appréhensions, il fit connoître ses prétensions à son tour, ainsi qu'avoit fait Mr. le Comte.

Il eût bien voulu contester la Régence s'il eût osé, mais il en fut diverti par le bon traitement qui lui fut fait, on lui donna 200000. liv. de pension, l'hôtel de Conti au faubourg St. Germain qui fut acheté 200000. francs, le Comté de Clermont, & beaucoup d'autres gratifications.

La Reine par le conseil des vieux Minif-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 103

nistres ouvrit au même tems sa main fort largement à tous les autres Princes & Seigneurs, elle leur départ de grandes sommes de deniers pour s'aquérir leurs cœurs & le repos de ses peuples par un même moyen.

Beaucoup ont pensé qu'elle eût mieux fait de n'en user pas ainsi, & que la sévérité eût été meilleure, parceque l'on perd plutot la mémoire des bienfaits que des châtimens, & que la crainte retient plus que l'amour: mais ce n'est pas un mauvais conseil de retenir en certaines occasions semblables à celle de la Régence les esprits remuans avec des chaines d'or, il y a quelquefois du gain à perdre de cette forte, & il ne se trouve point de rentes plus assurées aux Rois que celles que leur libéralité se constitue sur les affections de leurs Sujets; les gratifications portent leurs intérêts en tems & lieu, & l'on peut dire qu'il est des mains du Prince, comme des artères du corps qui s'emplissent & se dilatent.

Cependant Mr. le Prince & le Comte de Soissons vivoient toujours apointez contraires. Cette division n'étoit pas désagréable à la Reine & aux Ministres; mais elle l'étoit bien au Maréchal de Bouillon, qui par l'habitude qu'il avoit aux brouil-

104 HISTOIRE DE MARIE DE

leries, & par la malice de son naturel, ne pouvoit souffrir le repos de l'Etat. Les bienfaits qu'il avoit reçus de la Reine avoient plutot ouvert que rassasié l'appétit qu'il avoit de profiter de la minorité du Roi. Il se servoit du Marquis de Cœuvres, en qui le Comte de Soissons avoit grande confiance, pour former l'union qu'il desiroit, il l'engagea d'autant plus aisément à ce dessein, qu'il lui protesta d'abord n'en avoir point d'autre que le service du Roi, qu'il détestoit & avoit en horreur les troubles & les guerres civiles.

Ensuite de cette première couche il lui représenta que les divisions qui paroissent être entre Mr. le Prince & Mr. le Comte, & les Serviteurs de l'un & de l'autre, ne pouvoient être utiles qu'aux Ministres, qui seroient d'autant plus fidèlement attachés au Roi, qu'il y auroit un contre-poids dans la Cour capable de les contenir en leur devoir, qu'autrement ils rendroient de bons & de mauvais offices à qui il leur plairoit auprès de la Reine, avanceroient les leurs, & éloigneroient les plus gens de bien.

Qu'il croyoit que Mr. le Comte avoit contribué à l'aversion que la Reine témoignoit avoir de lui, mais que cela n'empêchoit

choit pas qu'il ne portat Mr. le Prince à vivre en bonne intelligence avec lui, ce qu'il estimoit si utile & si nécessaire à l'Etat, qu'il ne craignoit point que la Reine en eût connoissance, ains au contraire desiroit la parachever avec son consentement.

Le Marquis de Cœuvres n'eut pas plutôt fait cette ouverture à Mr. le Comte, qu'il la lui fit goûter; au même tems Mr. le Comte en avertit la Reine, & lui en fit faire si délicatement la proposition, que la croyant impossible elle témoigna ne l'avoir pas désagréable.

Le Cardinal de Joyeuse & les plus entendus des deux partis estimèrent qu'il falloit tirer un consentement plus exprès & plus formel de la Reine, & que lui en parlant en présence des Ministres, ils n'oseroient s'y opposer, de peur de s'attirer par ce moyen la haine des Princes du Sang & de tous les Grands.

Ce dessein réussit ainsi qu'il avoit été projeté, les Ministres approuvèrent cette réconciliation devant le monde, & en exagérèrent tellement par après la conséquence à la Reine, à Conchine & à sa Femme, qu'on n'oublia rien de ce qui se put pour l'empêcher.

On assura à cette fin Mr. de Guise du

106 HISTOIRE DE MARIE DE

mariage de Mademoiselle de Montpensier, qu'on avoit traversé jusques alors, & on entretint Mr. le Prince de beaucoup d'espérances imaginaires qui différèrent pour un tems l'exécution de cette union sans la rompre, comme nous verrons sur la fin de l'année.

Cependant les Ambassadeurs que la plupart des Princes de la Chrétienté envoyèrent au Roi, pour se condouloir de la mort du feu Roi son père, & se réjouir de son avènement à la Couronne, arrivèrent à Paris. Le Duc de Feria y vint de la part du Roi d'Espagne, & après que le Comte de Fuentes & les Ministres de Flandres eurent sollicité, comme nous avons dit, Mr. le Prince d'entreprendre contre le repos de l'Etat, il offrit toutes les forces de son Maître contre ceux qui voudroient troubler la Régence de la Reine.

Il fit aussi l'ouverture du double mariage, qui fut depuis contracté entre les Enfans de France & d'Espagne, & par accord secret entre les Ministres de l'Etat & lui, il fut arrêté que le Roi son maître n'assisteroit point les esprits brouillons de ce Royaume, & que nous ne les troublerions point aussi dans leurs affaires d'Allemagne, qui n'étoient pas en
peti-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 107

petite confusion entre l'Empereur Rodolphe & Mathias son frère, qui s'étoit élevé contre lui & l'avoit dépouillé d'une partie de ses Provinces héréditaires & de ses autres Etats.

Cet attentat de Mathias contre son Frère, si âgé qu'il sembloit être à la veille de recueillir sa succession, fait bien paroître que l'ambition n'a point de bornes, & qu'il n'y a point de respects si saints & si sacrez, qu'elle ne soit capable de violer pour venir à ses fins.

Il justifie encore la pratique d'Espagne qui tient les Frères des Rois en tel état, que s'ils ont tant soit peu de jugement, ils ne sauroient avoir la volonté de nuire, connoissant qu'on leur en a ôté tout pouvoir.

Le Duc de Savoye sachant la proposition du mariage d'Espagne, donna charge à ses Ambassadeurs de faire de grandes plaintes: il noublia pas de représenter que le feu Roi disoit que pour la grandeur de son Fils il étoit beaucoup meilleur qu'il eût des beau-pères inférieurs, mais on eut peu d'égard à ses plaintes, bien lui envoya-t-on un Ambassadeur, pour essayer de le contenter de paroles lorsqu'on ne pouvoit le satisfaire par les effets qu'il desiroit.

108 HISTOIRE DE MARIE DE

En ce tems la Reine se résolut de faire sacrer le Roi son fils à Reims , où elle le mena à cette fin. Pendant ce voyage le Duc de Guise demeura dans Paris , à cause de la dispute qu'il avoit pour le rang avec le Duc de Nevers , qui étant en son Gouvernement sembloit le devoir précéder en cette occasion.

Le Roi fut sacré le 17. d'Octobre , & le 18. il reçut l'Ordre du St. Esprit. Mr. le Cardinal de Joyeuse & Mr. le Prince le devoient aussi recevoir , mais le Cardinal s'en excusa , parceque l'état présent des affaires rendant Mr. le Prince plus considérable que lui , il ne voulut pas faire juger la dispute qui étoit entre eux pour la préséance , ce dont l'événement n'eût pu être que mauvais au service du Roi , pour le mécontentement de Mr. le Prince s'il eût perdu sa cause , ou à l'Eglise si le Cardinal de Joyeuse fût déchu de la possession où les Cardinaux font de tout tems de précéder tous les Souverains excepté les Rois.

Pendant le voyage du Roi qui fut de retour à Paris le 30 du mois , le Duc de Bouillon , qui , pour n'avoir pas parachevé l'union qu'il avoit commencée entre les Princes du Sang & les Grands du Royaume attachez à leurs intérêts , n'en avoit

avoit pas perdu le dessein, renoua cette affaire durant le séjour que le Roi fit à Reims à l'insu de la Reine & des Ministres, qui en furent fort fâchez.

Pour mieux confirmer cette union, lorsque le Roi partit de Reims pour venir à Paris, il mena lesd. Princes, les Ducs de Longueville, de Nevers, Marquis de Cœuvres & quelques autres à Sedan, où il étraignit la nouvelle liaison qu'il avoit faite par un second nœud pour la rendre indissoluble.

Ensuite pour avoir plus de lieu de faire ses affaires & troubler le repos du Gouvernement, il porta les Huguenots à demander une assemblée générale, ce qui lui fut fort aisé, leur représentant qu'il falloit qu'ils profitassent du bas âge du Roi & de l'ébranlement que l'Etat avoit reçu par la perte du feu Roi. Ils se résolurent d'autant plus volontiers à ce qu'il desiroit, que le tems auquel par l'Edit de 1597. ils pouvoient la demander échéoit en cette année.

La Reine qui jugea bien qu'ils ne manqueroient de faire des demandes si extraordinaires & si injustes, que ne pouvant être accordées elles pouroient porter aux extrêmités, essaya de gagner tems & différer cette assemblée: mais leurs instances

110 HISTOIRE DE MARIE DE

furent si pressantes , qu'il fut impossible de s'exempter de leur permettre par brevet de s'assembler l'année suivante en la ville de Saumur.

Un différend, intervenu au voyage de Reims entre le Marquis d'Ancre & le Sr. de Bellegarde Grand-Ecuyer de France pour leurs rangs, donna lieu au Duc d'Epéron de témoigner son aigreur ordinaire contre ledit Marquis, qui en cette considération se résolut de se mettre bien avec Mr. le Comte, pour empêcher qu'il ne favorisât à son préjudice led. Duc, qui étoit joint avec lui.

Monsieur le Comte lui témoigna avoir grand sujet de se plaindre de lui à cause du mariage de Mlle. de Montpensier avec le Duc de Guise, qui avoit été résolu peu de tems auparavant par son seul avis, les Ministres lui ayant fait sentir adroitement qu'ils n'y avoient eu aucune part. Il ajouta qu'il ne pouvoit être son ami s'il ne réparoit cette faute, faisant agréer à la Reine le mariage de Mademoiselle de Montpensier avec le Duc d'Anguien son fils: qu'aussi bien étoit il croyable que Made. de Guise la privant de son bien, qu'elle donneroit sans doute aux Enfants qu'elle auroit du second lit,

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. III

lit, Monsieur ne penseroit jamais à sa Fille, lorsqu'il seroit en âge de se marier. Il représentoit encore qu'il étoit à craindre qu'elle eût dessein de marier cette Héritière Princesse du Sang à quelqu'un des Cadets de la Maison de Guise, & pour conclusion qu'il ne vouloit point d'accommodement avec lui, s'il ne se faisoit par le commandement de la Reine & la connoissance des Ministres.

En ces entrefaites arriva en présence de la Reine une grande dispute entre le Duc de Sully & Villeroy, sur le sujet de trois cens Suisses que le dernier demandoit pour la garde de Lyon, dont Alincour son fils avoit depuis peu acheté le Gouvernement du Duc de Vendôme, vendant par même moyen la Lieutenance de Roi qu'il en avoit à St. Chaumont. Le Duc de Sully lui dit sur ce sujet des paroles si piquantes, que l'autre en demeura mortellement offensé.

Il faut remarquer en cet endroit que pendant le sacre du Roi auquel le Duc de Sully ne s'étoit pas trouvé, à cause de sa Religion, mais étoit allé se promener en sa maison, Villeroy qui desiroit l'ordre dans les affaires, considérant que tout le monde étoit déjà tout accoutumé aux refus du Duc de Sully, n'ou-
blia

112 HISTOIRE DE MARIE DE

bliâ rien de ce qu'il put pour persuader à la Reine qu'il étoit de son service de conserver led. Duc en sa Charge, & lui donner toute l'autorité qu'elle pourroit, eu égard au tems de la minorité du Roi, auquel il ne pouvoit & ne devoit pas espérer la même qu'il avoit du tems du feu Roi.

Bullion eut ordre de s'avancer pour le trouver à Paris à son retour de sa maison, & lui faire entendre la bonne volonté de la Reine, qui vouloit avoir en lui une pareille confiance qu'avoit eue le feu Roi.

Il accepta l'offre de la Reine avec autant de civilité que son naturel rude & grossier lui permit d'en faire, cependant il ne demeura pas satisfait, parcequ'il prétendit une commission scellée pour l'exercice de la Charge des Finances, ce qu'on ne voulut pas lui accorder, attendu que du tems du feu Roi il n'en avoit pas eu seulement un brevet. Ce refus mit cet homme en de grandes méfiances du Chancelier, de Villeroy, & de Conchine qu'il tenoit pour son ennemi.

Il continua néanmoins depuis le retour du sacre l'exercice de sa Charge environ 15. jours ou 3. semaines, après lequel tems le différend des Suisses de Lyon, dont j'ai déjà parlé, se renouvela, sur

ce

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 113

ce que Villeroy vouloit en assurer le paiement sur la recette générale dud. lieu. Le Duc de Sully s'aigrit tellement sur cette affaire, que non content de soutenir qu'il n'étoit pas raisonnable de charger le Roi d'une telle dépense, les habitans pouvant faire la garde de Lyon comme ils avoient toujours accoutumé, il se prit au Chancelier qui favorisoit Villeroy, & lui dit qu'ils s'entendoient ensemble à la ruine des affaires du Roi. Comme cette offense étoit commune à tous les Ministres, ils s'accordèrent tous de ruiner ce Personnage, dont l'humeur ne pouvoit être adoucie.

Alincour intéressé au sujet dont il s'agissoit, s'adressa pour cet effet au Marquis de Cœuvres, qu'il favoit être fort mal affectionné au Duc de Sully, à cause de la Charge de Grand-Maitre de l'Artillerie, qu'il avoit obtenue du feu Roi, nonobstant que led. Marquis en eût la survivance : il lui proposa l'éloignement dud. Duc de la Cour, auquel il fit sentir que tous les Ministres contribueroient volontiers, si Mr. le Comte y vouloit porter le Marquis d'Ancre.

Cette ouverture ne fut pas plutôt faite au Marquis de Cœuvres, qu'il proposa cette affaire à Mr. le Comte, & lui re-
pré-

114 HISTOIRE DE MARIE DE

présenta que cette occasion lui serviroit à faire consentir les Ministres au mariage de son Fils pour Mademoiselle de Montpensier ; il se résolut aussitot de parler au Marquis d'Ancre, qui lui promit d'assister les Ministres en cette rencontre, pourvu qu'il voulût faire de même.

Il fut question ensuite de s'affurer des Ministres sur le sujet du mariage désiré par Mr. le Comte, le Marquis de Cœuvres adroit & entendu en affaires de la Cour le leur fit consentir, soit qu'ils le voulussent en effet, soit que le bas âge des Parties leur fit croire qu'ils ne manqueroient pas d'occasions d'empêcher l'accomplissement de cette proposition.

Par ce moyen Mr. le Comte & le Marquis d'Ancre se lièrent ensemble, & les Ministres se joignirent à eux pour le fait particulier du Duc de Sully, dont l'éloignement fut différé par l'occasion suivante.

Le Comte de Soissons étant Gouverneur de Normandie, il fut obligé d'en aller tenir les Etats pendant lesquels le Duc de Sully recommença la veille de Noel une nouvelle querelle dans le Conseil avec Villeroy sur le même sujet, qui le porta à des paroles si pleines d'aigreur, que Villeroy fut contraint de se retirer à

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 115

à Conflans jusques au retour de Mr. le Comte , après lequel nous paracheverons l'histoire de la disgrâce du Duc de Sully.

Cependant avant que clore cette année, je ne puis que je ne raporte qu'elle produisit en Espagne le plus hardi & le plus barbare conseil, dont l'histoire de tous les siècles précédens fasse mention ; ce qui donna lieu à la France de rendre un témoignage de son humanité & de sa piété tout ensemble.

L'Espagne étoit remplie de Morisques, qui étoient ainsi apellez parceque de père en fils ils descendoient des Mores, qui l'avoient autrefois subjuguée & commandée sept cens ans durant.

Le mauvais traitement qu'ils recevoient, & le mépris qu'ils souffroient des vieux Chrétiens, firent que la plus grande part d'entre eux conservèrent secrètement l'impiété & fausse Religion de leurs Ancêtres contre Dieu, pour la haine particulière qu'ils avoient contre les hommes.

Etant traitez comme esclaves ils cherchent les moyens de se mettre en liberté, le soupçon qu'on en a fait qu'on leur ôte toutes leurs armes, & particulièrement aux Royaumes de Grenade & de Valence, où tout le peuple étoit presque infecté de ce venin, il ne leur étoit même

116 HISTOIRE DE MARIE DE
me pas permis de porter des couteaux,
s'ils n'étoient époincez.

Le Conseil d'Espagne considérant que le feu Roi s'engageoit en une grande entreprise contre eux, eut en même tems appréhension que ces peuples prissent cette occasion d'allumer une guerre civile dans le cœur de leurs Etats. Pour prévenir ce dessein, qui n'étoit pas sans fondement, le Roi Catholique fit au commencement de cette année un commandement à tous ces gens là de sortir d'Espagne avec leurs femmes & leurs enfans dans 30. jours pour tout délai, pendant lesquels il leur étoit permis de vendre tous les meubles, & en emporter avec eux le prix non en argent, mais en marchandises du pays non défendues, tous leurs immeubles demeurans confisquez au Roi & réunis à son domaine.

Ceux qui étoient près de la mer s'embarquèrent pour passer en Barbarie, & pour ce sujet tous les vaisseaux étrangers qui étoient dans leurs ports furent arrêtez, les autres prirent le chemin de la frontière de la France pour passer par les Etats du Roi.

Il est impossible de représenter la pitié que faisoit ce pauvre peuple dépouillé de tous ses biens, banni du pays de sa nais-
fan-

fance : ceux qui étoient Chrétiens qui n'étoient pas en petit nombre étoient encore dignes d'une plus grande compassion, pour être envoyez comme les autres en Barbarie, où ils ne pouvoient qu'être en péril évident de reprendre contre leur gré la Religion Mahométane.

On voyoit les femmes avec leurs enfans à la mamelle, les chapelets en leur main, qui fondoient en larmes & s'arrachotent les cheveux de dèſespoir de leurs misères, & apeller J. C. & la Vierge, qu'on les contraignoit d'abandonner, à leur aide.

Le Duc de Medina Amiral de la côte d'Andalouſie donna avis au Conseil d'Espagne de cette déplorable dèſolation, mais il reçut un nouveau commandement de n'épargner âge, ſexe, ni condition, la raiſon d'Etat contraignant à faire partir les bons avec les mechans : ce qui obligea le Duc à obéir contre ſon gré, diſant hautement qu'il étoit bien aisé de commander de loin, ce qu'il étoit impossible d'exécuter ſans compaſſion extrême.

On fait compte de plus de 800000. de ces gens, deſorte que cette tranſmigration ne fut pas moindre que celle des Juifs hors de l'Egipe, y ayant toutefois ces deux différences entre les deux, qu'en celle

118 HISTOIRE DE MARIE DE

celle là les Hébreux contraignoient les Egiptiens de les laisser aller, en celle ci les Morisques sont contraints de sortir; en celle là les Hébreux s'en vont d'une terre étrangère pour sacrifier à Dieu, & passer en une abondante qui leur étoit promise, en celle ci les Morisques sortent de leur pays natal pour passer en une terre inconnue, où ils doivent vivre comme étrangers, non sans grand hazard d'abandonner le vrai culte de Dieu.

Le Roi Henri le grand ayant avis que plusieurs de ces pauvres gens s'acheminoient en son Royaume, qui est réputé par tout le monde l'azile des affligés, touché de compassion de leur misère, fit publier au mois de Février une ordonnance qui obligeoit ses Lieutenans & Officiers à leur faire entendre sur la frontière que ceux qui voudroient vivre en la Religion Catholique en faisant profession devant l'Evêque de Bayonne, auroient ensuite permission de demeurer dans ses Etats au deçà des rivières de Garonne & de Dordogne, où ils feroient reçus faisant aparoitre à l'Evêque du diocèse, où ils voudroient s'habituier, de l'acte de leur profession de Foi.

Et quant aux autres, qui voudroient vivre en la Secte de Mahomet, on leur

pour-

pourvoiroit de vaisseaux nécessaires pour les passer en Barbarie.

La mort de ce grand Prince prévint l'exécution de son ordonnance, mais la Reine la fit exécuter avec soin.

Il y eut quelques Officiers qui abusèrent de l'autorité qui étoit donnée pour l'accomplissement de cette bonne œuvre, commirent force larcins, & souffrirent même quelques meurtres sur ceux d'entre ces misérables qui vouloient passer en Barbarie; mais on fit faire un châtiment si exemplaire des Coupables, qu'il empêcha les autres de se porter à de semblables violences.

En cette année décéda l'Electeur Palatin, dont la mort mérite d'être remarquée, comme un présage de beaucoup de maux, qui arrivèrent ez années suivantes par l'ambition de son Fils, qui, suivant les conseils du Duc de Bouillon & de quelques autres de ses Alliez, fut, au jugement de beaucoup de personnes dépouillées de passion, justement privé de ses Etats pour en avoir voulu trop injustement envahir d'autres.

L'ambition de ce Prince a allumé un feu dans la Chrétienté qui dure encore, & Dieu seul fait quand on le pourra éteindre.

ANNÉE 1611.

Au lieu que la première année de la Régence de la Reine , que nous avons vue au livre précédent , conserva aucunement la majesté avec laquelle Henri le grand avoit gouverné son Etat , celle ci commence à en déchoir par la désunion des Ministres , qui se font la guerre les uns aux autres , enforte que trois réunis ensemble chassent le quatrième.

Nous avons déjà dit le sujet pour lequel on entreprit d'éloigner le Duc de Sully. Le Comte de Soissons , sollicité par les Ministres plus que par l'ancienne animosité qu'il avoit eue contre lui , se rendit chef de ce parti , auquel il attira Mr. le Prince.

Mais il marchoit si lentement en cette affaire , qu'il ne desiroit avancer qu'à mesure qu'on effectueroit les promesses qu'on lui avoit faites sur le sujet de ses intérêts , & particulièrement en ce qui étoit du mariage du Prince d'Anguien son fils avec Mademoiselle de Montpensier , qui en vertu de ce complot devoit être à la sollicitation des Ministres agréé de la Reine.

Dès

Dès qu'il fut de retour du voyage qu'il avoit fait en Normandie, les Ministres le pressèrent de parachever ce qui étoit projeté entre eux, il s'y portoit assez froidement, mais deux querelles qui arrivèrent donnant lieu à une plus étroite liaison entre Mr. le Comte & Conchine, qui étoit de la partie, lui firent entreprendre cette affaire avec plus de chaleur.

La première arriva le 3. de Janvier entre Mr. de Bellegarde & le Marquis d'Ancre, ce dernier voulant outre le logement que sa Femme avoit au Louvre, avoir cette année là qu'il étoit en exercice de Premier-Gentilhomme de la Chambre celui qui étoit destiné à cette Charge, comme la raison le requeroit. Bellegarde le refusa avec tant d'obstination, qu'ils en vinrent aux grosses paroles. Le Marquis d'Ancre, reconnoissant que son adverse partie avoit beaucoup plus d'amis que lui dans la Cour, estima se devoir appuyer du Comte de Soissons; il employoit à cet effet le Marquis de Cœuvres, en qui le Prince avoit beaucoup de confiance, il lui dit qu'encore que Mr. le Prince & le Duc d'Épernon lui eussent envoyé offrir leur entremise pour accommoder cette affaire, néanmoins il n'en vouloit sortir que par celle de Mr. le Com-

te , entre les mains duquel il remettoit ses intérêts & son honneur, ce qu'il faisoit d'autant plus volontiers, qu'il étoit résolu de faire plus d'état de ceux dudit Comte que des siens propres.

Le Comte de Soissons sachant que la plus grande finesse de la Cour consiste à ne perdre pas les occasions de faire ses affaires , quand elles se présentent favorables , bien aise d'obliger le Marquis pour qu'il se mît en ses intérêts, s'employa de telle sorte en cette affaire , que , nonobstant les artifices du Duc d'Epéron, qui piqué du déplaisir qu'il avoit de n'y être pas employé n'oublia rien de ce qu'il put pour la brouiller , il la termina selon que la raison le requeroit , sans que le Duc de Bellegarde en fût mécontent.

Le Marquis eut tant de satisfaction, qu'il lui promit de porter les Ministres à ce qu'il desiroit pour le mariage ; & en effet pour avoir leur consentement il s'obligea à faire résoudre Mr. le Comte de parachever conjointement avec eux le dessein projeté contre Duc de Sully.

Ainsi les Ministres , qui ne vouloient que prêter l'épaule au tems, & gouverner doucement jusques à la majorité du Roi, conseillèrent à la Reine de consentir au mariage désiré par le Comte de
Soif-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 123

Soissons pour son Fils , en quoi ils ne se donnèrent pas de garde qu'ils offensèrent le Cardinal de Joyeuse & le Duc d'Epemon alliez à ladite Princesse , qui lorsque cette affaire fut publiée firent de grandes plaintes à la Reine , de ce qu'elle l'avoit conclue sans leur en donner part.

Le Comte de Soissons s'excusa disant que par discrétion il en avoit usé ainsi , d'autant qu'étant une affaire qui regardoit S. M. & la Reine , il avoit cru être obligé de tirer le consentement de S. M. avant que de former aucun dessein : mais ils ne se payèrent point de ses excuses , & demeurèrent mal avec lui jusques à sa mort.

Peu de jours après il survint une seconde querelle , qui fut entre lui même & le Prince de Conti , & ensuite la Maison de Guise : les carosses des deux premiers s'étant rencontrés dans la rue parmi un embarras de charettes , dans lequel il étoit nécessaire que l'un s'arrêtât pour laisser passer l'autre , l'Ecuyer du Comte de Soissons ne reconnoissant pas le carosse du Prince de Conti l'arrêta avec menaces , & fit passer celui de son maître , lequel s'en étant aperçu envoya incontinent faire ses excuses au Prince de Conti , l'assurant que ce qu'il avoit fait n'avoit été avec

124 HISTOIRE DE MARIE DE

aucun dessein de l'offenser, mais par mégarde, & qu'il étoit son très humble serviteur.

Il croyoit par là que la chose fût assoupie, mais le lendemain Mr. de Guise, montant à cheval accompagné de plus de cent Gentilshommes, & passant assez près de l'hôtel de Soissons, alla voir Mr. le Prince de Conti.

Le Comte de Soissons, qui crut avec raison que cela avoit été fait pour le braver, voulut monter à cheval pour les aller rencontrer ; quantité de ses amis se joignent à lui, Mr. le Prince le vient trouver avec grande compagnie. La Reine en ayant avis, & craignant l'inconvénient qui en pourroit arriver, envoya prier Mr. le Comte de ne pas sortir, & manda à Mr. de Guise qu'il se retirât chez lui, ce qu'il fit sans voir la Reine, que Mr. le Comte alla trouver au Louvre.

M. de Guise trouva du commencement bonne la proposition que la Reine fit, qu'il allât trouver Mr. le Comte comme par visite pour lui faire ses excuses, & l'assurer qu'il étoit son serviteur : mais quand il en eut parlé à Mr. du Maine, le vieil levain de la Maison de Guise contre celle de Bourbon parut encore, car il l'en dissuada, lui fit retirer la parole

role qu'il en avoit donnée à la Reine, & enfin pour tout accommodement, Mr. du Maine vint le lendemain trouver la Reine, & en présence des plus grands de la Cour lui fit des excuses pour son Neveu, assurant S. M. que toute la Maison de Guise demeureroit toujours avec Mr. le Comte dans les termes de civilité, d'honneur & de bienfiance qu'ils devoient, & qu'ils l'honoreroient & seroient ses serviteurs, s'il vouloit bien vivre avec eux.

A quoi la Reine répondit qu'elle le feroit entendre à Mr. le Comte, & le prieroit d'oublier ce qui s'étoit passé, & de recevoir cette satisfaction.

Ce peu de respect dont la Reine souffrit que le Duc de Guise usat envers elle manquant à la parole qu'il lui avoit donnée, sentoit déjà bien la désunion du Conseil, la foiblesse de la Reine, & la diminution de son autorité, laquelle ne peut être si petite, qu'elle ne soit de grande conséquence: l'expérience nous apprenant qu'il est beaucoup plus aisé de la maintenir inviolable, qu'il n'est pas d'empêcher son entière ruine, quand elle a reçu la moindre atteinte.

La Reine accorda aussi presqu'en même tems par sa prudence une querelle importante, qui eût attiré une dangereuse

fuite , si elle n'eût été promptement asfoupie.

Un jour étant à table , un grand bruit s'émut dans la chambre , on lui raporta qu'on y étoit aux mains , ce qui n'étoit pas vrai , mais bien aux paroles rudes & atroces. Le Baron de la Châtaigneraye , son Capitaine des Gardes , homme hardi mais brutal , ayant cru que les Ducs d'Epéron & de Bellegarde lui rendoient de mauvais offices sur la prétention qu'il avoit d'obtenir un Gouvernement de la Reine , les trouvant au sortir du cabinet de S. M. les entreprit de paroles , qui vinrent à tel point , qu'il étoit impossible de ne connoître pas qu'elles intéressoient le Duc d'Epéron & outrageoient tout à fait le Duc de Bellegarde. Ces Seigneurs pleins de ressentiment protestoient vouloir tirer raison de cette offense , Châtaigneraye d'autre part ne demandoit pas mieux que de la leur faire.

Cette querelle eût été capable de faire beaucoup de mal dans la Cour , qu'elle eût partagée indubitablement , si la Reine n'eût été conseillée d'y prendre intérêt , comme en effet elle y en avoit beaucoup , vû que ce désordre étant arrivé en sa chambre , le respect qui lui étoit dû avoit été violé.

Elle

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 127

Elle eût volontiers remis ce qui la touchoit à Châtaigneraye , qui une fois lui avoit sauvé la vie , mais il valoit mieux pour lui même qu'elle le châtiât en apparence pour satisfaire les Grands en effet , que de laisser sa faute impunie : ce qui fit qu'elle se porta sans peine à l'envoyer à la Bastille , où il ne fit qu'entrer & sortir pour se retirer d'un mauvais pas , où il s'étoit mis inconsidérément.

Incontinent après on mit les fers au feu pour éloigner le Duc de Sully , le Comte de Soissons y disposa Mr. le Prince , le Marquis de Cœuvres eut charge de savoir le sentiment du Duc de Bouillon sur ce sujet , qui lui dit qu'il ne pouvoit rien arriver au Duc de Sully qu'il n'eût mérité , mais qu'il n'y vouloit en rien contribuer , tant pour ce qu'il jugeoit bien qu'il n'étoit pas nécessaire , que pour ce qu'il ne vouloit pas que les Huguenots lui pussent reprocher qu'il eût éloigné un des frères du Ministériat.

Mr. le Prince & Mr. le Comte de Soissons en parlèrent les premiers à la Reine , les Ministres s'ouvrirent , & le Marquis d'Ancre lui donna le dernier coup.

Ainsi il se vit contraint de se retirer au commencement de Février , chargé de

128 HISTOIRE DE MARIE DE

biens, que le tems auquel il avoit servi lui avoit aquis, mais d'envie pour la grande autorité avec laquelle il avoit fait sa Charge, & de haine pour son humeur farouche. On peut dire avec vérité, que les premières années de ses services furent excellentes, & si quelqu'un ajoute que les dernières furent moins austères, il ne sauroit soutenir qu'elles lui ayent été utiles sans l'être beaucoup à l'Etat.

Sa retraite n'est pas plutot faite, que plusieurs se mettent en devoir de poursuivre la victoire contre lui pour avoir ses dépouilles.

Pour parvenir à cette fin, on essaya de rompre le mariage du Marquis de Rosny avec la fille du Maréchal de Créquy, pour n'avoir pas en tête le Maréchal de Lesdiguières : & on fit proposer par le Marquis de Cœuvres à Mr. le Duc de Bouillon de lui donner le Gouvernement de Poitou qu'il avoit, à quoi ledit Duc témoignant incliner, le Marquis d'Ancre lui en alla porter parole expresse de la Reine; mais enfin elle changea d'avis avec grand sujet, n'étant pas raisonnable de maltraiter un Personnage dont les services avoient été avantageux à la France, sans autre prétexte que parcequ'étant utile au public, il l'avoit été à lui même.

La

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 129

La Charge de Surintendant fut divisée entre le Président Jeannin , les Srs. de Châteauneuf & de Thou , qui furent nommez Directeurs des Finances: le dernier y ayant été mis pour le faire départir de la prétention qu'il avoit en la Charge de Premier-Président , qu'il desiroit avoir du Président de Harlay son beau-frère, à quoi le Nonce du Pape s'oposoit tant qu'il pouvoit, pour le soupçon qu'il avoit donnée par son histoire de n'avoir pas les sentimens tels qu'un vrai Catholique doit avoir pour la Foi. Pour obtenir l'éloignement de ce Personnage, les Ministres représentèrent à la Reine que la rudesse de son esprit lui en faisoit perdre beaucoup d'autres, qu'outre son propre naturel qui le portoit à traiter incivilement avec tous ceux qui étoient au dessous de lui, il en ufoit ainsi pour avoir droit d'être peu civil avec elle, qu'il avoit vécu de cette sorte avec le feu Roi, qui le souffroit tant par une bonté extraordinaire , que parcequ'il estimoit que cette humeur barbare effarouchoit ceux qui autrement l'eussent accablé d'importunitéz & de demandes, mais que la raison ne permettoit plus ni les contestations d'un tel esprit envers son Maître, ni les offenses que chacun recevoit avec plus

130 HISTOIRE DE MARIE DE

d'aigreur de ses refus que des refus mêmes ; que bien qu'il agît avec peu de prudence dans les affaires , il ne laissoit pas néanmoins de s'en attribuer la gloire , & les effets des bons conseils qui ne venoient pas de lui.

Qu'aureste s'il avoit bien fait les affaires du Roi en son administration , il n'avoit pas oublié les siennes, ce qui paroissoit d'autant plus clairement, qu'étant entré avec 6000. de rente en la Charge, il en sortoit avec plus de 150000. ce qui l'avoit obligé à retirer de la Chambre des Comptes la déclaration de son bien, qu'il avoit mise au greffe, quand il entra dans les Finances, afin qu'on n'eût pas de quoi justifier par son propre sein qu'il eût tant profité des deniers du Roi.

Ils ajoutèrent qu'il étoit à propos d'éteindre la qualité de Surintendant des Finances, qui donnoit trop d'autorité à celui qui en étoit pourvu, & qu'il valoit mieux diviser cette Charge à plusieurs personnes de robe longue, dont la Reine disposeroit avec plus de facilité, que de la laisser à un homme seul & particulièrement d'épée, dont la condition rendoit d'ordinaire les hommes insolens.

Mais ils ne disoient pas qu'en s'ôtant de dessus les bras un Ennemi puissant, leur

leur intention étoit de se réserver toute l'autorité de sa Charge, ils prétendoient tous y avoir part, & le but du Chancelier étoit de la réunir à la sienne, ainsi qu'en effet il arriva, le Président Jeannin qui fut créé Contrôleur-Général, & tous les autres Directeurs des Finances, dépendans absolument de lui, entant qu'ils ne pouvoient rien conclure sans sa voye.

La Maison de Guise fut la seule qui assista le Duc de Sully, elle essaya d'empêcher ou retarder sa chute, non pour l'affection qu'elle lui portait, mais par opposition au Comte de Soissons & à la Maison de Bourbon. Entre les Seigneurs de la Cour, Bellegarde fut aussi le seul qui parla pour lui, à cause de l'étroite liaison qu'il avoit avec ceux de Guise; de son chef il étoit son ennemi plus qu'aucun autre, pour en avoir reçu de très mauvais offices du tems du feu Roi.

Si la foiblesse avec laquelle nous avons remarqué à l'année précédente que le Duc de Sully se gouverna quand il perdit son Maître, & l'étonnement & l'irrésolution en laquelle il se trouva lors, témoignent clairement que les esprits présomptueux ne sont pas souvent les plus courageux, sa conduite en ce nouvel accident fait voir que ceux qui sont timides dans les

132 HISTOIRE DE MARIE DE

périls où ils croient avoir à craindre pour leur vie, ne le font pas moins aux occasions où ils voyent bien que le plus qu'ils peuvent appréhender est la diminution de leur fortune.

La Reine lui demandant sa Charge, lui demanda aussi le Gouvernement de la Bastille, dans laquelle étoient les finances du Roi.

Bien que ce coup ne le surprît pas à l'imprévu, & qu'il le vît venir de loin, il ne put toutefois composer son esprit, en sorte qu'il le reçut avec foiblesse.

Il céda parcequ'il falloit obéir, mais ce fut avec plaintes, & sur ce que la Reine lui fit dire qu'il lui avoit plusieurs fois offert de se démettre de ses Charges, il répondit qu'il l'avoit fait ne croyant pas qu'on le dût prendre au mot. Il demanda d'abord d'être récompensé, puis revenant à soi & s'apercevant de sa faute, il se plaignit des offres qu'on lui fit sur ce sujet, comme s'il n'y eût pas donné lieu par ses demandes.

Il est vrai qu'on n'avoit autre intention que de lui faire un pont d'or, que les grandes ames souvent méprisent, lorsqu'en leur retraite ils peuvent eux mêmes s'en faire un de gloire.

On a vu peu de grands hommes dé-
cheoir

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 133

cheoir du haut degré de la fortune sans tirer après soi beaucoup de gens , mais la chute de ce Colosse n'ayant été suivie d'aucune autre, je ne puis que je ne remarque la différence qu'il y a entre ceux qui possèdent les cœurs des hommes par un procédé obligeant & leur mérite , & ceux qui les contraignent par leur autorité.

Les premiers s'attachent tellement leurs amis, qu'ils les suivent en leur bonne & mauvaise fortune, ce qui n'arrive pas aux autres.

Pendant que ces choses se passent à la Cour, le Duc de Savoye, qui à la mort du feu Roi étoit armé pour son service contre les Espagnols, s'étant accommodé avec eux fait passer ses troupes de Piémont en Savoye avec dessein de se servir du tems pour assiéger Genève.

Il est à noter à ce propos que cette place est de longtems en la protection du feu Roi, Sancy étant Ambassadeur en Suisse en 1579. traita le premier une alliance perpétuelle de cette ville avec le Roi.

Henry III. la recevant, & comprenant dans le Traité qui est entre la Couronne de France & les Lignes, fit qu'aucuns Cantons s'obligèrent à fournir un certain

134 HISTOIRE DE MARIE DE
nombre d'hommes pour sa défense, au
cas qu'elle fût attaquée par quelqu'un
de ses voisins, elle fut ensuite comprise
dans la paix de Vervins sous le nom des
Alliez & Confédérez des Seigneurs des
Ligues.

D'où vient que le Duc de Savoye qui
a toujours mugueté cette Ville, qui est à
sa bienséance, n'a jamais osé l'attaquer à
force ouverte, mais seulement il a tâché
de la surprendre auparavant qu'elle pût
être secourue du Roi, qui témoigna tou-
jours la vouloir défendre, & leur donna
avis de la dernière entreprise que le Ter-
rail avoit faite sur elle, dont elle se donna
si bien de garde, qu'elle l'atrapa au Pays
de Vaux & lui fit trancher la tête.

Au premier bruit des desseins du Duc
de Savoye force Huguenots de qualité s'y
rendent, & d'autre part la Reine envoie
le Sr. de Barraut audit Duc pour le con-
vier de désarmer, lui remontrant qu'il
tenoit ses voisins en jalousie, & qu'elle ne
pouvoit souffrir l'entreprise qu'on disoit
qu'il vouloit faire contre les Alliez de cet-
te Couronne.

Barraut étant revenu avec réponse qui
ne contentoit pas S. M., elle lui renvoya
La Varenne, qui lui parla desorte qu'il
licentia ses troupes, voyant bien que les
des-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 135

desseins ne lui réussiroient pas pour lors.

Bellegarde qui sur la nouvelle de ce Siège avoit été envoyé en son Gouvernement, voulant visiter toutes les places ne fut pas bien reçu à Bourg en Bresse, où il fut tiré des mousquetades à quelques uns des siens, qui en aprochèrent de trop près.

Le Sr. d'Alincour à qui cette place faisoit ombre pour être trop proche de Lyon, qui par ce moyen n'étant plus frontière étoit de moindre considération, prit cette occasion de faire conseiller à la Reine d'en ôter Boesse & la faire démanteler, sous ombre que Boesse étoit Huguenot, & que les Suisses, Genève, Bourg & Mr. de Lesdiguières étoient trop proches tous d'un même parti. On pouvoit récompenser Boesse, y mettre un Catholique affidé au Roi, & conserver la place; mais on fit trouver meilleur de donner à Boesse cent mille écus, qu'il voulut avoir avant que d'en sortir, puis la raser. On devoit par raison d'Etat la conserver; mais le mal de tous les Etats est que souvent l'intérêt des particuliers est préféré au public.

Le Prince de Condé, qui dès le tems du feu Roi avoit eu le Gouvernement de Guyenne, témoigna desirer en vouloir aller prendre possession; cela donna quelque soup-

136 HISTOIRE DE MARIE DE

soupçon à la Reine , néanmoins comme elle l'y vit résolu , elle donna si bon ordre à tout , que quand il eût eu intention de mal faire , il n'eût su l'effectuer.

Le Duc d'Épernon profita de ce soupçon , car étant sur le point de partir malcontent de la Cour , on lui donna charge de veiller aux actions de Mr. le Prince , & on lui fit force caresses en partant.

Le tems de l'assemblée de Saumur étant arrivé , chacun la confidéroit comme un orage qui menaçoit la France , mais la bonnace fut bientôt assurée , & les mauvais desseins des esprits factieux , qui pour profiter de nos malheurs avoient entrepris en cette assemblée de prendre les armes , furent dissipés.

Pour mieux comprendre ce qui se passa en cette assemblée , il faut remarquer qu'aussitot que le feu Roi fut mort , ceux de la Religion prétendue réformée commencèrent à considérer les moyens qu'il y avoit de profiter du bas âge du Roi , & de l'étonnement auquel étoit tout l'Etat de la perte d'un si grand Prince. Pour parvenir à leurs desseins , ils poursuivirent une assemblée générale , & en firent d'autant plus d'instance , que le tems auquel il leur étoit permis par l'Edit de 1597. de la demander pour nommer leurs

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 137

leurs Députez généraux , échéoit cette année.

La Reine-Mère qui avoit été déclarée Régente , & le Conseil qui étoit auprès d'elle , jugèrent bien qu'ils ne manqueroient point de faire des cahiers , par la difficulté ou impossibilité desquels ils réduiroient les choses aux extrémités , tellement qu'à la fin de gagner tems on ne leur bailla point de brevet pour s'assembler cette année là , mais seulement pour la suivante , que l'on comptoit 1611. , & ce en la ville de Saumur.

Or il est à remarquer que le malheur de la mort du Roi trouva Mr. de Sully dans l'emploi , & Mr. de Bouillon éloigné de la Cour , ainsi celui là favorisoit les intentions de S. M. , celui ci se vouloit autoriser le parti des Huguenots , ce qui fit qu'en l'intervale du brevet & de la tenue de l'assemblée , led. Sr. de Bouillon envoya dans les Provinces gens exprès vers les Ministres avec des mémoires , pour charger les cahiers des assemblées Provinciales qui devoient précéder la générale. Ces mémoires ne contenoient que plaintes & requêtes de choses irréparables & impossibles , afin que par ces difficultés & sous le prétexte de ne pouvoir obtenir leurs demandes , l'assemblée générale de-

meu-

138 HISTOIRE DE MARIE DE

meurat toujours sur pied , & que cela ne pouvant être supporté par raison , les choses allassent à ce point , ou que l'on commençât la guerre pour les faire cesser , ou qu'on les tolérât par impuissance , & par ce moyen mettre Etat contre Etat.

Les Ministres susceptibles de toutes les choses qui choquoient l'autorité Royale font des colloques chacun en leur détroit , communiquent lesd. mémoires , & se préparent de les faire passer aux assemblées Provinciales.

Pendant qu'on travaille de cette façon dans leurs Eglises particulières , les faces changent à la Cour , la Reine commandant à Mr. de Sully de se retirer , & à M. de Bouillon de s'approcher de Leurs Majestez.

En ce changement le Duc de Rohan s'intéressa dans la disgrâce du Duc de Sully son beau-père , & ayant concerté avec lui de ce qu'ils avoient à faire , ils trouvèrent par l'avis de leurs amis qu'il n'y avoit point de meilleur remède pour eux que d'appuyer & faire valoir les avis , que Mr. de Bouillon avoit envoyez. Ce dernier au contraire eût bien désiré de les ravoir , ou en tout cas de faire connoître que les affaires n'étoient plus aux termes où elles étoient auparavant , & qu'il avoit trou-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 139

trouvé la Cour bien disposée à l'avantage de leur Eglise, ce qu'il fit entendre le mieux qu'il put aux Ministres. Mais il ne fut pas aisé aux autres de persuader à tous les prétendus Réformez de quelque qualité qu'ils se trouvaissent, que son intérêt le faisoit parler ainsi, que c'étoit un membre gâté, & qu'il y avoit plus d'apparence de le retrancher que de le laisser croître. Il promet néanmoins à la Cour qu'il a assez de puissance pour se faire élire Président à l'assemblée, & qu'il y aura assez d'amis pour empêcher qu'elle ne grossisse le cahier de ses demandes d'articles qui puissent fâcher.

Sur tout il assure que le Pleffis Mornay Gouverneur de Saumur le considérera comme son ami, & comme celui duquel il disoit avoir la parole.

Enfin les mois de Mars & d'Avril arrivèrent destinez à tenir les assemblées Provinciales, qui devoient précéder la générale, & auxquelles on devoit nommer les Députez qui s'y devoient trouver.

C'est là où tout le pouvoir du Duc de Bouillon, qui vouloit défaire ce qu'il avoit fait, fut vain; le parti contraire ayant tellement prévalu, qu'il fit résoudre tous les articles & demandes qu'il voulut, & députer ceux qu'il estimoit les plus
sé-

140 HISTOIRE DE MARIE DE
féditieux & les plus éloignez du repos &
de leur devoir.

Les Provinces avoient grande raison de ne croire pas le Duc de Bouillon lors plus intéressé dans la Cour qu'à leur cause, mais ils ne devoient pas suivre les autres qu'ils connoissoient préocupez de passion pour avoir été maltraitez de la Cour.

Tous se trouvèrent à Saumur au mois de Mai, où le Duc de Bouillon fut bien étonné lorsqu'il aprit de ses amis que le Plessis avoit changé de notte, qu'il avoit été ménagé par les Ducs de Sully & de Rohan arrivez quelques jours auparavant, & qu'au lieu de le porter à la Présidence, on savoit avec certitude qu'il étoit résolu de la briguer pour soi, ce qui parut le lendemain, en ce que de cent soixante suffrages qu'il y avoit, il n'y en eut pas dix pour lui. On lui donne pour adjoint le Ministre Chamier, & pour Scribe Desbordes mercier, deux des plus féditieux qui fussent en France, comme ils témoignèrent pendant tout le cours de l'assemblée, où celui là ne fit que prêcher feu & sang, & celui ci porter les esprits autant qu'il lui fut possible à des résolutions extrêmes.

Le Duc de Bouillon ne fut pas seulement tondu en ce commencement, mais
en

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 141

en toute la suite de l'assemblée, en laquelle il ne put jamais s'affurer plus de 22. voix de la Noblesse & d'un Ministre.

Encore peut on dire avec vérité qu'ils n'étoient pas attachez à sa personne, mais à la raison & au bien de l'Etat, qu'il tâchoit de procurer par son intérêt : le nombre des bons étant du tout inférieur à celui des malintentionnez, il fut impossible d'empêcher que les cahiers fussent composez de façon, que quand le Conseil même eût été Huguenot, il n'eût su leur donner contentement.

Boissise & Bullion, Députez du Roi en cette assemblée, n'oublièrent rien de ce qu'ils purent dès son commencement jusqu'à sa fin pour les porter à la raison, mais leur peine fut inutile.

Leurs demandes portées à la Cour par deux Députez, y furent répondues, non avec autant d'autorité que la raison le requeroit, mais selon que le tems le pouvoit permettre. Bullion les reporte, il harangue cette Compagnie le 5. de Juin, pour l'exhorter à demeurer dans les bornes de leur devoir, il leur représente, que le tems de la minorité du Roi requeroit plus d'humilité & d'obéissance qu'aucun autre.

Il les assure que par ce moyen ils auroient

142 HISTOIRE DE MARIE DE

roient juste satisfaction sur leurs cahiers, ensuite de quoi il leur déclara que l'assemblée n'étoit permise par le Roi qu'aux fins de nommer les Députés, & représenter leurs plaintes, ainsi qu'ils avoient accoutumé, & que l'Edit de pacification le requeroit. Il avoit charge de S. M. de leur commander de sa part de procéder à la nomination de leurs Députés, se séparer ensuite, après toutefois qu'il leur auroit donné les réponses qu'il avoit apportées de la Cour.

Ce discours surprit ces mutins, qui n'estimoient pas qu'en un tems si foible on dût prendre une résolution si hardie, & si contraire à leurs desseins, ils résistèrent aux volontés du Roi, le parti des factieux étant beaucoup plus fort que celui des pacifiques.

Comme les uns disoient que la pratique ordinaire & la raison les obligeoient à obéir, les autres soutenoient ouvertement qu'il ne falloit pas perdre un tems propre à avantager leurs Eglises, à quoi le Sr. du Plessis Président ajouta que lorsque le Prince étoit mineur, il falloit qu'ils se rendissent majeurs.

Après beaucoup de contestations, l'assemblée rendit réponse au Sr. de Bullion qu'ils ne pouvoient ni nommer leurs Dé-
pu-

putez , ni se séparer , sans premièrement avoir la satisfaction qu'il leur faisoit attendre.

Le Duc de Bouillon , après plusieurs assemblées qui se faisoient de part & d'autre , estima que le seul remède qui se pouvoit trouver en un tel désordre étoit qu'il plût au Roi envoyer pouvoir à ceux de son parti , dont les principaux étoient Châtillon , Parabère , Briffac , Villemade , Guitry , Destreheres , jusqu'au nombre de 23. , de recevoir les cahiers répondus par Sa Majesté , & nommer leurs Députés , en cas que les autres ne le voulussent faire.

Cette dépêche étant venue de la Cour , ceux du parti contraire furent tellement transportez de colére & de rage contre ce nombre de Gentilshommes , qu'à la séance où il faut dire absolument oui ou non , le Gouverneur qui étoit Président fit cacher des Mousquetaires au dessus de sa chambre où l'on étoit , pour faire main basse , si le petit nombre ne s'accordoit au plus grand. Mais celui là , composé de personnes de qualité , se résolut à se bien défendre , & ceux qui en étoient étant non seulement entrez avec hardiesse en l'assemblée , mais ayant fait mettre tous leurs amis dans la bassecour pour courir à eux

144 HISTOIRE DE MARIE DE

eux au premier bruit qu'ils entendoient , firent que les autres se ratiédirent en leur chaleur , & finalement consentirent le 3. de Septembre à la nomination des Députés , & ensuite à la séparation de l'assemblée avec tel mal de cœur toutefois , qu'ils résolurent ensemble que chaque Député de ceux qui étoient à leur dévotion s'en iroit en sa Province , & y feroit trouver mauvais autant qu'il lui seroit possible le procédé du parti contraire , & celui de la Cour , afin qu'on renouât une assemblée , ou qu'on cherchat par le moyen des cercles qu'ils avoient introduits , quelque nouveau moyen pour troubler le repos de l'Etat , & tâcher de pêcher en eau trouble.

Pendant que ces infidèles Sujets du Roi essayoient de saper par leurs menées les fondemens de l'autorité Royale , ces mêmes non moins infidèles serviteurs de Dieu , firent un nouvel effort pour tâcher de faire le semblable de la Monarchie de l'Eglise , mettant au jour un détestable livre sous le nom du Pleffis Mornai , qui avoit pour titre le *Mistère de l'iniquité* ou *l'histoire de la Papauté* , par lequel ils s'efforçoient de faire croire aux simples que le Pape s'attribuoit plus de puissance en la terre que Dieu ne lui en avoit donné.

Pour

Pour étoufer ce monstre en sa naissance, la Sorbonne le condamna aussitôt qu'il vit le jour, & supplia tous les Prélats d'avertir les ames que Dieu leur a commises de rejeter ce livre, pour n'être infectées du poison dont il étoit rempli.

En même tems Mayerne fit imprimer un livre séditieux, intitulé *de la Monarchie Aristocratique*, par lequel il mettoit en avant entr'autres choses que les Femmes ne devoient être admises au Gouvernement de l'Etat : la Reine le fit supprimer, & en confisquer tous les exemplaires, mais elle jugea à propos pour n'offenser pas les Huguenots de pardonner à l'Auteur.

L'assemblée dont nous venons de parler fut la source de beaucoup de troubles, que nous verrons ci après.

Villeroy qui avoit été toujours nourri dans les guerres civiles, & qui avoit une particulière expérience de celles qui étoient arrivées sous le regne du Roi Charles IX. & de la Reine Catherine de Médicis, soutenoit qu'y ayant deux partis dans le Royaume, l'un de Catholiques, l'autre d'Huguenots, il falloit s'attacher à l'un ou à l'autre. Au contraire ceux qui avoient été nourris dans les Conseils du feu Roi, estimoient cette proposition dangereuse, &

146 HISTOIRE DE MARIE DE

conseilloient à la Reine de ne se lier à aucune faction, mais d'être la maitresse des uns & des autres au nom du Roi, & par ce moyen Reine & non partiale.

La foiblesse avec laquelle on souffrit que les Huguenots commençassent leurs brigues & leurs factions, leur donna lieu de croire que la suite en seroit impunie. L'audace dont usa Chamier en demandant la permission de s'assembler peu après la mort du feu Roi n'ayant point été châtiée, ils estimèrent pouvoir tout entreprendre. Ce Ministre impudent osa dire hautement, parlant au Chancelier, que si on ne leur accordoit la permission qu'ils demandoient, ils sauroient bien la prendre, ce que le Chancelier souffrit avec autant de bassesse, que ce mauvais François le dit avec une impudence insupportable.

Il falloit arrêter & prendre la personne de cet insolent, l'on eût pu ensuite l'élargir pour témoigner la bonté du Roi, après avoir fait paroître son autorité & sa puissance.

On eût pu aussi permettre l'assemblée, comme on fit, puisque raisonnablement on ne pouvoit la refuser au tems qu'elle devoit être tenue par les Edits; mais tirant profit de la faute de cet impudent, il falloit l'en exclure, vû qu'il étoit impossible
de

de ne prévoir pas que, s'il avoit été assez hardi pour parler comme il avoit fait dans la Cour, il oseroit tout faire dans l'assemblée, où en effet il ne fut pas seulement Greffier, mais un des principaux instrumens des mouvemens déréglez qui l'agitèrent. Qui soutient la Magistrature avec foiblesse, donne lieu au mépris, qui engendre enfin la désobéissance & la rébellion ouverte.

En un mot la plus grande part des esprits de cette assemblée conspirèrent tous à se servir du tems ; mais ne s'accordant pas des moyens propres pour venir à leurs fins, la division qui se trouva entre ceux qui étoient seulement unis au dessein de mal faire en général, donna lieu à Bullion Commissaire du Roi de profiter des envies & jalousies qui étoient entr'eux, pour porter les plus mauvais aux intérêts publics par les leurs particuliers, dont il les rendit capables : & ainsi de plusieurs demandes que faisoit l'assemblée, préjudiciables à l'Eglise & à l'Etat, ils n'en obtinrent aucune de considération, outre ce dont ils jouissoient du tems du feu Roi.

On fut fort content du Duc de Bouillon, auquel à son retour on donna l'hôtel, qui depuis a porté son nom au faubourg St. Germain ; mais il ne le fut pas

148 HISTOIRE DE MARIE DE

de la Cour, bien qu'il ne la servît pas en cette occasion fans en recevoir grande utilité, il en espéroit davantage.

Il croyoit si bien qu'on le mettroit dans le Ministère de l'Etat, que se voyant frustré à son retour de cette attente, il dit à Bullion qu'on l'avoit trompé, mais qu'il brûleroit ses livres, ou qu'il en auroit revanche, & dès lors il se résolut d'empiéter sur l'esprit du Prince de Condé, pour lui faire faire ce que nous verrons par après.

Le Duc de Bouillon avoit tort à mon avis de dire que l'on l'avoit trompé : car je tiens les Ministres, qui gouvernoient lors, trop sages pour lui avoir promis de le faire appeler au ministère de l'Etat, étant de l'humeur qu'il étoit, & de la croyance qu'il professoit ; il devoit plutôt dire qu'il s'étoit trompé, se flatant lui même par vaines espérances de ce qu'il desiroit.

En effet promettre & tenir à ceux qui ne se conduisent que par leurs intérêts, ce qu'ils peuvent justement attendre de leurs services, & leur laisser espérer d'eux mêmes ce qu'ils souhaitent, sans qu'ils puissent croire qu'on leur ait rien promis, n'est pas un mauvais art de Cour, dont on puisse blâmer ceux qui le pratiquent.

Mais

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 149

Mais jamais il ne faut promettre ce qu'on ne veut pas tenir, & si quelqu'un gagne quelquefois en ce faisant, il se peut assurer que son mauvais procédé étant reconnu il perdra bien davantage.

Il arriva le dimanche de la Trinité une grande dissension en la Faculté de Théologie, sur ce qu'un Dominicain Espagnol soutint en des thèses, qu'il mit en avant au Chapitre général que son ordre tenoit lors à Paris, que le Concile n'est en aucun cas au dessus du Pape.

Richer Syndic de la Faculté s'adresse à Coeffeteau Prieur des Jacobins, & le reprend d'avoir souffert que cette proposition fût insérée dans la thèse. L'autre s'excuse sur ce qu'au tems du Chapitre général il n'a plus d'autorité, qu'aureste il n'en a pas plutôt été averti, qu'il en a donné avis à Mrs. les Gens du Roi, qui ont estimé que le meilleur remède qu'on pouvoit apporter à cette entreprise imprévue étoit d'empêcher qu'on agitat cette proposition en l'acte qui se devoit faire.

Le Syndic au contraire craignant que le silence de la Faculté pût être un jour imputé à consentement, commande à Bertin Bachelier de l'impugner. Celui ci pour satisfaire à l'ordre qu'il avoit reçu, proposa que tout ce qui est contre la déter-

150 HISTOIRE DE MARIE DE

mination d'un Concile écuménique, légitime & aprouvé, est hérétique, que lad. proposition est contre la détermination du Concile de Constance, qui est écuménique, légitime & aprouvé, & par conséquent hérétique.

A ce mot d'hérétique, le Nonce qui y étoit présent s'émut, le Président qui étoit Espagnol dit qu'il n'avoit mis cette assertion aux thèses de son répondant, que comme problématique, le Cardinal du Perron dit que la question se pouvoit débattre de part & d'autre, & ainsi la dispute se termina.

Deux jours après un autre Dominicain proposa d'autres thèses, dans lesquelles il disoit qu'il appartient au Pape seul de définir les vérités de la Foi, & qu'en telles définitions il ne peut errer. Cette proposition étant une preuve de la précédente, on estima qu'il en falloit arrêter le cours, pour cet effet on ferma les écoles pour quelques jours, & ces thèses ne furent point disputées.

Au même tems il s'éleva un tumulte à Troyes qui ne fut pas petit contre les Jésuites, qui prenant l'occasion d'un Maire qui leur étoit affectionné, crurent devoir au tems de sa Mairie faire ce qu'ils pourroient pour s'y établir. Ils fondèrent le
gué,

gué, & en firent faire la proposition au commencement de Juillet.

Il y en avoit dans la ville qui les desiroient, le plus grand nombre n'en vouloit point, il y eut entre eux de grandes contestations en une assemblée qu'ils firent sur ce sujet, à l'issue de laquelle ceux qui tenoient leur parti dépêchèrent à la Cour, pour faire entendre à la Reine que les habitans les demandoient; les autres envoyèrent un désaveu, remontrant que dès l'an 1604. ces bons Pères avoient demandé permission au feu Roi de s'instaler en leur ville, sous prétexte qu'elle les demandoit, ce qui ne se trouva pas, qu'ensuite la Compagnie avoit obtenu des Lettres par lesquelles S. M. faisoit connoitre au Corps de la ville, qu'ils lui feroient plaisir de les recevoir.

Cette grace leur ayant été refusée, ils obtinrent des Lettres Patentes avec ordre au premier Maitre des Requêtes Bailli de Troyes, ou son Lieutenant, de les mettre en exécution. Par ce moyen voulant emporter d'autorité, ce qu'on avoit premièrement présupposé être desiré des habitans, ils furent de nouveau déboutez de leurs prétensions, ce dont les habitans se prévalloient, disans que les mêmes raisons qui empêchèrent leur établissement du tems

152 HISTOIRE DE MARIE DE
du feu Roi , étoient encore en leur vi-
gueur , que leur ville ne subsiste que par
leurs manufactures & la marchandise , que
2. ou 3. métiers lui valent mieux que
10000. écoliers , qu'ils n'ont point , gra-
ce à Dieu , d'Huguenots , en la conversion
desquels les Jésuites ayent lieu de s'em-
ployer , & qu'ayant jusqu'alors vécu en
paix , ils craignoient qu'on jettat des se-
mences de division , à quoi le naturel du
Pays , & particulièrement ceux de la ville
font assez sujets.

Ces raisons ayant été pesées au Conseil ,
la Reine n'estima pas devoir contraindre
cette ville à souffrir cet établissement con-
tre leur gré : elle leur manda qu'elle n'a-
voit eu volonté de les y mettre que sur
la prière qui lui en avoit été faite en leur
nom , & n'y vouloit penser qu'entant
qu'ils le desiroient.

Si elle s'occupe à remédier aux désor-
dres de cette ville particulière , elle n'étend
pas moins sa pensée au soulagement de tout
le peuple en général : elle le décharge par
une déclaration du mois de Juillet du
reste des arrérages des tailles , qui n'a-
voient point été payées depuis l'an 1597.
jusques en 1603.

D'autre part le jeu excessif où elle a-
prend que les Sujets du Roi se laissent al-
ler ,

ler, à la ruine des meilleures familles du Royaume, lui donne lieu de défendre par Arrêt les Académies publiques.

Et sachant que l'Edit des Duels qui avoit été publié du tems du feu Roi étoit éludé sous le nom de rencontres, ceux qui avoient des querelles se donnant des rendez-vous si couverts qu'il étoit impossible de justifier qu'ils contrevinssent à la défense des apels, elle fit faire une déclaration qui portoit que, s'il venoit que ceux qui auroient le moindre différend ensemble pour eux ou pour leurs amis, par après vinssent aux mains en quelque rencontre, ils encourroient les peines ordonnées par l'Edit des duels contre les apellans, lesdites rencontres étant représentées comme faites de guet à pens. Cette déclaration fut vérifiée au Parlement le 11. de Juillet.

Elle eut aussi un très grand soin de faire éclaircir par le Parlement l'affaire de la Dlle. Descoumeran, qui accusoit le Duc d'Epéron d'avoir trempé à l'exécration parricide commis en la personne de Henry le grand. Le Parlement ayant examiné soigneusement cette accusation, en avéra la fausseté si clairement, que, pour arrêter le cours de semblables calomnies, il condamna cette Misérable à finir sa vie entre

154 HISTOIRE DE MARIE DE
quatre murailles. Cet Arrêt est du 30.
de Juillet.

Cette auguste Compagnie l'eût fait mourir par le feu à la vue de tout le monde, si la fausse accusation eût été d'un autre genre; mais où il s'agit de la vie des Rois, la crainte qu'on a de fermer la porte aux avis qu'on peut donner sur ce sujet, fait qu'on se dispense de la rigueur des Loix.

En ce même tems la Reine estima à propos par l'avis des Ministres de changer le Sr. des Yveteaux de l'instruction du Roi, sur la réputation qu'il avoit d'être libre en ses mœurs, & indifférent en sa croyance: elle mit en sa place le Fèvre homme d'inigne réputation pour sa doctrine & pour sa piété, qui avoit été choisi par le feu Roi pour instruire le Prince de Condé. Mais tandis que toutes ces choses se font, & que la Reine a l'œil ouvert à mettre un si bon ordre en cet Etat, Conchine correspondant peu à cette bonne intention & à ce soin de la Reine, se laisse emporter à la vanité de sa présomption, & prend des visées peu convenables à sa naissance & à sa condition étrangère, & par son ambition commence à épandre beaucoup de semences de divisions, que nous verrons bientôt éclore.

Dès le premier mois de la Régence de
la

la Reine il acheta le Marquisat d'Ancre, tot après elle le récompensa des Gouvernemens de Péronne, Roye, Mondidier, la Lieutenance de Roi qu'avoit Créquy en Picardie.

Tregny Gouverneur de la Ville & Citadelle d'Amiens étant mort durant l'assemblée de Saumur, il eut tant de crédit, qu'il emporta ce Gouvernement, nonobstant les traverses que lui donnèrent les Ministres, qui favorisoient d'autant plus hardiment la Curée en la même prétension, qu'ils croyoient lors le pouvoir de ce Favori dépendre plus de sa Femme que de lui même, & qu'ils savoient ensuite qu'elle le connoissoit si présomptueux, qu'appréhendant d'en être méprisée, si toutes choses lui réussissoient à souhait, elle étoit bien aise quelquefois de traverser ses desseins, pour qu'il eût besoin d'elle, & ne se méconnût pas en son endroit.

Sur ce fondement ils s'oposèrent vertement au dessein du Marquis, mais leurs instances furent inutiles, parceque sa Femme desireuse d'honneur, considérant qu'elle n'en pouvoit avoir sans le nom de son Mari, n'oublia rien de ce qu'elle put auprès de la Reine pour obtenir ce Gouvernement.

Cette opposition que les Ministres firent

156 HISTOIRE DE MARIE DE

en cette occasion contre le Marquis d'Ancre, commença à le dégouter d'eux, & lui fit résoudre d'en prendre revanche, lorsqu'il en auroit l'occasion. Il en faloit moins de sujet à un Italien pour le porter à leur ruine.

Son outrecuidance lui donna bientôt un plus vif & sensible sujet de leur vouloir mal, car ayant bien osé concevoir en son esprit l'espérance du mariage d'une des Filles du Comte de Soissons avec son Fils, ce qu'il faisoit traiter par le Marquis de Cœuvres, l'oposition ouverte que les Ministres firent à ce dessein, qui leur fut découvert par le Marquis de Rambouillet, les mit aux couteaux tirez.

Une hardiesse de favori qu'il commit à Amiens leur donna beau jeu de venir à leurs fins. Il ne fut pas plutôt en cette place, qu'il traita avec les Srs. de Prouille & de Fleury Lieutenant & Enseigne de la Citadelle, & établit ses créatures en leur place sans en avertir la Reine.

Peu de jours après ayant besoin de quelque argent pour sa garnison, il emprunta du Receveur-Général 12000. sur sa promesse.

Ces deux actions furent représentées à la Reine comme des entreprises de mauvais exemple: ils exagérèrent la seconde com-
me

me une violence commise en la personne d'un Officier du Roi; & lui remontrèrent ensuite qu'il en feroit bien d'autres, si le mariage de son Fils avec la Fille du Comte se parachevoit.

Le Marquis d'Ancre trouvant à son retour l'esprit de la Reine altéré, s'excusa le mieux qu'il put envers le Comte, qui jugeant bien que les Ministres étoient cause de ce changement, craignit non sans raison que pensant l'avoir offensé ils n'en demeurassent pas là, mais recherchassent tous moyens de le mettre dans les mauvaises graces de la Reine.

La première preuve qu'il en ressentit fut le refus de l'acquisition du domaine d'Alençon, lequel il avoit retiré du Duc de Wirtemberg, sur l'espérance qu'on lui avoit donnée qu'on ne l'auroit pas désagréable; pour l'exclure avec prétexte de cette prétension, la Reine le fit pour elle même.

Il s'en sentit tellement piqué, qu'il se résolut de s'unir avec Mr. le Prince, & s'aquérir le plus d'amis qu'il pouroit; les Ministres en ayant eu le vent firent dépêcher à son insu un Courier à Mr. d'Espéron, & un autre à Mr. le Prince pour les faire revenir.

Mrs. de Guise marris de l'union qu'ils
 voyoient

158 HISTOIRE DE MARIE DE

voyoient entre le Comte & Mr. d'Ancre, étant en ce point de même sentiment que les Ministres, bien que par intérêts divers, se résolurent de contribuer ce qu'ils pouroient pour la rompre.

Considérant le Marquis de Cœuvres comme le lien de cette alliance, qui leur étoit aussi odieuse pour la haine qu'ils portoient au Comte de Soissons, qu'elle étoit désagréable aux Ministres pour la crainte qu'ils avoient pour l'avancement du Marquis, ils crurent qu'un des meilleurs moyens de la rompre étoit de se défaire de celui qui en étoit le ciment.

Pour colorer & couvrir la mauvaise action, qu'ils se résolurent de faire pour venir à leurs fins, de quelque prétexte qui la déguisât aux yeux des plus grossiers, le Chevalier de Guise rencontrant de guet à pens le Marquis de Cœuvres au fortir de Louvre, comme si c'eût été par hazard, fit arrêter son carosse, & le convia de mettre pied à terre, pour qu'il lui pût dire deux mots. Le Marquis de Cœuvres qui étoit sans épée ni soupçon, tant parcequ'il n'avoit rien à démêler avec ce Prince, que parcequ'il l'avoit entretenu le soir auparavant fort longtemps dans le cabinet de la Reine, & que le Duc de Guise avoit soupé le jour pré-

précédent chez lui, mit tout aussitôt pied à terre, mais il fut bien étonné, lorsque sauvant le Chevalier de Guise, il lui dit, qu'il avoit mal parlé de lui chez une Dame, & qu'il étoit là pour le faire mourir : il le fut encore davantage voyant qu'il mettoit l'épée à la main pour effectuer ses paroles, mais non pas tant que bien qu'il eût mauvaise vue il ne vît la porte d'un Notaire nommé Briquet ouverte, & ne s'y jettat avec telle diligence, que le Chevalier qui étoit accompagné de Montplaisir & de cinq ou six laquais avec épée ne le put attraper.

Ce dessein qui fut blâmé de tout le monde n'ayant pas réussi, les amis des uns & autres moyennèrent un accommodement entre le Chevalier & le Marquis; mais comme le sujet de la querelle qui fut mis en avant étoit simulé, l'accord qui fut fait fut semblable.

En ces entrefaites Mr. le Prince arrivant à la Cour, le Comte de Soissons qui étoit sur le point de s'en aller tenir les Etats en Normandie, n'ayant pu se raccommoder avec la Reine à cause des Ministres qui l'empêchoient, desira devant que de partir s'aboucher avec Mr. le Prince.

Beaumont fils du Premier-Président de
Har-

160 HISTOIRE DE MARIE DE

Harlay, qui prenoit soin des intérêts de Mr. le Prince, ménagea cette entrevue en sa maison près de Fontainebleau. Le Marquis d'Ancre fut convié d'y être, les Ministres s'y opposèrent, mais il en obtint permission de la Reine, lui persuadant qu'il prendroit bien garde qu'il ne se passât rien entre ces Princes au préjudice de son autorité.

Cette entrevue produisit l'effet qu'avoit désiré Mr. le Comte, qui entra en une si étroite union avec Mr. le Prince, qu'ils se promirent réciproquement de ne recevoir aucun contentement de la Cour l'un sans l'autre, & si l'un des deux étoit forcé par quelque mauvais événement à s'en retirer, l'autre en partiroit au même tems, & n'y retourneroit qu'ensemble. Ils voyoient bien que les Ministres n'avoient autre but que de les séparer, pour se servir de l'un contre l'autre à la ruine de tous deux.

Cette association fut si bien liée, que jamais pour quelque promesse qu'on leur pût faire, ils ne se laissèrent décevoir, mais se gardèrent la foi qu'ils s'étoient jurée, & ce jusques à la mort de Mr. le Comte, qui arriva un an après.

Le crédit des Ministres fut d'autant plus affermi auprès de la Reine par cette union, que

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 161

que Sa Majesté n'en recevoit pas peu d'ombrage. Pour se fortifier contre les Princes, ils envoyèrent querir de la part de la Reine le Maréchal de Lesdiguières qui vint aussitot sous espérance qu'on feroit vérifier ses Lettres de Duché & Pairie, que le Roi lui avoit accordées il y avoit quelque tems.

Mais cette affaire n'ayant pas réussi à son contentement, il se résolut de s'en vanger, & prêta pour cet effet l'oreille à beaucoup de caballes & de desseins qui se formèrent avant son partement, & pour éclater les années suivantes. La mort du Duc du Maine qui par son autorité retenoit les Princes en quelque devoir, étant arrivée en ce tems, les esprits des Grands s'altérèrent d'autant plus aisément, qu'il n'y avoit plus personne dans la Cour capable de les retirer. J'interromprai un peu le fil de mon discours, pour dire que depuis que ce Prince se fut remis en l'obéissance du feu Roi, il le servit toujours fidèlement. Il rendit preuve au Siège d'Amiens de son affection & de sa capacité, lorsque le Roi voulant par son courage donner bataille aux Espagnols, il le lui déconseilla sagement, disant que, puisqu'il n'étoit question que de la prise d'Amiens qu'ils lui abandonnoient en s'en

re-

162 HISTOIRE DE MARIE DE

retournant, il méritoit d'être blâmé, si par le hazard d'un combat il mettoit en compromis sa victoire, qui autrement lui étoit entièrement assurée.

Il voyoit peu le Roi tant à cause des choses qui s'étoient passées que de son âge & de la pesanteur de son corps étant fort gros : cependant Sa Majesté l'avoit en telle estime, qu'étant malade à Fontainebleau d'une carnosité, qui le pensa faire mourir en 1608., elle le nomma à la Reine pour être un des principaux de ceux par le conseil desquels elle se devoit gouverner.

Il ne trompa point le Roi au jugement qu'il fit de lui, car en voyant après sa mort les Princes & les Grands qui demandoient augmentation de pensions, il leur dit franchement en plein Conseil qu'il leur étoit fort mal féant de vouloir rançonner la minorité du Roi, & qu'ils devoient s'estimer assez récompensez de faire leur devoir en un tems où il sembloit qu'on ne pût les y contraindre. Etant à l'extrémité il donna la bénédiction à son Fils à deux conditions, la première qu'il demeureroit toujours en la Religion Catholique, la seconde qu'il ne se sépareroit jamais de l'obéissance du Roi. Il mourut au commencement d'Octobre.

Sa

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 163

Sa Femme le voyant malade se mit au lit aussi, & mourut si tot après lui, qu'ils n'eurent tous deux qu'une cérémonie funébre.

Mr. d'Orléans mourut le mois suivant, la Reine en eut grande affliction, mais ses larmes la firent reconnoitre mère, sa résolution fit voir qu'elle n'avoit pas moins de puissance sur elle, que sa dignité lui en donnoit sur les Peuples qu'elle gouvernoit.

J'ai oui dire au Sr. de Bethune qu'en un autre tems elle fut si peu touchée d'une extrême maladie qu'eut ce Prince, que le feu Roi qui vivoit lors le trouva fort étrange, & l'accusa de peu de sentiment vers ses Enfans. Mais qui distinguera les tems connoitra la cause de cette différence, qui consista à mon avis en ce qu'elle avoit lors plus d'intérêt à la conservation de son Fils que durant la vie du feu Roi, pendant laquelle elle en pouvoit avoir d'autres.

La mort de ce Prince causa plusieurs mécontentemens dans la Cour, en ce que les principaux Officiers prétendoient tous entrer dans la maison de Mr. le Duc d'Anjou, qui par cette mort demeura frère unique du Roi, & quelques uns en furent exclus. Bethune destiné Gouver-

164 HISTOIRE DE MARIE DE

verneur du feu Duc n'eut pas la même Charge auprès de l'autre, la défaveur de son Frère l'en devoit exclure par raison, & la considération de Villeroy dont Breves étoit allié, le maintint en l'élection, que le feu Roi avoit faite de sa personne pour l'éducation du Duc d'Anjou.

Le Marquis de Cœuvres fut aussi exclus de la Charge de Maître de la Garderobbe, dont il étoit pourvu du vivant du deffunt. Les Ministres craignans son humeur, & se ressouvenans qu'il avoit été entremetteur de l'alliance projetée entre Mr. le Comte & le Marquis d'Ancre, firent connoître à la Reine qu'un tel esprit seroit très dangereux auprès d'un Héritier présomptif de la Couronne.

Le Marquis d'Ancre ne l'ayant pas assisté en cette occasion, comme il le desiroit, il en eut un tel ressentiment, qu'il le quitta & se joignit tout à fait au Comte de Soissons.

Tandis que la Reine applique son esprit à défendre l'autorité Royale de beaucoup de menées qui se firent lors à la Cour, elle ne perd pas le soin de la conservation des Alliez du Roi.

Un grand tumulte s'étant élevé à Aix-la-Chapelle, premièrement des Catholiques contre les Protestans, puis des uns & des
au-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 165

autres contre le Magistrat , tout l'orage tomboit sur les Jésuites, qui étoient perdus sans la protection du nom de Sa Majesté.

La source de ce tumulte fut que l'Empereur en l'an 1598. avoit mis cette ville au ban de l'Empire , parceque les Protestans en avoient chassé le Magistrat Catholique, lequel étant rétabli en son autorité par l'Archevêque de Cologne, pour revanche de l'injure qu'il avoit reçue empêcha qu'aucun autre exercice fût fait dans la ville & dans son territoire que celui de la Religion Catholique.

Les Protestans, qui suportoient impatiemment cette interdiction, ne virent pas plutôt en 1610. la ville de Julliers prise & mise en la puissance des Princes de Brandebourg & de Neubourg, qu'ils allèrent publiquement au prêche sur les frontières de Julliers.

Le Magistrat s'y oposa, & fit deffenses de continuer cette pratique commencée sur peine de prison & d'amande, ou de bannissement à faute de paiement d'icelle. Cette ordonnance fut exécutée avec tant de rigueur, que les Catholiques & les Huguenots se bandèrent contre le Magistrat, les uns par pitié & les autres par intérêt: tous coururent aux armes, ils se fai-

166 HISTOIRE DE MARIE DE

faisirent des portes, tendirent les chaines, & se rendirent maitres de la ville. Attribuant la cause de ce rude procédé aux Jésuites, ils s'animèrent contre eux à tel point, qu'il pillèrent leur maison & leur Eglise, & les conduisirent à l'hôtel de Ville, où ils couroient danger d'être mis à mort, si l'on n'eût publié que le Père Jacquinet, qui par bonheur se trouva lors entr'eux, étoit domestique de la Reine.

Ce bruit ne fut pas plutot répandu que la sédition cessa, & que ces bons Religieux furent délivrez de la main de ces mutins, qui n'étoient leurs ennemis, que parcequ'ils étoient serviteurs de Dieu. Cet accident faisant craindre qu'en un autre tems il en pût arriver quelque autre semblable, qui fit le mal dont celui ci n'avoit fait que la peur, la Reine fut conseillée d'envoyer des Ambassadeurs pour calmer cet orage, en sorte qu'on n'eût pas à le craindre par après; la Vieuville & Villiers Hotman furent choisis à cet effet.

Ils ne furent pas plutot arrivez, qu'étant assistez des Ambassadeurs des Princes de Julliers ils composèrent tout le différend, en sorte que l'exercice de la Religion Catholique demeura seul dans l'ancienne

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 167

cienne Ville de Charlemagne, celui des différentes Religions permises dans l'Empire pouvant être fait hors l'enceinte d'icelle, le tout jusqu'à ce que l'Empereur & les Electeurs en eussent autrement ordonné.

Les Pères Jésuites furent rétablis, comme aussi les Magistrats Catholiques qui avoient été démis en ce tumulte. Il fut arrêté qu'à l'avenir les habitans ne pourroient plus recourir aux armes ni procéder par voye de fait. Toutes ces conditions furent reçues & jurées de tous, tant Catholiques qu'autres, & la paix par voye amiable rétablie en ce lieu, dont elle avoit été banie avec grande violence. Cet accord fut fait le douzième d'Octobre.

En ce même tems les Jésuites n'eurent pas grand contentement, n'osant pas ouvertement reprendre la poursuite de la cause, qu'ils avoient intentée l'année précédente pour l'enregistrement des Lettres Patentes portant permission d'enseigner publiquement en leur Collège de Paris. Ils faisoient enseigner par des Maitres gagez les Pensionnaires qu'ils avoient permission de tenir en leur maison, l'Université s'y opposa, & n'oublia pas de renouveler contre eux les vieilles querelles, qu'ils étoient ennemis des Rois, qu'en l'usurpation du Royau-

168 HISTOIRE DE MARIE DE

Royaume de Portugal faite par le Roi Philippe II. d'Espagne , tous les autres Ordres étant demeurez fermes en la fidélité qu'ils devoient à leur Roi , ils en avoient été seuls déserteurs , & avoient pris le parti de Philippe , car plusieurs de leur Société avoient écrit contre le Roi ; qu'il y en avoit d'entre eux qui avoient justifié le procédé de Jacques Clément ; que si on avoit pardonné à d'autres Compagnies qui avoient failli , leur faute n'étoit pas universelle , comme les fautes des particuliers d'entr'eux sont suivant les maximes de tout leur Ordre ; que si l'affassinat du Cardinal Borromée ayant été machiné par un des Frères humiliez , tout l'Ordre pour l'expiation d'icelui avoit été aboli , ceux ci mériteroient bien le même châtiment en un crime non moins exécrationnable ; enfin que si l'Université de Paris a besoin d'être réformée , elle ne le doit pas être à la ruine de tout l'Etat que cette Société aporte , & par la désolation de l'Université même qui s'ensuivra par tant de Colléges de Jésuites qui s'établissent par tout le Royaume , & principalement à Paris.

Ils ne manquèrent pas de se défendre & de représenter qu'ils se soumettoient aux loix de l'Université , & en la doctrine

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 169

ne concernant les loix enseignée par la Faculté de Théologie à Paris. Que la justice ne permet pas que tout le Corps de leur Société pâtisse pour la faute d'un particulier dont ils détestent les maximes; que si les Espagnols d'entr'eux ont servi le Roi d'Espagne, leurs Religieux François serviront le Roi avec la même fidélité.

L'affaire étant contestée de part & d'autre avec beaucoup de raisons, ne put être terminée, mais seulement on donna un Arrêt le 22. de Décembre, par lequel les Parties furent apointées au Conseil, & cependant défenses aux Jésuites d'enseigner.

Nous avons l'année passée touché un mot des dissensions qui étoient entre l'Empereur & son frère Mathias, elles paroissent assoupies, mais le tems a fait voir qu'elles ne l'étoient pas, soit que les querelles dont l'ambition de regner est le fondement ne s'accordent jamais & principalement entre les frères, ou que, quand une des Parties est notoirement lésée, l'accord ne dure que jusques à ce qu'elle ait moyen de s'en relever.

L'Empereur ayant été en effet dépouillé de ses Etats par son Frère, & ne demeurant plus que l'ombre de ce qu'il

170 HISTOIRE DE MARIE DE

avoit été, essaye avec adresse de se remettre en autorité. Pour y parvenir il fait sous divers prétextes venir Léopold à Prague avec une armée, feignant que c'étoit contre sa volonté: mais Mathias & ses Adhérens prévalurent, & ce dessein ne servit qu'à affermir led. Mathias en son usurpation, & l'Empereur fut contraint par l'accord qu'il fit avec lui de le faire de son vivant couronner Roi de son Royaume de Bohême, & dispenser ses Sujets du serment de fidélité qu'ils lui devoient.

Cette année est remarquable par la mort de Charles Roi de Suède, qui avoit usurpé ce Royaume sur son neveu Sigismond Roi de Pologne, qui s'en allant prendre possession de ce Royaume électif le laissa Régent du sien héréditaire, duquel il s'empara peu de tems après: faisant voir combien il est dangereux de donner en un Etat la première puissance à celui qui est le plus proche successeur de celui qui la lui donne.

Ce Prince en son infidélité se comporta avec une merveilleuse prudence, pour bien conduire le Royaume qu'il avoit usurpé.

Le Fils qu'il laissa son successeur, appelé Gustave, ajouta à la sagesse de son père

père le courage & la vertu militaire d'un Alexandre. La suite de l'histoire donnera tant de preuves de son mérite, que j'estimerois mal terminer cette année, si je la finissois sans remarquer le tems, auquel ce Prince est venu à la Couronne.

La mort d'Antonio Perez arrivée en Novembre me donne lieu de vous faire voir un exemple de la fragilité de la faveur & de la confiance des Rois, de l'instabilité de la fortune, de la haine implacable d'Espagne & de l'humanité de la France envers les Etrangers. Il avoit gouverné le Roi Philippe second son maitre, Prince estimé sage & constant en ses résolutions, il déchet néanmoins de son crédit, sans être coupable d'aucun crime selon la commune opinion.

Il se trouve souvent dans les intrigues des cabinets des Rois des écueils beaucoup plus dangereux que dans les affaires d'Etat les plus difficiles, & en effet il y a plus de péril à se mêler de celles où les Femmes ont part & la passion des Rois intervient, que des plus grands desseins que les Princes puissent faire en autre nature d'affaire.

Antonio Perez l'expérimenta bien, les Dames ayant été cause de tous ses malheurs. Son Maitre qui ne conserva pas sa fermeté ordinaire en sa bienveillance, la

172 HISTOIRE DE MARIE DE

conserva en sa haine, qu'il lui porta jusques à la mort. Il étoit comblé de biens & de grandeurs, il les perdit en un instant en perdant les bonnes graces de son Maître, qui en priva même ses Enfants, afin qu'ils ne le pussent assister.

Il se retire en France au plus fort des guerres civiles, qui n'empêchèrent pas que le Roi le reçût humainement: il lui accorda une pension de 4000. écus, qui lui fut toujours bien payée, & lui donna moyen de vivre commodément.

L'Espagne ne pouvoit souffrir le bonheur dont ce Personnage jouissoit en son affliction, elle attenta de lui ôter la vie, & envoya expressément deux hommes à ce dessein, lesquels étant reconnus furent exécutez à mort dans Paris. Le Roi pour garantir à l'avenir ce pauvre exilé de tels attentats, lui donna deux Suisses de la garde de son corps, qui l'accompagnoient par la ville aux deux portières de son carosse, & avoient soin que personne inconnue n'entrât chez lui.

Les Espagnols ne pouvant plus attenter ouvertement à sa personne, & ne l'osant faire ouvertement, se résolurent de le perdre par d'autres moyens. On lui fit promettre par un Gentilhomme de l'Ambassadeur d'Espagne résident en cette Cour, que

que le Roi son maitre le rétablirait en ses biens, pourvû qu'il voulût quitter la France & la pension qu'il recevoit du Roi. Le Connétable de Castille lui confirmant la même chose au passage qu'il fit en France, l'espérance qui flatte un chacun en ce qu'il desire, l'aveugle de telle sorte, qu'il remet au Roi sa pension, se résolut de sortir de France, & pour cet effet prit congé de Sa Majesté, qui prévint bien & lui prédit qu'il se repentiroit de la résolution qu'il prenoit. Nonobstant les avertissemens du Roi, il passe en Angleterre, lieu destiné pour recevoir la grâce qu'on lui faisoit espérer; mais à peine fut il arrivé à Douvres, qu'il reçut défenses de passer plus avant, l'Ambassadeur d'Espagne ayant supplié le Roi d'Angleterre de le faire sortir de ses Etats, & déclaré que s'il ne le faisoit il s'en retireroit lui même. Ce pauvre homme revient en France, où il n'osa quasi paroître devant le Roi, parcequ'il sembloit avoir méprisé sa grace & ses avis; néanmoins ce Prince, touché de compassion de sa misère, ne laissa pas de lui faire donner quelque chose pour subvenir à ses nécessitez plus pressantes, mais il ne le traita plus comme auparavant, desorte qu'il eut bien de la peine à subsister, s'entretene-

174 HISTOIRE DE MARIE DE

nant en partie par la vente des meubles qu'il avoit achetez durant qu'il recevoit un meilleur traitement.

Il avoit été tenu en Espagne homme de tête & de grand jugement, il y avoit fait la Charge de Secrétaire d'Etat avec grande réputation : on n'en fit pas toutefois en France tant d'estime, à cause de la présomption ordinaire à cette Nation, qui semble à toutes les autres tenir quelque chose de la folie quand elle va jusques à l'excès.

ANNÉE 1612.

En cette année les orages s'assemblent, qui doivent éclater en tonnerre & en foudre les années suivantes. L'union qui fut faite entre Mr. le Prince & le Comte avant le partement du dernier pour aller aux Etats en Normandie, tend à la division & à la ruine de ceux, dont la conservation est la plus nécessaire pour la paix publique, & n'y a moyen injuste qu'elle ne tente pour parvenir à cette fin.

Le Comte de Soissons revient des Etats avec la même volonté contre les Ministres qu'il y avoit portée, & elle s'accrut lorsqu'il trouva à son retour que le
Mar-

Marquis d'Ancre qui s'étoit vu déchu des bonnes graces de la Reine, s'étoit rangé avec eux pour s'y rafermir, & lui faisoit paroître quelque refroidissement, qui passant jusqu'à ne le vouloir plus voir se termina enfin par une rupture entiere.

Le Marquis de Cœuvres qui se tenoit offensé de la froideur avec laquelle le Marquis d'Ancre s'étoit porté en l'affaire qu'il prétendoit auprès de Monsieur, se mit du côté de Mr. le Comte, & étant recherché du Marquis d'Ancre, témoigna qu'il desiroit plutot servir à le remettre bien avec Mr. le Comte que non pas à penser à son intérêt particulier.

Ensuite Dolé s'étant abouché avec le Sr. de Haraucourt, voulut renouer la négociation du mariage dont nous avons parlé; mais il proposoit que sans en parler à la Reine Mr. le Comte & le Marquis d'Ancre s'y engageassent seulement entre eux: à quoi le Marquis de Cœuvres répondit qu'il n'étoit pas raisonnable que Mr. le Comte se mît au hazard de recevoir un nouveau déplaisir, rentrant au traité d'une affaire, de laquelle il avoit déjà reçu tant de mécontentement, mais que si le Marquis d'Ancre & sa Femme pouvoient prévaloir aux mauvais offices que les Ministres lui avoient rendus, le

148 HISTOIRE DE MARIE DE

remettre bien auprès de la Reine, & lui faire agréer cette proposition, on le trouveroit toujours tel qu'il avoit été par le passé.

Le Marquis d'Ancre ne se tenant pas assez fort pour tirer ce consentement de la Reine, ne passa pas plus outre en cette négociation ; mais changeant de batterie fit entendre à Mr. le Comte qu'il recevroit de la Reine tous les bons traitemens qu'il pouvoit desirer, mais qu'il eût bien voulu que la liaison d'entre lui & Mr. le Prince n'eût pas été si étroite, ce qu'il ne put pas lui faire sentir si délicatement que Mr. le Comte ne jugeat bien qu'on ne pensoit qu'à les désunir.

On fit tenter la même chose du côté de Mr. le Prince par le Sr. Vignier & autres : mais tout cela réussit au contraire de ce qu'on disoit, car leur union s'en fit plus grande, & ils en prirent occasion d'avancer leur partement de la Cour, l'un allant à Valery & l'autre à Dreux.

La Reine, lassée du tourment qu'elle avoit des nouvelles prétensions qui naissoient tous les jours en l'esprit de ces Princes & autres Grands, se résout, pour se fortifier contre eux & assurer la Couronne au Roi son fils, de faire nonobstant leur absence la publication des mariages de

de France & d'Espagne, que dès le commencement de sa Régence elle avoit desiré ardemment, ayant dès lors mis cette affaire en délibération avec les Princes & les Grands du Royaume, qui firent paroître en cette occasion là que la diversité des jugemens vient d'ordinaire des passions dont les hommes sont agitez; car la plus grande part le jugeant nécessaire, quelques uns essayèrent de l'en divertir, mais elle qui ouvrant les yeux pour en connoître la cause jugea que l'intérêt particulier faisoit improuver à peu d'esprits, ce que l'utilité publique faisoit souhaiter à beaucoup, par l'avis de son Conseil se résolut d'y donner l'accomplissement

Pour cet effet elle envoya dès lors des Princes & Seigneurs découvrir les sentimens du Pape, de l'Empereur, du Roi d'Angleterre, & de tous les autres Princes & Alliez. Après une approbation générale, elle conclut le double mariage, donnant une fille & en recevant une autre, & ce à même condition, n'y ayant d'autre changement, que ce que la nature du Pays change soi même.

Maintenant ces mariages devant être publiez, & le jour en étant pris au 25. de Mars, Mrs. le Prince & le Comte de Soissons, quoiqu'ils eussent opiné à ce

178 HISTOIRE DE MARIE DE

mariage, se retirent, & n'y veulent pas assister.

Le Duc du Maine ne laissa pas d'aller au jour nommé trouver l'Ambassadeur d'Espagne, & le mener au Louvre, où le Chancelier ayant fait tout haut la déclaration de Leurs Majestez touchant l'accord desd. mariages, l'Ambassadeur confirma le consentement & la volonté du Roi son maitre, puis allant saluer Madame parla à elle à genoux, suivant la coutume des Espagnols quand ils parlent à leurs Princes.

En témoignage de l'extrême réjouissance qu'on en recoit, il se fait des fêtes si magnifiques, que les nuits sont changées en jours, les ténèbres en lumières, les rues en Amphitéâtres.

On n'est pas si occupé en ces réjouissances publiques, qu'on ne pense à rappeler à la Cour les Princes qui s'en étoient éloignés: la pratique du tems étant qu'on couroit toujours après les Mécontents pour les satisfaire, joint que la Maison de Guise & le Duc d'Epéron se croyoient alors si nécessaires, qu'ils concevoient déjà espérance de tirer de grands avantages de cet éloignement; ce que le Marquis d'Ancre ne pouvoit aucunement souffrir, & les Ministres d'autre côté ne croyoient pas

pas que ces mariages se pussent sûrement avancer en leur absence.

On dépêcha à M. le Comte Mr. d'Aligre qui étoit Intendant de sa maison avec des offres avantageuses pour le ramener ; mais il le renvoya avec deffenses de se mêler jamais de telles affaires.

Cependant le Marquis de Cœuvres qui avoit commencé, comme nous avons dit, de traiter avec Dolé, pour le raccommodement de Mr. le Comte & du Marquis d'Ancre, lui mit en avant le Gouvernement de Quillebœuf en Normandie. Le Marquis d'Ancre se faisoit fort de le faire agréer de la Reine, & lui en parla ; il s'enferma avec elle dans son cabinet pour l'en prier, elle le refusa ouvertement, sachant bien que cette place ne le contenteroit que pour trois mois, & lui donneroit par après une nouvelle audace.

Le Duc de Bouillon & ses Sectateurs lui représentèrent là-dessus qu'elle devoit obliger les Princes durant sa Régence, afin que quand elle en seroit sortie, elle se trouvat considérable par beaucoup de Serviteurs puissans & affectionnez ; que le Roi pouvant un jour oublier ses services, & trouver à redire à sa conduite, elle pouvoit y apporter des précautions, & prévenir le mal faisant des créatures intéressées à sa défense.

180 HISTOIRE DE MARIE DE

Ces raisons n'aportèrent aucun changement en son esprit, que les Ministres fortifioient comme ils devoient contre tels avis.

Le Marquis d'Ancre ne perdoit point courage pour cela, & espéroit enfin l'emporter sur l'esprit de la Reine : il s'offrit d'aller trouver ces Princes de la part de Leurs Majestez, & qu'il diroit à Mr. le Comte qu'il avoit laissé Leurs Majestez bien disposées en sa faveur pour la demande dud. Gouvernement, dont il espéroit qu'enfin il auroit contentement, mais qu'il n'avoit pu en tirer parole plus expresse.

Les Ministres qui eurent peur qu'outre la négociation publique, il se traitat quelque chose en particulier contre eux, desirèrent que quelqu'un d'entre eux accompagnat le Marquis d'Ancre, Mr. de Villeroy fut choisi. On eut peine à y faire consentir Mr. le Comte, qui jusques là n'avoit point voulu ouir parler d'aucune réconciliation avec les Ministres, mais seulement avec le Marquis d'Ancre.

Ce voyage ne fut pas sans fruit, Mr. le Prince & le Comte reviennent par cette entremise, bien que le Marquis d'Ancre & Mr. de Villeroy eussent travaillé bien diversement en leur légation, puisqu'à

Fin

l'insu de Villeroy il fut résolu avec les Princes que celui qui avoit la faveur n'oublieroit rien de ce qu'il pouroit pour rabatre l'autorité des Ministres & élever les Princes, dont ils se promettoient beaucoup.

La première affaire qui fut mise sur le tapis à leur retour, fut celle des articles des deux mariages. Quelques uns conseillèrent à Mr. le Comte de ne pas donner son consentement, & empêcher aussi celui de Mr. le Prince, jusques à ce qu'il eût Quillebœuf qu'on lui avoit fait espérer. Il avoit quelque inclination à ce faire, mais il en fut empêché par les caresses qui lui furent faites à son arrivée, & le conseil que lui en donna le Maréchal de Lesdiguières, qui n'étoit pas encore détrompé de l'espérance qu'on lui donnoit de le faire Duc & Pair.

Y ayant donné leur consentement, on fait & on reçoit en même tems de célèbres ambassades, le Duc de Pastrane vient en France, le Duc du Maine va en Espagne, les contrats sont passez avec solemnité de part & d'autre, le Roi d'Espagne, pour favoriser la France, ordonne que la fête de ce grand Saint, que nous avons eu pour Roi, sera solemnisée dans ses Etats.

182 HISTOIRE DE MARIE DE

Il y avoit en ce tems un grand différend entre les Ecclésiastiques de ce Royaume & le Parlement sur un livre, intitulé *de Ecclesiasticâ & Politicâ Potestate*, que Richer Syndic de la Faculté de Théologie fit imprimer sans y mettre son nom, dans lequel il parloit fort mal de la puissance du Pape en l'Eglise.

Plusieurs s'en scandalifèrent. L'Auteur fut incontinent reconnu, la Faculté étoit prête de s'assembler pour en délibérer, le Parlement la retient, fait Arrêt du premier de Février commandant au Syndic d'apporter tous les exemplaires au Greffe, & à la Faculté de surseoir toute délibération, jusqu'à ce que la Cour soit éclaircie du mérite ou du démérite du livre.

Le Cardinal du Perron Archevêque de Sens & ses Evêques suffragans provincialement assemblez firent le 13. de Mars la censure, que la Faculté de Théologie avoit été empêchée de faire par le Parlement, & le condamnèrent comme contenant plusieurs propositions scandaleuses & erronées, & comme elles sonnent schismatiques & hérétiques, sans toucher néanmoins aux droits du Roi & de la Couronne, & aux droits, immunités, & libertés de l'Eglise Gallicanne.

Richer fut si téméraire qu'il en apella
com-

comme d'abus, disant que les Evêques s'étoient assemblez sans la permission du Roi, & sans indiction & convocation préalablement requise par les ordonnances, sans l'avoir apellé ni oui, contre l'autorité de la Cour, qui ayant défendu à la Sorbonne de délibérer sur ce sujet avoit lié les mains à tous les autres d'en connoître, & enfin que la censure étoit générale & vague, sans cotter aucune proposition particulière, & la réservation semblablement.

Son relief d'apel lui ayant été refusé au Sceau, il s'adressa à la Cour pour obtenir Arrêt afin de le faire sceller: mais le Parlement plus religieux que lui ne jugeant pas devoir se mêler de cette affaire, ne lui en donna pas le contentement qu'il s'en étoit promis. La Faculté le voulut déposséder de son Syndicat, ne pouvant souffrir qu'étant homme de si mauvaise réputation en sa doctrine, il fût honoré de cette Charge première.

Ils s'assemblèrent le premier de Juin pour ce sujet, mais il déclara qu'il s'oposoit formellement à ce qu'il fût délibéré sur lad. proposition, & voyant qu'on passoit outre, il fit venir deux Notaires, & apella comme d'abus du refus que l'on faisoit de déférer à son opinion.

Cette

184 HISTOIRE DE MARIE DE

Cette assemblée s'étant passée ainsi , en la suivante qui fut le 3. de Juillet , la Cour envoya Voisin faire défenses aux Docteurs de traiter de cette affaire. Le différend étant rapporté à Leurs Majestez , le Chancelier qui étoit long à résoudre & chanceloit longtems avant que s'arrêter à un avis certain , envoya à leur assemblée du premier d'Août leur faire de la part du Roi la même deffense qui leur avoit été faite au nom de la Cour : mais en la suivante , qui fut le premier de Septembre , il leur envoya des Lettres Patentes du Roi , par lesquelles il leur étoit ordonné de procéder à l'élection d'un nouveau Syndic.

Richer fit plusieurs contestations au contraire , nonobstant lesquelles on ne laissa pas de passer outre , & on élut le Docteur Filsac Curé de St. Jean en Grève ; & pour ne plus tomber en semblables fautes & inconvéniens que celui dont on venoit de fortir , la Faculté ordonna qu'à l'avenir le Syndic n'exerceroit plus sa Charge que deux ans durant , & que même à la fin de la première année il demanderoit à la Faculté si elle avoit agréable qu'il continuât l'autre.

Peu après une prébende de l'Eglise Cathédrale de Paris ayant vaqué aux mois des Graduez nommez , & lui devant appartenir

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 185

nir de droit comme au plus ancien, elle lui fut refusée, étant réputé indigne d'être admis en une si célèbre Compagnie.

Cependant à la Cour M. le Comte continuoit toujours sa poursuite pour Quillebœuf, la Reine dilayoit & essayoit par ce moyen faire rallentir la sollicitation qu'il lui en faisoit, puis enfin cesser tout à fait de l'en presser: mais quand elle vit que cela ne seroit de rien, & qu'il étoit si attaché à ce dessein, qu'il n'en pouvoit être diverti que sur la créance absolue de ne le pouvoir emporter, elle le lui refusa ouvertement, dont Mr. le Prince & lui témoignèrent tant de mécontentement, qu'il ne se peut dire davantage.

La Maison de Guise & Mr. d'Epernon n'étoient pas plus satisfaits de leur côté, recevant un témoignage de leur défaveur en la défense qui fut faite à Mr. de Vendôme, qui étoit uni à eux avec le consentement de la Reine, d'aller tenir les Etats en Bretagne, dont on donna la charge au Maréchal de Brissac, que Mr. de Vendôme ayant fait appeler, il lui fut fait commandement de se retirer à Anet, & à l'autre d'aller tenir les Etats.

Messieurs le Prince & le Comte jugeant du peu de satisfaction que l'un & l'autre parti recevoit, que le crédit des Ministres

186 HISTOIRE DE MARIE DE

nistres auprès de la Reine, & leur union entre eux leur étoit un obstacle invincible à tous les avantages qu'ils espéroient tirer de l'Etat, se résolurent avec le Marquis d'Ancre de tenter les voyes les plus extrêmes pour les ruiner, à quoi Mrs. de Bouillon & de Lesdiguières s'accordèrent, le premier ayant porté Mr. le Comte jusques à l'engager à faire un mauvais parti au Chancelier, l'autre s'étant obligé envers eux en cas de nécessité de leur amener jusqu'aux portes de Paris 10000. hommes de pied & 500. chevaux.

Le terme qu'avoit pris Mr. le Comte étoit au retour d'un petit voyage qu'il alloit faire en Normandie; mais auparavant qu'il arrivoit il changea de volonté par l'avis du Marquis de Cœuvres, qui lui conseilla de n'exécuter pas de sang froid ce qu'il avoit entrepris dans l'ardeur & la promptitude de sa colére.

En ce voyage de Normandie le Maréchal de Fervaques, qui étoit Gouverneur de Quillebœuf, en fortifia la garnison de quantité de Gens de guerre extraordinaires. Mr. le Comte s'en offense, envoie vers la Reine pour s'éclaircir si c'étoit de son commandement qu'il en eût usé de la sorte: la Reine qui n'en favoit rien commanda au Maréchal de Fervaques de venir trou-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 187

trouver le Roi, d'ôter la garnison de Quillebœuf, & y recevoir quelques Compagnies de Suisses, en attendant que Mr. le Comte fût retourné à la Cour.

Mr. le Comte n'est pas satisfait, il prétend que, comme Gouverneur, il soit de son honneur que ce changement de garnison soit fait par lui, & non par aucun autre à qui Sa Majesté en donne charge.

A ce bruit Mr. de Rohan qui étoit à St. Jean d'Angeli lui envoie faire offre de sa personne & de son crédit dans le parti des Huguenots, toute la ligue de la Maison de Guise, excepté Mr. d'Epéron, prit ce tems pour essayer de s'accorder avec lui.

Mais ce différend fut incontinent assoupi, parcequ'on lui accorda tout ce qu'il demandoit, sous la parole qu'il donna à Leurs Majestez que deux heures après qu'il auroit fait cet établissement de la garnison de Quillebœuf, il en sortiroit, pour assurance de quoi le Marquis de Cœuvres demeura près de Leurs Majestez durant que ce changement se faisoit.

Cette longue demeure de Mr. le Comte en Normandie ennuyoit fort au Marquis d'Ancre, qui étoit si passionné de perdre le Chancelier selon qu'il en étoit convenu avec Mr. le Comte, qu'il lui sembloit
qu'il

188 HISTOIRE DE MARIE DE

qu'il n'y avoit aucune affaire de conséquence égale à celle là qui le pût retenir en Normandie: & ce qui augmentoit son impatience étoit qu'en ce tems se fit la découverte d'un dessein, qui sembla d'autant plus étrange, qu'il est peu ordinaire d'en pratiquer de semblables dans ce Royaume.

Le Duc de Bellegarde étoit si jaloux de la faveur que le Maréchal & sa Femme avoient auprès de la Reine, & si desireux d'occuper leur place, que ne pouvant par moyens humains parvenir à ses fins, il se laissa aller à la curiosité de voir si par voyes diaboliques il pouroit satisfaire le dérèglement de sa passion. Moyffet qui de simple tailleur étoit devenu riche partisan, homme fort dérégé en ses lubricitez & curiositez illicites tout ensemble, lui proposa que s'il vouloit il lui mettroit des gens en main, qui par le moyen d'un miroir enchanté lui feroient voir jusqu'à quel point alloit la faveur du Maréchal & de la Maréchale, & lui donneroient moyen d'avoir autant de part qu'eux en la bienveillance de la Reine. Le Duc n'entend pas plutôt cette proposition, qui flattoit ses sentimens, qu'il y adhère.

Le peu de fidélité qu'il y a dans le monde, jointe à la bonté de Dieu qui permet sou-

souvent que tels desseins soyent découverts, pour détourner les hommes par la crainte des peines temporelles, dont ils devroient être divertis par l'amour de Dieu, fit que le Maréchal & sa Femme eurent connoissance de ce qui se faisoit non seulement à leur prejudice, mais à celui de leur Maitresse, & ce par le moyen de ceux mêmes qui vouloient tromper Moyffet & Bellegarde.

Ils animèrent la Reine sur ce sujet avec grande raison, &, pour ce que le Chancelier, selon sa coutume de ne pousser jamais une affaire jusqu'au bout, apportoit beaucoup de longueurs à sceller les commissions nécessaires pour cette affaire, ils font que la Reine lui témoigne avoir du mécontentement de son procédé trop lent & irrésolu en un sujet de telle conséquence.

Et afin de s'apuyer davantage en cette poursuite, à laquelle il s'affectionnoit d'autant plus, qu'il avoit toujours été même avant la Régence ennemi du Duc de Bellegarde, il dépêcha un Courier exprès vers Mr. du Maine, qui étoit déjà sur les frontières d'Espagne revenant de son ambassade, afin qu'il lui vînt aider à défaire leur commun ennemi.

L'action est intentée au Parlement contre

190 HISTOIRE DE MARIE DE

tre Moyffet, il est pourfuiui à toute outrage, de sa condamnation s'ensuiuoit la perte du Duc de Bellegarde, qui ressentoit d'autant plus le poids de cette affaire, qu'il craignoit que sous ce prétexte on n'en voulût & au bien de Moyffet qui étoit grand, & à son Gouvernement de Bourgogne, & à sa Charge de Grand-Ecuyer.

Comme il n'oublioit rien de ce qu'il pouvoit adroitement pour se défendre au Parlement, il ne s'endormoit pas pour trouver du secours dans la Cour pour s'aider à se purger de ce qu'il n'estimoit qu'une galanterie. Mais le Maréchal & sa Femme ne voulurent jamais arrêter le cours du procès, quelque instance que leur en pussent faire les Ducs de Guise & d'Espèrnon, jusques à ce que reconnoissant que la Cour de Parlement, qui comme tout le reste du Royaume envioit la faveur de lui & de sa Femme, étoit inclinée à l'absoudre par la mauvaise volonté qu'elle leur portoit, jugeant que sous le prétexte de ces affronteurs ils en vouloient aux biens de Moyffet & aux Charges du Duc de Bellegarde, comme nous avons dit ci dessus, ce qui fit que pour tirer quelque avantage de cette affaire, ils intervinrent auprès de la Reine pour la supplier
de

de l'assoupir, & firent enforte que le procès fut ôté du Greffe & brulé.

Mr. le Comte étant revenu à la Cour, né voulut pas exécuter contre le Chancelier ce qui avoit été arrêté, mais continua sa poursuite pour le Gouvernement de Quillebœuf. Les Ministres se résolvoient à porter la Reine à lui donner contentement, M. de Villeroy même s'avança jusques là de dire que non seulement il en étoit d'avis, mais le signeroit s'il en étoit besoin. La Maison de Guise essayant de se remettre bien avec Mr. le Comte, le Marquis d'Ancre faisoit le froid, parcequ'il eût désiré que la ruine des Ministres eût précédé, mais la mort dudit Sr. Comte trancha avec le fil de sa vie le cours de ses desseins & de ses espérances. Il étoit allé à Blandy pensant y demeurer peu de jours, il y demeura malade d'une fièvre pourprée qui l'emporta l'onzième jour 1. de Novembre.

La Reine reconnoissant la perte que fait la France en la personne de Mr. le Comte, s'en afflige, & témoigne par effet à son Fils l'affection qu'elle a au nom qu'il porte, lui conservant sa Charge de Grand-Maitre de la Maison du Roi, & des deux Gouvernemens de Dauphiné & de Normandie qu'il avoit.

192 HISTOIRE DE MARIE DE

Je ne veux pas oublier de dire en ce lieu qu'un Père Cordelier Portugais qui prêchoit lors avec grande réputation à Paris, & faisoit état d'être grand astrologue, lui avoit prédit la mort de ce Prince six mois auparavant qu'elle fût arrivée.

Mr. le Comte étant mort, le Marquis d'Ancre qui en vouloit aux Ministres, pour se fortifier contr'eux se voulut appuyer de Mr. le Prince, & afin de se lier d'autant plus étroitement avec lui & les siens, fait dessein de moyenner le mariage de Mr. du Maine avec Mademoiselle d'Elbœuf, & de Mr. d'Elbœuf avec la fille dudit Marquis, moyennant quoi l'on ôteroit la Bourgogne à Mr. de Bellegarde pour la donner à Mr. du Maine. Mr. de Bellegarde est mandé pour ce sujet, mais aprenant sur le chemin qu'on en vouloit à son Gouvernement, il s'en retourna à Dijon, offensé principalement contre le Baron de Lus, d'autant qu'à la mort de Mr. le Comte, le Marquis de Cœuvres se réunit au Marquis d'Ancre, & le Baron de Lus prit sa place dans les intrigues du Marquis d'Ancre & de Mr. le Prince & de ceux qui l'assistoient. C'est pourquoi Mr. de Bellegarde lui voulut mal, & lui attribua la cause de ce mauvais conseil, qui avoit été pris contre lui.

La

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 193

La Maison de Guise se joint à cette mauvaise volonté, tant pour l'amour de Mr. de Bellegarde, que pour le déplaisir qu'ils ont de voir que le Baron de Lus, qui avoit été des leurs & favoit tous leurs secrets, étoit passé dans la confiance de l'autre parti, & leur haine lui couta cher, comme nous verrons dans l'année suivante.

Voilà ce qui se passa cette année dans la Cour, & la peine que l'ambition de ce Prince & des Grands donna à la Reine, mais dont elle se tira heureusement pour ce qu'elle donna toujours au conseil des Ministres le crédit qu'elle devoit. Elle n'eut pas moins de peine aux affaires qui survinrent hors de la Cour dans les Provinces.

Vatan, homme de qualité, s'étant fait Huguenot de nouveau, croyant que si tout crime pendant la minorité du Roi n'étoit permis au moins seroit il impuni, ému de divers mécontentemens qu'il entendoit dire qui étoient à la Cour, & des mouvemens qu'il croyoit que produiroit l'assemblée des Huguenots qui étoit lors sur pied, s'abandonna soi même jusques à ce point, après avoir abandonné Dieu, qu'au milieu de la Sologne, où tout son bien étoit situé à 25. lieues de Paris, il

194 HISTOIRE DE MARIE DE

bat la campagne & fortifie sa maison, sur l'espérance qu'il avoit que ces commencemens seroient suivis de ses Confrères, dont il seroit bientôt secondé & secouru. Mais il ne se méconnut pas sitot, qu'il se vit assiégé dans Vatan, pris & exécuté le 2. de Janvier, pour arrêter par la punition de son crime le cours de la rébellion qu'il avoit voulu exciter. Son exemple n'ayant pas peu servi à calmer l'orage, dont il sembla que nous étions menacez, on peut dire avec vérité que sa mort fut avantageuse au Public, utile à lui même & aux siens, à lui parcequ'il revint au giron de l'Eglise en mourant, & aux siens parceque sa Sœur recueillit toute sa succession, dont la Reine la gratifia.

Sa Majesté eut bien plus de peine à apaiser le trouble que le Duc de Rohan suscita à St. Jean d'Angeli, dans lequel il essayoit d'engager tout le parti Huguenot, & une assemblée qui ensuite se tint à la Rochelle contre son autorité.

Chacun s'étant comme nous avons dit l'année passée séparé de l'assemblée de Saurmur avec dessein d'aller empoisonner les Provinces dont ils étoient partis, le Duc de Rohan s'en alla à ces fins à St. Jean d'Angeli place dont il avoit été Gouverneur après la mort du Sr. de Ste. Même;
mais

mais parceque le feu Roi ne vouloit point qu'il y demeurat, il avoit mis dans la ville un vieux Cavalier nommé Mr. Defageaux en qualité de Lieutenant de Roi: celui ci étant mort, il donna cette Lieutenance à Mr. de Brassac, de laquelle à l'arrivée de Mr. de Rohan en cette place, il étoit en possession & exercice.

La Reine-Mère, qui ne croyoit pas les desseins du Duc de Rohan bons, & qui étoit assurée de l'intention du Sr. de Brassac à bien servir, lui manda qu'il gardat soigneusement que le Duc de Rohan ne se fassit de la place, évitant néanmoins d'en venir aux extrêmités, de peur que cela ne fît émotion par toute la France, & ne servît de prétexte à ceux qui étoient prêts de brouiller.

Ils demeurèrent huit mois en cet état là, Mr. de Brassac le plus fort dans la ville, & l'autre tâchant d'y gagner le dessus: ce qui lui étant impossible, il eut recours à une autre voye, & par le moyen de ses amis qu'il avoit à la Cour s'accorda avec la Reine, promit de l'aller trouver pourvû que Brassac y allat aussi; l'accord fut fait, ils furent mandez tous deux, & s'y acheminèrent ensemble.

Quinze jours après le Sr. de Rohan feignit une maladie arrivée à son Frère, de-

196 HISTOIRE DE MARIE DE

mande congé à la Reine pour l'aller voir; il part, s'achemine en Bretagne où l'autre étoit, puis s'en va dans St. Jean d'Angeli, où d'abord ayant étonné les habitans, qui ne voyoient plus le Sr. de Brassac, il chassa le Sergent-Major de la garnison, nommé Grateloup, natif de la ville, mais bien serviteur du Roi, mit aussi dehors le Lieutenant de la Compagnie de Mr. de Brassac qui étoit un fort vieux homme, que le feu Roi lui avoit baillé, & encore quelques autres habitans. Ce qui ayant été fu à la Cour, on assemble le Conseil, où Mr. les Maréchaux de Lesdiguières & de Bouillon se trouvèrent: là on mit en délibération si l'on devoit renvoyer led. Sr. de Brassac pour essayer de mettre l'autre dehors, tout le monde jugeant la chose encore assez facile. Enfin la timidité du Conseil de ce tems l'emporta, & il fut résolu d'écouter ceux du cercle qui étoient à la Rochelle & le Sr. de Rohan; là dessus leurs propositions furent que derechef l'on s'accommoderoit, pourvû qu'on donnât récompense aud. Sr. de Brassac de la Lieutenance de Roi de St. Jean.

Et d'autant qu'en même tems le Sr. de Preaux Gouverneur de Châtelleraut mourut, la Reine voulut qu'on fît sa démission de la Lieutenance en faveur de celui
que

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 197

que nomma led. Sr. de Rohan, & qu'il eût le Gouvernement de Châtellerault, ce qui fut exécuté.

Cette assemblée de la Rochelle fut prévue longtems auparavant, & sur les avis que Leurs Majestez eurent que les féditieux & mécontents de l'assemblée de Saurmur la vouloient tenir sans son autorité & permission, le Coudrai Conseiller au Parlement de Paris, qui avoit accoutumé d'aller tous les ans à la Rochelle pour ses affaires particulières, y fut envoyé par Leurs Majestez avec commission d'Intendant de la justice, & avec charge d'avoir l'œil aux mouvemens qui se pouroient élever à la Rochelle, empêcher que l'assemblée ne se fit si on la vouloit entreprendre, & donner avis à Leurs Majestez de ce qui seroit nécessaire de faire pour leur service en cette occasion.

Le Peuple en eut quelque'avis, mais non selon la vérité qui n'est jamais naïve ni nue dans les bruits, mais déguisée & envelopée de faussetez, selon la passion de ceux qui les font courir parmi les peuples. Ils disent que le Coudrai est envoyé pour avoir soin de la Police qui leur appartient par leurs privilèges, & pour les faire séparer d'avec l'union qu'ils ont avec leurs autres Frères, & qu'il a mandié cette com-

198 HISTOIRE DE MARIE DE

mission de Leurs Majestez, leur donnant faussement à entendre qu'ils n'étoient pas serviteurs du Roi.

Là dessus ils s'émurent, s'attrouperent, prennent les armes, le Coudrai saisi de peur demande fureté au Maire pour se retirer, c'est ce qu'ils vouloient, sa peur les assure, il n'est pas plutot hors la ville qu'ils tiennent assemblée.

La Reine en ayant avis, & craignant cette émeute à laquelle elle ne peut se résoudre de s'oposer avec vigueur, fait appeler le Rouvrai & Miletierre Députés ordinaires des Huguenots à la suite de Leurs Majestez, leur témoigne le juste sujet de mécontentement qu'elle reçoit, écoute les plaintes qu'ils lui font, leur fait espérer une partie de ce qu'ils desirent, & commande au Rouvrai d'aller promptement à la Rochelle leur faire commandement de sa part de se séparer, que Sa Majesté oubliera tout ce qui s'est passé, & fera cesser toutes les poursuites qui pouroient avoir été commencées contr'eux, & lui met en main une déclaration de Sa Majesté, portant confirmation de l'Edit de pacification, & oubli de tout ce qui s'étoit fait au contraire.

Un orage s'éleva au même tems contre les Jésuites pour un livre composé par un des

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 199

des leurs nommé *Becanus*, & intitulé, *la controverse d'Angleterre touchant la puissance du Roi & du Pape.*

Ce livre fut vu en France en Novembre, & accusé par aucuns Docteurs en leur assemblée du 1. de Décembre comme proposant le parricide des Rois & des Princes pour une action digne de gloire. Ils se mirent en devoir de le censurer, & s'adressèrent au Cardinal de Bonzy pour en avoir permission de Sa Majesté, à laquelle représentant qu'il étoit à propos d'en donner avis à Sa Sainteté, afin que s'il lui plaisoit d'en faire faire la censure, elle fût de plus de poids & eût cours par toute la Chrétienté; Sa Majesté eut agréable qu'il leur commandat de sa part de diférer jusqu'à quelque tems, qu'elle leur feroit savoir sa volonté sur ce sujet, & que cependant il en donnât avis à Rome, afin qu'on y mît l'ordre qu'on jugeroit être de raison.

Les Vénitiens d'autre côté avoient aussi dès le commencement de l'année renouvelé tous les decrets qu'ils avoient faits contre leur Société, desorte qu'ils reçurent de l'affliction du toute part.

Nous finirons cette année par quatre accidens remarquables qui y arrivèrent.

L'Empereur Rodolphe, non tant cassé

200 HISTOIRE DE MARIE DE

d'années que lassé des afflictions qu'il recevoit de se voir dépouillé de ses Etats par son Frère & méprisé de tous les siens, mourut le 61. de son âge, un Lion & deux Aigles qu'il nourrissoit chèrement, ayant par leur mort arrivée peu auparavant donné un présage de la sienne.

Son frère Mathias, dont il avoit sans cesse en sa maladie prononcé le nom en se plaignant & l'accusant d'être cause de sa mort, lui succéda à l'Empire, mais il ne jouira ni heureusement ni longuement de cette dignité, à laquelle il a violemment & injustement aspiré, violant les loix de la piété fraternelle.

Gustave nouveau Roi de Suède, que nous avons dit l'année passée avoir succédé à Charles son père, qui mourut de déplaisir des mauvais succès qu'il eut en la guerre qu'il avoit contre le Roi de Danemarck, rapella si bien, par son adresse & son courage, la fortune de son côté, qu'il contraignit le Roi de Dannemarck à lui demander la paix, à laquelle il consentit pour tourner ses armes vers la Pologne & la Moscovie.

En Italie François Duc de Mantoue mourut le 22. de Décembre, laissant enceinte la Duchesse sa femme fille du Duc de Savoie, qui en prendra occasion d'allumer
la

la guerre, en laquelle le Roi se trouvera diversement engagé; premièrement contre lui comme injuste agresseur, puis en sa deffense de peur que les armes d'Espagne ne s'emparent de ses Etats, & n'étendent trop avant leurs frontières vers nous.

Et le Roi d'Angleterre, pour estreindre d'un nouveau nœud son alliance avec les Princes Protestans d'Allemagne, préféra l'alliance de Frédéric Comte Palatin futur Electeur à celle des Têtes Couronnées, & lui promet sa Fille unique en mariage. Le Comte passe en Angleterre en Novembre, les fiançailles s'y font, mais leurs réjouissances sont troublées par la mort du Prince de Galles arrivée en Décembre: ce Prince étoit gentil, & promettoit beaucoup de soi, & sa mort semble présager les malheureux succès, que ces noces ont eus pour l'Angleterre.

A N N É E 1613.

Mr. le Prince étant par la mort du Comte de Soissons demeuré seul sans plus avoir de Compagnon en sa puissance, ni craindre que son autorité pût être divisée ni combattue, comme elle étoit auparavant, lorsque Mr. le Comte se pouvoit

202 HISTOIRE DE MARIE DE
faire chef d'un parti contre lui , on esti-
moit que la France recevroit cet avantage
en la perte qu'elle avoit faite en cette
mort , qu'il en seroit plus modéré en ses
demandes : mais l'expérience fit voir au
contraire qu'il jugea qu'étant seul il en de-
voit être plus considérable.

Il ne donna pas fitot des témoignages
de son dessein , mais attendit l'occasion
qui lui en fut ouverte par la défaveur des
Ministres à cause de la lâcheté du Chance-
lier de Sillery , qui ôta le moyen à la Rei-
ne de tirer raison de la mort du Baron de
Lus tué mal à propos le 5. de Janvier
par le Chevalier de Guise , qui fut en-
hardi à cette mauvaise action par l'impu-
nité de l'attentat qu'il avoit fait l'année
précédente au Marquis de Cœuvres.

Ce Baron de Lus s'étoit trouvé à St.
Cloud durant une grande maladie qu'eut
le Duc d'Epéron , chez lequel se tint
une conférence d'une entreprise violente ,
qu'on vouloit faire pour changer le Gou-
vernement.

Le Duc de Guise & ceux qui en é-
toient , voyans qu'incontinent après il
prit grande habitude avec la Reine , soup-
çonnèrent qu'il les avoit découverts , &
qu'il le pouvoit faire , & pour cet effet
le firent quereller par le Chevalier de Gui-
se,

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 203

se , qui le tua sous prétexte de la mort de son Père , où il s'étoit vanté d'avoir eu quelque part. Jamais on ne vit tant de larmes que celles qu'épandit la Reine.

Des personnes peu affectionnées à la Maison de Guise se voulurent servir de cette occasion pour aigrir l'esprit de cette Princesse contre eux , il fut fait diverses propositions sur ce sujet , Dolé alla jusques à ce point , que de proposer de faire vanger un tel outrage par les Suisses en la personne des Ducs de Guise & d'Epéron , lorsqu'ils entreroient en la salle des Gardes du Roi.

Ce conseil fut rejeté des plus Sages , & la Reine se résolut de son mouvement à poursuivre le Chevalier de Guise par justice. En effet elle en eût usé ainsi , si le Chancelier , qui craignoit tout , n'eût cherché tous les délais qu'il lui fut possible pour différer l'expédition de la commission , dont il avoit reçu commandement sur ce sujet.

La foiblesse du Chancelier fut cause que Sa Majesté , en l'effort de sa colére qui n'étoit pas petite , tant pour l'horreur du sang qui avoit été légèrement épandu , que parceque le Baron de Lus n'avoit été tué que sur l'opinion & la crainte qu'on avoit qu'il l'eût servie , se rendit capable de l'a-

vis que les Ministres lui donnèrent d'accorder quelque chose au tems, & trouva qu'elle devoit en cette occasion se servir d'un des conseils que le feu Roi lui avoit donnez, de n'en prendre point de sa passion, quoiqu'en ce sujet elle fût aussi juste qu'elle étoit grande. Ainsi elle pardonna en cette rencontre une action, qui en toute autre eût été d'autant moins pardonnable, que bien que le Chevalier de Guise mit seul des siens l'épée à la main contre le Baron de Lus, il ne laissa pas de l'attaquer avec avantage, en ce qu'il étoit déjà vieil & cassé, qu'il le surprit de telle sorte qu'il n'eut pas le loisir de fortir de carosse sans pouvoir tirer une petite épée qu'il avoit au côté, & qu'outre que le Chevalier en avoit une bonne, qu'il étoit jeune & vigoureux, & cherchoit de propos délibéré le Baron de Lus pour le tuer, deux Gentilshommes étoient avec lui, qui à la vérité ne firent autre chose qu'être spectateurs du combat, qui fut fait en si peu de tems, que beaucoup de ceux qui étoient présens ne s'aperçurent que le Baron de Lus n'eut pas le loisir de tirer tout à fait son épée du fourreau.

La Reine fut tellement offensée contre le Chancelier de l'avoir vu si mal procéder

der en cette affaire, qu'elle eut deſſein de ſ'en défaire & conſigner les Sceaux de France à une Perſonne qui les gardat avec plus de généroſité. Elle fit venir ſecrètement au Louvre Mr. le Prince, Mr. de Bouillon, le Marquis d'Ancre & Dolé. Cette affaire eſt miſe ſur le tapis, elle eſt trouvée bonne de tous, Mr. le Prince eſt prié de prendre la charge d'aller chez le Chancelier lui demander les Sceaux, & lui commander de la part de Leurs Majeſtez de ſe retirer dans une de ſes maiſons.

Mais déplus il fut auſſi arrêté que la Reine, ſous couleur d'aller diner chez Zamet, paſſeroit devant la Baſtille pour entrer dans l'Arſenal, où elle feroit arrêter Mr. d'Epéron, qui n'étoit de retour que depuis quelques jours.

Cette réſolution, priſe à la chaude, devoit être promptement exécutée, l'ambition du Marquis d'Ancre la retarda & la perdit. Il ne vouloit pas chaffer le Chancelier, ſans mettre un autre à ſa place qui fût à ſa dévotion: ſa Femme lui propoſoit le Sr. de Roiffi, il ne l'eût pas eu déſagrèable, mais Dolé l'en diſſuadoit, & Mr. de Bouillon auſſi, qui le haïſſoit ſe ſouvenant qu'autrefois il s'étoit chargé de la commiſſion de ſaiſir ſes terres de Limofin.

206 HISTOIRE DE MARIE DE

Pendant ce différend, sa Femme & lui ne se pouvant accorder du choix, la Reine changea de volonté, & y fut portée par l'imprudencce du parti de Mr. le Prince & du Marquis d'Ancre. A peine se virent ils en cette nouvelle autorité, que Mr. le Prince, aspirant à un pouvoir déraisonnable en l'Etat, demande le Gouvernement de Bordeaux & du Château Trompette.

Le Marquis d'Ancre & sa Femme, qu'on estimoit avoir grand pouvoir sur son esprit, se chargent de le servir en cette occasion, ils appuyent ses prétensions, & font tous leurs efforts pour gagner l'esprit de Leurs Majestez. Mais ils ne peuvent rien obtenir par la force de leurs persuasions, & si leur travail est vain pour celui qu'ils favorisent, il est grandement préjudiciable pour eux mêmes; car les Ministres qui étoient quasi tous ruinez, à l'insu desquels la Reine résolvoit beaucoup d'affaires avec Mr. le Prince, & leur parloit seulement par après, prirent cette occasion à propos pour commencer à se remettre bien dans son esprit. Ils la font supplier de leur donner audience en particulier, & qu'ils ont choses de grande importance à lui dire, qu'ils ne veulent communiquer qu'à elle seule; elle donne heure, ils s'y trouvent,
Sau-

Sauveterre a deffense de laisser entrer qui que ce soit. Tandis qu'ils sont avec Sa Majesté, le Marquis d'Ancre & sa Femme, qui ne manquoient pas d'espions auprès de la Reine pour savoir ce qu'elle faisoit & ceux qui lui parloient, sont incontinent avertis que les Ministres sont avec elle & lui parlent en secret. Le Marquis monte aussitot au cabinet de la Reine, frape à la porte, Sauveterre en avertit la Reine, & reçoit un nouvel ordre de ne laisser entrer ni lui ni autres.

Les Ministres disent à la Reine les avis qu'ils ont reçus de la poursuite que le Marquis d'Ancre fait auprès d'elle pour Mr. le Prince, le blâment lui & sa Femme, les accusent de beaucoup d'imprudence préjudiciable à son autorité & au service du Roi, & lui font connoitre la conséquence que ce seroit de donner des places à un premier Prince du Sang dans son Gouvernement, & une place importante comme est la Ville de Bordeaux située au milieu de celles de la Religion.

Ils n'eurent pas beaucoup de peine à persuader la Reine, à laquelle le feu Roi avoit dit plusieurs fois parlant de ce qui s'étoit passé en sa jeunesse, que si, pendant qu'il étoit en guerre avec Henri III., il eût eu le Château Trompette, il se fût fait Duc de Guyenne. Quand

208 HISTOIRE DE MARIE DE

Quand ils se furent retirez , le Marquis voulant parler à la Reine elle lui fit mauvais visage , tant que peu de jours après voyant qu'il continuoit de la presser , elle se mit en telle colére contre lui , qu'il n'osa plus lui en parler davantage.

Les Princes qui le croyoient tout puissant auprès d'elle , se prenoient à lui de ce refus en attribuoient à sa mauvaise volonté la cause , qui ne le devoit être qu'à son impuissance. Sa Femme , craignant qu'ils lui fissent du déplaisir si la Reine ne lui accordoit ce qu'ils demandoient , se mêla aussi de lui en parler , mais avec aussi peu de succès que son Mari : & voulant continuer à lui en faire instance , la Reine conçut tant de dégoût contre eux , que peu s'en fallut qu'ils ne déchussent de sa grace pour toujours.

Elle fut quelques jours qu'elle n'osoit plus monter en la chambre de la Reine , son Mari désespéré ne sachant plus comment renouer sa bonne intelligence avec Mr. le Prince pour lui témoigner que ce n'est pas de lui que vient l'empêchement à son desir , lui fait proposer qu'il se dépouillera lui même d'un de ses Gouvernemens pour l'en accommoder , & qu'il remettra s'il veut la ville de Péronne entre les mains de Rochefort son favori.

Ce-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 209

Cependant le Fils du Baron de Lus, porté d'un juste regret de la mort de son Père, fit appeler le Chevalier de Guise qui l'avoit tué. Ils se battent à cheval à la porte St. Antoine avec chacun un second. Bien qu'il n'y eût rien plus juste que la douleur du jeune Baron, Dieu permit qu'il eut du malheur en ce combat, pour apprendre aux hommes qu'il s'est réservé la vengeance, que cette voye de satisfaction n'est pas légitime, & que la justice ne se fait que par une autorité publique.

La Reine, touchée de cette perte, dont l'exemple en eût attiré d'autres, s'il n'y eût été pourvu avec sévérité, fit deffendre les duels sous des peines très rigoureuses, afin d'arrêter cette fureur par la crainte des supplices.

Deux Lieutenances de Roi en Bourgogne étant vacantes par la mort du Baron de Lus, Mr. du Maine en fit demander une pour le Vicomte de Tavannes, l'autre pour le Baron de Tiange: mais, parceque Mr. le Prince & ceux qui le suivoient étoient mal avec la Reine, elles lui furent toutes deux refusées, & pour montrer le changement de la Cour, Mr. de Bellegarde, l'honneur & les charges duquel avoient couru fortune peu auparavant,

210 HISTOIRE DE MARIE DE

vant, les obtint pour deux de ses amis.

Mr. du Maine, qui n'étoit pas beaucoup endurant, se sentit piqué au vif de cette action, & ne pouvant croire que la défaveur du Marquis d'Ancre fût telle qu'elle étoit, mais soupçonnant qu'il y eût de la feinte, en vivoit avec froideur avec lui; desorte que le Marquis voulant faire presser par le Marquis de Cœuvres l'affaire des deux mariages, dont nous avons parlé l'année passée, que le Baron de Lus s'étoit entremis de faire entre led. Duc du Maine & Mademoiselle d'Elbœuf, de Mr. d'Elbœuf & sa Fille, M. du Maine dit qu'il n'avoit jamais eu intention de se marier, & que, si le Baron de Lus avoit parlé autrement, il l'avoit trompé.

Mr. le Prince d'autre côté voyant qu'il ne pouvoit obtenir le Château Trompette, écouta la proposition que lui avoit faite le Marquis d'Ancre de lui donner Péronne, & lui en demanda l'effet. Le Marquis n'ayant plus d'accès auprès de la Reine, prie sa Femme de lui obtenir cette grace de Sa Majesté, elle y étoit même en si mauvaise posture, qu'elle n'en osoit quasi parler, car la Reine ne lui donnoit plus moyen de l'entretenir seule, mais si aux heures qu'elle l'étoit comme après son dîner

ner dans son grand cabinet, elle se vouloit aprocher d'elle, elle se retiroit dans son petit cabinet & faisoit fermer la porte; si elle pensoit prendre l'heure de son coucher, la Princesse de Conti s'opiniâtroit tellement de demeurer la dernière, qu'elle étoit contrainte de s'en aller. Néanmoins la crainte qu'elle eut que ces Princes fissent un mauvais parti à son Mari, la fit résoudre d'en parler à la Reine, nonobstant le mauvais état auquel elle étoit auprès d'elle.

Ce qu'elle en dit fut sans effet, elle n'en fit pas aussi grande instance, car Blainville Gentilhomme de Picardie, & qui étoit affidé à son Mari & à elle, & regrettoit de leur voir quitter Péronne, & plus encore que cette place fût en la puissance de Mr. le Prince, lui représenta la faute que lui feroit cette place, au pied de laquelle étoit son Marquisat d'Ancre, dont le revenu diminueoit de plus de moitié. Cette Femme avare préféra ce qu'elle crut être de son intérêt domestique à toutes les raisons de son Mari, & fut bien aisé de conserver cette place.

Durant le tems de ces poursuites du Château Trompette & de Péronne pour Mr. le Prince, le Maréchal d'Ancre se vançoit par tout d'avoir dit à la Reine qu'il étoit

toit sa créature, qu'elle pouvoit tout sur lui ; mais qu'il ne la pouvoit flatter en passion qu'elle avoit de quitter ses amis, qui étoient Mrs. le Prince, du Maine, de Nevers, de Longueville, de Bouillon, lesquels led. Maréchal disoit être serviteurs de la Reine, & que l'amitié que led. Maréchal leur portoit n'étoit fondée que sur son service, qu'il estimoit que le côté des Princes étoit le parti le plus légitime. Il s'emportoit jusqu'à tel point que de dire de la personne de la Reine, qu'elle étoit ingrate & légère.

On redisoit tout cela à la Reine, ce qui ne l'offensoit pas peu contre lui : & entr'autres choses on lui représentoit qu'il vouloit établir Mr. de Bouillon Huguenot, ce qui ne pouvoit être qu'au préjudice du service du Roi.

Ce tems étoit si misérable, que ceux qui étoient les plus habiles parmi les Grands, étoient les plus industrieux à faire les brouilleries, & les brouilleries étoient telles, qu'il y avoit si peu d'établissement des choses, que les Ministres étoient plus occupez aux moyens nécessaires pour leur conservation, qu'à ceux qui étoient nécessaires pour l'Etat.

Le Duc de Bouillon voyant que le Marquis d'Ancre ne pouvoit faire réussir
pas

pas une de leurs demandes, s'avisa d'une ruse digne de son esprit. Il envoya prier le Sr. de Bullion de le voir, & lui dit qu'il le vouloit avertir, comme ami de Mrs. les Ministres d'Etat, que la Reine étoit résolue de gratifier Mr. le Prince de Péronne, mais qu'elle seroit bien aise d'avoir leur approbation, ce dont il les avertissoit, afin qu'étant sages mondains comme ils étoient, ils allassent au devant de ses desirs.

La Reine étant avertie de ce discours s'aperçut incontinent que les Princes vouloient profiter de la division qu'ils croyoient être entre elle & ses Ministres, elle avoua en cette occasion au Sr. de Bullion qu'il étoit vrai qu'elle avoit eu beaucoup de dégout de la foiblesse que le Chancelier avoit témoignée en l'affaire du Baron de Lus, que l'intelligence en laquelle les autres Ministres vivoient avec le Chancelier lui avoit grandement déplu, mais qu'elle vouloit se raccommoier avec eux pour empêcher que les Grands, dont les intérêts ne pouvoient être que contraires aux siens & à ceux de ses Enfans, ne vinssent à une insolence insupportable. Et de fait Sa Majesté avoit tellement en l'esprit ce qu'elle témoigna à Bullion, que, feignant d'aller promener à son Palais qu'elle bâ-

tif-

214 HISTOIRE DE MARIE DE
tissoit au fauxbourg St. Germain , elle
envoya commander au Président Jeannin
de s'y trouver, auquel elle tint même
langage, lui commandant de le faire en-
tendre à ses Confrères.

Cette réunion, qui ne dura pas long-
tems, & qui étoit plus aparente que réel-
le, ne fut pas plutot faite, que les Mi-
nistres conseillèrent à la Reine d'offrir à
Mr. le Prince, pour lui ôter tout pré-
texte de mécontentement, de grandes
sommes pour acheter quelque terre nota-
ble, estimant qu'il falloit gagner tems par
argent, & non pas affoiblir l'Etat par des
places, qui eussent pu causer de fâcheu-
ses fuites.

Les libéralitez de la Reine ne firent
pas une profonde impression dans l'esprit
de Mr. le Prince, le refus du Château
Trompette & de Péronne tenoit trop dans
son esprit & dans celui du Duc de Bouil-
lon, pour qu'ils ne tâchassent pas de fai-
re quelque nouvel édifice préjudiciable à
l'Etat. Sur ce fondement le Marquis
d'Ancre leur en ouvrit le moyen, car, se
voyant décrédité auprès de la Reine, &
ne sachant comment s'y remettre les af-
faires demeurant en l'état auquel elles é-
toient, il leur conseilla à tous de témoi-
gner ouvertement leur mécontentement,
&

& se retirer de la Cour : en quoi il lui sembloit n'y avoir point de danger, étant chose infaillible que Mrs. de Guise & d'Epéron se gouverneroient si insolemment auprès de la Reine, qu'ils l'obligeroient de les rapeller, comme elle avoit déjà fait auparavant à Mr. le Prince & le Comte de Soissons.

Le Duc de Bouillon jugeant bien qu'il leur donnoit cet avis pour son intérêt plutôt que pour le leur, s'en défia, représenta que la sortie de la Cour de tant de Princes & Seigneurs n'étoit pas de petite considération, & qu'ils ne s'y devoient résoudre qu'après y avoir bien pensé : que d'une part il étoit bien dangereux, quelques bornes & règles qu'on se pût prescrire en cet éloignement, qu'on ne passât trop avant contre l'autorité & service de Leurs Majestez, & d'autre part qu'ils devoient craindre que ceux qui restoit à la Cour ne fissent passer pour grands crimes les moindres choses qu'ils feroient, & même ne prissent occasion de les rendre odieux à la Reine par la seule considération de leur éloignement, & de les opprimer sous ce prétexte. Mais enfin néanmoins ils s'y résolurent tous, après que le Duc de Bouillon eut vu le Marquis d'Ancre, & fut convenu avec
lui

lui au nom de tous qu'il veilleroit pour eux auprès de la Reine , leur donneroit avis de toutes choses & de ce qu'ils auroient à faire pour leur bien commun , & qu'eux aussi prendroient créance en lui de revenir sur leur parole , quand il le jugeroit à propos , & que cependant ils ne feroient aucune émotion dans les Provinces , & se contiendroient de telle sorte dans leur devoir , qu'ils ne donneroient aucun notable sujet de se plaindre d'eux.

Mr. le Prince s'en alla en Berry , le Duc de Nevers en Italie y conduire Mademoiselle du Maine à son Mari, Mr. du Maine s'en va en Province avec sa Sœur qui y alloit voir ses maisons , le Duc de Bouillon s'en alla à Sedan.

Le luxe en ce tems étoit si grand à raison des profusions de l'argent qui étoient faites aux Grands , & de l'inclination de la Reine à la magnificence , qu'il ne se reconnoissoit plus rien de la modestie du tems du feu Roi : d'où il arrivoit que la Noblesse importunoit la Reine d'accroître leurs pensions , ou soupiroient après des changemens espérant d'en profiter , ce qui obligea Sa Majesté de faire par un Edit expresse défense de plus porter de broderies d'or ni d'argent sur les habits , ni plus dorer les planchers des maisons ni le dehors des caroffes :
mais

mais cet Edit servit de peu, pour ce que l'exemple des Grands ne fraya pas le chemin de l'observer.

Bien que ces Princes mécontents séparez & dispersez par tout le Royaume donnassent quelque crainte de le troubler de séditions & rébellions en toutes ses Provinces, l'appréhension néanmoins en fut moindre, en ce que les Huguenots étoient apaisez, & que leur assemblée de la Rochelle étoit dissipée, s'étant un chacun d'eux retiré à l'arrivée de Rouvray, que le Roi y avoit envoyé à la fin de l'année passée. Car le Rouvray leur ayant porté & fait lire en pleine maison de ville la déclaration du Roi qui portoit, défense de continuer leur assemblée, oubli de ce qui s'étoit passé, & confirmation de l'Edit de pacification, ils se résolurent d'obéir, qu'ils continueroient néanmoins d'user du nom de Cercles, parole, bien qu'inusitée en France, en usage toutefois en Allemagne, où ils distinguent les Provinces par Cercles.

Quelques uns des plus mutins, & qui étoient sortis mécontents de leur assemblée de Saumur, ne laissoient pas de faire entre eux quelques Conventicules avec de nouveaux desseins: mais le Maire en étant averti, leur fit défense le onzième

218 HISTOIRE DE MARIE DE

de Janvier de se plus assembler sur peine de la vie, à laquelle les Députés du Cercle déférèrent, suppliant le Maire seulement de les laisser demeurer dans la ville, jusqu'à ce que la déclaration du Roi fût vérifiée par les Parlemens, auxquels leurs Provinces ressortissoient.

La contestation qui commença aussi à la fin de l'année précédente sur le sujet du Livre de Becanus, qu'on vouloit censurer, avoit été résolue en même tems. Les Docteurs, non contents de la réponse que le Cardinal de Bonzy leur avoit faite de la part de la Reine leur défendant de procéder à la censure de ce livre pour quelque tems, allèrent trouver Mr. le Chancelier le 7. de Janvier, lui représentant l'importance de cette mauvaise doctrine, la créance ancienne de la Faculté contraire à icelle, l'obligation qu'ils avoient d'y pourvoir. Le Chancelier les mena au Louvre, les présenta à la Reine, qui les remettant à leur faire savoir le lendemain sa volonté par lui, il leur fit réponse que Sa Majesté leur promettoit d'examiner cette matière.

Mais auparavant que le premier jour de Février, auquel se devoit tenir leur première assemblée, fût venu, le Nonce leur envoya la censure qui en avoit été faite
à

à Rome le 3. de Janvier, par laquelle on le mettoit en la seconde classe des livres défendus. Cette censure leur étant présentée en leur assemblée le premier jour de Février, ils ne passèrent pas outre à en faire une nouvelle: & ainsi toutes choses étoient en paix dans le Royaume, ni les Huguenots ne nous donnoient occasion de crainte, ni ne restoit entre nous aucune contention sur le sujet de la doctrine qui nous pût agiter.

Ce grand repos donna lieu aux Ministres de penser seulement à unir la faveur du Marquis d'Ancre à leur autorité, sans se soucier de rapeller les Princes, ou pour mieux dire sans leur vouloir témoigner qu'on eût besoin d'eux.

A cette fin peu de jours après leur départ, un des amis du Sr. de Villeroy vint sonder le Marquis de Cœuvres pour savoir si le Marquis d'Ancre voudroit prêter l'oreille à s'accommoder avec les Ministres, & lui représenta que c'étoit son avantage, tant pour la sûreté de sa personne, que pour la facilité de s'accroître en honneur, & pour le repos d'esprit & contentement de la Reine, qui l'aimant & sa Femme comme ses créatures, ne pouvoit qu'avec déplaisir les voir appointez contraires avec ceux du Conseil, des-

220 HISTOIRE DE MARIE DE
quels elle se servoit en la conduite de
l'Etat.

Pour assurance de cette réconciliation, on lui propose le mariage du Marquis de Villeroy avec la Fille du Marquis d'Ancre. Le Marquis de Cœuvres ne rejette pas cette proposition, & lui en parle en présence de Dolé. De prime abord il la refuse, de crainte qu'elle ne lui soit faite que pour le mettre en mauvaise intelligence avec ses amis. Puis venant peu à peu au joindre, il dit qu'une seule chose l'y pouroit faire condescendre, qui est que cela servît à les faire rappeler à leur contentement, qu'il ne vouloit néanmoins se résoudre qu'il n'eût l'avis de Mr. de Bouillon, qui lui sembloit difficile d'avoir de si loin, les choses ne se pouvant écrire comme elles se pouvoient dire; toutefois qu'il lui en écriroit ne lui découvrant pas entièrement l'affaire de peur qu'il en pût faire part à Mr. le Prince, qu'il ne vouloit pas qu'il en fût rien, mais lui donnant simplement avis de la recherche que les Ministres faisoient de son amitié, lui demandant le sien sur ce sujet, & le priant de tenir l'un & l'autre secret.

Quant à celui qui avoit porté la parole au Marquis de Cœuvres, il lui fit
ré-

réponse qu'il ne pouvoit entendre à cette ouverture, fans être premièrement assuré que la Reine l'auroit agréable, cela étant qu'il l'accepteroit volontiers ; mais qu'il avoit si peu de crédit auprès d'elle, qu'il n'osoit lui en parler, & qu'il se remettoit à eux de lui en parler.

Le Président Jeannin se chargea de le faire trouver bon à la Reine, lui en parla, & lui fit agréer, & ensuite le Marquis de Cœuvres & lui commencèrent à en traiter. Il est incertain si ce traité se faisoit avec participation du Chancelier, ou si Mr. de Villeroy le lui cachoit. Le premier a témoigné n'en avoir rien su, l'autre au contraire a toujours protesté lui en avoir fait part, comme n'ayant eu en cette affaire autre dessein que de leur commune conservation. Mais, soit qu'il le lui eût celé, ou que le Chancelier lui en portat envie craignant de le voir par cette alliance élevé au dessus de lui, la jalousie & méfiance commença dès lors à se mettre entre eux, & alla depuis toujours croissant, jusqu'à ce qu'elle vint à une inimitié formée.

Tandis que ce mariage se traite en très grand secret, il s'ouvre une occasion de laquelle le Marquis d'Ancre se servit en faveur des Princes, qui est que le Duc

222 HISTOIRE DE MARIE DE

de Savoye entre en armes dans le Montferrat.

Nous avons dit l'année passée , que François Duc de Mantoue étoit mort dès le 22. de Décembre , laissant sa Femme fille du Duc de Savoye enceinte: il avoit deux Frères , dont le plus âgé nommé Ferdinand étoit Cardinal , l'autre s'apeloit Vincent , le Cardinal succéde au défunt.

Le Duc de Savoye , qui ne perd jamais aucune occasion de brouiller , redemande sa Fille, le Duc de Mantoue la refuse, disant qu'il est raisonnable qu'elle se délivre de sa grossesse auparavant. Elle accouche d'une Fille, le Duc de Savoye les redemande toutes deux , le Duc de Mantoue laisse aller la Mère & retient sa Nièce , comme étant raisonnable qu'elle demeure en la maison de son Père où elle est née , ce que l'Empereur par son Decret confirma, le chargeant de la garde de sadite Nièce.

Le Duc de Savoye ne se contente pas , mais , sous ombre de la consolation de la Mère , demande que l'une & l'autre soyent envoyées à Modéne , où le Duc les gardera pour rendre la dernière à qui l'Empereur ordonnera.

Le Duc de Mantoue s'y accorde, le
Duc

Duc de Modène refuse de vouloir prendre ce soin, le Marquis d'Inoiosa Gouverneur de Milan, affectionné au Savoyard duquel il avoit été autrefois gratifié du Marquisat de St. Germain, premier titre qui lui donna entrée aux autres plus grands & aux honneurs & charges qu'il reçut depuis du Roi d'Espagne, s'offre de recevoir les deux Princesses, à quoi le Duc de Mantoue ne voulut pas consentir.

Lors le Duc de Savoye fait de grandes plaintes, auxquelles il ajoute les vieilles querelles & le renouvellement de ses prétensions sur le Montferrat, tant à raison de l'extraction qu'il tire des Paléologues & de la donation & convention faite l'an 1435. entre le Marquis Jean-Jacques de Montferrat & le Marquis de Ferrare, que des conventions matrimoniales de 80. ducats adjugez par l'Empereur Charles-quin à Charles Duc de Savoye pour la dote de Blanche de Montferrat sa femme.

Le Duc de Mantoue le prie que s'il a quelque prétension il en diffère la demande en un autre tems, que leur différend a été jugé en la personne du Duc de Savoye son ayeul, au procès qui fut intenté pardevant Charles-quin, qui jugea en faveur du Duc de Mantoue; & que

224. HISTOIRE DE MARIE DE

si quelques prétensions de reste ont été renversées au pétitoire en la Maison de Savoye , il les peut maintenant poursuivre pardevant l'Empereur.

Quant à la donation & convention faite par le Marquis Jean-Jacques de Montferrat, elle a été annullée par jugement de l'Empereur l'an 1464. comme ayant été extorquée par violence dud. Marquis, lequel, ayant été convié sous prétexte de quelque fête solennelle, fut contre la foi publique arrêté par le Duc de Savoye, & ne s'en put délivrer qu'en lui promettant tout ce qu'il voulut.

Quant à la dot de Madame Blanche, il ne la dénie pas; mais aussi a-t-il des prétensions contre lui à raison de l'indue occupation faite par les Ducs de Savoye sur ses Prédécesseurs de Villes de Trin, Yvrée, Montdovis, & autres qui furent redemandées à l'Empereur par le même procès, & dont il poursuivra le droit en tems & lieu.

Le Duc de Savoye foible de raisons a recours aux ruses & aux armes, fait lever des Gens de guerre sous couleur de la défense de ses Etats contre quelque entreprise qu'il fait feindre, pratique tous ceux qu'il peut dans le Montferrat, & tandis qu'il traite à l'amiable avec le Duc de
Man-

Mantoue & a près de foi l'Evêque de Diocésarée son Ambassadeur , il lui fait accroire le 22. d'Avril qu'il part pour aller au rendez-vous qu'il a donné à ses troupes , les mène dans le Montferrat, pétarde Trin, escalade Albe, & met tout à feu & à sang sans excepter les Filles ni les Prêtres , ni épargner les Eglises. Pour s'excuser, il fait coure un Manifeste, dans lequel colorant le mieux qu'il peut son infidélité, il supplie le Pape & l'Empereur son Seigneur d'agrèer ce qu'il a fait, & Sa Majesté Catholique oncle de sa Fille , & l'Electeur de Saxe son parent, & tous les Princes Chrétiens de lui être favorables.

Le Duc de Nevers, qui arrivoit à Savonne avec sa Belle-sœur, aprenant ces nouvelles l'envoye seule à Florence où le mariage se devoit faire, & avec ce qu'il put ramasser de Gens s'alla jetter dans Casal, où Vincent frère du Duc se rendit incontinent.

A ce bruit de guerre tous les Princes d'Italie aiment, mais aucuns d'eux en faveur du Duc de Savoye. Le Marquis d'Innoiosa même, quoiqu'il favorise le Duc, est obligé par le commandement du Roi son maitre d'armer & s'oposer à ses desseins : il fait des troupes avec lesquelles

226 HISTOIRE DE MARIE DE

il lui fait lever le Siège de Nice. Dès que le Savoyard vit paroître les armes d'Espagne, il lui manda qu'il ne vouloit pas employer les siennes contre celles là, & se retire.

La nouvelle de ces mouvemens en Italie met la Reine en peine, cette affaire ne lui semble pas de peu de conséquence, elle la juge la plus grande de toutes celles qui sont survenues au dehors depuis la Régence, & ne voulant pas se hasarder d'y prendre aucune résolution d'elle même sans l'avis & consentement de tous les Grands du Royaume, le Marquis d'Ancre qui épioit l'occasion prend celle là à propos pour faire revenir les Princes, qui furent tous bien aises de retourner, excepté Mr. de Nevers qui étoit engagé en Italie.

Mr. de Bouillon est à peine de retour à la Cour, que le Marquis d'Ancre envoie chez lui le visiter, & lui faire part de tout ce qui se traitoit entre lui & Mr. de Villeroy, dont il n'avoit encore rien su, la chose s'étant tenue fort secrette entre ceux qui la traitoient. Tant s'en faut qu'il l'en dissuadat, qu'au contraire il le confirma en cette volonté, & lui promit de lui garder secret fidèlement, ce qu'il fit, enforte qu'il ne fut rien su de

de cette affaire , qu'elle ne fût parachevée.

Il arriva néanmoins deux fujets de refroidiffement qui la retardèrent. Un nommé Magnas , qui fuivoit toujours le Confeil ; fut pris prifonnier à Fontainebleau au mois de Mai ; il avoit été accusé d'avoir été gagné par un nommé la Roche de Dauphiné de donner au Duc de Savoye avis de tout ce qui fe paffoit : il hantoit fort chez Dolé , que le Marquis d'Ancre crut que les Miniftres vouloient enveloper en cette accusation , dont il fe tint offensé , jufqu'à ce qu'au dernier du mois Magnas fut exécuté à mort , fans qu'il fût fait mention que Dolé eût aucune intelligence avec lui.

D'autre côté Mr. de Villeroy faisoit instance qu'auparavant que le contrat de mariage fût figné entr'eux , la Charge de Premier-Gentilhomme de la Chambre qu'avoit Mr. de Souvray , fût par avance donnée au Sr. de Courtenvaux fon fils , qui avoit époufé une des Petites-filles de Mr. de Villeroy , à quoi le Marquis d'Ancre ne vouloit consentir , ayant defsein de la faire tomber à un autre après la mort du Sr. de Souvray qui étoit fort âgé. Et il n'étoit pas fi mal auprès de la Reine , que par divers faux donnez à

228 HISTOIRE DE MARIE DE

entendre il ne l'empêchat par le moyen de sa Femme de l'agréer : d'où il arriva que les Ministres qui étoient lors en considération représentant à la Reine sa trop grande union avec Mr. le Prince & ses Adhérens, & leurs visites trop fréquentes, lui firent faire commandement de s'absenter de la Cour, & se retirer en son Gouvernement d'Amiens.

Cependant la Reine, par l'avis de tous les Grands, se résoud de défendre le Duc de Mantoue, fait lever quelques troupes, & destine de les faire passer en Italie en sa faveur.

L'Espagne, qui veut avoir seule intérêt en Italie & en être arbitre, prévient la Reine, & commande au Marquis d'Innoiosa de faire la paix, ce qu'il fit avec tant de précipitation, que l'Agent du Duc de Mantoue qui étoit à Milan n'eut pas loisir d'avertir son Maître du traité pour recevoir pouvoir de lui de l'accepter, bien que par après led. Duc l'eut agréable.

Ce qu'ils convinrent fut, qu'à la sermone de Sa Sainteté, & pour obéir aux commandemens de l'Empereur & de Sa Majesté Catholique, le Duc de Savoye dans six jours remettroit entre les mains des Commissaires de l'Empereur & du Roi d'Espagne les places qu'il avoit prises

ses dans le Montferrat, afin qu'ils les rendissent au Duc de Mantoue, ce qui fut exécuté.

En même tems qu'en Italie ils en étoient aux armes, ils étoient en Angleterre dans les réjouissances du mariage de leur Princesse avec le Prince Frédéric, devenu depuis peu par la mort de son Père Electeur Palatin. Ils se fiancèrent, comme nous avons dit, sur la fin de l'année passée, ils accomplissent le mariage le 18. de Février de la présente, & après toutes les solemnitez accoutumées en semblables occasions, ils partent de Londres, s'en vont en Hollande, où ils sont reçus magnifiquement, arrivent à La Haye le 28. de Mai, de là ils s'en vont prendre possession de leur Etat, où ils seroient heureux, si renfermant leurs desirs dans les bornes de leur condition, & la Princesse se souvenant d'être descendue de celle de sa naissance en celle de la naissance de son Mari, ils ne concevoient des espérances injustes & immodérées, lesquelles enfin se terminèrent à leur honte & à la perte & anéantissement même de ce qu'ils font.

Il leur eût été à desirer de mourir alors, & ne pas attendre les années suivantes, auxquelles tant de disgraces leur

230 HISTOIRE DE MARIE DE

arrivèrent. Il ne l'eût pas été moins à Sigismond Battory d'être parti de ce monde auparavant que de s'être fié à l'Empereur, & avoir en punition de sa crédulité perdu non seulement la possession de ses Etats très grands & très beaux, mais de la gloire qui n'étoit pas moindre, & enfin de sa liberté.

Ce Prince ayant été élu en sa jeunesse Prince de la Transilvanie, fit la guerre au Turc, & remporta de grandes & signalées victoires sur lui ; mais à la longue ses forces n'étant pas suffisantes pour empêcher que, nonobstant ses victoires, les armées que le Grand-Seigneur envoyoit les unes après les autres contre lui ne fissent beaucoup de dégât en ses Pays, il se laissa persuader de remettre son Etat entre les mains de l'Empereur Rodolphe, qui s'en serviroit plus avantageusement comme d'un boulevard pour la Chrétienté, de laquelle il employeroit les forces pour le garder, & endommager l'Ennemi commun. On lui promet en récompense une grande Principauté en Allemagne, il y va, il se voit trompé, à peine lui donne-t-on de quoi s'entretenir comme un simple Seigneur, encore veille-t-on sur ses actions, & on le tient en quelque sorte de garde. Il se repent de sa faute, il s'évade, il gagne

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 231

gne la Transilvanie, où il est reçu à bras ouverts, l'Empereur y étant haï à cause de la rudesse inaccoutumée de son Gouvernement. Georges Bast y est envoyé contre lui, il se défend courageusement, & a l'avantage en plusieurs rencontres, a une armée aussi puissante que la sienne & l'amour des Peuples, aidé de la réputation de ses premiers exploits. Mais des Moines lui remontrant le dommage qu'il apporte à toute la Chrétienté par l'effusion de tant de sang Chrétien en une Province si proche du Turc, qui ne se rend maître des Pays qu'en les dépeuplant, & celui-ci ayant perdu plus des trois quarts de ses hommes depuis le commencement de la guerre du Turc en Hongrie; il se remet de nouveau en la puissance de l'Empereur avec promesse de meilleur traitement, qu'il reçut néanmoins pire qu'il n'avoit eu. On le tient prisonnier à Prague en sa maison, on l'accuse d'avoir intelligence avec le Turc, on saisit tous ses papiers, & ne trouvant rien qui le pût convaincre d'être criminel, on ne lui donne pas plus de liberté pour cela. En ce misérable état il demeure toute sa vie, qui finit à Prague le 27. de Mars de la présente année par une apoplexie.

Exemple mémorable qu'il n'y a point
d'if-

232 HISTOIRE DE MARIE DE

d'issue d'autorité souveraine que le précipice, qu'on ne la doit déposer qu'avec la vie; & que c'est folie de se laisser persuader à quelqu'aparence qu'il y ait pour se remettre en la puissance d'autrui. L'inhumanité qui a été exercée contre ce Prince n'en est pourtant pas plus excusable, soit que nous la voulions attribuer à la Nation ou à la Maison de l'Empereur. Maroboduus Roi Allemand pressé de ses Ennemis se fia à Tibère, qui le reçut & le traita toujours royalement: & Sigismond qui fia volontairement sa personne & un grand Etat à un Empereur Chrétien, en reçoit un pire traitement que ne feroit un Ennemi, que le sort de la guerre auroit mis entre ses mains.

Nous avons laissé le Marquis d'Ancre à Amiens, où il se vit envoyé de la Reine avec déplaisir. Il sent bien d'où le mal lui vient, & au lieu de s'en piquer inutilement recherche plus que devant Mr. de Villeroy, & se fert de son absence pour avec plus de facilité & de secret (& partant moins d'empêchement) parachever l'affaire du mariage proposé. Etant résolue, & lui sur le point de revenir, craignant que l'intelligence qu'il vouloit toujours entretenir avec Mr. le Prince & ceux qui le suivoient ne donnât à ses Ennemis

un

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 233

un nouveau sujet de lui nuire, il tira parole d'eux que toutes cérémonies & témoignages extérieurs de particulière amitié cesseroient de part & d'autre, jusqu'à ce que le contrat fût signé, & qu'il tint Mr. de Villeroy obligé de ne le plus abandonner. Mr. de Bouillon est rendu capable de ce procédé, & lui conseille de s'aboucher avec Mr. du Maine qui étoit à Soissons, afin de le lui faire trouver bon, ce qu'il fit; & de là vint à Paris, où peu après la Reine s'en allant vers le mois de Septembre à Fontainebleau, le mariage fut divulgué & signé en sa présence dont les Ducs de Guise & d'Epemon, qui desiroient & croyoient la ruine du Marquis d'Ancre, furent au désespoir, étonnez de voir l'accomplissement de cette affaire, sans qu'ils en eussent eu le vent, ni eussent le tems de chercher les moyens de la pouvoir empêcher.

Leur déplaisir accrut encore, lorsqu'à peu de jours de là le Marquis de Normoutier étant mort, Mr. le Prince qui étoit revenu à la Cour & se tenoit toujours avec le Marquis d'Ancre, se trouva avoir assez de crédit avec l'aide de Mr. de Villeroy pour faire tomber entre les mains de Rochefort son favori la Lieutenance de Roi en Poitou, que le défunt avoit. Tous
ces

234 HISTOIRE DE MARIE DE

ces Messieurs qui étoient liez à lui se ressentirent en même tems & en diverses occasions de sa faveur, & reçurent plusieurs gratifications.

Le Maréchal de Fervaque mourut en ce tems là, le Marquis d'Ancre succéda à cette charge, & fit avoir au Sr. de Courtenvaux la Charge de Premier-Gentilhomme de la Chambre, qu'avoit Mr. de Souvray, lequel jusques alors n'avoit pu obtenir permission de la Reine de s'en démettre entre ses mains.

Mr. d'Epéron voulut prendre ce tems pour faire revivre celle qu'il avoit eue du tems du Roi Henry III., & qu'il avoit perdue sans en avoir eu récompense : mais sa faveur n'entroit pas en comparaison avec celle des autres, joint que sa cause n'étoit pas si favorable ni si juste. Son humeur altière, toutefois à laquelle non seulement les choses un peu rudes mais les équitables mêmes sont inaccoutumées & difficiles à supporter, le fit offenser du refus qui lui en fut fait avec raison, & prendre résolution de s'absenter & s'en aller à Metz.

Le Duc de Longueville eut, à son retour du voyage qu'il étoit allé faire en Italie, une brouillerie avec le Comte de St. Paul son oncle sur le sujet du Gouvernement

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 235

ment de Picardie, duquel le feu Roi l'avoit pourvu à la mort du Père dudit Duc pour le garder & le rendre à son Fils quand il seroit en âge. Il demanda qu'il satisfît à ce à quoi il étoit obligé; mais l'ambition qui est aveugle, & ne reconnoissoit point la raison, faisoit que le Comte estimoit sien ce que dès longtems il possédoit d'autrui, & dénioit le dépôt qu'il tenoit à son Neveu, en faveur duquel la Reine jugea ce différend, & pour contenter le Comte lui donna le Gouvernement d'Orléans & du Pays Blefois.

Ce jeune Gouverneur ne fut pas plutot établi en Picardie, que ne se souvenant plus de l'étroite confédération qu'il avoit avec le Marquis d'Ancre & de la faveur qu'il en venoit tout fraîchement de recevoir, il entra en pointille avec lui sur le fait de leur Charge, laquelle augmentant de jour en jour, leurs différends vinrent jusques à tel excès, qu'ils furent une des principales causes de la sortie que feront les Princes hors de la Cour au commencement de l'année suivante.

Toutes ces divisions entre les Grands de notre Cour rendoient plus hardis nos Huguenots dans les Provinces, & principalement dans celle de Languedoc, où ils soulevèrent le Peuple en la ville de Nismes

236 HISTOIRE DE MARIE DE

mes contre Ferrière, peu auparavant un de leurs Ministres de grande réputation déposé en une petite assemblée qu'ils tinrent à Privas de leur autorité privée, pour ce qu'il n'avoit pas été assez féditieux en l'assemblée de Saumur. Le Roi l'honora d'une Charge de Conseiller au Présidial de Nismes, les Peuples offensez de le voir élevé en honneur pour le mal qu'ils lui avoient fait, lui courent sus au sortir du Présidial, le poursuivent à coups de pierres, & s'étant sauvé vont abattre sa maison, brulent ses livres, & arrachent ses vignes. Les Magistrats voulant faire justice de cet excès, ces mutins les violentent & leur font rendre les clefs des prisons, disent par dérision *le Roi est à Paris & nous à Nismes*. La Reine ne pouvant souffrir une action si préjudicable à l'autorité royale, sans en prendre quelque punition exemplaire, & lui semblant n'en pouvoir prendre une plus grande de cette ville, que d'en ôter le Siège Présidial, fit expédier à la fin d'Aout Lettres Patentes, par lesquelles Sa Majesté commande qu'il soit transféré de Nismes en la ville de Beaucaire, ce qui fut exécuté.

Cependant comme elle s'employe à tenir les Hérétiques dans les bornes de leur devoir, elle fortifioit la Religion & le culte

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 237

culte de Dieu par l'établissement de plusieurs Congrégations & Religions réformées dans la Ville de Paris. Les Carmes Déchaussez furent établis au fauxbourg St. Germain, les Jacobins réformez au fauxbourg St. Honoré, le Noviciat des Capucins & un monastère d'Urfelines au fauxbourg St. Jacques ; desorte qu'on pouvoit dire que le vrai siècle de St. Louis étoit revenu, qui commença à peupler ce Royaume de Maisons Religieuses.

Et comme la vraie piété envers Dieu est suivie de celle envers les Pauvres, elle a soin d'eux, & pour attirer la bénédiction de Dieu sur ce Royaume, elle fonde aux fauxbourgs St. Marceau, St. Victor, & St. Germain, trois Hôpitaux pour les pauvres Invalides, & établit un Chambre pour leur réformation.

Ces hautes occupations ne l'empêchent pas de penser aux ornemens publics. Elle achète l'hôtel de Luxembourg au fauxbourg St. Germain, & plusieurs jardins & maisons voisines, pour y commencer un superbe Palais, duquel par avance elle commença à faire planter les arbres des jardins qui ne venant à leur croissance qu'avec le tems qui leur est limité par la nature, sont ordinairement devancez par les

238 HISTOIRE DE MARIE DE

les Bâtimens , le tems de l'accomplissement desquels est mesuré à la dépense, & hâté selon la magnificence & la richesse de celui qui les entreprend. Et pour donner de l'eau à ce Palais , elle y fit conduire les fontaines de Rongy à quatre lieues de Paris , œuvre vraiment royale, & ce d'autant plus, que n'en retenant que la moindre part pour elle, elle donne tout le reste de ses eaux au public les divisant au Collège Royal & en plusieurs autres lieux de l'Université.

On fit aussi en même tems dans le Conseil une proposition de conjoindre les deux Mers, par les Rivieres d'Ouche & d'Armençon, qui ont toutes deux leurs sources en Bourgogne. Celle d'Ouche porte bateaux assez près de Dijon, & va descendre dans la Saone, puis au Rhone, & dans la Mer Méditerranée : l'autre, qui est navigable vers Montbar, tombe dans l'Yonne, qui descend dans la Seine, & de là en l'Océan. Cette entreprise étoit trop grande pour le tems, n'y ayant personne qui eût commerce & de la richesse de la France pour l'apuyer; aussi fut elle seulement mise en avant & non résolue.

Tandis que toutes ces choses se font, il nait de la froideur entre le Marquis d'Ancre & Mr. de Villeroy. Le premier
com-

commençant à mépriser l'alliance du dernier, & ne l'estimer pas fortable à ce qu'il pouvoit espérer. Dolé aidoit à ce dégoût, offensé de se voir trompé en l'espérance qu'il avoit que le Sr. d'Alincour lui avoit donnée de lui faire avoir le Controlle-Général des Finances qu'avoit le Président Jeannin : Mr. de Villeroy n'en avoit jamais oui parler, mais le Chancelier par mauvaise volonté feignant le contraire faisoit offrir à Dolé sous main de l'y assister, ce qui augmentoit encore son mécontentement contre Villeroy, duquel il s'estimoit d'autant plus indignement traité, que lui ayant rendu service il en étoit, ce lui sembloit, abandonné, & au contraire recevoit assistance du Chancelier, dont il devoit espérer le moins.

Peu après environ le mois de Novembre Mde. de Puisieux mourut d'un Cholera morbus ; cette mort ne sépara pas seulement tout à fait le peu d'union qui restoit encore au moins en aparence entre les deux Beaux-pères, mais les mit en division pour les intérêts de la succession de lad. Dame, ce qui causa leur ruine à tous deux & beaucoup de maux à l'Etat.

Les affaires d'Italie ayant été accommodées avec la précipitation que nous avons dit par le Gouverneur de Milan, il se pou-

240 HISTOIRE DE MARIE DE

pouvoit plutôt dire que les actes d'hostilité étoient cessez entre les Ducs de Savoie & de Mantoue , que non pas qu'il y eût une véritable paix entr'eux. Le premier , après qu'il eut rendu les places qu'il avoit prises sur le Duc de Mantoue , étoit demeuré armé sous prétexte , disoit il , que cela rendroit led. Duc plus facile à se soumettre à ce qu'il seroit ordonné de leurs différends ; joint qu'il prétendoit que le Gouverneur de Milan lui avoit promis que la Princesse Marie seroit mise en la puissance de sa Mère.

Ces raisons étoient bonnes pour lui , mais le Duc de Mantoue ne les recevoit pas pour telles , & non content de ravoir le sien , desiroit s'affranchir de la crainte , qu'il lui fût ravi une autre fois par le même ennemi , & faisoit instance vers le Gouverneur de Milan pour lui faire licentier ses troupes.

Lui au contraire s'en deffendoit , envoya ses Enfans en Espagne pour obtenir de Sa Majesté Catholique ce qu'il desiroit en cela , ou au moins pour gagner autant de tems.

Enfin toutes ces longueurs obligèrent Sa Majesté de dépêcher en Italie vers l'un & vers l'autre de ces Princes le Marquis de Cœuvres , qui partit le 22. de Décembre
bre

bre avec un ordre particulier de faire en-
forte que le Duc de Mantoue voulût re-
mettre au Sr. de Galigay , frère de la
Marquise d'Ancre , son chapeau de Car-
dinal.

Auparavant que de passer en l'année
suivante , il est à propos que nous remar-
quions ici la mort de Gabriel Battory Prin-
ce de Transilvanie , & l'élection de Beth-
léem Gabor en sa place , Prince qui fera
parler glorieusement de lui ci après.

Gabriel Battory fut d'une force de
corps prodigieuse , de laquelle on raconte
en Transilvanie des choses presque in-
croyables. Son courage n'étoit pas moin-
dre , & il le témoigna en plusieurs guerres
contre ses voisins ; mais il étoit accompa-
gné d'une outrecuidance barbare , & il
étoit esclave de ses passions s'abandonnant
à toutes ses voluptez. Il devint amoureux
de la Femme de Bethléem , & voulut
maltraiter le Mari , qui se retira en Tur-
quie , d'où il entra en Transilvanie avec
deux armées , l'une par la Valachie , l'au-
tre par le Pont de Trajan , chassa Battory ,
& se fit élire Prince en sa place. Battory
s'enfuit à Varadin , recourt à l'Empereur ,
qui lui envoya quelque foible secours
commandé par le Sr. Abafy Gouverneur
de Toquay , auquel il donna charge de

242 HISTOIRE DE MARIE DE

se défaire de lui , de peur que se voyant si foiblement assisté il ne se tournat du côté du Turc , & ne lui mît ce qui lui restoit de places en sa puissance. Abafy exécute son commandement , & n'osant entreprendre de le faire tuer à coup de main , à cause qu'il craignoit sa grande force , il prit l'occasion d'un jour qu'il s'alloit promener peu accompagné , ne se doutant de rien , & envoya deux cens chevaux , qui le tuèrent dans son carosse à coups d'arquebuses.

Ainsi Bethléem se trouva confirmé en sa Principauté par la mort de son Ennemi , à laquelle il n'avoit rien contribué ; & la Maison d'Autriche , comme si elle étoit avide de mauvaise renommée , se chargea de tout le crime , ayant témoigné par le traitement qu'elle a fait à ces deux Princes de Transylvanie de la Maison de Batory combien son assistance est dangereuse , puisqu'elle a contre tout devoir de reconnoissance tenu en servitude & fait trainer une vie misérable à Sigismond , qui avoit de son bon gré donné à l'Empereur Rodolphe la Principauté dont il étoit revêtu , & que maintenant son frère Mathias , au préjudice de son propre honneur & du droit des Gens , qui l'obligeoient à protéger celui qui s'étoit jet-

jetté à ses genoux , le fait cruellement massacrer par ceux mêmes qu'il feignoit envoyer à son secours.

ANNÉE 1614.

Les présens que la Reine fit aux Grands au commencement de sa Régence par le conseil du Président Jeannin, étourdirent la grosse faim de leur avarice & de leur ambition, mais elle ne fut pas pour cela éteinte, il falloit toujours faire de même, si on les vouloit contenter, de continuer à leur faire des gratifications semblables à celles qu'ils avoient reçues. C'étoit chose impossible, l'Epargne & les coffres de la Bastille étoient épuisez : & quand on l'eût pu faire, encore n'eût il pas été suffisant, d'autant que les premiers dons immenses qui leur avoient été faits, les ayant élevez en plus de richesses & d'honneurs qu'ils n'eussent osé se promettre, ce qui du commencement eût été le comble de ce qu'ils pouvoient desirer, leur sembloient maintenant petits, & ils aspiroient à choses si grandes, que l'autorité Royale ne pouvoit souffrir qu'on leur donnât le surcroit de puissance qu'ils demandoient. Ce qui étoit le pis, c'est que la pudeur de

244 HISTOIRE DE MARIE DE

manquer au respect dû à la Majesté sacrée du Prince, étoit évanouie. Il ne se parloit plus que de se vendre au Roi le plus chèrement que l'on pouvoit, & ce n'étoit pas de merveille : car si à grande peine on peut par tous moyens honnêtes retenir la modestie & sincérité entre les hommes, comment le pouroit on faire au milieu de l'émulation des vices, & la porte ayant été si publiquement ouverte aux corruptions, qu'il sembloit qu'on fît le plus d'estime de ceux qui prostituoient leur fidélité à plus haut prix ? Cela donne juste sujet de douter si c'est un bon moyen d'avoir la paix achetée avec une telle profusion de charges & de dépenses, puisqu'elle ôte le pouvoir de continuer, fortifie la mauvaise volonté des Grands, & augmente le mal par le propre remède & la précaution que l'on y a voulu apporter.

On dira peut-être que cela a différé la guerre quelques années. Mais si elle l'a différée, elle a donné moyen de la faire plus dangereuse par après. Il est vrai que la Reine en a tiré cet avantage, qu'elle a quasi gagné le tems de la majorité du Roi, en laquelle agissant par lui même, il lui sera plus aisé de mettre à la raison ceux qui s'en voudront éloigner.

Les

Les Princes & les Grands voyans que le tems s'aprochoit auquel le Roi devoit fortir de sa minorité , craignirent qu'il s'écoulât sans qu'ils fissent leurs affaires , & ne les ayant pu faire à leur souhait dans la Cour par négociations , nonobstant les libéralitez & les prodigalitez qui leur avoient été faites , ils se résolurent de les faire au dehors par les armes. A ce dessein , & pour chercher noise , ils se retirèrent de la Cour dès le commencement de l'année. Mr. le Prince part le premier & va à Châteauroux , après avoir pris congé du Roi , promettant à Sa Majesté de revenir toutes fois & quantes qu'il le manderoit.

Autant en fit Mr. du Maine , qui s'en alla à Soissons , & Mr. de Nevers en son Gouvernement de Champagne.

Le Duc de Bouillon demeura quelque tems après eux à la Cour , & assura les Ministres & la Reine qu'ils avoient intention de demeurer dans la fidélité qu'ils devoient à Sa Majesté , & que la cause de leur mécontentement étoit la confusion qu'ils voyoient dans les affaires , de laquelle ils croyoient être obligez de représenter les inconvéniens qui en pourroient arriver à Sa Majesté , & avoient quelque pensée de s'assembler sur ce su-

246 HISTOIRE DE MARIE DE

jet à Mézières avec leur train seulement.

Le Cardinal de Joyeuse fut employé vers lui pour aviser à assoupir ces émotions en sa naissance : mais ledit Duc connoissant qu'il n'avoit aucun pouvoir de procurer les avantages qu'ils desiroient, n'y voulut pas entendre. A peu de tems de là il partit pour aller trouver les Princes, sous prétexte de les ranger à leur devoir, mais à dessein en effet de les en éloigner davantage : ce qui parut bien par le bruit qu'il fit courir en partant qu'il se retireroit parcequ'on avoit eu dessein de l'arrêter.

Mr. de Longueville partit incontinent après sans prendre congé de Leurs Majestez, qui ayant eu avis que le Duc de Vendôme, qui étoit encore à Paris, étoit aussi de la partie, le firent arrêter au Louvre le 11. de Février.

En même tems force livrets séditieux couroient entre les mains d'un chacun ; les Almanacs dès le commencement de l'année ne parloient que de guerre, il s'en étoit vu un d'un nommé Morgard, qui étoit si pernicieux, que l'Auteur en fut condamné aux galères. C'étoit un homme aussi ignorant en la science qu'il professoit, que dépravé en ses mœurs, ayant pour cet effet été repris de justice, ce qui fit

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 247

juger qu'il n'avoit été porté à prédire les maux dont il menaçoit que par ceux là mêmes qui les vouloient faire: c'est pour-quoi il mérita justement le châtement qui lui fut donné.

La Reine envoya le Duc de Vantadour & le Sr. de Boiffise vers Mr. le Prince à Châteauroux, mais ne l'y trouvant pas, pour ce qu'il étoit parti pour se rendre à Mézières, & ne pouvant avoir aucune réponse des lettres qu'ils lui écrivirent, ils retournèrent à Paris.

Dès le commencement de ces mouve-
mens elle se résolut de faire revenir Mr.
d'Epéron de Metz, où il étoit allé mé-
content sur la fin de l'année dernière, &
pour le contenter fit revivre en la perfon-
ne de Mr. de Candale la prétendue Char-
ge de Premier-Gentilhomme de la Cham-
bre, qu'il avoit eue du tems du Roi
Henry III. Elle accorda aussi au Sr. de
Termes la survivance de la Charge de Pre-
mier-Gentilhomme de la Chambre, qu'a-
voit M. de Bellegarde, & flata Mr. de
Guise de l'espérance de lui donner la con-
duite de ses Armées.

Tout cela ne plaisoit point au Maréchal
d'Ancre qui n'avoit nulle inclination pour
ces Messieurs là, & au contraire la con-
servoit pour M. le Prince & ceux de son

248 HISTOIRE DE MARIE DE

parti, quoique pour cette fois ils eussent sorti de la Cour sans lui donner aucune participation de leur dessein.

Cependant Mr. de Vendôme mal gardé au Louvre se sauve le 19. de Février par une des portes de sa chambre qu'on avoit condamnée, va en Bretagne, où le Duc de Retz se joignit à lui, & lui amassa quelques troupes, commence à faire fortifier Blavet, & se rend maître de Lambale.

La Reine envoya défendre à tous les Gouverneurs des places de le recevoir, & commande au Parlement d'empêcher qu'il se lève des Gens de guerre en la Province.

Le même jour qu'il se sauva, la Reine eut avis que le Château de Mézières avoit été remis en la puissance du Duc de Nevers, lequel voyant que Descuroles Lieutenant de la Vieuville qui en étoit Gouverneur ne lui en vouloit pas ouvrir les portes, & sachant d'autre part que la place étoit mal munie de tout ce qui étoit nécessaire pour sa défense, envoya querir deux canons à la Cassine, & en fit venir deux autres de Sedan, à la vue desquels Descuroles se rendit le 18.

Le Duc de Nevers en donna avis à la Reine, & fut si effronté que de lui man-
der

der que son devoir l'avoit obligé de se saisir de cette place, d'autant que Descuroles n'avoit pu lui en refuser l'entrée qu'ensuite de quelque conspiration qu'il tramoit contre l'Etat, attendu qu'en lui comme Gouverneur de la Province résidoit l'autorité du Roi, & que Mézières étoit de son patrimoine. Il demandoit aussi que le Marquis de la Vieuville fût puni, pour avoir donné à Descuroles un tel commandement.

La Reine n'osant pas blâmer ouvertement l'action qu'il avoit faite, se contenta de lui envoyer Mr. de Prâlin avec une lettre de sa part, par laquelle elle lui commandoit de recevoir en ladite Citadelle un Lieutenant des Gardes qu'elle lui envoyoit.

La Reine agitée par tant de factions qu'elle voyoit dans le Royaume, eut quelque pensée de se démettre de la Régence, & aller au Parlement pour cet effet. Le Maréchal & sa Femme étoient si étonnez des menaces que les Princes & autres Grands leur faisoient, qu'ils n'osoient la déconseiller. Le seul Barbin, auquel la Reine avoit quelque confiance pour ce qu'il étoit Intendant de sa Maison, & étoit homme de bon sens, insista au contraire, lui apportant pour principale raison

250 HISTOIRE DE MARIE DE

le péril auquel, en le faisant, elle mettroit le Roi.

Elle dit qu'on lui avoit donné avis de Bretagne que quelques uns faisoient courir le bruit qu'elle vouloit faire empoisonner le Roi, pour avoir continuellement & à toujours la Régence, que c'étoit chose horrible de lui imputer telle calomnie, jurant qu'elle choisiroit plutôt la mort que la continuation d'une si pesante charge. Deplus qu'elle savoit tous les mauvais bruits, qu'on faisoit courir contre elle même, contre sa réputation, & que ce n'étoit la première fois qu'on avoit dit que le Marquis d'Ancre la servoit, & que quand les Factieux n'en peuvent plus, ils publient divers discours & contre sa personne & contre le gouvernement de l'Etat. Néanmoins qu'elle est résolue d'achever l'administration pendant le tems de sa Régence, ayant pour principal but de bien servir le Roi, & se tenir bien auprès de lui, & qu'elle pouvoit dire assurément que cela alloit le mieux du monde entre le Roi & elle, & qu'elle prendroit courage voyant le tems de la majorité approcher, & qu'elle avoit appris de bon lieu que la Reine Catherine de Médicis avoit fait déclarer le Roi Charles majeur de bonne heure, pour se décharger d'en-
vie,

vie, & avoir l'autorité plus absolue sous le nom du Roi son fils.

Il y avoit dans le Conseil une grande division, pour résoudre lequel des deux partis la Reine devoit suivre, ou d'aller droit à ces Princes avec ce que le Roi avoit de Gens de guerre, ou mettre cette affaire en négociation.

Le Cardinal de Joyeuse, Mr. de Villeroy, & le Président Jeannin étoient d'avis qu'on courût promptement sus aux Princes, sans leur donner tems de faire assemblée de Gens de guerre, attendu qu'ils n'étoient pas en état de se défendre, mais si foibles, que le seul Régiment des Gardes, & une partie de la Cavalerie entretenue, étoient suffisans de les réduire à la raison.

Qu'au moins la Reine leur devoit-elle faire peur, & partir de Paris pour aller jusques à Reims, ce que faisant elle les contraindroit ou de venir absolument sans aucune condition trouver Leurs Majestez, ou de se retirer avec desordre & à leur confusion hors du Royaume, qui par ce moyen demeureroit paisible & en état que chacun seroit bien aisé d'abandonner le parti des Princes & se remettre en son devoir, & que par ce moyen elle retireroit Mézières & toute la Champagne & l'Isle de Fran-

ce , qui étoient possédées par ceux qui leur devoient être suspects.

Mr. de Villeroy ajoutoit que si la Reine faisoit autrement , elle tomberoit en la même faute que l'on avoit commise en la première prise des armes de la Ligue. Auquel tems si on eût pu prendre un conseil généreux d'aller droit à Mr. de Guise & à ses Partisans , qui étoient plus armez de mauvaise volonté qu'ils ne l'étoient de Gens de guerre , dont ils avoient fort petit nombre près d'eux , on eût mis les affaires en état de ne les voir plus réduites à l'extrémité où elles furent depuis.

Le Chancelier , qui avoit accoutumé en toutes occurences de chercher des voyes d'accommodement , & prendre des conseils , moyens que César disoit n'être pas moyens dans les grandes affaires , fut de différente opinion , & estima qu'on devoit donner aux Princes toutes sortes de contentemens. Il représentoit que tous les Grands du Royaume , sans presque en excepter aucun , étoient unis avec Mr. le Prince contre l'autorité Royale , que la Reine n'avoit que Mrs. de Guise & d'Epernon de son côté , & qu'encore étoient ils en telle jalousie l'un de l'autre , prétendant tous deux à la Charge de Connétable , qu'ils se haïssent de mort. Que le
par-

parti des Huguenots étoit lors très puissant, qu'ils ne demandoient que le trouble du Royaume expressément pour en profiter, disant ouvertement qu'il falloit qu'ils se fissent majeurs pendant la minorité du Roi, s'ils ne vouloient consentir à se voir un jour absolument ruinez quand il auroit connu ses forces. Que le Gouvernement étant entre les mains d'une Femme, & le Roi âgé seulement de douze à treize ans, la prudence requeroit qu'on ne commît rien au hazard, & obligeoit à prendre les moyens de préférer la paix à une guerre, quelque avantageuse qu'elle semblât de prime face.

Le Maréchal d'Ancre, qui étoit à Amiens & en quelque disgrâce ce lui sembloit de la Reine, dépêchoit continuellement courier sur courier à sa Femme pour la presser à se joindre à l'avis du Chancelier, & faire tout ce qu'elle pouroit pour moyenner la paix. Elle le fit, & pendant ces contestations qui tenoient l'esprit de la Reine divisé entre l'estime qu'elle devoit faire du conseil des uns ou des autres, trouvant plus d'accès auprès d'elle & plus de lieu en sa bonne grace, elle lui fit mal juger de toutes les raisons de Mr. de Villeroy, les interprétant à dessein qu'il eût d'obliger Mr. de Guise lui faisant avoir le

254 HISTOIRE DE MARIE DE

commandement des armées, & à son animosité contre le Chancelier & le Maréchal d'Ancre, qu'il espéroit de ruiner par la guerre : & ensuite lui fit prendre la résolution d'accommoder les affaires par la douceur : ce qui n'empêcha pas néanmoins d'envoyer en Suisse faire une levée de six mille hommes.

On présenta à la Reine le 21. de Février de la part de Mr. le Prince un Manifeste en forme de lettre, par lequel il essayoit de justifier le crime de la rébellion que lui & les siens commettoient, & vouloit faire passer pour criminelle l'innocence de la Reine & de son Gouvernement. Il n'avoit dessein, disoit il, que de procurer la réformation des désordres de l'Etat, à laquelle il ne prétendoit parvenir que par remontrances & supplications, lesquelles pour ce sujet il commençoit à faire sans armes, auxquelles il ne vouloit avoir recours qu'au cas qu'il fût forcé à repousser les injures faites au Roi par une naturelle, juste, & nécessaire défense.

Ses plaintes étoient de tous les maux imaginaires en un état, non d'aucune faute réelle dont la Régence de la Reine fût coupable. Il se plaignoit que l'Eglise n'étoit pas assez honorée, qu'on ne s'employoit

ployoit plus aux Ambassades, qu'on semoit des divisions dans la Sorbonne, la Noblesse étoit pauvre, le peuple étoit surchargé, les Offices de Judicature étoient à trop haut prix, les Parlemens n'avoient pas la fonction libre de leurs Charges, les Ministres étoient ambitieux, qui pour se conserver en autorité ne se soucioient pas de perdre l'Etat. Et ce qui étoit le meilleur est qu'il se plaignoit des profusions & prodigalitez qui se faisoient des Finances du Roi, comme si ce n'étoit pas lui & les siens qui les eussent toutes reçues, & que pour gagner tems avec eux la Reine n'y eût pas été forcée. Pour conclusion, il demandoit qu'on tint une assemblée des Etats sure & libre, que les mariages du Roi & de Madame fussent différéz jusques alors.

Ceux qui répondirent de la part de la Reine à ce Manifeste, y eurent plus d'honneur que de peine; car les raisons qu'ils avoient sur ce sujet étoient convaincantes & aisées à trouver. Que Mr. le Prince avoit tort de ne lui avoir pas depuis quatre ans remontré toutes ces choses lui même, & ne l'avoir pas avertie des malversations prétendues sur lesquelles il fondeoit ses mécontentemens. Qu'il ne falloit point s'éloigner pour cela de la Cour, &
 pren-

256 HISTOIRE DE MARIE DE

prendre prétexte sur les mariages, que lui même avoit aprouvez & signez. Que ni l'Eglise, ni la Noblesse, ni le Peuple, ne se plaignent d'être maltraitez, ni n'en ont point de sujet, aussi peu la Sorbonne, en laquelle Sa Majesté a tâché de maintenir la bonne intelligence, laquelle ceux qui se plaignent d'elle ont essayé & essayent journellement de troubler par mauvais desseins au préjudice du service du Roi & du repos de l'Etat. Que tant s'en faut qu'elle eût apauvri la Noblesse, elle leur avoit plus libéralement départi des biens & des honneurs, qu'ils n'en avoient du tems du feu Roi. Que ce n'étoit pas de son tems que les Offices de Judicature avoient été rendus vénaux, ni qu'elle n'avoit donné occasion à les hausser de prix. Que le Peuple a été soulagé, & les levées ordinaires diminuées, nonobstant les grandes dépenses qu'il étoit nécessaire de faire. Que les Parlemens avoient toute liberté en l'exercice de la justice. Que c'est l'ordinaire de ceux qui entreprennent contre leurs Souverains, de faire semblant de ne se prendre pas à eux, mais à leurs Ministres, & par ce moyen épargnant en papier leur nom faire néanmoins tomber sur eux en effet tous les reproches dont on charge leurs Serviteurs.

Que

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 257

Que ceux dont elle se fert font vieillis dans les affaires publiques & dans les Charges qu'ils exercent, lesquelles ils font tous prêts de lui remettre, s'il est jugé expédient pour le bien de l'Etat ; mais qu'elle fait qu'ils méritent plutôt récompense que punition. Que les profusions, qu'il appelle, n'ont été faites que pour contenir en leur devoir ceux qui s'en plaignent maintenant, & en ont eu tout le profit. Que si telles gratifications n'ont produit l'effet qu'on en avoit attendu, on ne peut que louer la bonté de la Reine, & accuser l'ingratitude de ceux qui les ont reçues. Quant aux Etats-Généraux, elle a toujours eu dessein de les assembler à la majorité du Roi, pour rendre compte de son administration ; mais que la demande qu'il fait qu'on les rende surs & libres, témoigne qu'il projette déjà des difficultés pour les éluder, ou en faire avorter le fruit devant la naissance. Et enfin que la protestation qu'il fait de vouloir procéder à la réformation de l'Etat par des moyens légitimes & non par armes, est plutôt à désirer qu'à espérer, vû que la liaison des Seigneurs mécontents avec lui est un parti, lequel sans l'autorité du Roi ne peut être légitime, va le grand chemin à la guerre, est un fon
de

258 HISTOIRE DE MARIE DE

detrompette qui apelle les Perturbateurs du repos public, & force le Roi à s'y opposer par toutes voyes.

Mr. le Prince envoya à tous les Parlemens de France la copie du Manifeste qu'il envoyoit à la Reine, avec une lettre particulière qu'il leur écrivoit pour les convier de lui aider: mais nul d'eux ne lui fit réponse. Il écrivit à plusieurs Cardinaux, Princes, & Seigneurs particuliers, la plupart desquels envoyèrent au Roi leurs paquets fermez.

La Reine, pour n'oublier aucune voye de douceur, envoya à Mézières le Président de Thou, pour le trouver & convenir du lieu pour conférer avec lui. Le Président alla jusques à Sedan, où il étoit allé voir le Duc de Bouillon, où après lui avoir fait ouïr une Comédie ou plutôt une satire contre le Gouvernement, ils s'accordèrent de la ville de Soissons, où la conférence fut assignée pour le commencement d'Avril.

En ce tems mourut le Connétable de Montmorenci chargé d'années, il fut le plus vieil homme de cheval & le meilleur Gendarme de son tems, & en réputation d'homme de grand sens, nonobstant qu'il n'eût aucunes Lettres, & à peine sût-il écrire son nom.

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 259

La persécution que sa Maison reçut de celle de Guise, le porta pour sa conservation de s'unir avec les Huguenots de Languedoc, auxquels le service du Roi l'obligeoit de s'oposer, sans que néanmoins il leur laissât tant prendre de pied qu'ils fussent maîtres des Catholiques, tenant les choses en un équilibre, qui continuant la guerre lui donnoit prétexte de demeurer toujours armé. Le Roi Henri le grand, pour le retirer avec honneur de cette Province où il avoit vécu presque en Souverain, lui donna la charge de Connétable, que trois de ses Prédécesseurs avoient possédée. Sa présence diminua sa réputation, soit que son âge déjà fort avancé eût perdu quelque chose de la vigueur de son esprit, soit que les hommes concevans d'ordinaire les choses absentes plus grandes qu'elles ne sont quand nous les voyons, elles ne correspondent pas à notre attente, ou soit enfin que le peu de satisfaction que le Roi avoit de ses actions passées, l'envie qu'on lui portoit, & la faveur de Sa Majesté, la bienveillance de tous les Gens de guerre vers le Maréchal de Biron, qui étoit un Soleil levant obscurcissent l'éclat de ce bon homme, qui étoit déjà bien fort en son déclin. A la mort du Roi
fa

260 HISTOIRE DE MARIE DE

sa vieilleſſe ne lui laiſſant que l'ombre de ce qu'il avoit été, il deſira retourner en ſon Gouvernement, où il mourut au commencement d'Avril de la préſente année, s'étant quelque tems auparavant ſequeſtré des choſes temporelles pour vaquer à la conſidération de celles du Ciel & penſer à ſon ſalut.

Le 6. d'Avril la Reine fit partir de Paris le Duc de Vantadour, les Prédiſcours Jeannin & de Thou, les Srs. de Boiſſiſe & de Bullion, pour ſe rendre à Soiſſons au tems dont ils étoient convenus avec Mr. le Prince. Après pluſieurs conférences avec tous, dont la première fut le 14. du mois, & pluſieurs autres particulières avec le Duc de Bouillon qui étoit l'ame de cette aſſemblée, on convint de trois choſes. La première fut celle du mariage qu'ils vouloient qui fût ſurcis juſques à la fin des Etats, qu'on leur accorda de l'être juſques à la majorité du Roi. La ſeconde, les Etats libres demandez en aparence pour réformer l'Etat, mais en effet pour offenſer la Reine & les Miniſtres. La troiſième le déſarmement du Roi, qu'ils vouloient être fait en même tems qu'ils déſarmeroient; mais qu'on ne leur accorda qu'après qu'ils auroient déſarmé les premiers.

Du-

Durant plusieurs allées & venues qui se firent de Paris à Soissons pendant cette conférence, l'armée du Roi se faisoit toujours plus forte en Champagne, & la levée des six mille Suisses y arriva, dont Mr. le Prince prit ombrage, & écrivant à la Reine qu'il laissoit Mrs. du Maine & de Bouillon pour parachever le Traité, il s'en alla avec le Duc de Nevers & le peu de troupes qu'il avoit à Ste Menchould, où le Gouverneur lui ayant du commencement refusé les portes, le laissa entrer dès le lendemain.

Cette nouvelle arrivée à la Cour fortifia l'opinion de ceux qui déconseilloient à la Reine d'entendre aux conditions de paix, qu'on lui avoit aportées. On parla d'assembler les troupes du Roi en un Corps d'armée, & en donner la conduite à Mr. de Guise. La Reine néanmoins voulut encore une fois dépêcher vers Mr. le Prince, & choisit le Sr. Vignier Intendant de ses affaires, qui lui rapportant le desir qu'avoit Mr. le Prince que les Députez s'avancassent à Rethel, la Reine leur en fit expédier la commission le 5. de Mai, ensuite de laquelle y étant allé le tout se termina en divers intérêts particuliers, qui passèrent à l'ombre des trois concessions générales prétendues pour
le

262 HISTOIRE DE MARIE DE

le bien public, lesquelles avoient été accordées à Soissons.

Les intérêts particuliers avoient plusieurs chefs. Mr. le Prince eut Amboise, il en demandoit le Gouvernement pour toujours, prétendant qu'il lui fût nécessaire pour sa sûreté. On le lui accorda en dépôt seulement, & ce jusques à la tenue des Etats; mais outre cela on lui promit & paya quatre cens cinquante mille livres en argent comptant.

Mr. du Maine, trois cens mille livres en argent pour se marier, & la survivance du Gouvernement de Paris pour se rendre plus considérable en l'Isle de France, dont il étoit Gouverneur. Mr. de Nevers, le Gouvernement de Mézières, & la Coadjutorerie de l'Archevêché d'Auch.

Mr. de Longueville, cent mille livres de pension. Mrs. de Rohan & de Vandôme comparoissoient par Procureurs. Mr. de Bouillon eut le doublement de ses Gendarmes, & l'attribution de la connoissance du Taillon comme premier Maréchal de France. Toutes ces conditions étant accordées entre les Commaissaires du Roi & des Princes, Mr. de Bullion fut député pour le porter à la Reine, où il trouva les choses bien autrement qu'il n'eût pensé,

Car

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 263

Car le Cardinal de Joyeuse, les Ducs de Guise & d'Epéron, & le Sr. de Villeroy, qui étoient réunis ensemble pour empêcher la paix, agirent de telle sorte vers l'esprit de la Reine par la Princesse de Conti passionnée aux intérêts du Duc de Guise, qui prétendoit être Connétable par la guerre, que bien que le Chancelier, le Maréchal & la Maréchale, & le Commandeur de Sil-lery fissent tous leurs efforts pour la paix, ils n'y pouvoient porter l'esprit de la Reine.

Mr. de Villeroy & le Président Jean-nin s'oposoient particulièrement à livrer Amboise à Mr. le Prince, remontrant quelle conséquence étoit cette place, à cause de sa situation sur une grande rivière proche de ceux de la Religion.

Cette contestation dura quelque tems entre les plus puissans de la Cour. Le Duc d'Epéron voulut même faire une querelle d'Allemand au Sr. de Bullion; à qui il tint des paroles fort aigres pour le détourner de favoriser la paix; mais tant s'en faut qu'il s'en abstint pour ce sujet, que s'étant plaint à la Reine de son procédé, il prit occasion de lui faire connoître que le Duc & ses Adhérans agissoient avec d'autant d'artifice & de
vio-

264 HISTOIRE DE MARIE DE

violence, qu'ils ne le pouvoient faire par raison.

Enfin le Sr. de Villeroy, qui d'abord se portoit à la guerre, ayant vu que la proposition qu'il avoit faite à la Reine de chasser le Chancelier duquel il s'étoit séparé depuis la mort de la Dame de Puisieux qui étoit la petite-fille, ne réussissoit pas, se porta à la paix en se réunissant avec le Maréchal d'Ancre qui la desiroit.

D'autre part la Princesse de Conti & la Maréchale d'Ancre étant venues aux grossés paroles sur le sujet des affaires présentes, le dernière outrée de l'insolence de la Princesse, fit si bien connoitre à la Reine que, si la guerre étoit, elle seroit tout à fait sous la tyrannie de la Maison de Guise, qu'elle se résolut à la paix.

Pour la conclure avec les formalitez requises, on assembla les Premiers-Présidens & Gens du Roi des Compagnies Souveraines de Paris, Prévôt de lad. ville, Grands du Royaume & Ministres, qui tous ensemble approuvèrent les conditions portées ci dessus. Le Sr. de Bullion retourna à Ste Menehould, où étoient les Princes, où la paix fut signée le 15. de Mai.

Cependant le Marquis de Cœuvres re-
vint

vint d'Italie , où l'on l'avoit dépêché l'année passée, & arriva à la Cour le 10. de Mai. Passant par Milan il vit le Gouverneur, pour lequel il avoit des Lettres, & reçut de lui un bon traitement en apparence, & témoignage de confiance sur le sujet pour lequel il avoit été dépêché: mais il ne fut pas sitot arrivé à Mantoue, qu'il reconnut bien par effet la jalousie qu'il y avoit que Leurs Majestez prissent part aux affaires d'Italie, & voulussent employer leur autorité pour les accorder. Car il dépêcha en même tems secrètement un Cordelier, pour persuader au Duc de Mantoue qu'il ne devoit entendre aux propositions que led. Marquis lui feroit de la part du Roi: & de peur que les raisons du Cordelier ne fussent suffisantes, il envoya encore le Prince de Castillan, qui étoit Commissaire Impérial pour lui faire la même instance au nom de l'Empereur, & afin que cela ne parût point, le Commissaire se tint caché en une des maisons du Duc près de Mantoue. Mais tous ces artifices n'eurent pas assez de pouvoir sur l'esprit du Duc, pour le faire entrer en soupçon d'aucun conseil qui lui fut donné de la part de Sa Majesté; à quoi déférant entièrement, il pardonna au Comte Gui de St. Georges & à

266 HISTOIRE DE MARIE DE

tous ses autres Sujets rebelles de Montferrat , renonça à toutes les prétensions que lui & ses Sujets pouvoient justement avoir à cause des ruines & dégats de la guerre injuste que le Duc de Savoye lui avoit faite , promit de se marier avec la Princesse Marguerite , & se soumettre à des arbitres qui jugeroient tous leurs différends avant la consommation du mariage. Il dépêcha à la Cour un Courier avec tous ces articles , avec ordre , si Leurs Majestez les agréoyent , de le faire passer en Espagne , ou de se remettre à la Reine , si elle le vouloit , pour par ses offices y faire consentir les Espagnols.

Cela fait le Marquis de Cœuvres ayant exécuté ce qui lui avoit été commis , se remet en chemin pour retourner. Le Duc de Savoye , quand il passa à Turin , lui témoigna agréer tout ce qui avoit été arrêté ; mais crainte que les Espagnols traverseroient l'accommodement entier entre lui & le Duc de Mantoue , il se servoit de ce prétexte pour ne pas désarmer.

Il arrive à Paris le 10. de Mai , à propos pour être peu après envoyé à Mr. de Vandôme lui conseiller de revenir en son devoir. Car en cette paix qui avoit été faite , les Ennemis du Roi
.. ayant

ayant obtenu pardon sans réparer leur faute, & reçu des bienfaits, sinon à cause au moins à l'occasion du mal qu'il avoient fait, & de peur qu'ils en fissent davantage, tant s'en faut qu'ils perdissent la mauvaise volonté qu'ils avoient au service du Roi, qu'ils s'y affermirent davantage par l'impunité avec laquelle ils voyoient qu'ils la pouvoient exécuter. Nonobstant toutes les promesses qu'avec serment Mrs. le Prince & de Bouillon firent au Président Jeannin de demeurer à l'avenir dans une fidélité exacte au service du Roi, ni l'un ni l'autre ne revint à la Cour, comme ils avoient donné à entendre qu'ils feroient; mais Mr. de Bouillon alla à Sedan, & Mr. le Prince n'aprocha pas plus près que Valery, d'où il écrit à la Reine, qui lui envoya Des-cures Gouverneur d'Amboise, qui lui remit la place en ses mains, de laquelle il alla incontinent après prendre possession. Le Duc de Nevers s'en alla à Nevers, le Duc de Vandôme étoit en Bretagne, Mr. de Longueville vint saluer le Roi, mais demeura peu de jours près de sa personne, Mr. du Maine y vint qui y demeura davantage, & étoit très bien venu de Leurs Majestez.

Le seul Duc de Vandôme témoignoit

268 HISTOIRE DE MARIE DE

ouvertement n'être pas content de la paix, le Duc de Retz & lui prétendans qu'on n'y avoit pas eu assez d'égard à leurs intérêts, voulurent essayer de la désavantager, & gagner quelque chose de plus pour eux mêmes; desorte que non seulement led. Duc de Vandôme ne se mettoit en devoir de razer Lambale & Quimper selon qu'il étoit obligé, mais surprit encore la ville & Château de Vannes par l'intelligence d'Aradon qui étoit Gouverneur, & faisoit beaucoup d'actes d'hostilité en cette Province.

La Reine ne crut pas pouvoir envoyer vers lui personne qui pût gagner davantage sur son esprit que le Marquis de Cœuvres, qui n'en raporta néanmoins plus grand fruit: ce qui obligea la Reine à le lui envoyer encore une fois, avec menaces que le Roi useroit de remèdes extrêmes, si volontairement il ne se mettoit à la raison.

Elle changea seulement l'ordre du rasement de Blavet en un commandement de faire sortir la garnison qui y étoit pour en faire entrer une des Suisses. La crainte obligea Mr. de Vandôme à signer toutes les conditions que l'on desiroit de lui, mais pour les avoir signées il ne se hâtoit néanmoins pas encore de les exécuter.

Tan

Tandis que la Maison de Guise tenoit le haut du pavé, & que le mauvais gouvernement des autres Princes la rendoit recommandable, elle reçut une grande perte en la mort du Chevalier de Guise qui arriva le premier jour de Juin. C'étoit un Prince généreux, & qui faisoit beaucoup espérer de lui ; mais le Duc de Guise qui en faisoit son épée le nourrissoit au sang, & lui avoit fait entreprendre deux mauvaises actions, l'une contre le Marquis de Cœuvres, l'autre contre le Baron de Lus, la dernière desquelles il exécuta à son malheur. Car Dieu, qui hait le meurtre & le sang innocent répandu, le punit, & fit qu'il répandit le sien même par sa propre main : car étant à Baux en Provence, il voulut par galanterie mettre le feu à un canon qui creva & le blessa d'un de ses éclats, dont il mourut deux heures après, non sans reconnoître qu'il méritoit ce genre de mort cruelle & avancée.

Environ ce tems le Parlement fit brûler par la main du boureau un livre de Suarez Jésuite, intitulé *la défense de la Foi Catholique, Apostolique, contre les Erreurs de la Secte d'Angleterre*, comme enseignant qu'il étoit loisible aux Sujets & aux Etrangers d'attenter à la personne des

270 HISTOIRE DE MARIE DE

Souverains. Et pour ce que ce livre étoit nouvellement imprimé & aporté en France, nonobstant la déclaration des Pères & le Decret de leur Général de l'an 1610., la Cour fit venir les Pères Jésuites, Ignace Armand, Fronton du Duc, Jacques Sirmond, & fit prononcer led. Arrêt en leur présence, leur enjoignant de faire en sorte vers leur Général qu'il renouvellat led. Decret, & qu'il fût publié, & d'exhorter le Peuple en leurs prédications en une doctrine contraire. Cet Arrêt de la Cour fut si mal reçu à Rome par les faux donnez à entendre de ceux qui y étoient intéressez, que Sa Sainteté fut sur le point d'excommunier le Parlement, & de traiter leur Arrêt comme ils avoient fait le livre de Suarez. Mais quand l'Ambassadeur du Roi l'eut informée de la procédure & du fait, Sa Sainteté, bien loin de condamner led. Arrêt, donna un Bref & Decret confirmatif de la détermination du Concile de Constance en ce sujet, laquelle le Parlement avoit suivie en son Arrêt.

Tandis que le Parlement travailloit à Paris contre les Pères Jésuites, Mr. le Prince en avoit à Poitiers contre l'Evêque. On s'aperçut en cette ville au tems que l'on a accoutumé d'élire un Maire,

re, qui est le lendemain de la St. Jean, de quelques menées de sa part, on y découvrit un parti formé pour lui, duquel Ste Marthe Lieutenant-Général & quelques autres des principaux Officiers étoient. Le 22. du mois un nommé Latrie, qui étoit à Mr. le Prince, fut attaqué dans la ville, & blessé d'un coup de carabine par quelques habitans qui se retirèrent dans l'Evêché. Mr. le Prince part d'Amboise, se présente aux portes, que l'Evêque (auquel la Reine dès le commencement de ces mouvemens avoit écrit & commandé de ne laisser entrer aucun des Grands en ladite ville) lui fit refuser. Mr. le Prince demandant à parler à quelqu'un, un nommé Berland se présenta, qui lui dit qu'on ne le laisseroit point entrer, & sur ce qu'il l'interrogea de la part de qui il lui faisoit cette réponse, il lui dit que c'étoit de la part de dix mille hommes armez, qui étoient dans la ville, qui mourroient plutôt que de l'y laisser entrer, & qu'il le prioit de se retirer, ou qu'on tireroit sur lui.

Le Duc de Rouanais Gouverneur de la ville affidé à Mr. le Prince y alla le 25., mais il fut contraint de prendre le logis de l'Evêque pour azile, & ceux

272 HISTOIRE DE MARIE DE

de la ville refusans de lui obéir, & protestans qu'ils ne reconnoissoient lors personne que l'Evêque, il en sortit deux jours après. Mr. le Prince se retira à Châtelleraut, d'où il écrivit à la Reine une lettre de plaintes, lui demandant justice de l'Evêque & de ceux qui avoient été contre lui: puis ayant amassé quelque Noblesse, & le Marquis de Bonnivet lui ayant amené un Régiment, il alla loger à Dissé, Maison épiscopale, & autres lieux alentour de Poitiers, qui envoyèrent demander assistance à la Reine, & la supplier de les dégager de Mr. le Prince. |

La Reine lui manda qu'elle lui feroit faire justice, & qu'elle attribuoit au Parlement la connoissance de ce qui s'étoit passé en cette affaire pour en juger selon les loix: & afin qu'on ne pût prendre aucun prétexte pour ne pas exécuter le Traité de Ste Menehould, la Reine fit vérifier le 4. de Juillet une déclaration du Roi, portant que Sa Majesté avoit été bien informée que le Sr. Prince & tous ceux de son parti n'avoient eu aucune mauvaise intention contre son service, & partant avouoit tout ce qu'ils avoient fait, & ne vouloit pas qu'ils en pussent être jamais recherchés. Tout cela ne put pas faire retirer Mr. le Prince, qui mu-
guetoit

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 273

guetoit cette ville , & auquel la lâcheté du Gouvernement passé faisoit peu appréhender l'avenir.

Mr. de Villeroy persiftoit au conseil généreux qu'il avoit toujours donné, qui étoit que le Roi & la Reine s'acheminassent en ces quartiers là ; joint que Mr. de Vandôme qui étoit en Bretagne n'obéiffoit non plus, que s'il n'eût point signé le Traité.

Mr. le Chancelier étoit d'avis contraire, auquel le Maréchal d'Ancre & sa Femme se joignoient : & la chose se traitoit avec tant d'animosité de part & d'autre, qu'il y eut beaucoup de paroles d'aigreur entre eux & ceux qui étoient d'avis du voyage.

Mais enfin la Reine s'étant mal trouvée des premiers conseils de Mr. le Chancelier, & d'avoir voulu éviter le naufrage en cédant aux ondes, suivit pour cette fois le conseil de Mr. de Villeroy, nonobstant tous les offices du Maréchal & de sa Femme, & se résolut de résister au tems, faire force à la tempête, & mener le Roi à Poitiers & en Bretagne. Elle le fit partir le 5. de Juillet. Le Maréchal & sa Femme s'estimant ruinez, n'osèrent accompagner Leurs Mejestez en ce voyage, mais demeurèrent à Paris.

274 HISTOIRE DE MARIE DE

La Reine étant arrivée à Orléans, dépêcha Mr. du Maine vers Mr. le Prince, croyant qu'ayant été de son parti il auroit plus de pouvoir de le faire retirer. Mais son voyage n'eut autre fin, sinon que Mr. le Prince voyant le Roi s'approcher de lui, dit qu'il s'en alloit à Châteauroux, où il attendroit la satisfaction de l'offense qu'il avoit reçue, & fut voir en passant Mr. de Sully, sous prétexte de le ramener en son devoir, mais en intention toute contraire.

Elle renvoya aussi d'Orléans pour la troisième fois au Duc de Vandôme le Marquis de Cœuvres, & fit expédier en lad. ville le 14. de Juillet une déclaration en faveur dud. Duc, par laquelle le Roi le rétablissoit dans les fonctions de sa Charge de Gouverneur de Bretagne, & commandoit aux villes de le laisser entrer comme elles avoient accoutumé auparavant ces mouvemens.

Mr. le Prince éprouva lors combien peu de chose étoit le Gouvernement d'Amboise, qu'il avoit désiré avec tant de passion; vû que ceux qui y commandoient en aportèrent les clefs à Leurs Majestez à leur passage, lesquelles elles laissèrent néanmoins entre leurs mains.

A leur arrivée à Tours, la nouvelle
leur

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 275

leur ayant été aportée de l'éloignement de Mr. le Prince, ceux qui avoient déconseillé le voyage, voulurent persuader la Reine de retourner à Paris : mais la venue de l'Evêque de Poitiers avec 200. habitans qui représentèrent la ville en péril à cause de l'absence des principaux Magistrats d'icelle, qui ayant été soupçonnez d'être contre le service du Roi avoient été obligez de se retirer, Leurs Majestez s'y acheminèrent, furent reçues avec applaudissement de tout ce peuple, y mirent l'ordre nécessaire, & firent résigner à Rochefort sa Charge de Lieutenant de Roi en Poitou en faveur du Comte de la Rochefoucault.

Toutes choses succédant si heureusement en ce voyage, Mrs. de Guise, d'Espernon & de Villeroy étoient en faveur & gouvernoient tout, & on ne faisoit qu'attendre l'heure que le Chancelier seroit chassé, ce que si le Sr. de Villeroy eût fait alors, il se fût garenti de beaucoup de maux que le Chancelier lui fit depuis.

Le Commandeur de Sillery croyoit tellement son Frère & lui ruinez, qu'il traita & tomba quasi d'accord de sa Charge de Premier-Ecuyer de la Reine avec le Sr. de la Trouffe; Barbin seul l'em-

276 HISTOIRE DE MARIE DE

pêchant , lui représentant que l'honneur l'obligeoit à ne s'en point défaire sans en parler au Maréchal d'Ancre par la faveur duquel il la tenoit.

Le Duc de Vandôme nonobstant l'approche du Roi demeura toujours dans son opiniâtreté, ne désarmant ni rasant les fortifications de Lambale & de Quimper, ni ne recevant la garnison de Suisses dans Blavet, jusques à ce qu'il fût que Leurs Majestez fussent arrivées à Nantes, où pour sa sureté on lui fit expédier le 13. d'Aout une déclaration semblable à celle qui lui avoit été envoyée d'Orléans, & lors seulement il se rendit à son devoir.

Le Roi tenant ses Etats à Nantes, il fut étonné des excès & violences dont avoient usé les troupes de Mr. de Vandôme, desquelles les Etats lui firent des plaintes, suppliant Sa Majesté qu'il lui plût ne point comprendre dans l'abolition qu'il leur donnoit de leurs crimes, ceux qui avoient fait racheter les Femmes aux Maris, les Filles & les Enfans aux Pères & Méres, les champs ensemencez aux Propriétaires, & ceux qui pour exiger de l'argent avoient donné la gêne ordinaire & extraordinaire & pendu ou autrement fait mourir les hommes, ou les avoient rançonnez pour ne pas bruler les maisons,

ou

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 277

ou mettre le feu à leurs titres & enseignemens. Ce qui fit tant d'horreur à Leurs Majestez & à leur Conseil, qu'elles déclarèrent, qu'ayant mieux aimé oublier que vanger les injures faites à leur particulier, elles entendoient que les crimes susnommez qui concernent le public fussent sévèrement punis selon la rigueur des Ordonnances. Le Roi ayant pacifié ces deux Provinces, le Poitou & la Bretagne, retourna à Paris, & y arriva le 16. de Septembre.

Durant ce voyage le Prince de Conti mourut à Paris le 13. d'Aout sans enfans, n'ayant eu qu'une Fille de son second mariage avec Mlle. de Guise. Il étoit Prince courageux, & qui s'étoit trouvé auprès de Henry le Grand à la Bataille d'Yvry, & en plusieurs autres occasions, où il avoit très bien fait : mais il étoit si bégue, qu'il étoit quasi muet, & n'avoit pas plus de sens que de parole.

Mr. le Prince arriva 13. jours après le Roi à Paris, pour l'accompagner au Parlement où il devoit être déclaré majeur le 2. d'Octobre, suivant l'Ordonnance du Roi Charles V., par laquelle les Rois de France entrent en majorité après treize ans accomplis.

Le jour précédent Sa Majesté fit expédier

278 HISTOIRE DE MARIE DE

dier une déclaration, par laquelle elle confirmoit de nouveau l'Édit de pacification, renouvelloit la deffense des Duels, & celle des blasphêmes.

Le lendemain cette cérémonie se passa avec un grand aplaudissement de tout le monde, la Reine y ayant remis au Roi l'administration de son gouvernement. Sa Majesté après l'avoir remerciée de l'assistance qu'il avoit reçue d'elle en sa minorité, la pria de vouloir prendre le même soin de la conduite de son Royaume, & fit vérifier la déclaration susdite, qu'il avoit fait expédier le jour auparavant.

Le 13. du mois il mit, avec la Reine sa mère, la première pierre au pont, que Leurs Majestez pour la décoration & commodité de la ville trouvèrent bon de faire construire pour passer de la Tournelle à St. Paul, & en donnèrent la charge à Christophe Marie Bourgeois de Paris, moyennant les deux Isles de Notre Dame, que Leurs Majestez achetèrent, & lui donnèrent en propre pour subvenir aux dépenses dudit pont.

Lors il ne fut plus question que de la tenue des Etats, que dès le 9. de Juin l'on avoit convoquez au 10. de Septembre en la ville de Sens: mais les affaires du Poitou & de la Bretagne les firent remettre au

10. d'Octobre ensuivant, puis à quelques jours de là le Roi les fit assigner à Paris & non à Sens.

Mr. le Prince ne vit pas plutot la Reine résolue de les assembler, qu'il lui fit dire sous main que, si elle vouloit, il ne s'entendrait point, & qu'eux mêmes qui les avoient demandez y consentiroient les premiers. Mais le Conseil prévoyant très prudemment que, quoi que dissent ces Princes, ce seroit le premier sujet de leurs plaintes au premier mécontentement qu'ils prendroient, & que ce prétexte seroit spécieux pour animer le peuple contre son Gouvernement, & pour justifier leur première rébellion & la seconde qu'ils recommenceroient encore, s'affermir à les tenir, d'autant plus qu'ils la sollicitoient de ne le pas faire. A quoi l'exemple de Blanche Mère de St. Louis la fortifioit, qui fit tenir à l'entrée de la majorité de son Fils une semblable assemblée, par le conseil de laquelle elle pourvut si bien aux affaires de son Royaume, que la fuite de son regne fut pleine de bénédictions.

Quand les Princes la virent en cette résolution, ils remplirent de brigues toutes les Provinces pour avoir des Députez à leur dévotion, & faire grossir leurs cahiers de plaintes imaginaires : ce qui leur réussit
 tou-

280 HISTOIRE DE MARIE DE

toutefois au contraire de ce qu'ils pensoient, nonobstant que durant lesd. États tous les esprits factieux vinssent à Paris, pour fortifier Mr. le Prince qui y étoit en personne, & qu'on ne vît jamais tant de brigues & factions; jusques la même que M. le Prince même voulut aller se plaindre ouvertement du gouvernement de la Reine, & l'eût fait, si St. Geran ne l'eût été trouver à son lever, & ne lui en eût fait défenses expresses de la part de Sa Majesté.

L'ouverture de cette célèbre Compagnie fut le 24. du mois d'Octobre aux Augustins. Il s'émut en l'Ordre Ecclésiastique une dispute pour les rangs, les Abbez prétendans devoir précéder les Doyens & autres Dignitez de Chapitres. Il fut ordonné qu'ils se rangeroient & opineroient tous confusément, mais que les Abbez de Citeaux & de Clervaux, comme étans Chefs d'Ordres & Titulaires, auroient néanmoins la préférence.

Les Héraults ayant imposé silence, le Roi dit à l'Assemblée qu'il avoit convoqué les Etats pour recevoir leurs plaintes & y pourvoir. Ensuite le Chancelier prit la parole, & conclut que Sa Majesté permettoit aux trois Ordres de dresser leurs cahiers, & leur y promettoit une réponse favorable.

L'Ar-

MÉDICIS ET DE LOUIS XIII. 281

L'Archevêque de Lyon, le Baron de Pont St. Pierre, & le Président Miron, firent l'un après l'autre pour l'Eglise, la Noblesse, & le Tiers-Etat, les très humbles remerciemens au Roi de sa bonté & du soin qu'il témoignoit avoir de ses Sujets, de l'obéissance & fidélité inviolable desquels ils assuroient Sa Majesté, à laquelle ils présenteroient leurs cahiers. Cela fait, on se sépara, & durant le reste de l'année chacune des trois Chambres travailla à la confection desd. cahiers.

Mr. le Prince ayant su que les Etats, jusques à l'Assemblée desquels seulement il avoit reçu en dépôt la Ville & Château d'Amboise, avoient résolu de faire instance qu'il les remît entre les mains du Roi, les prévint au grand regret du Maréchal d'Ancre, qui soupçonna qu'il avoit rendu cette place pour l'obliger par son exemple à rendre celles qu'il avoit. Le Château d'Amboise fut donné à Luines, qui commença à entrer dans les bonnes graces du Roi, parcequ'il se rendit agréable en ses plaisirs.

Le Maréchal d'Ancre, qui de long-tems regardoit de mauvais œil Mrs. de Souvray père & fils, leur portant envie pour la crainte qu'il avoit qu'ils gagnassent trop de crédit dans l'esprit du Roi,
eut

282 HISTOIRE DE MARIE DE

eut deſſein d'élever celui ci pour le leur oſer , & fit office auprès de la Reine pour lui donner ce Gouvernement , lui représentant qu'elle feroit choſes qui con-
tenteroient fort le Roi , & que ce feroit une créature qu'elle auroit près de lui.

Mais pour ce que ce jour eſt le premier , auquel commence à poindre la grandeur , à laquelle on l'a vu depuis élevé , il eſt bon de remarquer ici de quel foible commencement il eſt parvenu juſques à cette journée , qu'on peut dire l'aurore d'une fortune ſi prodigieufe.

Son Père, nommé le Capitaine Luines, étoit fils de Maître Guillaume Segur Chanoine de l'Eglife Cathédrale de Marſeille, il s'apella Luines d'une petite maiſon qu'avoit ledit Chanoine entre Aix & Marſeille ſur le bord d'une Rivière nommée Luines, & prit le furnom d'Albert, qui étoit celui de ſa Mère, qui fut chambrière de ce Chanoine.

Ayant un Frère ainé, auquel ſon Père laiffa le peu de bien qu'il avoit , & n'ayant en ſa part que quelque argent comptant , il ſe fit Soldat , & ſ'en alla à la Cour , où il fut Archer de la Garde du Corps, fut eſtimé homme de courage, fit un duel dans le Bois de Vincennes avec
ré-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 283

réputation, & enfin obtint le Gouvernement du Pont-St.-Esprit, où il se maria à une Demoiselle de la Maison de St. Paullet, qui avoit son bien dans Mornas. Ils y acquirent une petite maison du Président d'Ardaillon d'Aix en Provence, qu'on apelloit autrement Mr. de Montmiral, une métairie chétive nommée Brante assise sur une Roche où il fit planter une vigne, & une Isle que le Rhone a quasi toute mangée, appelée Cadenet, au lieu de laquelle, pour ce qu'elle ne paroît quasi plus, on montre une autre nommée Limen. Tous leurs biens & leurs acquets pouvoient valoir environ douze cens livres de rente. A peu de tems de là il leur fallut quitter le Pont-St.-Esprit, pour ce que sa Femme devant beaucoup à un boucher qui les fournissoit, ayant un jour envoyé pour continuer à y prendre sa provision, le boucher ne se contenta pas de la refuser simplement, mais le fit avec telle insolence, qu'il lui manda que, n'ayant jusques alors reçu aucun paiement de la viande qu'il lui avoit vendue, il n'en avoit plus qu'une pièce à son service, dont se conservant la propriété il lui donneroit si bon lui sembloit l'usage sans en rien demander. Cette femme hautaine & courageuse reçut cette injure avec tant
d'ia-

284 HISTOIRE DE MARIE DE

d'indignation , qu'elle alla tuer celui de qui elle l'avoit reçue, en pleine boucherie de quatre ou cinq coups de poignard. Après quoi ils se retirèrent à Tarascon. Ils eurent trois fils & quatre filles de ce mariage : l'ainé fut apellé Luines, le deuxième Cadenet, & le troisième Brante.

L'ainé fut Page du Comte du Lude, à son hors de page il demeura avec lui, & le suivit quelque tems avec ses deux Frères qu'il y apella. Ils étoient assez adroits aux exercices, jouoient bien à la longue & courte paume & au balon. Mr. de la Varenne, qui les connoissoit à cause que la maison du Lude est en Anjou, Province d'où il est natif, & avoit le Gouvernement de la Capitale ville, les mit auprès du feu Roi & fit donner à l'Ainé 400. écus de pension, dont ils s'entretenoient tous trois : depuis il la leur fit augmenter jusques à 1200. écus. L'union étroite qui étoit entr'eux les faisoit aimer & estimer, le Roi les mit auprès de Mr. le Dauphin, en la bonne grace duquel ils s'insinuèrent par une assiduité continuelle, & par l'adresse qu'ils avoient à dresser des oiseaux.

Le Roi à mesure qu'il croissoit en âge augmentant sa bienveillance envers l'Ainé, il commença à se rendre considérable. Le

Ma-

Maréchal d'Ancre , voyant l'inclination du Roi à l'aimer , pour se l'obliger & plaire à Sa Majesté tout ensemble , lui fit donner ledit Gouvernement d'Amboise , que Mr. le Prince remettoit entre les mains de Sa Majesté , espérant que reconnoissant le bien qu'il avoit reçu de lui , il lui seroit un puissant instrument pour dissiper les mauvaises impressions qu'on donneroit au Roi à son désavantage. En quoi paroît combien est grand l'aveuglement de l'esprit de l'homme , qui fonde son espérance en ce qui doit être le sujet de sa crainte ; car le Maréchal ne recevra mal que de celui de qui il attend tout le contraire , & Luines , qu'il regardoit comme un des principaux apuis de sa grandeur , non seulement le mettra par terre , mais ne bâtira sa fortune que sur les ruines de la sienne.

Il eut quelque peine à y faire consentir la Reine , mais lui ayant représenté que le Roi avoit quelque inclination vers ledit de Luines , & qu'entre ceux qui le suivoient il avoit meilleure part en son jeune esprit , elle crut faire bien de se l'acquérir pour serviteur , & lui acheta la Ville & Château d'Amboise plus de cent mille écus. En quoi elle commet une erreur assez ordinaire entre les hommes , d'aider
ceux

286 HISTOIRE DE MARIE DE

ceux qu'ils voyent s'élever plus qu'ils ne desireroient, n'osant ouvertement s'oposer à eux, & espérant de les pouvoir gagner par leurs bienfaits, sans prendre garde que cette considération là n'aura pas un jour tant de force pour nous en leur esprit, qu'en aura contre nous le propre intérêt de leur ambition démesurée, qui ne peut souffrir de partager l'autorité qu'elle desire avoir seule, ni moins la posséder avec dépendance d'autrui.

Le respect dont Mr. le Prince usa en cette occasion de rendre au Roi cette place, suivant la condition avec laquelle il l'avoit reçue, sans attendre qu'on la lui demandat, ne fut pas suivi du Duc d'Epéron, qui à la face des Etats usa d'une violence inouïe contre l'honneur dû au Parlement.

Un Soldat du Régiment des Gardes fut mis prisonnier au faubourg St. Germain, pour avoir tué en duel un de ses Camarades. Le Duc d'Epéron prétendant, comme Colonel-Général de l'Infanterie Française, en devoir être le Juge, l'envoya demander. Sur le refus qui lui en fut fait, il tire quelques Soldats d'une des Compagnies qui étoient en garde au Louvre, fait briser les prisons, & enlever le Soldat.

Le

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 287

Le Bailli de St. Germain en fait sa plainte à la Cour le 15. de Novembre, elle commet deux Conseillers pour en informer. Le Duc d'Epemon offensé de ce qu'on y travailloit va le 19. du mois au Palais si bien accompagné, qu'il ne craignoit point qu'on lui pût faire mal, & à la levée de la Cour les Siens se tenans en la grande salle & en la galerie des Merciers, se moquoient de Mrs. du Parlement à mesure qu'ils sortoient, & aux paroles & gestes de mépris ajoutèrent quelques coups d'éperons, dont ils perçoient & embarassoient leurs robes, desorte qu'aucuns furent contraints de retourner, & ceux qui n'étoient pas encore sortis se tinrent enfermés jusques à ce que cet orage fût passé.

Cette action sembla si atroce, que chacun prit part à l'offense. La Cour s'assembla le 24. de Novembre qui étoit le jour de l'ouverture du Parlement, pour délibérer quelle punition elle prendroit de ce crime, où non seulement la justice avoit été violée au bris de la prison du faubourg St. Germain, la sûreté de la personne du Roi méprisée par l'abandonnement de ses Gardes, qui ont été tirez de leur faction pour employer à cet attentat, mais la Majesté Royale même
fou-

288 HISTOIRE DE MARIE DE

foulée aux pieds en l'injure faite à son Parlement, & tout cela à la vue des Etats.

La Reine n'étoit pas en état de prendre aucune résolution généreuse sur ce sujet, pour ce qu'elle n'avoit entière confiance en aucun des Ministres, ni aucun d'eux aussi assez d'assurance de sa protection, pour lui oser donner un conseil qui le chargeat de la haine d'un Grand : joint qu'elle étoit en défiance de Mr. le Prince & de tous ceux de son parti, & partant avoit quelque créance aux Ducs de Guise & d'Epéron. Ce qui fit qu'elle envoya au Parlement le Sr. de Praslin avec une lettre du Roi, par laquelle il leur commandoit de surseoir pour deux jours la poursuite de cette affaire, & que cependant il aviseroit pour donner contentement à la Cour. Ils en étoient déjà aux opinions quand il arriva, néanmoins ils ne passèrent pas outre, mais ordonnèrent que le Parlement ne seroit point ouvert jusques alors.

Toute la satisfaction que le Parlement en reçut, fut que le Soldat fut remis dans la prison de St. Germain. Le Duc d'Epéron alla trouver la Cour le 29., où, sans faire aucune mention de l'affront qu'il lui avoit fait dans la grande salle &

la

la galerie des Merciers, il dit simplement qu'il étoit venu au Palais led. jour pensant venir rendre compte à la Cour de l'action de l'enlèvement du Soldat, mais que le malheur s'étoit rencontré qu'elle étoit levée, ce que les Malveillans avoient mal interprété: qu'il suplioit la Cour de perdre à jamais la mémoire de ce qui s'étoit passé, qu'il les honoroit & étoit en volonté de les servir tous en général & en particulier.

Si le Duc d'Epéron fit peu de compte du Roi & de son Parlement, le Maréchal d'Ancre n'en fit pas davantage de l'assemblée des Etats, que l'on publioit être pour mettre ordre aux confusions qui étoient dans le Royaume, & principalement à celle qui étoit dans les Finances, dont la plupart des autres tiroient leur origine. Car, lorsque l'on parloit de modérer l'excès des dépenses du Roi, il fit impudemment créer des Offices de Trésoriers des pensions, dont il tira dix huit cens mille livres.

Les Huguenots aussi en la Ville de Milhaud se soulevèrent la veille de Noel contre les Catholiques, les chassèrent de la ville, entrèrent dans l'Eglise, y brisèrent le Crucifix, les Croix & les Autels, rompirent les Reliquaires, & ce qui ne se peut é-

290 HISTOIRE DE MARIE DE

crire sans horreur , foulèrent le Saint Sacrement aux pieds , duquel excès & sacrilège il ne fut pas tiré grande raison.

Tandis qu'en France nos affaires étoient dans cet état , & que la Reine d'un côté étoit occupée à garantir le Royaume de la mauvaise volonté des Grands , & d'autre part s'y comportoit avec tant de foiblesse ; la puissance d'Espagne se faisoit craindre en Italie , & se fortifioit en Allemagne. En Italie , notwithstanding que le Marquis de Cœuvres y eût laissé les affaires en train d'accommodement , l'ambition néanmoins du Duc de Savoye en continua non seulement le trouble , mais l'augmenta , en ce que les Espagnols agréant les articles qui avoient été concertez , & dont nous avons parlé ci dessus , & faisant instance au Duc de désarmer , il le refusa. Davantage il commença à se plaindre deux , demandant le paiement de 60. mille livres par an , que Philippe II. son beau-père avoit par contrat de mariage données à l'Infante sa femme , dont il lui étoit dû huit années d'arrérages , & d'autres huit mille écus de ce qui lui avoit été semblablement promis , & dont il lui étoit dû aussi des arrérages. Le Roi d'Espagne , employant le nom de l'Empereur pour mieux colorer son procédé , lui fit faire le 8. de
Juil-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 291

Juillet un commandement de la part de Sa Majesté Impériale de licentier ses troupes, à quoi ne voulant obéir, le Gouverneur de Milan entra dans le Piémont avec une armée, & fit bâtir un Fort près de Verceil.

D'autre côté le Marquis de Ste. Croix, assisté des Génevois, descendit avec une armée navale sur la rivière de Gènes, entra dans les Etats du Duc de Savoye, & prit Oneille & Pierrelatte.

L'avis en étant venu en France, Sa Majesté ne voulut pas laisser perdre ce Prince, dépêcha le 20. de Septembre le Marquis de Rambouillet en Ambassade Extraordinaire en Italie, pour composer ces différends, dont toutefois il ne put pas venir à bout pour cette année. Le Nonce de Sa Sainteté & lui étant convenus d'un Traité à Verceil, qui fut signé du Duc de Savoye, mais que le Gouverneur de Milan refusa, & depuis étant aussi convenus d'un autre à Ast, que ledit Gouverneur agréa, mais que le Roi d'Espagne refusa de ratifier, ne voulant entendre à aucunes autres propositions d'accommodement qu'aux premières qu'il avoit accordées, & voulant absolument pour sa réputation en Italie que ledit Duc obéît à ce qu'il avoit désiré de lui, dont il se défendoit par l'es-

292 HISTOIRE DE MARIE DE

pérance qu'il avoit que la France pour son propre intérêt le prendroit en sa protection. En Allemagne la Maison d'Autriche se saisit d'une partie des Pays héréditaires de Julliers, sur le sujet de la contention qui naquit entre les Princes possédans.

Le Duc de Neubourg s'étant marié à une Fille de Bavière, l'Electeur de Brandebourg entra en soupçon de lui : d'où vient que ledit Neubourg voulant vers le mois de Mars de cette année entrer dans le Château de Julliers, la porte lui en fut refusée par le Gouverneur, & Brandebourg croyant que le Duc s'en étoit voulu rendre maître, fit une entreprise sur Dusseldorp.

Cette mésintelligence fut cause que Neubourg se résolut d'abjurer son hérésie, & faire profession de la Religion Catholique, & l'un & l'autre de faire quelques levées de Gens de guerre pour leur défense. L'Archiduc Albert & les Etats se voulurent mêler de les accorder; mais comme leur principal dessein étoit de profiter de leur division, les uns & les autres s'emparèrent des places qui étoient les plus en leur bienséance, les Hollandois de Julliers, & d'Emmeric qui étoit une belle & grande ville sur le bord du Rhin, de Rées qui est située entre Vezel & Emmeric, & plusieurs autres places. **Le**

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 293

Le Marquis de Spinola comença par la prise d'Aix-la-Chapelle, qui pour les divisions qui avoient continué entre eux, avoit été mise au Ban de l'Empire, & pour l'exécution d'icelui l'Electeur de Cologne & l'Archiduc avoient été commis. Spinola, en qualité de Lieutenant du Commissaire de l'Empereur, attaqua cette place le 2. d'Aout & la prit le 24. : delà il passa outre, & s'empara de Muthein dont il fit démolir les fortifications, prit Vezel en la basse Westphalie située sur le Rhin & très bien fortifiée, & diverses autres places moindres.

Les Rois d'Angleterre & de Danemarck & plusieurs autres Princes craignant que de cette étincelle naquît un grand embrasement, envoyèrent des Ambassadeurs pour tâcher à composer ces différends. On tint pour ce sujet une conférence en la Ville de Santen qui étoit demeurée neutre, où enfin les Princes possédans firent une transaction entre eux, qui devoit être par provision observée jusques à un accord final, mais dont Spinola empêcha l'effet sous prétexte qu'il vouloit que les Hollandois promissent de ne s'ingérer plus à l'avenir aux affaires de l'Empire, & que lui de son côté ne pouvoit faire sortir la garnison qu'il avoit mise

294 HISTOIRE DE MARIE DE
dans Vezel , jusques à ce qu'il en eût
commandement exprès de Leurs Majestez
Impériale & Catholique. Ainsi les Hol-
landois & les Espagnols divisèrent entre
eux les Etats dont les Princes perdirent
l'effet de possédans , & en gardèrent le ti-
tre en vain. Le Roi étoit lors si occupé à
pacifier les troubles de son Royaume, qu'il
ne put leur départir son assistance, comme
il avoit fait incontinent après la mort du
feu Roi.

A N N É E 1615.

Les Etats , qui furent ouverts le 27.
d'Octobre de l'année précédente , conti-
nuèrent jusques au 23. de Février de celle ci.

La première contention qui s'émut en-
tre eux fut du rang auquel chacun des
Députez devoit opiner dans les Chambres.
Sur quoi le Roi ordonna qu'ils opineroient
par Gouvernement, tout le Royaume é-
tant partagé en douze, sous lesquels tou-
tes les Provinces particulières sont com-
prises.

Quand on vint à délibérer de la réfor-
mation des abus qui étoient en l'Etat, il
s'éleva d'autres contentions, dont l'accom-
modement n'étoit pas si facile.

La

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 295

La Chambre de la Noblesse envoya prier celle de l'Eglise qu'elle se voulût joindre à elle, pour supplier Sa Majesté qu'attendant que l'assemblée eût pu délibérer sur la continuation ou la révocation de la Paulette qui rendoit les Offices héréditaires en France, il plût à Sa Majesté surseoir le paiement du Droit annuel pour l'année suivante, lequel on tâchoit de hâter, & faire révoquer les commissions qui obligeoient les Ecclésiastiques & Nobles à montrer les quittances du Sel qu'ils auroient pris depuis deux ans, ce qui étoit en effet les traiter en roturiers.

Le Clergé considérant que par la Paulette la Justice qui est la plus intime propriété de la Royauté, est séparée du Roi, transférée & faite domaniale à des personnes particulières, que par elle la porte de la Judicature est ouverte aux Enfans, desquels nos biens, nos vies & nos honneurs dépendent, que delà provient la vénalité du détail de la justice qui monte à si haut prix, qu'on ne peut conserver son bien contre celui qui le veut envahir qu'en le perdant, & pour le paiement de celui qui le doit deffendre. Qu'il n'y a plus d'accès à la vertu pour les Charges, qu'elles sont rendues propres à certaines Familles, desquelles vous ne les sauriez tirer qu'en les

296 HISTOIRE DE MARIE DE

payant à leur mort, d'autant qu'elles sont assurées de ne les pouvoir perdre : ce qui établit une merveilleuse tyrannie en elles, & principalement en celles de Lieutenans-Généraux des Provinces, les Charges desquels ne furent jamais du vivant du feu Roi compris au Droit annuel.

Pour toutes ces considérations, elle trouva bon de se joindre à cette première proposition de la Noblesse. Quant à la seconde, elle s'y joignit pour son propre intérêt.

La Chambre du Tiers-Etat, les Députés de laquelle étoient par un des principaux articles de leur instruction chargés de demander l'extinction de ladite Paulette, députa vers le Clergé, & consentit à se joindre ausd. demandes : mais pour ce que la plupart desd. Députés étoient Officiers, & partant intéressés à faire le contraire de ce qui leur étoit ordonné, ils ajoutèrent pour éluder cette résolution qu'ils prioient aussi le Clergé & la Noblesse de se joindre à eux en deux supplications qu'ils avoient à faire à Sa Majesté. La première, qu'il lui plût, attendu la pauvreté du Peuple, surseoir l'envoi de la commission des Tailles, jusques à ce que Sa Majesté eût oui leurs remontrances sur ce sujet, ou dès à présent leur en eût diminué le quart. La
se-

seconde, qu'attendu que par ce moyen & par la surseance du Droit annuel, ses Finances seroient beaucoup amoindries, il lui plût aussi faire surseoir le payement des pensions & gratifications, qui étoient couchées sur son état.

Les Chambres du Clergé & de la Noblesse jugeant bien que cette réponse du Tiers-Etat étoit un déni en effet sous un aparent prétexte de consentir à leurs avis, délibéroient de faire leurs supplications au Roi sans l'adjonction de ladite Chambre; lorsque Savaron & cinq autres Députés d'icelle vinrent trouver celle du Clergé, leur remontrer que sur la surseance du Droit annuel on faisoit courre fortune à tous les Officiers, dont il y avoit grand nombre en leur Chambre: que le Roi retiroit par ce Droit un grand argent, que si on l'ôtoit c'étoit retomber en la confusion qui étoit auparavant la Ligue: que le Roi donnoit les Offices à la recommandation des Grands, auxquels les Officiers demeuroient affidez & non pas au Roi: que si on vouloit retrancher le mal par la racine, il falloit ôter toute la vénalité. Puis ils firent une particulière plainte de l'Ordonnance des quarante jours, priant Mrs. du Clergé de se joindre à eux pour en tirer la révocation.

298 HISTOIRE DE MARIE DE

La Chambre Ecclésiastique fut confirmée par cette seconde députation au jugement qu'elle fit de la première, & n'estima pas bonnes les raisons alléguées en faveur de la Paulette. La première, d'autant que c'étoit une mauvaise maxime de croire que tout ce qui est utile aux Finances du Roi le soit au bien & à la conservation de l'Etat, que ce n'est pas tant la recette qui enrichit comme la modération de la mise, laquelle si elle n'est réglée comme il faut, le revenu du Monde entier ne seroit pas suffisant. La seconde, d'autant que l'expérience du passé rendroit sage pour l'avenir, & que Sa Majesté donneroit à la vertu & au mérite les Charges, non à la recommandation des Grands.

Quant à la proposition d'éteindre la vénalité, il n'y avoit personne qui ne l'agrât. Premièrement, parceque c'étoit ce qui augmentoit le nombre au préjudice du pauvre peuple, aux dépens duquel ils vivent, & s'exemptant de la part qu'ils devoient porter de leurs charges, le laissent tellement opprimer, qu'il ne peut plus payer les Tailles & subvenir aux nécessitez de l'Etat.

Secondement, parceque cela donne lieu non seulement à l'augmentation des épices, ce qui va à la ruine des opressez, mais

mais à l'anéantissement de la justice même, ceux qui les achètent semblant avoir quelque raison de ne penser qu'à chercher de la pratique pour gagner & vendre en détail à la foule des particuliers ce qu'ils ont acheté en gros.

Et en troisième lieu, parceque par ce moyen l'or & l'argent ravit à la vertu tout ce qui lui est dû, savoir est l'honneur, qui est l'unique récompense qu'elle demande. Et l'exemple qu'on apporte qu'en la République de Cartage toutes les Charges se vendoient, & que la Monarchie Romaine n'en étoit pas entièrement exempte, n'est pas tant une raison qu'un témoignage de l'ancienneté de cette corruption dans l'Etat, laquelle Aristote en ses Politiques blâme en la République de Cartage, & les plus sages & vertueux Romains ne l'ont pas voulu souffrir. Et nous n'avons besoin d'autres preuves pour montrer qu'elle est contraire aux loix fondamentales de cette Monarchie, que le serment que les Juges, de coutume immémoriale, faisoient de n'être point entrez en leurs Charges par argent :. & que St. Louis apelloit du nom de simonie l'introduction de cette vénalité, laquelle fut faite, non parcequ'on l'estimat juste, ni qu'il en provînt du bien à l'Etat, mais

300 HISTOIRE DE MARIE DE

seulement par pure nécessité, & pour mettre de l'argent aux coffres du Roi, que les guerres avoient épuisez.

Louis XII. commença à l'imitation des Vénitiens. François I. qui fut encore plus oppressé de guerre, érigea le Bureau des Parties Casuelles. Et Henri IV. qui le fut plus que tous, la confirma si manifestement, qu'il deffendit que les Juges ne feroient plus le serment ancien, & ajouta encore la Paulette à la vénalité. Car quant à la raison que l'on apporte que par ce moyen il n'entre dans les Offices que des personnes riches, lesquelles partant sont moins sujettes à corruption, & qu'il n'y a point lieu de craindre qu'ils ne soyent de vertu & probité requise, puisqu'on ne les reçoit point que l'on n'ait auparavant informé de leurs vies & mœurs, qu'ils sont destituables s'ils s'y comportent autrement qu'ils doivent, & que pour ce sujet il falloit avoir entre les Romains un certain revenu pour être admis aux Charges : ce n'est pas une raison qui oblige à lad. vénalité, attendu que le Roi qui auroit le choix d'y commettre qui il lui plairoit, ne choisiroit que des personnes qui pouroient soutenir la dignité des Charges, seroient d'autant plus obligez à y bien vivre qu'ils n'en

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 301

n'en auroient rien payé, & d'une vertu si connue qu'on en feroit plus assuré qu'on ne peut être par quelque information de leurs vies & mœurs qu'on puisse faire, & n'y auroit point sujet de craindre qu'ils ne correspondissent à l'estime qu'on feroit d'eux.

Mais bien que cette proposition leur fût agréable, néanmoins la Chambre ne crut pas y devoir alors avoir égard, d'autant que le tems pressoit de faire leurs remontrances au Roi sur la surséance du paiement du Droit annuel.

Ensuite de cela les Députez du Clergé & de la Noblesse allèrent ensemble trouver le Roi, lui faire ladite remontrance & celle touchant la révocation de la commission pour la recherche du sel, dont ils reçurent réponse & promesse de Sa Majesté à leur contentement.

Les Députez du Tiers-Etat allèrent aussi faire la leur, où ils s'emportèrent en quelques paroles offensantes contre la Noblesse, ce qui augmenta encore la division qui étoit déjà entre eux.

Depuis on fit une autre proposition pour l'extinction de la vénalité des Offices, offrant de faire en douze années le remboursement actuel de la finance qui auroit été payée ez coffres du Roi, tant

302 HISTOIRE DE MARIE DE

pour les Offices que taxations & droits; & à la fin de ce tems ces Offices étant tous remis en la main du Roi, Sa Majesté les réduiroit au nombre ancien, & ce sans payer finance, ains au contraire augmentant les gages des Officiers, afin qu'ils ne prissent plus d'épices.

Le Clergé & la Noblesse agréèrent cette proposition, à laquelle le Tiers-Etat ne voulut pas se joindre: mais tous s'accordèrent de demander au Roi l'établissement d'un Chambre de Justice pour la recherche des Financiers, suplians Sa Majesté que les deniers qui en proviendroient fussent employez au remboursement des Offices supernuméraires, ou du rachat du Domaine: ce que Sa Majesté leur accorda pour la recherche de ce qui n'avoit pas été aboli par le feu Roi, ou des malversations commises depuis.

Il y eut une seconde contention entre eux sur le sujet du Concile de Trente, dont la Chambre du Clergé & celle de la Noblesse demandèrent la publication sans préjudice des droits du Roi & privilèges de l'Eglise Gallicane. A quoi la Chambre du Tiers-Etat ne voulut jamais consentir, prétendant qu'il y avoit dans led. Concile beaucoup de choses qui étoient de la discipline & police extérieu-
re,

re, qui méritoient une plus grande discussion, que le tems ne permettoit pas de faire pour lors; qu'il y avoit des choses où l'autorité du Roi étoit intéressée, & le repos même des particuliers.

Qu'entre les Ecclésiastiques, les Réguliers y perdoient leurs exemptions, les Chapitres étoient assujétis aux Evêques, les Fiefs de ceux qui mouroient en duel étoient acquis à l'Eglise, les Indults du Parlement étoient cassez, la juridiction des Juges subalternes à l'endroit du Clergé étoit éclipcée, & l'Inquisition d'Espagne introduite en France: enfin que c'étoit une chose inouïe en ce Royaume qu'aucun Concile y eût jamais été publié, & qu'il n'étoit pas bon d'y rien innover maintenant.

Le plus grand différend qui survint entre eux fut sur le sujet d'un article que le Tiers-Etat mit dans son cahier, par lequel il faisoit instance que Sa Majesté fût suppliée de faire arrêter dans l'assemblée de ses Etats pour loi fondamentale du Royaume, qu'il n'y aura Puissance sur terre soit spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son Royaume, pour en priver les personnes sacrées de nos Rois, ni dispenser leurs Sujets de
l'obé-

304 HISTOIRE DE MARIE DE

l'obéissance qu'ils leur doivent pour quelque cause ou prétexte que ce soit ; que tous les Bénéficiers, Docteurs, & Prédicateurs seroient obligez de l'enseigner & publier ; & que l'opinion contraire seroit tenue de tous pour impie, détestable, & contre la vérité ; & que s'il se trouve aucun livre ou discours écrit qui contienne une doctrine contraire directement ou indirectement, les Ecclésiastiques seroient obligez de l'impugner & contredire.

Messieurs du Clergé en ayant eu avis envoyèrent en la Chambre du Tiers-Etat les prier de leur vouloir communiquer ce qu'ils auroient à représenter au Roi touchant les choses qui concernoient la Foi, la Religion, la Hiérarchie, & la Discipline Ecclésiastique ; comme aussi ils seroient de leur part ce qu'ils auroient à représenter à Sa Majesté touchant ce qui les regarderoit. A quoi lad. Chambre ne voulut acquiescer, & le Clergé jugeant que cette proposition tendoit à exciter un Schisme, voulant faire un article de Foi d'une chose problématique, elle dépêcha en lad. Chambre l'Evêque de Montpellier pour la prier de lui communiquer l'article susdit, ce qu'elle fit, mais témoignant qu'elle n'y vouloit changer aucune parole. **Le**

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 305

Le Clergé l'ayant examiné résolut qu'il ne seroit reçu ni mis au cahier, ains rejeté. A quoi la Noblesse s'accorda, & députa douze Gentilshommes pour accompagner le Cardinal du Perron, qui fut envoyé par la Chambre Ecclésiastique vers celle du Tiers-Etat.

Il les remercia premièrement du zèle qu'ils avoient eu de pourvoir avec tant de soin à la sûreté de la vie & de la personne de nos Rois, les assurant que le Clergé conspiroit également en cette passion avec eux.

Mais il les pria de considérer que les seules loix ecclésiastiques étoient capables d'arrêter la perfidie des Monstres, qui osent commettre ces abominables attentats, que les appréhensions des peines temporelles étoient un trop foible remède à ces maux, qui procèdent d'une fausse persuasion de Religion, d'autant que ces Malheureux se baignent dans les tourmens pensant courir aux triomphes & couronnes du martire, & partant ne sont retenus que par les défenses de l'Eglise, dont la rigueur & la sévérité s'exécute après la mort.

Mais il faut pour cet effet que ces loix & défenses sortent d'une autorité ecclésiastique certaine & infaillible, c'est
à

306 HISTOIRE DE MARIE DE

à dire universelle , & ne comprennent rien que ce dont toute l'Eglise Catholique est d'accord : car si elle procède d'une autorité douteuse & partagée , & contienne des choses en la proposition desquelles une partie de l'Eglise croye d'une sorte & le Chef & les autres parties d'icelle enseignent de l'autre , ceux en l'esprit desquels on veut qu'elle fasse impression, au lieu d'être épouvantez & détournez par leurs menaces, s'en moqueront & les tourneront à mépris.

Puis il leur dit qu'en leur article dont il s'agit, & lequel ils baptisent du nom de loi fondamentale, il y a trois points.

Le premier, que pour quelque cause que ce soit il n'est pas permis d'assassiner les Rois. Qu'à cela toute l'Eglise souscrit, voire elle prononce anathème contre ceux qui tiennent le contraire.

Le deuxième, que nos Rois sont Souverains de toute sorte de Souveraineté temporelle dans leur Royaume. Que ce deuxième point là encore est tenu pour certain & indubitable, bien qu'il ne le soit pas d'une même certitude que le premier, qui est un article de Foi.

Le troisième, qu'il n'y a nul cas auquel les Sujets puissent être absous du serment de fidélité, qu'ils ont fait à leur Prin-

Prince. Que ce troisiéme point est contentieux & disputé en l'Eglise, d'autant que toutes les autres parties de l'Eglise Gallicane, même depuis que les écoles de Théologie y ont été instituées jusques à la venue de Calvin, ont tenu qu'il y a quelque cas auquel les Sujets en peuvent être absous. Savoir est, que, quand un Prince vient à violer le serment qu'il a fait à Dieu & à ses Sujets de vivre & mourir en la Religion Catholique, par exemple non seulement se rend Arrien ou Mahométan, mais passe jusques à forcer ses Sujets en leurs consciences, & les contraindre d'embrasser son erreur & infidélité, il peut être déclaré déchu de ses droits comme coupable de félonie envers celui à qui il a fait le serment de son Royaume, c'est à dire envers Christ, & ses Sujets peuvent être absous au tribunal ecclésiastique du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté.

D'où il s'ensuit que led. article en ce point est inutile & de nul effet pour la fureté de la vie de nos Rois, puisque les loix d'anathême & deffenses ecclésiastiques ne font point d'impression dans les ames, si elles ne sont crues parties d'une autorité infallible, & de laquelle toute l'Eglise convienne, & que ce n'est

pas

308 HISTOIRE DE MARIE DE

pas encore assez de dire qu'il est inutile pour elle , mais qu'il lui est même préjudiciable , d'autant qu'étant tenu pour constant par toute l'Eglise que pour quelque cause que ce soit il n'est permis de les assassiner , si on mêle cette proposition avec celle ci , qui est problématique , on lui fait perdre sa force en l'esprit de ses perfides Assassins , infirmant par le mélange d'une chose contredite ce qui est tenu pour article de Foi.

Que le titre même qu'ils donnent à cet article de loi fondamentale est injurieux à l'Etat , duquel ce seroit avouer que les fondemens seroient bien mal assurés , si on les apuyoit sur une proposition incertaine & problématique. Davantage que cet article , couché comme il est , fait un schisme en l'Eglise de Dieu ; car nous ne pouvons tenir & jurer que le Pape & toutes les autres parties de l'Eglise Catholique , que nous savons avoir une créance contraire , tiennent une doctrine oposée à la parole de Dieu & impie & partant hérétique , sans faire Schisme & nous départir de leur Communion. Et enfin qu'ils attribuent aux personnes laïques l'autorité de juger des choses de la Religion , & décider quelle doctrine est conforme à la parole de Dieu ,
&

& leur attribuer même l'autorité d'imposer nécessité aux personnes ecclésiastiques de jurer, prêcher, & annoncer l'une & impugner par ces mots & par écrit l'autre; ce qui est un sacrilège, fouler aux pieds le respect de Jésus-Christ & de son Ministère, & renverser l'autorité de son Eglise.

Et partant il conclut que Messieurs du Tiers-Etat devoient ôter cet article de leur cahier, & se remettre à Mrs. du Clergé de le changer, réformer, & en ordonner ce qu'ils jugeroient à propos.

L'opiniâtreté ne donna pas lieu de céder à la raison: comme ils s'étoient animés dès le commencement contre les deux Chambres de l'Eglise & de la Noblesse, ils ne voulurent pas se relâcher de ce qu'ils avoient mis en avant, principalement se laissant emporter à la vanité des spécieux prétextes du soin qu'ils prenoient de la défense des droits du Royaume & de la sûreté de la personne des Rois, sans ouvrir les yeux pour reconnoître qu'au lieu de la conservation de l'Etat ils le mettoient en division, & au lieu d'affurer les vies de nos Rois, ils les mettoient en hazard, & leur ôtoient la vraie sûreté que leur donne la parole de Dieu.

310 HISTOIRE DE MARIE DE

La Cour de Parlement intervint, & au lieu de mettre ordre à ce tumulte l'augmentoit davantage. Mais le Roi y mit la dernière main, & le termina évoquant la connoissance de cette affaire non à son Conseil seulement, mais à sa propre personne, & retirant cet article du cahier du Tiers-Etat.

Durant la tenue des Etats il se fit tant de duels, que la Chambre Ecclésiastique se sentit obligée de députer vers le Roi l'Evêque de Montpellier, pour lui représenter qu'ils voyoient à regret que le sang de ses Sujets étant épandu par les querelles, leurs ames rachetées par le sang innocent de Jésus-Christ descendent aux enfers; que c'étoit proprement renouveler la coutume barbare du sacrifice des Payens, qui immoloient les hommes au malin esprit; que la France en étoit le temple, la place du combat en étoit l'autel, l'honneur en étoit l'idole, les Duélistes en étoient les Prêtres & l'Hof-tie; qu'il étoit à craindre que ce fût un présage de malheur pour le Royaume, puisque les simples playes de sang, qui tombent de l'air sans aucun crime des hommes, ne laissent pas de présager des calamitez horribles qui les suivent de près. Qu'ils sont obligez d'en avertir Sa Majesté, à ce que par sa prudence & l'observation rigoureuse de ses

Edits

Edits elle y porte remède, afin que Dieu ne retire pas d'elle ses bénédictions, attendu que non seulement tous les droits des peuples sont transférez en la personne de leurs Princes, mais aussi leurs fautes publiques quand elles sont dissimulées ou tolérées.

Sa Majesté ayant eu agréable leur Requête, & témoignant de vouloir prendre un grand soin de remédier à un désordre si important, ils en mirent un article dans leur cahier.

Il survint un nouveau sujet de mécontentement entre les Chambres de la Noblesse & du Tiers-Etat, qui leur fut bien plus sensible que tous ceux qu'ils avoient eus auparavant. Car un Député de la Noblesse du haut Limosin donna des coups de bâton au Lieutenant d'Uzerche Député du Tiers-Etat du bas Limosin. Ladite Chambre en fit plaintes au Roi, qui renvoya cette affaire au Parlement : & quelque instance que pussent faire le Clergé & la Noblesse vers Sa Majesté, à ce qu'il lui plût évoquer à sa personne la connoissance de ce différend, ou la renvoyer aux États, elle ne s'y voulut pas relâcher, d'autant que tous les Officiers s'estimoient intéressés en cette injure. Le Parlement condamna le
Gen-

312 HISTOIRE DE MARIE DE

Gentilhomme par coutumace à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté en effigie. Et, comme si à la face des Etats chacun se plaisoit à faire plus d'insolence & montrer plus de mépris des loix, Rochefort donna des coups de bâton à Marillac, sous prétexte qu'il avoit médité de Mr. le Prince, & déclaré la mauvaise volonté qu'il avoit pour la Reine, & dit plusieurs particularitez de ses desseins contre la Reine, qui les lui avoit confiez. St. Geran & quelques autres offrirent à la Reine d'en donner à Rochefort, Mr. de Bullion l'en détourna, & lui proposa de poursuivre cette affaire par la forme de justice, ce qu'elle refusa d'abord, disant que Mr. le Chancelier l'abandonneroit, comme il avoit fait en l'affaire du Baron de Lus, & pour cet effet fut envoyée commission au Parlement, en vertu de laquelle le Procureur-Général fit informer.

Mr. le Prince en étant averti alla en la Grand' Chambre, & depuis en toutes celles des Enquêtes faire sa plainte, ainsi qu'il ensuit.

Qu'il avoit, suivant ce qu'il avoit promis à la Cour, fait tout son possible pour satisfaire au Roi par toutes sortes de soumissions, & à la Reine semblablement

ment reconnoissant le pouvoir qu'elle a & qui lui a été commis par le Roi, voulant rendre ce qu'il doit à Leurs Majestez pour donner exemple à tous autres d'obéir. Qu'à cette fin il avoit commencé par envoyer vers Mr. le Chancelier, afin de tenir les moyens qui seroient avisez pour se racommoder avec Leurs Majestez, en leur rendant ce qui est de son devoir. Que depuis la Reine Marguerite avoit été employée pour cet effet, & que Madame la Comtesse s'en étoit entremise. Que par les conseils de ceux qui lui vouloient mal, le Roi & la Reine desquels il ne se plaignoit point avoient été portez contre lui, & qu'il n'avoit trouvé la porte ouverture auprès de Leurs Majestez. Qu'il favoit ce qui s'étoit passé le jour de devant au cabinet, qu'il n'étoit de qualité pour être jugé en un Conseil de cabinet, où il favoit ceux qui s'y étoient trouvez, & ce qui s'y étoit passé. Qu'il n'avoit espéré du Roi & de la Reine que toute bonté, s'ils n'en étoient divertis par la violence de ses Ennemis. Qu'il étoit de qualité pour être jugé en la Cour des Pairs, le Roi y étant assisté des Ducs & Pairs; mais que la faveur, la colére, & la violence empêchoient qu'il n'eût contentement, étant

314 HISTOIRE DE MARIE DE

cause de toutes les injustices qui se font en l'Etat. Et, puisqu'il ne pouvoit avoir justice & qu'elle lui étoit déniée, que sa juste douleur, conjointe à l'intérêt de ceux qui étoient accusez, aporeroit comme il espéroit envers eux & comme il les en suplioit quelque considération, pour adoucir & amolir l'aigreur & la dureté de la chose. Qu'il vouloit retirer ses Requêtes comme il fit, & lui furent données par le Rapporteur; qu'il étoit l'occasion pour leur dire, toutes les Chambres assemblées, ce qu'il avoit à leur dire pour le bien de l'Etat.

Messieurs du Parlement lui firent réponse qu'ils ne devoient ouir parler des affaires d'Etat sans le commandement du Roi, ni ouir des plaintes de ses Serviteurs particuliers.

Nonobstant tout ce que fit Mr. le Prince, Mr. de Bullion poursuivant l'affaire pour la Reine eut decret de prise de corps.

Il est à noter que Mr. le Prince avoit présenté sa Requête au Parlement, par laquelle il avouoit la violence faite par Rochefort, prétendant que les Princes du Sang peuvent faire impunément telles violences: mais depuis ayant eu avis que tant s'en faut que son aveu pût garantir

Ro-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 315

Rochefort, que le Parlement eût procédé contre lui pour l'aveu qu'il en avoit fait, étant vrai que les Princes du Sang ne peuvent user de telle violence, sans en être repris par la justice, il retira sa Requête.

L'affaire se termina en sorte qu'après le decret de Rochefort Mr le Prince demanda son abolition.

Un autre attentat fut commis en la personne du Sr. de Riberpré, qui ne fit pas tant de bruit, mais ne fut pas moins étrange. Les Maréchal d'Ancre, qui étoit fort mal avec Mr. de Longueville sur le sujet de leurs Charges, comme nous avons dit en l'année précédente, se défiant de Riberpré qu'il avoit mis dans la Citadelle d'Amiens, récompensa le Gouvernement de Corbie pour lui donner & se défaire de lui.

Riberpré offensé de cette défiance se mit avec lad. place du parti de Mr. de Longueville: puis après étant allé à Paris, les Etats y étant encore, il fut attaqué seul en plein jour par trois ou quatre personnes inconnues, d'entre lesquelles il se démêla bravement, non sans une opinion commune que c'étoit une partie qui lui avoit été dressée par le Maréchal d'Ancre; ce qui indigna d'autant plus les E-

316 HISTOIRE DE MARIE DE

tats contre lui , que les assassins sont inusitez & en horreur en ce Royaume.

Quand on aprocha du tems de la clôture des Etats , les trois Chambres , appréhendant que , si tous les Conseillers d'Etat du Roi jugeoient des choses demandées par les Etats , ou si après la présentation des cahiers on n'avoit plus de pouvoir de s'assembler en Corps d'Etats , la faveur des Personnes intéressées dans les articles desd. cahiers ne les fissent demeurer sans effet , l'Eglise & la Noblesse résolurent de supplier Sa Majesté d'avoir agréable que les Princes & Officiers de la Couronne jugeassent seuls de leurs cahiers , ou s'il lui plaisoit qu'ils fussent assistez de quelques autres de son Conseil , ce ne fût que cinq ou six qu'ils lui nommèrent , que trois ou quatre des Députez de chaque Chambre fussent au Conseil , lorsqu'il s'agiroit de leurs affaires , & que les Etats ne fussent rompus qu'après que Sa Majesté auroit répondu à leurs demandes.

Sa Majesté ayant eu avis de cete résolution , leur témoigna qu'elle ne l'avoit pas agréable , & qu'ils se restreignissent à leur dernière demande , & à ce que six des plus anciens de son Conseil seulement avec les Princes & Officiers de la Couronne

ronne fussent employez à donner avis à Sa Majesté sur leurs cahiers.

Le Roi leur manda par le Duc de Vantadour que ce seroit une nouveauté trop préjudiciable que la présentation de leurs cahiers fût diférée jusques après la résolution de leurs demandes, comme aussi que les Etats continuassent à s'assembler après que leurs cahiers auroient été présentez : que ce qu'elle leur pouvoit accorder étoit qu'ils députassent d'entre eux ceux qu'ils voudroient pour déduire les raisons de leurs articles devant Sa Majesté & en son Conseil, & que les réponses de Sa Majesté seroient mises ez mains des trois Ordres qui demeureroient à Paris, & ne seroient point obligez de se séparer jusques alors.

Après cette réponse, toutes les trois Chambres firent une seconde instance au Roi que Sa Majesté eût agréable qu'après avoir présenté leurs cahiers ils se pussent encore assembler, jusques à ce qu'ils eussent été réponsus.

Sa Majesté refusa leur Requête pour la seconde fois, leur mandant néanmoins que si, après la présentation de leurs cahiers, il survenoit quelque occasion pour laquelle ils dussent s'assembler de nouveau, elle y pourvoiroit. Lors se

318 HISTOIRE DE MARIE DE

se soumettant entièrement à la volonté du Roi, ils présentèrent leurs cahiers le 23. de Février. Les principaux points qui y étoient contenus étoient, le rétablissement de la Religion Catholique en Geix & en Béarn, & particulièrement que le revenu des Evêchez de Béarn, qui avoit été mis entre les mains des Officiers Royaux depuis le tems de la Reine Jeanne Mère du feu Roi, fût rendu aux Evêques, au lieu des pensions que le Roi leur donnoit pour entretenir leur dignité, attendu que cette promesse leur avoit toujours été faite par le feu Roi, & depuis sa mort leur avoit été confirmée par la Reine Régente, & le tems de l'exécution remis à la majorité du Roi.

L'union de la Navarre & du Béarn à la Couronne; la supplication qu'ils faisoient à Sa Majesté d'accomplir le mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne; qu'elle eût agréable de composer son Conseil de quatre Prélats, quatre Gentilshommes, & quatre Officiers, par chacun des quartiers de l'année, outre les Princes & Officiers de la Couronne; d'interdire au Parlement toute connoissance des choses spirituelles, tant de matière de Foi que Sacremens de l'Eglise, Règles
Mo-

Monastiques, & autres choses semblables; de commettre quelques uns pour régler les cas des appellations comme d'abus, réformer l'Université & y rétablir les Jésuites; ne donner plus de bénéfices ni pensions sur iceux qu'à Personnes Ecclésiastiques, & n'en donner plus aucune survivance; députer des Commissaires de deux ans en deux ans pour aller sur les Provinces pour recevoir les plaintes de ses Sujets, & en faire procès verbal sans faire pour cela aucune levée sur le peuple; d'ôter la vénalité des Offices, Gouvernemens, & autres Charges; supprimer le Droit annuel; abolir les pensions, régler les Finances, & établir une Chambre de Justice pour la recherche des Financiers.

Je fus choisi par le Clergé pour porter la parole au Roi, & présenter à Sa Majesté le cahier de son Ordre, & déduisis les raisons des choses desquelles il étoit composé en la harangue suivante, laquelle je n'eusse volontiers non plus rapportée ici que celle des Députés de la Noblesse & du Tiers-Etat, n'eût été que pour ce qu'elles sont toutes trois sur un même sujet, & que j'ai essayé d'y traiter le plus brièvement & nettement qu'il m'a été possible tous les points résolus dans les Etats, il m'a semblé ne les pouvoir mieux

320 HISTOIRE DE MARIE DE

représenter que par ce que j'en ai dit : outre que s'il y a quelque faute de l'inférer toute entière & non les principaux chefs seulement, un équitable Lecteur excusera à mon avis facilement, si j'ai voulu rapporter en historien tout ce que j'en ai prononcé en orateur. *

Après que j'eus ainsi parlé au Roi, le Baron de Senecé présenta le cahier de la Noblesse, & le Président Miron celui du Tiers-Etat. Sa Majesté, pour plus promptement donner ses réponses aux cahiers des Etats, commanda que sur chaque matière on fît extrait de ce qui en étoit demandé dans les troisièmes cahiers, & ordonna quelques uns des plus anciens de son Conseil pour examiner les choses qui regarderoient l'Eglise, les Maréchaux de France & le Sr. de Villeroy pour celles qui concerneroient la Noblesse & la guerre, les Présidens Jeannin & de Thou & les Intendans pour celles des Finances, & autres personnes pour les autres matières contenues dans leurs cahiers.

Cependant, pour ce que quelques Députés des Etats qui étoient de la Religion Prétendue s'étoient émus sur la proposition que quelques uns des Catholiques avoient faite que le Roi seroit supplié de

con-

* La harangue manque dans l'Original.

conserver la Religion Catholique selon le ferment qu'il en avoit prêté à son sacre, Sa Majesté fit le 12. de Mars une déclaration, par laquelle elle renouvelle les Edits de pacification, & pour ce que le tems étoit venu que l'assemblée de ceux de lad. Religion Prétendue se devoit tenir pour élire de nouveaux Agens, le Roi la leur accorda à Gergeau, bien qu'il changeat depuis ce lieu en la ville de Grenoble.

Quelque presse que l'on aportat à l'examen des cahiers des Etats, les choses tirant plus de longue qu'on ne s'étoit imaginé, Sa Majesté jugea à propos de congédier les Députés des Etats, & les renvoyer dans leurs Provinces; & afin que ce fût avec quelque satisfaction, elle leur manda que les Chefs des Gouvernemens des trois Ordres la vinssent trouver le 24. de Mars au Louvre, où Sa Majesté leur dit qu'elle étoit résolue d'ôter la vénalité des Charges & Offices, de régler tout ce qui en dépendroit, rétablir la Chambre de Justice, & retrancher les pensions. Quant au surplus des demandes, Sa Majesté y pourvoiroit aussi au plutot qu'elle pouroit.

Par cette réponse la Paulette étoit éteinte; mais elle ne demeura pas longtems à

322 HISTOIRE DE MARIE DE

revivre , car le Tiers-Etat qui y étoit intéressé en fit une si grande plainte , que le 13. de Mai ensuivant le Roi par Arrêt de son Conseil rétablit le Droit annuel , déclarant que la résolution que Sa Majesté avoit prise pour la réduction des Officiers au nombre porté par l'Ordonnance de Blois , la révocation du Droit annuel & la défense de vendre les Offices , seroient exécutées dans le premier jour de l'an 1618. , & cependant pour bonnes causes seroient surcises jusques alors.

Ainsi ces Etats se terminèrent comme ils avoient commencé , la proposition en avoit été faite sous de spécieux prétextes sans aucune intention d'en tirer avantage pour le service du Roi & du Public , & la conclusion en fut sans fruit : toute cette assemblée n'ayant eu d'autre effet sinon que de surcharger les Provinces de la taxe qu'il falut payer à leurs Députés , & de faire voir à tout le monde que ce n'est pas assez de connoître les maux , si on n'a la volonté d'y remédier , laquelle Dieu donne quand il lui plait faire prospérer le Royaume , & que la trop grande corruption des siècles n'y apporte pas d'empêchement.

Le 27. de Mars , trois jours après que le Roi eut congédié les Députés de Etats ,

tats ,

tats, la Reine Marguerite passa de cette vie en l'autre. Elle se vit la plus grande Princesse de son tems, fille, sœur, & femme de grands Rois, & nonobstant cet avantage elle fut depuis le jouet de la fortune, le mépris des peuples qui lui devoient être soumis, & vit une autre tenir la place qui lui avoit été destinée. Elle étoit fille d'Henri II. & de Catherine de Médicis, fut par raison d'Etat mariée au feu Roi, qui lors étoit Roi de Navarre, lequel, à cause de la Religion Prétendue dont il faisoit profession, elle n'aimoit pas. Ses noces qui sembloient aporter une réjouissance publique, & être cause de la réunion des deux Partis qui divisoient le Royaume, furent au contraire l'occasion d'un deuil général & d'un renouvellement d'une guerre plus cruelle que celle qui avoit été auparavant; la fête en fut la St. Barthélemi. Les cris & les gémissemens retentirent par toute l'Europe, le vin du festin fut le sang des Massacrez, la viande les corps meurtris des Innocens pêle-mêle avec les Coupables. Toute cette solemnité n'ayant été chomée avec joye que par la seule Maison de Guise, qui y immola pour victime à sa vengeance & sa gloire, sous couleur de piété, ceux dont ils ne pou-

324 HISTOIRE DE MARIE DE

voient espérer avoir raison par la force des armes.

Si ces noces furent si funestes à toute la France, elles ne le furent pas moins à elle en son particulier. Elle voit son Mari en danger de perdre la vie, on délibère si on le doit faire mourir, elle le sauve. Est il hors de ce péril ? La crainte qu'il a d'y rentrer fait qu'il la quitte, & se retire en ses Etats, il se fait ennemi du Roi son frère ; elle ne fait auquel des deux adhérer, si le respect de son Mari l'appelle, celui de son Frère & de son Roi & celui de la Religion la retient. L'amour enfin a l'avantage sur son cœur, elle suit celui duquel elle ne peut être séparée qu'elle ne le soit d'elle même. Cette guerre finit toutefois, mais recommence incontinent après, comme une fièvre qui a ses relâches & ses redoublemens. Il est difficile qu'entant de mauvaises rencontres il n'y ait entre eux quelque mauvaise intelligence : les soupçons, nez des mauvais rapports fort ordinaires à la Cour, & de quelques occasions qu'elle lui en donne, séparent l'union de leurs cœurs, comme la nécessité du tems fait celle de leurs corps. Cependant les trois Frères meurent l'un après l'autre dans la misère de ces guerres,

res , son Mari succéde à la Couronne ; mais , comme elle n'a point de part en son amitié, il ne lui en donne point en son bonheur, la raison d'Etat le persuade facilement à prendre une autre Femme pour avoir des Enfans, qu'il ne pouvoit plus avoir de celle ci. Elle, non si touchée de se voir décheoir de la qualité de grande Reine de France en celle d'une simple Duchesse de Vallois, qu'ardente & pleine de desir du bien de l'Etat & du contentement de son Mari, n'apporte aucune résistance à ce qu'il lui plait, étant, ce dit elle, bien raisonnable qu'elle céde de son bon gré à celui, qui avoit rendu la fortune esclave de sa valeur. Et, au lieu que les moindres femmes brulent tellement d'envie & de haine contre celles qui tiennent le lieu qu'elles estiment leur appartenir, qu'elles ne les peuvent voir ni moins encore le fruit dont Dieu benit leurs mariages, elle au contraire fait donation de tout son bien au Dauphin que Dieu donne à la Reine, & l'institue son héritier comme si c'étoit son fils propre, vient à la Cour, se loge vis à vis du Louvre, & non seulement va voir la Reine, mais lui rend jusques à la fin de ses jours tous les honneurs & devoirs d'amitié qu'elle pouvoit attendre de la moindre

326 HISTOIRE DE MARIE DE

dre Princesse. L'abaissement de sa condition étoit si relevé par la bonté & les vertus royales qui étoient en elle, qu'elle n'en étoit point en mépris. Vraye héritière de la Maison de Vallois, elle ne fit jamais don à personne sans excuse de donner si peu, & le présent ne fut jamais si grand qu'il ne lui restât toujours un desir de donner davantage, si elle en eût eu le pouvoir: &, s'il sembloit quelquefois qu'elle départît ses libéralitez sans beaucoup de discernement, c'étoit qu'elle aimoit mieux donner à une personne indigne que manquer de donner à quelqu'un qui l'eût mérité. Elle étoit le refuge des Hommes de Lettres, aimoit à les entendre parler, sa table en étoit toujours environnée, & elle aprit tant en leur conversation, qu'elle parloit mieux que femme de son tems, & écrivoit plus éloquemment que la condition ordinaire de son sexe ne portoit. Enfin, comme la charité est la Reine des vertus, cette grande Reine couronne les siennes par celle de l'aumône qu'elle départoit si abondamment à tous les nécessiteux, qu'il n'y avoit Maison Religieuse dans Paris qui ne s'en sentît, ni pauvre qui eût recours à elle sans en tirer assistance. Aussi Dieu récompensa avec usure par sa miséricorde
celle

celle qu'elle exerçoit envers les siens, lui donnant la grace de faire une fin si Chrétienne, que, si elle eut sujet de porter envie à d'autres durant sa vie, on n'en ait davantage de lui en porter à sa mort.

Quand Mr. le Prince & ceux de son Parti demandèrent les Etats, ce ne fut que pour dresser un piège à la Reine, espérant d'y faire naitre beaucoup de difficultez & de divisions, qui mettroient le Royaume en combustion. Mais, lorsqu'ils virent qu'au contraire toutes choses alloient au contentement de la Reine, & que s'il y avoit quelquefois de la diversité dans les opinions des Députez, leur contention n'étoit qu'une, & conspirans tous au bien l'Etat ils n'étoient en différend que du choix des moyens pour y parvenir, ils se tournèrent alors vers le Parlement, & essayèrent d'y produire l'effet qu'ils n'avoient pu aux Etats. Ils semèrent en ce Corps de la jalousie contre le Gouvernement, les persuadans qu'après s'être servi d'eux en la déclaration de la Régence, on les méprisoit, ne leur donnant pas la part que l'on devoit dans les grandes affaires que l'on traitoit lors. Ces paroles n'étoient pas sans leur promettre de les assister à maintenir leur autorité, & apuyer les instances qu'ils en feroient
près

328 HISTOIRE DE MARIE DE

près de Leurs Majestez. Ces inductions à des Personnes qui d'eux mêmes n'ont pas peu d'opinion de l'estime qu'on doit faire d'eux, eurent assez de pouvoir pour faire que le 24. de Mars, quatre jours après que les Députez des Etats furent congédiés, la Cour assembla toutes les Chambres, & sur ce que le Roi avoit répondu aux Cahiers des Etats sans avoir oui la Cour & entendu ce qu'elle avoit à lui remontrer, nonobstant la promesse que quelque tems auparavant il leur avoit faite au contraire, elle arrêta que, sous le bon plaisir du Roi, les Princes, Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne seroient invitez de se trouver en ladite Cour, pour avec le Chancelier les Chambres assemblées aviser sur les propositions qui seroient faites pour le service du Roi, le soulagement de ses Sujets, & le bien de son Etat.

Cet Arrêt fut incontinent cassé par un Arrêt du Conseil, & le Roi envoya querir ses Procureurs & Avocats-Généraux, leur témoigne le mécontentement qu'il a de cet attentat, que lui présent à Paris le Parlement ait osé sans son commandement s'assembler pour délibérer des affaires d'Etat, lui majeur & en plein exercice de son autorité Royale, ils ayent convoqué les Prin-

Princes pour lui donner conseil, ce qui, nonobstant que le Chancelier fût requis de s'y trouver, ne se pouvoit faire que par exprès commandement de Sa Majesté. Ils disent pour excuse que ce qu'ils en ont fait n'est que sous le bon plaisir du Roi & non pas par entreprise sur son autorité, mais elle n'est reçue pour valable. On leur dit qu'on fait bien les mauvais propos qu'ils ont tenus en leurs opinions, que ces mots n'y furent pas mis par résolution de la Compagnie, mais seulement par le Greffier qui dressa l'Arrêt, outre qu'ils n'étoient pas suffisans pour les empêcher de coulepe, & partant Sa Majesté leur commande de lui aporter l'Arrêt de la Cour, à laquelle il deffend de passer outre à l'exécution d'icelui.

Ce qui ayant été fait, le Roi le 9. d'Avril manda les Présidens & quelques uns des plus anciens Conseillers de la Cour, auxquels il fit une réprimande de l'entreprise qu'ils avoient faite : qu'ils se devoient ressouvenir des offenses & ressentimens contre eux des Rois ses prédécesseurs en pareilles occasions, qu'ils devoient comme son premier Parlement employer l'autorité qu'ils tenoient de Sa Majesté à faire valoir la sienne, non à la déprimer & en sa présence, & qu'il leur défendoit de délibérer davantage sur ce sujet. Ils

330 HISTOIRE DE MARIE DE

Ils ne délaissèrent pas de le faire le lendemain, arrêtant entre eux de dresser des remontrances. Sa Majesté les apelle, les reprend, & leur renouvelle les défenses, nonobstant lesquelles ils dressent leurs remontrances, qu'ils aportent au Roi le 22. de Mai.

Ils commencèrent par excuser & justifier leur Arrêt du 28. de Mars, puis apportèrent quelques raisons & exemples peu solides pour prouver que de tout tems le Parlement prend part aux affaires d'Etat, & que les Rois ont même accoutumé de lui envoyer les Traitez de paix pour lui en donner avis.

De là ils passèrent à improuver ce que le Cardinal du Perron avoit dit touchant l'article du Tiers-Etat, supplièrent Sa Majesté d'entretenir les anciennes alliances, ne retenir en son Conseil que des Personnes expérimentées, ne permettre la vémalité des Charges de sa Maison, n'admettre les Etrangers aux Charges, deffendre toute communication avec les Princes Etrangers ni prendre aucune pension d'eux, ne permettre qu'il soit entrepris sur les Libertez de l'Eglise Gallicane, réduire les dons & pensions au même état qu'elles étoient du tems du feu Roi, remédier aux dèfordres & larcins de ses Finances, ne souffrir que
ceux

ceux qui en ordonnent achètent à bon marché de vieilles dettes notables dont ils se fassent payer entièrement, ne permettre qu'ils accordent de grands rabais & dédommagemens frauduleux, ni qu'on fassent des collations d'Offices dont les deniers soyent convertis au profit des Particuliers & les Finances du Roi demeurent à perpétuité chargées des gages qui y sont attribuez, établir une Chambre de Justice, défendre la vaisselle d'or & la profanation de celle d'argent jusques aux moindres ustanciles de feu & de cuisine, ne casser ou surseoir sur requête les Arrêts du Parlement, ni faire exécuter aucuns Edits, Déclarations & Commissions qui ne soyent vérifiez aux Cours Souveraines, & surtout permettre l'exécution de leur Arrêt du 28. de Mars : se promettant que par ce moyen Sa Majesté connoitroit beaucoup de choses importantes à son Etat, lesquelles on lui cache. Ce que si Sa Majesté ne leur accorde, ils protestent qu'ils nommeront ci après les Auteurs des désordres de l'Etat.

Ces rémontrances furent mal reçues, le Roi leur dit qu'il en étoit très malcontent, la Reine avec quelque chaleur ajouta qu'elle voyoit bien qu'ils attaquoient la Régence, qu'elle vouloit que chacun
fût

332 HISTOIRE DE MARIE DE
fût qu'il n'y en avoit jamais eu de si heureuse que la sienne.

Le Chancelier leur dit de la part du Roi qu'il ne leur appartenoit pas de contrôler le Gouvernement de Sa Majesté, que les Rois prenoient quelquefois avis du Parlement aux grandes affaires, mais que c'étoit quand il leur plaisoit, non qu'ils s'y pussent ingérer d'eux mêmes : que les Traitez de paix ne se délibéroient point au Parlement, mais que l'accord étant fait on les faisoit publier à son de trompe, puis on les envoyoit registrer au Parlement, que le feu Roi en avoit encore ainsi usé en la paix de Vervins. Davantage qu'outre qu'ils s'étoient mal comportez en leurs remontrances, qu'ils avoient délibérées contre le commandement du Roi, ils les avoient faites à contretems, vû que s'ils eussent attendu que le Roi eût achevé de faire la réponse aux cahiers des Etats, & la leur eût envoyée pour la vérifier, ils eussent pu lors faire leurs remontrances, s'ils eussent eu lieu de le faire, & que le Roi eût oublié quelque chose de ce qu'ils avoient à lui représenter.

Dès le lendemain qui fut le 23. de Mai, le Roi donna un Arrêt en son Conseil, par lequel il cassoit derechef leur

Arrêt

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 333

Arrêt du 28. de Mars, & leurs remontrances représentées le jour précédent; déclara qu'ils avoient en cela outrepassé le pouvoir à eux attribué par les loix de leur institution, & commanda que, pour effacer la mémoire de cette entreprise & désobéissance, ledit Arrêt & remontrances fussent biffez & ôtez des Registres, & qu'à cet effet le Greffier fût tenu les apporter à Sa Majesté, incontinent après la signification qui lui seroit faite du présent Arrêt.

Ensuite les Gens du Roi font apellez au Louvre le 27. de Mai, la lecture leur en est faite, & leur est commandé de la porter, faire lire & registrer au Parlement. Après plusieurs refus ils sont contraints de s'en charger, & le Parlement après diverses délibérations de n'ouir la lecture, la souffrit: mais ils ne purent jamais résoudre d'en faire l'enregistrement, ni apporter au Roi leurs Registres pour en voir biffer leur Arrêt du 28. de Mars & leurs remontrances. Mais ils donnèrent un autre Arrêt le 23. de Juin, par lequel il fut arrêté que le Premier-Président & autres de la Cour iroient trouver le Roi pour l'assurer de leurs très humbles services, & supplier Sa Majesté de considérer le préjudice, que le dernier Arrêt en son Conseil

feil

334 HISTOIRE DE MARIE DE

seil aporte à son autorité ; & que leurs remontrances sont très véritables. L'affaire en demeura là , l'opiniâtreté du Parlement l'emporta sur la volonté du Roi.

Durant toutes ces brouilleries du Parlement Mr. le Prince ne se trouva point à Paris , afin de ne point donner de sujet de les lui imputer ; mais étoit à St. Maur, d'où néanmoins étant revenu sur la fin de Mai, lorsque le dernier Arrêt du Conseil fut donné, la Reine craignant qu'il voulût assister au Parlement , lorsqu'il délibérerait là dessus, envoya St. Geran à son lever lui en faire deffenses de la part du Roi : d'où il prit le prétexte, qu'il cherchoit il y avoit longtems, de se retirer de la Cour, sous couleur qu'il n'y avoit pas d'assurance pour lui.

Il s'en alla à Creil , place dépendante de son Comté de Clermont, dont le Château est assez fort pour se défendre de surprise.

Leurs Majestez, qui, dès lors que les Etats se tenoient, se dispoisoient à partir le plutot qu'ils pouroient pour faire le voyage de Guyenne, & recevoir & donner mutuellement les deux Princesses de France & d'Espagne, avoient souvent sollicité Mr. le Prince & autres Grands de se tenir prêts pour les y accompagner.

Ils

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 335

Ils en avoient redoublé leurs instances, depuis que les Etats eurent demandé l'exécution desd. mariages, laquelle il sembloit qu'elle fût préjudiciable à l'honneur du Roi de retarder; d'autant que cela feroit croire au Roi d'Espagne, ou qu'on n'eût pas assez la volonté de les accomplir, ou que l'on n'osât pas l'entreprendre, ce qui le rendroit notre ennemi, ou lui donneroit lieu de nous mépriser.

Mr. le Prince du commencement ne se laissant pas encore entendre de ne vouloir pas suivre Leurs Majestez, essayoit néanmoins de leur faire trouver bon de différer quelque tems leur résolution, en laquelle comme étant importante il disoit n'être à propos d'user de précipitation. Mais, quand il fut une fois parti de la Cour & les autres Princes aussi, & qu'il fut à Creil, il dit tout hautement qu'il ne consentoit point à ce voyage, & qu'il n'y suivroit point le Roi, si on ne le différoit en un tems où il pût être maître de ses volontez, ses Sujets fussent plus contens, ses Voisins plus assurez, & toutes choses avec sa personne disposées au mariage.

Les Ministres furent divisez en leur opinion. Mr. de Villeroy & Mr. le Président Jeannin sont d'avis qu'on diffère,

&

336 HISTOIRE DE MARIE DE

& qu'on défère à Mr. le Prince : le Chancelier au contraire presse fort le parlement. Ledit Sr. de Villeroy n'étoit pas si bien avec la Reine qu'il étoit l'année précédente, d'autant que la Maréchalle d'Ancre s'étoit remise en la bonne grace de Sa Majesté à son retour du voyage de Nantes, & avoit remis en son esprit le Chancelier. Ce qui faisoit que Mr. de Villeroy conseilloit de retarder le voyage, c'étoit le regret qu'il avoit que la Reine eût donné durant les Etats au Commandeur de Sillery la commission de porter de la part du Roi le Brasselet que Sa Majesté envoyoit à l'Infante, dont led. Sr. de Villeroy desiroit que le Sr. de Puisieux fût le porteur.

Le Maréchal d'Ancre, qui étoit en froideur avec ledit Sr. de Villeroy, & principalement depuis la paix de Mézières, à laquelle il s'étoit ardemment opposé, & que plusieurs occasions dans les Etats augmentèrent encore, lui fit recevoir ce déplaisir ne lui en pouvant faire davantage. Car voyant qu'aux Etats il se faisoit beaucoup de propositions contre lui, auxquelles les amis dudit Sr. de Villeroy ne s'oposoient point, & que lui même sollicitoit s'entendant pour cet effet avec Ribier, & sachant d'autre part qu'il étoit déchu de
cré-

crédit dans l'esprit de la Reine par les artifices du Chancelier, qui lui avoit persuadé qu'il s'entendoit avec Mr. le Prince & le voyoit en cachette à l'insu de Sa Majesté, n'ayant plus de peur qu'il lui pût nuire, eut volonté, pour se vanger, de lui faire l'affront de rompre le contrat de mariage passé entre eux.

Mais le Marquis de Cœuvres le lui conseilla, de peur qu'il lui fût imputé à lâcheté, au moins lui vouloit il faire ce déplaisir de préférer le Commandeur de Sillery qu'il faisoit qu'il haïsoit, au Sr. de Puisieux à qui il avoit de l'affection.

Cela le piqua de telle sorte, qu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour retarder l'exécution de cette alliance, jusques à faire intervenir même Dom Innigo de Cardenas Ambassadeur d'Espagne, qui suposa à la Reine que le Roi son maître en desiroit le retardement.

Le Maréchal d'Ancre, pour éviter que l'on vînt à la guerre qu'il craignoit & croyoit être le moyen de sa ruine, se joignit à Mr. de Villeroy, & d'ami du Chancelier devient le sien, fortifiant son avis auprès de la Reine par son autorité; ce qu'il a toujours fait jusques ici, n'a-

338 HISTOIRE DE MARIE DE

yant jamais opiné qu'à la paix, & s'étant toujours rendu ennemi de celui qui conseilloit la guerre, se souciant fort peu duquel des deux avis ou la paix ou la guerre étoit le plus avantageux pour l'Etat, mais ayant l'œil seulement à sa sûreté & conservation.

Maintenant un nouveau sujet l'obligeoit à être de l'avis de la paix, & différer le parlement de Sa Majesté, d'autant qu'il espéroit que Mrs. le Prince & de Bouillon porteroient Mr. de Longueville à s'acomoder du Gouvernement de Picardie qu'il desiroit, & recevoir en échange celui de Normandie qui étoit en sa puissance. Mais ni toutes les raisons du Sr. de Villeroy & du Président Jeannin, ni la faveur du Maréchal ne put faire incliner l'esprit de la Reine à leur avis, tant elle avoit le mariage à cœur, & lui sembloit qu'il y alloit de son honneur & de l'autorité du Roi à l'accomplir. Joint que Mr. le Chancelier trouva moyen d'arrêter l'oposition dudit Maréchal d'Ancre, Mr. d'Epéron & lui lui promettent que la Reine lui donneroit le commandement de l'armée, qu'elle laisseroit ez Provinces de deça pour s'opposer à celle des Princes.

Elle commença lors à se plaindre tout
ou-

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 339

ouvertement dudit Sr. de Villeroy, de ce qu'aulieu d'avancer cette affaire selon son intention, il traitoit avec l'Ambassadeur d'Espagne pour la reculer, & tout cela pour son propre intérêt, ayant dessein de gagner tems pour se pouvoir auparavant établir en créance auprès du Roi, & y affermir les Srs. de Souvrai & le Marquis de Courtenvaux, afin que les mariages s'achevant ils en reçussent seuls tout le gré de Sa Majesté.

Ces plaintes de la Reine, & la presse que de jour en jour le Roi d'Espagne faisoit, d'autant plus grande pour l'exécution de ces mariages qu'il se doutoit qu'on les voulût rompre, firent que ledit Sr. de Villeroy, pour éviter la mauvaise grace d'Espagne, y écrivit que ce n'étoit pas lui qui retardoit l'exécution de ce dessein, mais la Reine, vers qui le Maréchal & la Maréchalle avoient tout pouvoir. Mais comme rien de secret n'est secret, cet artifice fut depuis découvert par le Comte Arso principal Ministre de Florence, à qui on envoya d'Espagne la copie de l'article de la lettre dudit Sr. de Villeroy, qui le sachant demanda pardon à la Reine, la suppliant qu'en considération des bons services qu'il avoit rendus il lui plût

340 HISTOIRE DE MARIE DE

oublier cette méprise ; ajoutant que s'il s'étoit voulu décharger d'envie, ce n'étoit pas à ses dépens, mais à ceux du Maréchal & de la Maréchalle, qu'il ne tenoit pas ses amis jusques au point qu'il estimoit le mériter.

Leurs Majestez auparavant que partir crurent ne devoir oublier aucun moyen qu'elles pussent apporter, pour persuader aux Princes mécontents de les accompagner en ce voyage, leur remontrer leur devoir, & leur faire voir la faute signalée qu'ils commettoient s'y oposans. Elle envoya à Creil vers Mr. le Prince le Sr. de Villeroy, qu'elle jugea ne lui devoir pas être désagréable : n'ayant rien pu gagner sur l'esprit dudit Sr. Prince, la Reine le renvoya vers lui à Clermont, où il s'étoit avancé, & enfin pour la troisième fois le Président Jeannin à Coucy, où il s'étoit assemblé avec les Princes de son parti, pour prendre, se disoient ils, avis ensemble sur le sujet des remontrances du Parlement.

En ce troisième voyage les affaires ne semblant pas s'acheminer à plus prompt accommodement qu'aux deux premiers, la Reine se lassa de tant attendre, étant avertie aussi que cependant ils armoient de tous côtez, pour arracher de force ce qu'ils

ne pouvoient obtenir par leurs remontrances. Le Chancelier, pour achever de perdre le Sr. de Villeroy rendant sa négociation inutile, pouffoit à la roue tant qu'il pouvoit, remontrant à la Reine que le Président Jeannin & lui entretenoient exprès cette négociation pour retarder son départ, & qu'ils l'engageroient enfin insensiblement à promettre des choses, dont elle auroit de la peine à se dédire, ce qui serviroit aux Princes de prétexte d'entreprendre avec plus de couleur. Joint qu'il étoit assuré que le Sr. de Villeroy étoit uni avec les Princes, & leur servoit de conseil au lieu de les détourner de leur dessein. Cela fit que la Reine envoya le Sr. de Pontchartrain le 26. de Juillet avec lettres du Roi à Mr. le Prince, par lesquelles il lui mandoit qu'il étoit résolu de partir le premier jour d'Aout, qu'il le prioit de l'accompagner, ou de dire en présence dudit Pontchartrain si, contre ce qu'il avoit fait espérer, il lui vouloit dénier ce contentement.

Mr. le Prince répond à Sa Majesté que son voyage étoit trop précipité, qu'il devoit auparavant avoir donné ordre aux affaires de son Etat, & pourvu aux désordres qui lui avoient été représentés par

342 HISTOIRE DE MARIE DE
les Etats & par son Parlement, desquels
désordres le Maréchal d'Ancre, le Chan-
celier, le Commandeur de Sillery, Bul-
lion & Dolé étoient les principales cau-
ses, que jusques là il suplioit Sa Majesté
de l'excuser s'il ne pouvoit l'accompagner.

Tandis qu'il se plaignoit des désordres,
il essayoit de s'en prévaloir d'un contre le
service du Roi, qui étoit arrivé en la
ville d'Amiens.

Prouville Sergent-Major de ladite ville
n'étoit pas fort serviteur du Maréchal
d'Ancre non plus que beaucoup d'autres
d'icelle, & étoit pour ce sujet mal voulu
de lui & des siens. Le jour de la Made-
laine se promenant sur le fossé, un Soldat
Italien de la Citadelle le rencontra, &
l'ayant tué de deux ou trois coups de
poignard, se retira dans la Citadelle, où
celui qui y commandoit non seulement le
reçut & refusa de le rendre à la Justi-
ce, mais monta à cheval avec lui, & le
conduisit en Flandres jusques en lieu de
sûreté.

Tout le peuple en fut merveilleusement
ému, les Princes espérant qu'il le pouroit
être jusques à les vouloir aider à s'emparer
de la Citadelle, sous couleur d'en chasser
le Maréchal d'Ancre, envoyèrent des
Gens

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 343

Gens de guerre tout autour de la ville, & y font venir de la Noblesse de leurs amis, & Mr. de Longueville va dans la ville même pour les y animer. Mais des Lettres de cachet du Roi, par lesquelles on leur défendoit de laisser entrer Mr. de Longueville le plus fort dans la ville, ayant été montrées à quelques uns des principaux, il ne trouva pas un seul bourgeois de son côté, & fut contraint de se retirer, & s'en aller à Corbie, de peur que ceux de la Citadelle se faussent de sa personne.

Durant ces brouilleries, le feu de la guerre, qui avoit été au commencement de cette année plus allumé que jamais en Italie, s'affoupit pour quelque tems par l'entremise de Sa Majesté. Les Espagnols, pour contraindre le Duc de Savoye à désarmer, étoient entrez avec une grande armée en Piémont, le Duc de Savoye se défendoit avec une armée non moindre que la leur, en laquelle les François accouroient de toutes parts nonobstant les défenses que le Roi pût faire au contraire. Les offices du Marquis de Rambouillet ne faisoient pas grand effet auprès du Duc, qui disoit n'oser désarmer le premier, de peur que les Ministres d'Espagne, en la partie

344 HISTOIRE DE MARIE DE

desquels il ne se fioit pas, prirent ce tems d'envahir ses Etats. Mais il reconnut que ce n'étoit qu'un prétexte pour continuer la guerre, d'autant que, pour découvrir son intention qu'il tenoit cachée, lui ayant proposé après des conditions fort avantageuses pour lui, à la charge qu'il désarmât le premier, il y consentit; ce dont le Marquis avertit Leurs Majestez, afin que, puisque ledit Sr. Duc agissoit avec fraude, elles convinssent avec le Roi d'Espagne de conditions justes & raisonnables avec lesquelles elles le contraignissent de désarmer le premier. Le Commandeur de Sillery en traita à Madrid, & en demeura d'accord avec les Ministres d'Espagne. Le Duc en ayant avis, se résolut de ne pas obéir; à quoi il étoit fortifié par les Ambassadeurs d'Angleterre & de Venise qui étoient près de lui, & beaucoup de Grands qui lui écrivoient de France que, quoi que lui dit le Marquis de Rambouillet, le Roi ne l'abandonneroit point.

Le Marquis y remédia faisant que Leurs Majestez écrivissent en Angleterre & à Venise, pour savoir s'ils y vouloient assister le Duc de Savoye, en cas qu'il refusât des conditions justes & raisonnables, sous lesquelles il pût sûrement

dès-

désarmer le premier, Sa Majesté lui promettant de le secourir de toutes ses forces, si ayant désarmé on lui vouloit courre sus. Car le Roi d'Angleterre & la République répondirent que non, & mandèrent à leurs Ambassadeurs qu'ils eussent à le déclarer au Duc de Savoye. D'autre part il fit que le Maréchal de Lesdiguières manda aux troupes Françoises, la plupart desquelles dépendoient de lui, qu'elles eussent créance audit Marquis, qui leur conseilla de se tenir toutes ensemble, & ne permettre pas que le Duc de Savoye les séparat, comme il avoit dessein, afin de les rendre par ce moyen à sa merci, ne se foucher de leur payer leur solde, & leur faire aussi mauvais traitement qu'ils pouroient recevoir de leurs Ennemis. Le Duc de Savoye, qui à peu de tems les voulut séparer & n'en put venir à bout, reconnoissant par là qu'il n'en étoit pas le maitre contre la volonté du Roi, joint qu'il se voyoit abandonné des autres Princes ses alliez, s'il persistoit en une opiniâtreté déraisonnable, fut contraint de recevoir & signer au camp près d'Asl le 21. de Juin les articles concertez entre les deux Couronnes par le Marquis de Rambouillet.

346 HISTOIRE DE MARIE DE

La substance de ce traité étoit , que dans un mois il désarmeroit , & ne retiendroit des Gens de guerre que le nombre qui étoit nécessaire pour la sûreté de son pays : n'offenseroit les Etats du Duc de Mantoue , n'agiroit contre lui que civilement devant la justice ordinaire de l'Empereur : que les Places & Prisonniers pris durant cette guerre seront restitués de part & d'autre : que le Duc de Mantoue pardonneroit à tous ses Sujets , qui en ces mouvemens ont servi contre lui : que Sa Majesté pardonne à tous les siens , qui contre ses défenses sont venus assister le Duc de Savoye : & qu'en cas que les Espagnols contre la parole donnée à Sa Majesté voulussent troubler directement ou indirectement le Duc de Savoye en sa personne ou en ses Etats , Sa Majesté le protégera & assistera de ses forces , & commandera au Maréchal de Lesdiguières & à tous les Gouverneurs desd. Provinces voisines dud. Duc de le secourir en ce cas de toutes leurs troupes , non seulement sans attendre pour cela nouveau commandement de la Cour , mais même contre celui qu'ils pouroient recevoir au contraire.

Mêmes promesses furent faites au Duc
de

de Savoye par les Ambassadeurs d'Angleterre & de Venise au nom de leurs Maîtres.

Par ce traité la paix d'Italie sembloit être bien cimentée, & n'y avoir rien qui la pût ébranler; mais l'inadvertance qui fut apportée en ce traité de n'obliger pas le Roi d'Espagne à désarmer aussi bien que le Duc de Savoye, fera cause de nouveaux & plus dangereux mouvemens, comme nous verrons ci après.

Puisque nous sommes sur le discours de ce qui se passa en Italie, il ne sera pas hors de propos d'ajouter ici une chose bien étrange, qui arriva à Naples. Une Religieuse nommée Julia, qui étoit en telle réputation de sainteté, qu'on l'appelloit béate, ayant une plus étroite familiarité avec un Moine de la Charité que la condition religieuse ne porte, changea enfin son amitié spirituelle en amour, elle ne s'arrêta pas simplement à pécher avec lui, mais passa jusques à la créance que c'étoit une chose licite. Et, comme l'estime de piété en laquelle elle étoit faisoit que les plus honnêtes Femmes & Filles la visitoient, elle eut moyen d'épandre en leur esprit les semences de cette opinion, & l'inclination naturelle que nous

348 HISTOIRE DE MARIE DE

avons au péché, & la facilité d'y consentir en persuada un grand nombre à suivre son exemple. Ce mal alloit toujours croissant, jusques à ce qu'étant découvert par un Confesseur, l'Inquisition en fut avertie, & la Béate & son Moine envoyez à Rome, où ils furent châtiez.

En même tems un autre Italien nommé Côme, Abbé de St. Mahé en Bretagne, à qui la Reine de Médicis avoit fait du bien, lequel étoit aimé du Maréchal d'Ancre qui se servoit de lui en plusieurs choses, ayant vécu toute sa vie en un grand libertinage, mourut sans vouloir reconnoitre pour Rédempteur celui devant lequel il alloit comparoitre pour être jugé. Le Maréchal d'Ancre fit de grandes instances afin qu'on l'inhumat en terre sainte, mais l'Evêque de Paris y résista courageusement, & le fit jeter à la voire.

Ce prodige fit que le Roi par un Edit nouveau bannit tous les Juifs, qui depuis quelques années à la faveur de la Maréchale d'Ancre se glissoient à Paris.

Mais la hâte que le Roi a de partir pour son voyage, nous rapelle, & ne nous permet pas de faire une plus longue digression.

Mr. le Prince ayant, comme nous avons

vous

vons dit ci dessus, écrit au Roi par Mr. de Pontchartrain qu'il ne le pouvoit accompagner, Sa Majesté ensuite manda par toutes les villes de son Royaume qu'elles se tinssent sur leurs gardes, ne donnassent entrée à aucun des Princes & Seigneurs unis à Mr. le Prince.

Ce que led. Seigneur Prince ayant su, il envoya au Roi le 9. d'Aout un Manifeste en forme de lettre, par laquelle il se plaint que quelques mauvais esprits, desquels Sa Majesté est prévenue & environnée, lui ont jusques ici fait mal recevoir toutes ses remontrances, qu'il les a fait désarmer, & néanmoins ont fait lever à Sa Majesté des Gens de guerre pour lui courre sus & l'opprimer, ce qui l'a obligé d'amasser ses amis & faire lever quelques troupes pour se défendre. Qu'il a montré la bonne intention qu'il avoit, en ce qu'incontinent qu'on lui a accordé à Ste Menehould la convocation des Etats du Royaume pour remédier aux désordres qui s'y font, il a posé les armes; mais qu'à peine les a-t-on promis qu'on les a voulu éluder, puis, quand on s'est vu par honneur obligé de tenir la parole qu'on avoit donnée, on a usé de tant d'artifices, qu'on a mandé en la

350 HISTOIRE DE MARIE DE
pluspart des lieux ce qu'on vouloit qu'on
mît dans les cahiers, sans qu'en plusieurs
villes les Communautés ayent eu con-
noissance de ce qui y étoit : & depuis
encore nonobstant toutes ces fraudes, les
Etats étant clos & leurs cahiers présentez,
on n'a pas répondu à tous leurs articles,
& on n'observe rien de ce qui a été ac-
cordé en aucuns.

Fin du Tome premier.

T A B L E

D E S

M A T I E R E S

CONTENUES DANS LE

T O M E P R E M I E R.

- A** *Aix-la-Chapelle.* Tumulte arrivé dans cette ville. 164. Quel en est le sujet. 165. Les Habitans chassent leurs Magistrats. *ibid.* Maltraitent les Jésuites. 166. La sédition est apaisée, par quelle voye & sous quelles conditions. *ibid.* & 167. Mise au ban de l'Empire, assiégée, & prise. 293.
- Albert* (l'Archiduc) Prend parti dans la querelle du Duc de Neubourg & de l'Electeur de Brandebourg. 292. Ses conquêtes sous prétexte d'accommoder ces Princes. *ibid.* Comis à l'exécution du Ban d'Aix-la-Chapelle 293. Il retient ses conquêtes, sur quel prétexte. *ibid.*
- Aincour* (le Marquis d') Gouverneur de Lyon, demande une garde pour cette ville. 111. Suites de cette affaire. *ibid.* Ses intrigues contre le Duc de Sully. 113. Et pour faire razer Bourg en Bresse. 135. Prétextes & raison véritable de cette conduite. *ibid.*
- Ancre* (la Marquise & Maréchale d') Son crédit supérieur à celui de son mari. 155. Elle est sollicitée d'agir contre lui. *ibid.* Elle obtient malgré les Ministres le Gouvernement d'Amiens. *ibid.* Elle agit en faveur de Mr. le Prince. Sa disgrâce. 208. Nouvelle mortification qu'elle reçoit, 210. Ses remontrances à la Reine pour la

T A B L E

- la paix avec les Princes. 253. Ses instances à ce sujet. 263. Elle réussit. 264. Sa querelle avec la Princesse de Conti. *ibid.* Ce qu'elle représente à la Reine contre cette faction. *ibid.* Elle n'est pas écoutée à l'occasion de l'affaire de Poitiers. 273. Elle se dispense de suivre la Cour. Par quelle raison. *ibid.* Ses intrigues en faveur du Chancelier. 336.
- Ancre* (le Marquis & Maréchal d') Voyez *Conchine.*
- Angleterre* (le Roi d') Marie sa Fille à l'Electeur Palatin. 201. Se mêle des querelles du Duc de Neubourg & de l'Electeur de Brandebourg, qu'il accomode. 293.
- Arnaud.* Destiné par Henri IV. à être Surintendant des Finances. 25.
- Arquien* (le Sr. d') Gouverneur de la citadelle de Metz. Reçoit un ordre de la Reine d'en sortir. 88. Obtient le Gouvernement de Calais. *ibid.*
- Autriche* (la Maison d') Son ambition. 21.

B.

- B** *Arbin* (le Sr.) Intendant de la Maison de la Reine. Son conseil à cette Princesse. 249. Autre qu'il donne au Commandeur de Sillery. 275.
- Baronius* (le Cardinal) L'onzième tome de ses Annales défendu en Espagne. La raison. 82.
- Barraut* (le Sr. de) Envoyé par la Reine au devant de M. le Prince. 101. Et au Duc de Savoie. 134.
- Barrière.* Son entreprise sur la personne d'Henri IV. 66.
- Batory* (Gabriel) Prince de Transilvanie, sa force prodigieuse, & sa valeur. 241. Ses débauches. *ibid.* Il est chassé, & a recours à l'Empereur. *ibid.* Qui l'assiste, & le fait tuer. 242.
- Bat-*

DES MATIERES.

- Batory** (Sigismond) Prince de Transilvanie. Ses exploits contre le Turc. 230. Sa mauvaise fortune le force de remettre son Etat à l'Empereur. Sous quelle condition. *ibid.* Il est trompé, & revient dans son Pays. 231. Ses expéditions. *ibid.* Pourquoi il se livre encore à l'Empereur. *ibid.* Violences qu'on lui fait, il est retenu prisonnier, & meurt. *ibid.*
- Beaumont** (le Sr. de) Fils du Premier-Président de Harlay. 159. Ménage l'entrevue de Mr. le Prince & du Comte de Soissons. 160.
- Becanus.** Son livre mis à l'examen en Sorbone. 199. Maximes qu'il y enseigne. *ibid.* Il est condamné à Rome. 219.
- Bellarmin** (le Cardinal) Son livre sur la puissance du Pape condamné par le Parlement. 82.
- Bellegarde** (le Duc de) Porteur de la procuration du Roi pour son mariage. 3. Sa dispute au sacre du Roi avec le Marquis d'Ancre. 110. Autre querelle avec le même. 124. Il parle en faveur du Duc de Sully. Raison de cette conduite. 131. Sa jalousie contre le Marquis d'Ancre. 188. Il a recours aux Devins pour le perdre. *ibid.* L'affaire est poursuivie au Parlement. 189. Et assoupie. Par quel motif. 190. Il est mandé à la Cour. 192. Il se met en chemin, & retourne en son Gouvernement de Bourgogne. Pourquoi. *ibid.* Effet de sa faveur. 209.
- Bertin.** Bachelier de Sorbone. A ordre de combattre une thèse contre l'autorité des Conciles. 149. S'atire l'indignation du Nonce. 150.
- Biron** (le Maréchal de) La Reine s'intéresse pour lui. 12. Raisons de l'inflexibilité du Roi à son égard. *ibid.*
- Blainville** (le Sr. de) Son conseil à la Marquise d'Ancre. 211.
- Boesse.** Gouverneur de Bourg en Bresse. Rend cette Place, sous quelles conditions. 135.
- Boissse** (le Sr. de) Conseiller d'Etat, nommé pour
in-

T A B L E

- interroger Ravallac. 62. Député du Roi à l'Assemblée de Saumur. 141. Et à la conférence de Soissons. 260.
- Bonnivet** (le Marquis de) Amène des troupes à Mr. le Prince. 272.
- Bonouvrier**. Etabli par le Duc d'Epéron Gouverneur de la citadelle de Metz. 90.
- Bouillon** (le Duc & Marechal de) Pourquoi exclus du commandement de l'armée. 98. Ses plaintes, & ses desseins contre le Gouvernement. 99. Il va au devant de Mr. le Prince. 101. Son chagrin de la déjunion des Princes, & pourquoi. 103. Son caractère. 104. Il veut s'unir avec le Comte de Soissons. Ses intrigues à ce sujet. *ibid.* Sa conduite pendant le voyage de la Cour à Reims. 108. Sa retraite à Sedan. 109. Il excite les Huguenots à demander une assemblée générale. *ibid.* Ses démarches contre la Cour. 137. Assurances qu'il donne à la Cour. 139. Quel en est le succès. *ibid.* Il est exclus de la Présidence de l'Assemblée de Saumur. 140. Son conseil contre les Protestans ennemis de la Cour. 143. Récompense de son zèle. 147. Dont il n'est pas content. 148. Ses prétentions. *ibid.* Ses remontrances à la Reine au sujet des Princes. 179. Il entre dans la ligue contre les Ministres. 186. Il apuye le dessein de la disgrâce du Chancelier. 205. Il fait exclure Roissi de l'emploi de Garde de Sceaux. Par quel motif. *ibid.* Sa ruse en faveur des Princes. 213. Il combat en vain l'avis du Marquis d'Ancre. 215. Sa retraite à Sedan. 216. Son retour. 226. Il approuve l'alliance du Marquis d'Ancre & de Mr. de Villeroy. 233. Ses remontrances à la Reine. 245. Sa nouvelle retraite. 246. Article en sa faveur au traité de paix. 262. Il retourne à Sedan. 267.
- Bourg**. Capitale de la Bresse. Afront que ses Habitans font au Duc de Bellegarde. 135. Elle est rasée. *ibid.*
Bran-

DES MATIERES.

- Brandebourg** (l'Electeur de) Prétend la succession du Duc de Clèves son beau-père. 22. Sa querelle avec le Duc de Neubourg. 292. Son entreprise sur Dusseldorp. *ibid.* Son acommodement. 293.
- Brassac** (le Sr. de) Lieutenant de Roi à St. Jean d'Angely. 195. Se maintient dans cette Place contre le Duc de Rohan. *ibid.* Sujet de son voyage à la Cour. *ibid.* Il est fait Gouverneur de Châtelleraut. 197.
- Brissac** (le Maréchal de) Chargé de tenir les Etats de Bretagne. 185.
- Brosse** (la) Avertit Henri IV. du jour de sa mort. 69. Ses offres singulières à ce sujet. *ibid.*
- Bullion** (le Sr. de) Admis dans la confiance du Roi. 33. Admis à la consultation faite par la Reine après la mort du Roi. 52. Envoyé vers le Comte de Soissons. 83. Succès de cette entrevue. 84. Sujet de sa députation au Duc de Sully. 112. Commissaire du Roi à l'assemblée de Saumur. 141. Ses remontrances aux Protestans. *ibid.* Succès de sa députation. 147. Son entrevue avec le Duc de Bouillon. 213. Confiance que la Reine lui fait. *ibid.* Il va à la conférence de Soissons. 260. Il apporte le traité de paix. 262. Il est insulté par le Duc d'Epemon. A quel sujet. 263. Ses représentations à la Reine *ibid.* Il rapporte le traité, & le fait signer aux Princes. 264. Son conseil à la Reine sur l'affaire de Rochefort. 312. Il la poursuit, avec quel succès. 314.

C.

- Camerarius.** Prédit la mort d'Henri IV. 67.
- Capucins** (les) Etablissement de leur Noviciat dans Paris. 237.
- Carmes Déchaussés** (les) Leur établissement dans Paris. 237.
- Cha.*

T A B L E

- Charnier.** Ministre des Protestans, son emploi à l'assemblée de Saumur. 140. Ses prédications séditieuses. *ibid.* Son insolence impunie, & pourquoi. 146. Réflexion sur cette impunité. *ibid.*
- Charles.** Roi de Suède. Usurpe ce Royaume sur son neveu. 170. Sa bonne conduite & sa mort. *ibid.*
- Châtaigneraye** (le Sr. de la) Sauve la vie à la Reine. 5. A querelle avec les Ducs d'Epernon & de Bellegarde dans l'appartement de la Reine. 126. Suites de cette affaire. 127.
- Châteauneuf** (le Sr. de) Est fait Directeur des Finances. 129.
- Châtel** (Jean) Donne un coup de couteau à Henri IV. 66.
- Châtre** (le Baron de la) Nommé Général de l'armée mise sur pié pour l'affaire de Julliers. 98.
- Citeaux** (les Abbez de) On leur adjuge la préséance sur les Dignitaires des Chapitres. 280.
- Clerc** (le) Docteur de Sorbone; envoyé pour tirer la confession de Ravailac. 62.
- Clergé** (la Chambre du) Dispute qui s'y élève à l'ouverture des Etats-Généraux. 280. Comment terminée. *ibid.* Ses réflexions sur la Paulette. 295. Sa jonction à la Noblesse pour en obtenir la suppression. 296. Elle examine les raisons du Tiers-Etats pour la Paulette. 298. *Et suiv.* Et les rejette. 301. Succès de ses représentations au Roi. *ibid.* Elle agréé le projet de faire éteindre la vénalité des Charges. 302. Et de poursuivre les Financiers. *ibid.* Elle demande que le Concile de Trente soit publié. *ibid.* Ses mouvemens sur la demande du Tiers-Etat au sujet de l'indépendance des Rois. Ses raisons de la rejeter. 304. Elle y députe le Cardinal du Perron. 305. Sa requête contre les duels. 310. Et à l'égard de l'examen des cahiers. 316. Sans succès. 317. Contenu de ses cahiers. 318. *Et suiv.* Clerg.

DES MATIERES.

- Clervaux** (les Abbez de) Obtiennent la préférence sur les Dignitaires des Chapitres. 280.
- Clèves** (le Duc de) Sa mort met la succession de ses Etats en litige. 22.
- Cœuvres** (le Marquis de) Confident du Comte de Soissons. 104. Sur quel motif il s'employe à former une aliance entre ce Prince & le Duc de Bouillon. *ibid.* Il réussit. 105. Acompagne les Princes à Sedan. 109. Accepte la proposition de ruiner le Duc de Sully. 113. Sujet de sa haine contre ce Duc. *ibid.* Ses intrigues pour le perdre. *ibid.* Comment il atire le Comte de Soissons dans ce parti. 114. Il s'employe auprès de ce Prince en faveur du Marquis d'Ancre. 121. Dont il prend les intérêts au sujet du mariage de son Fils. 156. Il est ataqué de guet à pens par le Chevalier de Guise. 158. Comment il évite d'être assassiné. 159. Exclus de la Charge de Maitre de la Garderobbe du Duc d'Anjou. Pourquoi. 164. Son mécontentement du Marquis d'Ancre. *ibid.* Il s'employe à le racommoder avec les Princes. 175. Il se racommode avec lui. 192. Sollicité par les Ministres. 219. Envoyé en Italie. Pour quelle affaire. 240. Son retour, & succès de son voyage. 265. Il est député vers le Duc de Vandôme. 266. Succès de sa négociation. 268.
- Conchine.** Avis qu'il done au Roi au sujet de la Marquise de Verneuil. 7. Son conseil à la Reine à l'égard des amours du Roi. 10. Sa querelle avec le Duc de Bellegarde au sacre du Roi, sur quoi fondée. 110. Elle l'engage à s'unir avec le Comte de Soissons. *ibid.* Il promet son crédit pour le mariage du Fils de ce Prince avec Mlle. de Montpentier. 114. Sujet d'une nouvelle querelle avec le Duc de Bellegarde. 124. Il a recours au Comte de Soissons. *ibid.* Son ambition. 154. Il achète le Marquisat d'Ancre. 155. Récompenses qu'il reçoit de la
Rois

T A B L E

Reine. *ibid.* Il est fait Gouverneur d'Amiens.
ibid. Il se brouille avec les Ministres. 156. Ses
 vues hardies pour le mariage de son Fils. *ibid.*
 Abus qu'il fait de sa faveur. *ibid.* Il assiste à
 l'entrevue des Princes. 160. Il se raccommode
 avec les Ministres. 175. Ses efforts pour se réu-
 nir avec les Princes. 176. Il est député vers
 eux. Pourquoi. 180. Succès de sa négociation.
ibid. Mesures qu'il prend contre les Ministres.
 181. Il s'unit à leurs Ennemis. 186. Il fait
 poursuivre le Duc de Bellegarde au Parlement.
 A quel sujet. 188. *Et suiv.* Il échoue. Pour-
 quoi. 190. Ses mesures après la mort du Com-
 te de Soissons. 192. Il assiste à un Conseil contre
 le Chancelier. 205. Il fait échouer la résolu-
 tion qu'on y prend. *ibid.* Il apuye les demandes
 de Mr. le Prince. 206. Sans succès. 207. Il est
 rebuté par la Reine. 208. Il manque de parole
 à Mr. le Prince. 210. & 211. Ses discours con-
 tre la Reine. 212. Son conseil séditieux aux
 Princes. 214. Suivi. 215. Il est recherché par
 les Ministres. Sa réponse. 220. Occasion dont
 il profite pour faire rapeller les Princes. 226.
 Il est relegué à Amiens. 228. Ses intrigues
 pour rentrer en grace. 232. Il conclut le ma-
 riage de sa Fille avec le Fils de Villeroy. 233.
 Il est fait Maréchal de France. 234. Sa froi-
 deur pour Mr. de Villeroy. 238. Son mécon-
 tentement des mesures que la Reine prend.
 247. Ses alarmes aux mouvemens des Princes.
 249. Ses mouvemens pour la paix avec les
 Princes. 253. Il y insiste. 263. Et l'emporte.
 264. Son avis dans la nouvelle brouillerie de
 Mr. le Prince rejeté. 273. Il reste à Paris pen-
 dant le voyage du Roi. Pourquoi. *ibid.* Il est
 l'auteur de la fortune de Mr. de Luines. 281.
 Pourquoi il l'élève. *ibid.* Nouvelle création
 d'Offices qu'il fait faire. Et dans quelle con-
 joncture. 289. Sa violence contre Riberpré,

DES MATIERES.

- à quel sujet. 315. Sa brouillerie avec Mr. de
 Villeroy. 336. Dont il apuye le sentiment
 pour la paix. Politique de cette conduite. 337.
Conti (la Princesse de) Ses mauvais conseils à la
 Reine. 41. Ses démarches pour empêcher la
 paix, dans quel dessein. 263. Sa querelle avec
 la Maréchale d'Ancre. 264.
Conti (le Prince de) Sa querelle avec le Comte de
 Soissons. 123. Sa mort & son éloge. 277.
Coton (le Père) Jésuite, justifie son Ordre sur la
 doctrine contre les Princes. 80.
Condrai (le Sr. du) Envoyé à la Rochelle. En
 quelle qualité & pourquoi. 197. Il en est chas-
 sé. 198.

D.

- D***Avennes.* Exécuté pour avoir voulu tuer Hen-
 ri IV. 66.
Dauphin (le) Prédiction du Roi son père sur son
 humeur. 20. Exemple singulier de son opini-
 âtreté. *ibid.* Voyez *Louis XIII.*
Descoumeran (la Dlle.) Accuse le Duc d'Epernon
 du meurtre d'Henri IV. 153. Elle est convain-
 cue de fausseté, & condamnée. *ibid.* Pourquoi
 elle n'est pas punie suivant la rigueur des loix.
 154.
Dolé (le Sr.) Négociateur du Marquis d'Ancre
 auprès du Comte de Soissons. 175. Son con-
 seil au sujet de l'assassinat du Baron de Lus.
 203. Il est apellé au Conseil tenu contre le
 Chancelier. 205. Son avis contre le Sr. de Rois-
 si. *ibid.* Il brouille le Marquis d'Ancre & Vil-
 leroy. Dans quelle vue. 239.

E.

- E***mpereur* (l') Envoye des troupes dans le Du-
 ché de Julliers. 22.
Eper-

T A B L E

- Epemon** (le Duc d') Colonel-Général de l'Infanterie. 45. Se rend au Parlement après la mort du Roi. 55. Sa déclaration en faveur de la Reine. *ibid.* Il veut se rendre absolu dans son Gouvernement de Metz. 87. Surprend un ordre de la Reine à cet effet. 88. Paroit attaché aux intérêts de cette Princesse. 91. Offensé de la résolution prise sur le mariage de Mlle. de Montpensier. 123. Caressé par la Cour, pourquoi. 136. Acusé du meurtre d'Henri IV. 153. Et justifié. *ibid.* Mécontent de la Cour. Pourquoi 185. Impliqué dans la mort du Baron de Lus. 203. Desein pris contre lui échoué, comment. 205. Il est mortifié de l'alliance du Marquis d'Ancre & de Villeroy. 233. Ses demandes à la Cour rejetées. 234. Sa nouvelle faveur auprès de la Reine. 247. Son opposition à la paix. 263. Sa querelle avec Bullion à ce sujet. *ibid.* Il est maître du Gouvernement. 275. Violence qu'il fait à la justice. Sur quel prétexte. 286. Insulte qu'il fait au Parlement. 287. Circonstances aggravantes de son action. *ibid.* Satisfaction à laquelle il se soumet. 288. & 289.
- Espagne** (le Roi d') Interdit dans ses Etats un tome des Annales de Baronius. Pourquoi. 82. Il chasse les Morisques de ses Royaumes sur quel motif. 116. Il établit dans ses Etats la fête de St. Louis. A quelle occasion. 181. Il prend la défense du Duc de Mantoue. 225. Sa précipitation à accommoder cette querelle. Dans quelle vue. 228. Il ne peut faire désarmer le Duc de Savoye. 290. Il envoie une armée contre ce Prince. 291. Il insiste à le faire obéir. *ibid.*
- Espagnols** (les) Preuve de leur ostentation en fait de Religion. 83. Leurs vues d'engager Mr. le Prince à une guerre civile. 86. Leurs intrigues pour cela à la Cour de Rome. *ibid.* Leur haine est implacable. Exemple. 171. & *suiv.*
- Etats-Généraux** (les) Ouverture de cette assemblée.

DES MATIERES.

blée. 280. Insulte faite à un des Députez. 311.
 Punie. 312. Détail de ce qui se passe à cette
 assemblée. 294. *jusqu'à* 322. Sa clôture. 322.

F.

F*erdinand*. Cardinal. Succède au Duché de Man-
 toue. 222. Sujet de sa querelle avec le Duc de
 Savoye. *ibid.* Dont il rejette les propositions.
 223. Ses offres. *ibid.* Ses réponses aux griefs
 de son Ennemi. 224. Il est soutenu par l'Es-
 pagne. 225. Il suit les conseils de la France.

265.

Feria (le Duc de) Ambassadeur d'Espagne à la
 Cour de France à l'avènement de Louis XIII.
 106. Propose & arête le double mariage des
 Enfans des deux Rois. *ibid.* Article du trai-
 té concernant les deux Couronnes. *ibid.*

Ferrière. Ancien Ministre des Protestans, est dé-
 posé, pourquoi. 236. Est fait par la Cour Con-
 seiller du Présidial de Nismes. *ibid.* Tumulte
 dans cette ville à son occasion. *ibid.* Violen-
 ces qu'on exerce contre lui. *ibid.*

Fervaques (le Maréchal de) Sa conduite à Quil-
 lebœuf à l'insu de la Cour. 186. Il y est
 mandé. Suites de cette affaire. 187. Sa mort.

234.

Févre (le Sr. le) Nommé Précepteur du Roi. 154.
 Son éloge. *ibid.*

Filsac (le Docteur) Elu Syndic de Sorbone. 184.

François (les) Leur zèle pour la Religion, com-
 paré avec celui des Espagnols. 82. Leur légé-
 reté. Réflexion à ce sujet. 83. Exemple de
 leur humanité envers les Etrangers. 171. *Et suiv.*

Fuentes (le Comte de) Gouverneur de Milan, so-
 licite Mr. le Prince de prétendre la Courone de
 France 85. Retient ce Prince. *ibid.*

T A B L E

G.

G *Abor* (Bethléem) Sujet de sa révolte contre Battory. 241: Qu'il chasse. *ibid.* Et par sa mort il devient Prince de Transilvanie.

242.

Gamache. Docteur de Sorbone, choisi pour exhorter Ravailac. 63.

Genève. Est sous la protection de la France. 133, Préservée d'une entreprise du Duc de Savoye.

134.

Guise (la Maison de) Redoutable en France, pourquoi. 38. Elle va joindre Mr. le Prince à son retour en France. 101. Pourquoi elle s'intéresse pour le Duc de Sully. 131. Elle traverse l'union du Comte de Soissons & du Marquis d'Ancre. 158. Elle résout la mort du Marquis de Cœuvres. *ibid.* Mécontente de la Cour. À quel sujet. 185. Son union avec le Duc de Bellegarde.

193.

Guise (le Chevalier de) Ataque de guet à pens le Marquis de Cœuvres. 158. Il manque son coup. 159. Suites de cette affaire. *ibid.* Comment il ataque le Baron de Lus, qu'il tue. 202. & 203. Il n'est pas poursuivi, pourquoi. 204. Détail de son action. *ibid.* Il est apellé par le Fils de ce Baron, & le tue. 209. Sa mort tragique, & son éloge.

269.

Guise (le Duc de) Ce qu'Henry IV. en jugeoit. 38. On l'assure du mariage de Mile de Montpensier. 106. Il refuse d'assister au sacre du Roi. Par quelle raison. 108. Son mariage est traversé par le Comte de Soissons & les Ministres. 114. Bravade qu'il fait à ce Comte. 124. Suites de cette affaire. *ibid.* Comment elle est terminée. 125. Il résout la mort du Baron de Lus. Pourquoi. 202. Son chagrin de l'alliance du Marquis d'Ancre & de Villeroy. 233. Il

s'opo-

DES MATIERES.

s'opose à la paix. Ses vues. 263. Il parvient à la plus haute faveur. 275.
Gustave. Successeur à la Couronne de Suède. Son éloge. 170. Ses exploits contre le Roi de Dannemark. 200.

H.

H*Arlay*, Premier-Président. Son affection pour la Reine dans l'affaire de la Régence. 55.
Henri IV. Se détermine à se marier. 1. Ses recherches se fixent à Florence. 2. Il reçoit la Reine à Lyon. 3. Particularité de son entrevue. 4. Son union avec la Reine. 5. Ses amours. 6. Son insensibilité aux remontrances de la Reine. *ibid.* Ses craintes pour la Marquise de Verneuil. 7. Il ne peut soutenir la jalousie de la Reine. 9. Parti extrême qu'il veut prendre contre elle. *ibid.* Hors de ce cas sa tendresse pour elle. 12. Douceur avec laquelle il lui refuse une grace. *ibid.* Ses remontrances au sujet du Maréchal de Biron. *ibid.* Et sur une place que la Reine postule en faveur du Duc de Sully. 15. Son aveu sur son changement de Religion, & son sentiment sur les Protestans & leur Secte. 16. Et sur la politique d'Espagne. *ibid.* Il veut mettre la Reine au fait des affaires. 17. Sa satisfaction avec cette Princesse. *ibid.* Portraits différens qu'il en fait. 18. Le discours touchant qu'il lui fait. 19. Ses grands desseins sur l'Italie, détaillez. 20. 21. 22. Réflexion à ce sujet. 22. L'amour en est le motif principal. 23. Ses préparatifs. 25. Changemens qu'il projette dans son Royaume. *ibid.* Mécontent du Duc de Sully. 26. Et du Chancelier de Sillery. *ibid.* Il veut laisser la Régence à la Reine. 27. Ses conseils à cette Princesse. *ibid.* & *suiv.* Ses idées sur le mariage de ses Enfans. 31. & *suiv.* Ses vues pour la sûreté du regne de son Fils. 34. Sur ses En-

T A B L E

fans naturels. 35. 39. & *suiv.* Ses idées à l'égard
 des Maisons des Princes étrangers établies en
 France. 36. & *suiv.* Sa ruse pour détromper
 la Reine de la Princesse de Conti. 41. Réfle-
 xions sur ses jugemens à l'égard des affaires
 d'Etat & de ses Enfans naturels. 42. & *suiv.*
 Son portrait. 44. Il veut supprimer les Charges de
 Connétable & de Colonel de l'Infanterie. 45.
 Fait sacrer la Reine. Description de cette so-
 lennité. 46. Il est assassiné. 47. Divers attentats
 sur sa vie. 66. Pronostics sur sa mort. 67. &
suiv. Il se moque d'un présage. 69. Néglige les
 avis de la Brosse. *ibid.* Se rit d'un songe de la
 Reine à ce sujet. 70. Ses paroles remarquables
 le jour du couronnement de la Reine. *ibid.*
 Ses inquiétudes involontaires le jour de sa mort.
 71. Divers préjuges sur la cause d'en haut de
 sa mort tragique. 75. 76. Ses funérailles. 99.
 Prédiction remarquable sur sa pompe funébre.
ibid. Son éloge. 100. Sa charité envers les Mo-
 risques chassés d'Espagne. 117.
Hollandois (les) Interviennent dans la querelle du
 Duc de Neubourg & de l'Electeur de Brande-
 bourg. 292. Leurs conquêtes. *ibid.* Qu'ils
 s'approprient nonobstant un traité. 294.
Huguenots (les) Voyez *Protestans*.

I.

J*acobins* (les) Leur établissement dans Paris. 237.
J*eanin* (le Président) Le Roi lui destine les
 Sceaux. 27. Son caractère. *ibid.* L'un des Con-
 seillers secrets de la Reine après la mort du
 Roi. 51. Est d'avis de lui déferer la Régence.
 52. Commis à l'examen de Ravillac. 62. Il
 agréé les demandes du Comte de Soissons. 84.
 Il est fait Directeur des Finances. 129. Et Con-
 trolleur-Général. 131. Ce qu'il conseille dans
 la révolte des Princes. 251. L'un des Plénipo-
 ten-

DES MATIERES.

- tentiaires pour la paix. 260. Son opposition sur un article de la paix, sur quoi fondée. 263. L'un des Commissaires pour l'examen des cahiers des États. 320.
- Jésuites* (les) Ce qu'Henri IV. pensoit de ces Religieux. 29. Leur apologie. 30. Ils sont acusez de suivre la doctrine de Mariana contre les Têtes Couronnées. 80. Entreprennent d'avoir des Colléges publics. *ibid.* Obtiennent la permission d'ouvrir celui de Clermont. 81. S'en défistent, pourquoi. *ibid.* Leurs démarches pour s'établir à Troyes. 150. Ce qu'ils avoient fait pour cela sous le dernier regne. 151. Ils perdent leur procès. 152. Maltraitez à Aix-la-Chapelle. 166. Ils y sont rétablis. 167. Inquiétez par l'Université de Paris. *ibid.* Crimes qu'elle leur impute. *ibid.* & 168. Ils se défendent. *ibid.* Ils sont ataquez de nouveau, à quel sujet. 198. Et maltraitez à Venise. 199. Citez devant le Parlement. Pourquoi. 270.
- Inoiosa* (le Marquis d') Détail de sa fortune. 223. Le parti qu'il prend dans la querelle des Ducs de Savoye & de Mantoue. *ibid.* Il a ordre d'armer contre le premier. 225. Son expédition. 226. Il a ordre de faire la paix. 228. Ses intrigues pour traverser la négociation de la France auprès du Duc de Mantoue. 265. Il entre dans le Piémont à main armée. 291.
- Joyeuse* (le Cardinal de) Son conseil au sujet de l'union des Princes. 105. Il refuse l'Ordre du St. Esprit. Pourquoi. 108. Ses plaintes au sujet du mariage de Mlle. de Montpensier. 123. Envoyé au Duc de Bouillon. 246. Son avis au sujet de la révolte des Princes. 251. Ses efforts pour empêcher la paix. 263.

L.

- L** *Eopold* (l'Archiduc) Envoyé dans le Duché de de Julliers. 22. Sa conquête. 23.

Q 3

Les-

T A B L E

- Lesdiguières** (le Duc & Maréchal de) Son entretien avec le Roi. 33. *& suiv.* Il est mandé à la Cour. 161. Il en est mécontent, & à quel sujet. *ibid.* Conteil favorable à la Cour qu'il donne au Comte de Soissons. 181. Il entre dans le complot contre les Ministres. 186. Ses ofres aux Princes. *ibid.*
- Longueville** (le Duc de) Son portrait fait par Henry IV. 37. Il fuit le Duc de Bouillon à Sedan. 109. Sa querelle avec le Comte de St. Paul. 234. Décidée en sa faveur. 235. Son ingratitude envers le Marquis d'Ancre. *ibid.* Il sort de la Cour. 246. Il est compris dans le traité de paix. 262. Il vient à la Cour, & se retire. 267.
- Louis XIII.** Tient son lit de justice après la mort du Roi son père, & déclare Régente la Reine sa mère. 56. Il est sacré. 108. Et déclaré majeur. 278. Ses Déclarations. *ibid.* Il fait l'ouverture des Etats-Généraux. 280. Son Ordonnance sur les rangs à cette assemblée. 294. Il la dissout. 322. Fait casser un Arêt du Parlement contre la Cour. 328. Ses défenses à cette Compagnie. *ibid.* & 329. Procédures qu'il fait faire contre elle. 332.
- Luines** (le Sr. de) Obtient le Gouvernement d'Amboise. 281. Quelle fut la cause de sa fortune. *ibid.* Bassesse de son extraction, & origine des noms de Luines & d'Albert. 282. Détail curieux de l'histoire de ses Père & Mère. *ibid.* *& suiv.* Comment il gagne les bonnes grâces du Roi. 284. Bienfaits qu'il reçoit de la Reine. 285.
- Lus** (le Baron de) Entre dans la confidence du Marquis d'Ancre. 192. Il est haï par la Maison de Guise. Pourquoi. 202. Ataqué & tué par le Chevalier de Guise. 203. Détail de ce combat. 204. Son Fils veut vanger sa mort, & est tué. 209.

DES MATIERES.

M.

M*agnas.* Arêté pour crime d'Etat, & exécuté. 227.

Maine (le Duc du) Voyez *Mayenne*.

Mantoue (le Duc de) Voyez *Ferdinand*.

Mariage Le double mariage des Enfans de France & d'Espagne résolu. 84. Proposé & arêté par l'Ambassadeur d'Espagne. 106. Traversé par le Duc de Savoye. 107. Il est conclu. 177. Et publié. 178. Ambassades à ce sujet. 181.

Marie de Medicis. Sa naissance, & son portrait. 2. Elle accepte Henri IV. pour époux. *ibid* Son départ & son voyage. 3. Son arrivée à Lyon. *ibid*. Circonstance remarquable de son entrevue avec le Roi. 4. Elle vient à Paris. *ibid*. Acouche du Daupin. *ibid*. Ses autres Enfans. 5. Son union avec le Roi. *ibid*. Danger qu'elle court d'être noyée. *ibid*. Preuve de sa tendresse pour le Roi. *ibid*. Sa politique sur les amours du Roi. 6. Ses remontrances à ce Prince. *ibid*. Moyens dont elle se sert contre ses Rivaux. 7. Sa situation avec le Roi. 8. Sa jalousie & son emportement. *ibid*. Mettent le Roi au désespoir. 9. Anecdotes à ce sujet. *ibid*. Son opiniâtreté à suivre ses sentimens. 11. Son bonheur avec le Roi dans toute autre rencontre. 12. Elle intercède pour le Maréchal de Biron inutilement, & pourquoi. *ibid*. Demande St. Maixant pour le Duc de Sully, est refusée, sur quels prétextes. 13. Néglige de prendre connoissance des affaires. 17. Sa parfaite union avec le Roi. *ibid*. Plainte tendre qu'elle lui fait, & la réponse qu'elle reçoit. 19. Le Roi lui communique ses desseins sur l'Italie. 20. Sa surprise, & ses remontrances. 24. Conseils qu'elle reçoit du Roi sur l'administration de l'État. 27. *Et suiv.* Par quel moyen elle reconnoit les artifices de la Princesse

T A B - L E

cesse de Conti. 41. Elle est sacrée. 46. On fait les préparatifs de son entrée à Paris. *ibid.* Sa douleur à la nouvelle de la mort du Roi. 48. Ses ordres à ce sujet. 49. Elle assemble son Conseil. 51. Moyens résolus pour établir la Régence. 52. La Reine va au Parlement. 56. Le Roi son fils l'y déclare Régente. *ibid.* Piété de cette Princesse après cet événement. 57. Comment elle compose son Conseil. 61. Ses premières occupations. 62. Vision qu'elle eut sur la mort d'Henri IV. 70. Mouvement extraordinaire qu'elle sentit en entrant dans St. Denis avant la mort du Roi. *ibid.* Elle tâche en vain de l'empêcher de sortir le jour de sa mort. 71. Fait renouveler l'Edit de Nantes. 78. Sa déclaration pour la tranquillité du Royaume. *ibid.* Moyens qu'elle employe pour adoucir le Comte de Soissons. 83. Elle lui accorde toutes ses demandes. 84. Son embarras à remplir les Conseils. 86. Elle se soumet aux règles ordinaires des Régences. 87. Se laisse surprendre par le Duc d'Epéron. 88. Reconnoit sa faute. *ibid.* Sa situation au dedans du Royaume. 90 & 91. Perspective de sa Régence. 92. & *suiv.* Elle fait agiter l'affaire de Julliers. 96. Sur l'avis de son Conseil elle se résout à la guerre. 97. Fait faire les funérailles du feu Roi. 99. Supprime quantité d'impôts. 101. Ses soins pour les bâtimens & collèges royaux. *ibid.* Elle envoie au devant de Mr. le Prince. *ibid.* Ses alarmes aux mouvemens du Comte de Soissons. *ibid.* Elle donne toute satisfaction à Mr. le Prince. 102. Ses largesses aux Grands. 103. Réflexion à ce sujet. *ibid.* Elle consent à l'union des Princes, & pourquoi. 105. Elle conclut un traité avec l'Espagne. 106. Elle fait sacrer le Roi. 108. Son embarras aux demandes des Huguenots. 109. Elle leur permet de s'assembler. 110. Elle continue le Duc de Sully dans sa Charge de Sur-
in-

DES MATIERES.

intendant des Finances. 112. Elle fait exécuter les ordres d'Henri IV. en faveur des Morisques d'Espagne. 117. Sur quels prétextes elle disgracie le Duc de Sully. 129. Elle prend soin de Genève, & fait désarmer le Duc de Savoie. 134. Ses alarmes au sujet du voyage du Prince de Condé, & les ordres qu'elle donne. 135. Elle fait supprimer un livre séditieux. 145. Elle juge en faveur des Habitans de Troyes contre les Jésuites. 152. Elle remet les arérages des tailles. *ibid.* Fait défendre les Académies de jeu. 153. Et renouveler les Edits contre les Duels. *ibid.* Elle ordonne l'examen de l'accusation contre le Duc d'Epéron. *ibid.* Elle change le Précepteur du Roi. 154. Dons qu'elle fait au Marquis d'Ancre. 155. Elle est prévenue contre ce Favori. 156. Ses inquiétudes sur l'union des Princes. 161. Sa douleur de la mort du Duc d'Orléans. 163. Elle rétablit la tranquillité dans Aix-la-Chapelle. 166. Ses chagrins au sujet des mouvemens des Grands. 176. Mesures qu'elle prend avant que de déclarer le mariage du Roi. 177. Qu'elle conclut & fait publier. *ibid.* & 178. Ses démarches auprès des Princes à ce sujet. 179. Refus qu'elle fait au Comte de Soissons. *ibid.* Députation qu'elle fait aux Princes. Ses précautions à ce sujet. 180. Elle attire à son Conseil l'affaire de Richer. 184. Elle exile le Duc de Vandôme. Pourquoi. 185. Ses sentimens sur la mort du Comte de Soissons. 191. Comment elle traite son Fils. *ibid.* Et les Héritiers du Marquis de Vatan qui s'étoit révolté. 194. Sa timidité dans l'affaire de St. Jean d'Angely. 196. Ses précautions contre l'assemblée de la Rochelle. 197. Comment elle apaise la révolte de cette ville. 198. Sa déférence pour le Pape dans l'affaire de Bécanus. 199. Son chagrin de la mort du Baron de Lus. 203. Résolution qu'elle prend à ce sujet. *ibid.*

T A B L E

Motifs du pardon qu'elle accorde. 204. Sa colère contre le Chancelier. *ibid.* Elle assemble un Conseil secret, & ce qui y est résolu. 205. Incident qui rompt ses mesures. *ibid.* Elle est contrainte de changer d'avis. 206. Refus qu'elle fait à Mr. le Prince. *ibid. & suiv.* Et au Duc de Mayenne. 209. Raisons qui l'obligent de s'unir aux Ministres. 213. Elle fait publier un Edit contre le luxe. 216. Elle approuve les propositions des Ministres au Marquis d'Ancre. 221. Son inquiétude sur les mouvemens d'Italie. 226. Elle assemble tous les Grands, & la défense du Duc de Mantoue est résolue. 228. Elle ratifie l'alliance du Marquis d'Ancre & de Mr. de Villeroy. 233. Comment elle punit la sédition de Nismes. 236. Elle établit des Maisons Religieuses dans Paris. 237. Elle fonde des Hôpitaux. *ibid.* Elle envoie le Marquis de Cœuvres en Italie. A quel sujet. 240. Elle fait arrêter le Duc de Vandôme. 246. Ses démarches sur les mouvemens des Princes. 247. Ses ordres à la fuite du Duc de Vandôme. 248. Sa conduite dans la prise de Mézières. 249. Son dégoût pour l'administration des affaires. *ibid.* Ses plaintes sur les calomnies de ses Ennemis. 250. Perplexité de son Conseil sur les affaires. 251. Sa réponse au Manifeste de Mr. le Prince. 255. Elle se détermine à la paix. 258. Elle envoie à Soissons, où elle est conclue. 260. Incident qui l'éloigne. 261. Ses nouvelles démarches avec succès. *ibid.* Division dans son Conseil. 263. Elle se résout à signer le traité. 264. Solemnitez à ce sujet. *ibid.* Sa conduite à l'égard du Duc de Vandôme. 268. Et dans l'affaire de Poitiers. 271. Elle fait rendre une Déclaration en faveur de Mr. le Prince. Sans succès. 272. Elle mène le Roi contre les Rebelles. 273. Député à Mr. de Vandôme. 274. Sa déclaration en faveur de ce Prince. *ibid.* Succès

DES MATIERES.

cès de son voyage. *ibid.* Elle va à Poitiers. 275. Et en Bretagne, où elle tient les Etats. 276. Elle reçoit les plaintes contre les troupes de Mr. de Vandôme. *ibid.* Qu'elle fait excepter de l'amnistie. 277. Son retour à Paris. *ibid.* Elle fait déclarer le Roi majeur. 278. Elle rejette les offres de Mr. le Prince. 279. Et fait tenir les Etats-Généraux. 280. Sur quel motif elle avance Mr. de Luines. 282. Sa foiblesse dans l'affaire du Parlement avec le Duc d'Epéron, sur quoi fondée. 289. Elle prend part dans les affaires d'Italie. 291. Elle fait informer contre Rochefort. A quel sujet. 312. Sa chaleur contre le Parlement. 331. Ordre qu'elle envoie à Mr. le Prince. 334. Sa résolution de faire la guerre. 338. Ses plaintes contre Villeroy. *ibid.* Elle notifie à Mr. le Prince le voyage du Roi pour son mariage. 341. Ordres qu'elle envoie dans le Royaume contre Mr. le Prince. 348.

Marguerite (la Reine) Sa mort, & le détail de sa vie. 323. *& suiv.* Son éloge. 325. *& suiv.*

Mathias (l'Archiduc) Sa révolte contre l'Empereur Rodolphe: 107. Il dépouille l'Empereur son frère du Royaume de Bohême. 170. Il succède à l'Empire. 200. Sa perfidie à l'égard de Gabriel Battory. 242.

Mayenne (le Duc de) Jugement qu'Henry IV. en porte. 38. Sa conduite fière dans la querelle du Duc de Guise avec le Comte de Soissons. 124. Sa mort. 161. Son éloge. *ibid.* *&* 162. Ses derniers ordres à son Fils. *ibid.* Qui est nommé Ambassadeur en Espagne au sujet du mariage du Roi. 181. Refus qu'il essuye de la Cour. 209. Il s'en prend au Marquis d'Ancre. 210. Son mécontentement & sa retraite. 216. Il revient. 228. Il sort encore. 245. Ce qu'on lui accorde par la paix. 262. Son retour à la Cour. 267. Envoyé vers Mr. le Prince, avec quel succès, 274.

T A B L E

Mayerne. Son livre féditieux est supprimé. 145.

Michau. Capitaine, atente sur la vie d'Henri IV. 66.

Milhand. Soulèvement des Protestans dans cette ville. 289. Leurs excès. *ibid.* Impunis. 290.

Ministres d'Etat. Politique nécessaire à un Souverain à leur égard. 28. Leurs représentations à la Reine sur l'excès de sa douleur à la mort du Roi. 49. Leurs remontrances au Comte de Soissons au sujet de la Régence de la Reine. 59. & *suiv.* Ils arêtent le double mariage des Enfans de France & d'Espagne. 84. Leur assemblée au sujet de la manière d'exercer la Régence. 87. Ils délibèrent sur l'affaire de Juliers. 96. Leur résolution de prendre les armes. 97. Ils consentent en aparence à la réconciliation des Princes. 105. Leurs intrigues pour la rompre. *ibid.* Ils se liguent contre le Duc de Sully. 113. Ils consentent au mariage de Mlle. de Montpensier avec le Fils du Comte de Soissons. 114. Ils pressent la Reine d'y consentir. 122. Sur quelles imputations ils déterminent la Reine à éloigner le Duc de Sully. 129. Leur conseil sur l'état présent du Royaume. 145. Leurs intrigues contre le Marquis d'Ancre. 155. Ocasion qu'ils saisissent pour le perdre. 156. Mesures qu'ils prennent contre le Comte de Soissons. 157. Ils empêchent sa réconciliation avec la Reine. 159. Sans pouvoir rompre son union avec Mr. le Prince. 160. Leurs mesures à ce sujet. 161. Ils deservent le Marquis de Cœuvres, par quel motif. 164. Leurs représentations à la Reine au sujet des Princes. 180. Leurs précautions au sujet de l'entrevue du Marquis d'Ancre avec les Princes. *ibid.* Leur foiblesse dans l'entreprise du Duc de Rohan. 196. Leur conseil contre Mr. le Prince. 208. Leurs plaintes contre le Marquis d'Ancre. 217. Ils veulent se raccommo-
der

DES MATIERES.

- démarches & leurs propositions. 220. & 227.
 Ils le font exiler. 228. Leurs incertitudes après la retraite des Princes 251. Leur division au sujet de la paix. 263. Leur situation à la Cour. 288.
- Montargis* (les Habitans de) Envoyent à la Cour une prédiction de la mort d'Henri IV. 67.
- Montmorenci* (le Duc de) Connétable de France. 45. Sa mort; & son éloge. 258. & *suiv.*
- Morgard.* Son Almanac seditieux. 246. Son portrait. *ibid.* Sa punition. 247.
- Morisques* (les) Leur origine. 115. Leur situation en Espagne. *ibid.* Soupçon qu'on a contr'eux. 116. Sont chassés de ce Pays. *ibid.* Comparaison à ce sujet de ce Peuple avec les Hébreux. 117.
- Mornay.* Voyez *Plessis.*
- Moyffet.* Sa fortune & son portrait. 188. Son intrigue particulière avec le Duc de Bellegarde. *ibid.* Il est poursuivi au Parlement. 189. Comment & pourquoi il évite sa condamnation. *ibid.* & 190.

N.

- N***Emours* (le Duc de) Son caractère tracé par Henry IV. 37.
- Neubourg* (le Duc de) Se porte héritier du Duc de Clèves son beau-père. 21. Sujet de sa rupture avec l'Electeur de Brandebourg. 292. Il se fait Catholique. *ibid.* Accord qu'il est obligé de signer. 293.
- Nevers* (le Duc de) Dépeint par Henry IV. 37. Il se retire à Sedan. 109. Mécontent de la Cour il va en Italie. 216. Il se jette dans Casal, à quelle occasion. 215. Mécontent de la Cour, il se retire dans son Gouvernement de Champagne. 245. Il se rend maître de Mézières. 248. Sa lettre hardie à la Reine. 249. Il se retire de la

T A B L E

la conférence de Soissons. 261. Ce qu'on lui
acorde à la paix. 262. Sa retraite à Nevers.

267.

Nismes. Révolte des Protestans de cette ville. 235.

Leurs violences contre un Conseiller. 236. Leur
réponse insolente aux Magistrats. *ibid.* Le Pré-
sidental de cette ville est transféré à Beaucaire.

ibid.

Noblesse (la Chambre de la) Demande la jonction
du Clergé au fujet de la Paulette. 295. Ses in-
stances contre le Droit annuel & autres impo-
sitions. *ibid.* Elle obtient l'union de la Chambre
ecclésiastique. 296. Elle fait ses remontrances
au Roi. Quel en est le succès. 301. Elle de-
mande la suppression de la vénalité des Charges.
302. Et une recherche des Financiers. *ibid.* El-
le tient pour la publication du Concile de Trea-
te. *ibid.* Elle se joint au Clergé contre la pro-
position du Tiers-Etat sur l'indépendance des
Rois. 305. Sa requête au fujet de l'examen des
cahiers. 316. Rejetée. 317. Contenu de ses
cahiers. 318. & *suiv.*

O

Oller (Jérôme) Prédit la mort d'Henri IV.
68.

P.

Palatin (PElecteur) Epouse la Fille du Roi d'An-
gleterre. 201. Son voyage de Londres dans
ses Etats. 229.

Parlemens. Sentiment d'Henri IV. sur leurs pré-
rogatives. 29. Leur conduite lors de la révolte
des Princes. 258.

Parlement de Paris. Ce qu'Henry IV. pensoit du
droit que cette Cour prétend d'être tutrice des
Rois mineurs. 29. Il s'assemble au fujet de la
Ré-

DES MATIERES.

- Régence. 55. Proclame la Reine par Arêt. 56. Lequel est confirmé par le Roi. *ibid.* Il instruit le procès de Ravailac. 62. Fait assembler la Sorbone au sujet des maximes contre les Souverains. 78. Proscrit un livre sur cette matière. 79. Condamne celui de Bellarmin sur la puissance du Pape. 82. Examine l'accusation du meurtre d'Henri IV. contre le Duc d'Epéron. 153. En reconnoit la fausseté. *ibid.* Condamne l'Accusatrice. *ibid.* Pourquoi il ne la condamne pas à mort. 154. Il défend à la Sorbone de délibérer sur le livre de Richer contre la puissance du Pape. 182. Il refuse à l'Auteur un relief d'apel. 183. Il fait bruler un livre de Suarez. 269. Il fait informer contre le Duc d'Epéron. A quel sujet. 287. Insulte qu'il en reçoit. *ibid.* Il s'assemble. *ibid.* Et a ordre de surseoir la poursuite de cette affaire. 288. Légère satisfaction que le Duc lui fait. *ibid.* & 289. Il a ordre d'instruire le procès de Rochefort. 312. Sa réponse aux défenses de Mr. le Prince. 314. Son jugement. *ibid.* Son assemblée contre la Cour. 328. Son Arêt cassé. *ibid.* Il se rassemble malgré les défenses de la Cour. Son Manifeste & ses remontrances. 330. & 331. Ses nouvelles représentations. 333. Il l'emporte. 334.
- Pastrane** (le Duc de) Nommé Ambassadeur d'Espagne en France pour le mariage de Louis XIII. 181.
- Paulette** (la) Inconvéniens dangereux de cette taxe. 295. Raisons en sa faveur. 298. & *suiv.* Son origine. 300. Elle subsiste, & pourquoi. 322.
- Perez** (Antoine) Sa fortune en Espagne. 171. Sa disgrâce, quelle en fut la cause. *ibid.* Il est reçu en France. 172. On atente à sa vie, le Roi lui donne une garde. *ibid.* Sur quelles espérances il quitte son azile. 173. Il est trompé, & res

T A B L E

- revient. *ibid.* Sa situation après son retour. *ibid.*
 Son éloge. 174.
- Perron** (le Cardinal du) Effet que sa conférence
 avec du Plessis Mornay fit sur Henri IV. 16. Il
 conseille à la Reine de bâtir les collèges ro-
 yaux. 101. Il condamne le livre de Richer con-
 tre le Pape. 182. Député au Tiers-Etat à l'oca-
 sion de sa demande sur l'indépendance des Rois.
 305. Il la réfute. *ibid.* & *suiv.*
- Plessis Mornay** (le Sr. du) Sa conférence avec le
 Cardinal du Perron afermit Henri IV. dans la
 Religion Catholique. 16. Il est nommé Président
 de l'assemblée de Saumur. 140. Son avis sur la
 conduite que les Protestans devoient tenir. 142.
 Celle qu'il tient contre les Partisans de la Cour.
 143. Livre contre le Pape qui paroît sous son
 nom. 144.
- Poitiers.** Mouvemens dans cette ville contre Mr.
 le Prince. 270. A qui l'on refuse les portes. 271.
 Les Habitans contraignent le Gouverneur d'en
 sortir. 272. Ils engagent la Cour à venir dans
 la ville. Leurs remontrances. 275.
- Prince** (Mr. le) Se prépare à revenir en France.
 85. Est sollicité de se faire Roi. *ibid.* Sa répon-
 se. *ibid.* Est retenu à Milan. *ibid.* Part, & en-
 voye à la Cour. *ibid.* Nouvelles sollicitations
 des Espagnols, son refus. 86. A son arrivée il
 reçoit un Exprès de la Reine. 101. Son entrée
 triomphante dans Paris. *ibid.* Réflexion à ce
 sujet. 102. Sa méfiance sur les avis qu'il re-
 çoit. *ibid.* Il forme ses demandes, & les ob-
 tient. *ibid.* Espérances que la Cour lui donne.
 106. Il va à Sedan. 109. Il consent à la disgra-
 ce du Duc de Sully. 127. Il va en Guyenne.
 135. Il revient à la Cour. 159. Il se lie étroi-
 tement avec le Comte de Soissons. 160. Il sort
 de la Cour. 176. Son retour. 180. Il consent
 au mariage du Roi. 181. Mécontent & pour-
 quoi. 185. Il se ligue contre les Ministres. 186.

DES MATIERES.

Il consent à la ruine du Chancelier. 205. Ses nouvelles demandes à la Cour. 206. Il a un refus. 207. Autre. 210. Il se retire en Berry. 216. Et revient. 228. Son crédit. 233. Il quitte la Cour. A quel dessein 245. Son Manifeste. 254. Ses démarches auprès des Parlemens & des Grands du Royaume. 258. Il convient d'une conférence. *ibid.* Il se rend à Soissons, & convient des articles de la paix. 260. Ses ombrages suivis d'hostilitez. 261. Il conclut la paix. *ibid.* Les avantages qu'il obtient. 262. Il signe le traité. 264. Il ne revient pas à la Cour. 267. Il prend possession d'Amboise. *ibid.* Afront qu'il reçoit à Poitiers. 271. Ses plaintes, il prend les armes. 272. Ses hostilitez malgré la satisfaction qu'on lui offre. *ibid.* Sa retraite à l'ap proche du Roi. 274. Son retour à Paris. 277. Ses intrigues pour empêcher la tenue des Etats-Généraux. 279. Ses brigues dans les Provinces. *ibid.* Il veut se plaindre du gouvernement de la Reine. 280. Sa précipitation à rendre Amboise, sur quoi fondée. 281. Il prend le fait & cause de Rochefort. 312. Ses remontrances au Parlement. *ibid.* & *suiv.* Inutiles. 314. Ses intrigues séditieuses auprès du Parlement. 327. Sa conduite pendant la querelle de cette Compagnie avec la Cour. 334. On lui fait défense de n'y point assister. *ibid.* Sa retraite, sur quoi fondée. *ibid.* Il s'opose publiquement au mariage du Roi. 335. Sa réponse à la lettre de la Reine à ce sujet. 341. Son Manifeste. 349.

Princesses (Me. la) aimée par Henri IV., est le principal objet des grands préparatifs qu'il fait avant sa mort. 23.

Pronostics. Détail curieux des pronostics faits sur la mort d'Henri IV. 67. & *suiv.* Evénement extraordinaire à St. Denis le jour du couronnement de la Reine. 71. Autre du Prévôt des Maréchaux de Piviers. *ibid.* Autre d'une Religieuse

T A B L E

- gieuse. 72. & 73. D'une Bergère. 73. Réflexions sur ces présages. 74. 75.
- Protestans** (les) Ce qu'Henri IV. en pensoit. 16. Leurs Ministres pourquoi ennemis des Jésuites, & les moyens dont ils se servent pour les décrier. 30. Ils obtiennent le renouvellement de l'Edit de Nantes. 78. Ils sont excitez à demander une assemblée générale. 109. Leurs vues à la mort d'Henri IV. 136. Ils s'assemblent à Saumur. 140. Contenu de leurs cahiers. 141. Factions dans l'assemblée. 142. & suiv. Elle est séparée. 144. Succès de leurs demandes. 147. Ils s'assemblent à la Rochelle. 197. Suites de cette affaire. *ibid.* & 198. Ils se soumettent. 216. Leur révolte à Nîmes. 235. & 236. Et à Milhaud, où ils commettent les derniers excès, & chassent les Catholiques. 289.

R.

- Rambouillet** (le Marquis de) Nomé Ambassadeur Extraordinaire en Italie, à quel sujet. 291.
- Ravaillac.** Assassine Henri IV. 47. Est interrogé. 62. Mis entre les mains du Parlement. *ibid.* Ses réponses. 63. Ne déclare aucun Complice. 64. Sa naissance & son tempérament. 65. Est exécuté. *ibid.* Son supplice. 77.
- Retz.** (le Duc de) Mène des troupes au Duc de Vandôme. 248. Reste armé malgré la paix. 268.
- Riberpré** (le Sr. de) Sujet de sa querelle avec le Marquis d'Ancre. 315. On atente à sa vie. *ibid.*
- Richelieu.** Evêque de Luçon. Choisi par la Chambre du Clergé pour porter au Roi les cahiers de son Ordre. 319.
- Richer.** Syndic de Sorbone. Ses plaintes au sujet d'une thèse contre l'autorité des Conciles. 149.

DES MATIERES.

- Il la fait réfuter. *ibid.* Son livre contre la puissance du Pape. 182. Condanné par une assemblée particulière d'Evêques. *ibid.* Son apel, dont il ne peut obtenir de relief. 183. Sa protestation contre l'assemblée de la Sorbone. *ibid.* Il est déposé. 184. Et exclus d'un Bénéfice de Graduez. 185.
- Rochefort** (le Sr. de) Favori de Mr. le Prince, est fait Lieutenant de Roi du Poitou. 233. Il est dépossédé. 275. Il donne des coups de bâton à Marillac. Sur quel prétexte. 312. Il est poursuivi au Parlement. *ibid.* Et condamné. 314. Suites de cette affaire. 315.
- Rochefoucault** (le Comte de la) Fait Lieutenant de Roi du Poitou. 275.
- Rochelle** (la) Assemblée des Protestans en cette ville. 197. Mouvemens à l'arrivée du Sr. du Coudrai. *ibid.* Qui est chassé. 198. La sédition est apaisée. Par quels moyens. *ibid.* Les Habitans se soumettent. 217.
- Rodolphe** (l'Empereur) Ses querelles avec l'Archiduc Mathias. 107. Qui le force à lui céder le Royaume de Bohême. 170. Sa mort. 200. Son infidélité à l'égard du Prince de Transilvanie. 230. & 231.
- Roger.** A des avis de la mort d'Henri. IV. avant qu'elle arrive. 68.
- Rohan** (le Duc de) S'intéresse à la disgrâce du Duc de Sully. 138. Ses intrigues avec les Protestans. *ibid.* Ses ofres au Comte de Soissons. 187. Son entreprise sur St. Jean d'Angely. 194. Sa proposition à la Cour. 195. Comment il se rend maître de cette Place. 196. Son traité avec la Cour. *ibid.* Il est compris dans le traité de paix. 262.
- Roiffi** (le Sr. de) Proposé pour être Garde des Sceaux. 205. Exclus, & pourquoi. *ibid.*
- Rouanais** (le Duc de) Gouverneur de Poitiers. Va dans cette ville en faveur de Mr. le Prince. 271. Con-

T A B L E

- Contraint d'en sortir. 272.
Rougemont. Vient à Paris dans le dessein de tuer
 Henri IV. 66.
Rouvrai (le Sr. du) Député des Protestans à la
 suite de la Cour. 198. Est envoyé à la Ro-
 chelle, pourquoi, & le succès de son voyage.
ibid. & 217.

S.

- S****T. Geran** (le Sr. de) Ami du Duc de Sully, le
 détermine à se rendre au Louvre. 51. Est
 obligé d'aller faire les excuses de ce Duc. *ibid.*
 Envoyé à Mr. le Prince. Pourquoi. 280. & 334.
St. Paul (le Comte de) Caractérisé par Henry
 IV. 37. Son procès avec le Duc de Longue-
 ville. 235. Il le perd, & la récompense qu'il
 reçoit. *ibid.*
Ste. Croix (le Marquis de) Ses hostilitéz contre le
 Duc de Savoye, & ses conquêtes. 291.
Saumur. Les Protestans tiennent une assemblée
 générale dans cette ville. 140. & *suiv.*
Savoye (le Duc de) Ses plaintes au sujet du dou-
 ble mariage des Enfans de France & d'Espagne.
 107. Son entreprise sur Genève. 133. Menacé
 par la France, il désarme. 134. Prétexte qu'il
 prend pour ataqer le Duc de Mantoue. 222.
 Ses plaintes. 223. Il prend les armes. 224. Ses
 cruautéz dans le Montferrat. 225. Son Mani-
 feste. *ibid.* Sa retraite à la vue de l'armée d'Es-
 pagne. 226. Il fait la paix. A quelles conditions.
 228. Il renouvelle le différend. 240. Il paroît
 agréer l'entremise de la France, sans désar-
 mer, sur quel prétexte. 266. Il refuse de li-
 cencier ses troupes. 290. Ses demandes au
 Roi d'Espagne. *ibid.* Il est ataqué, & perd des
 Places. 291. Projets d'accommodement par
 l'entremise de la France. *ibid.* Ses espérances
 sur cette protection. 292.
Sil.

DES MATIERES.

Sillery (le Chancelier de) Conclut le Traité du mariage du Roi. 3. Tombe dans la disgrâce du Roi, les raisons. 26. Assiste au Conseil tenu après la mort du Roi. 51. Refuse de signer l'Acte de la Regence, pourquoi. 54. Son caractère. *ibid.* Il opine en faveur du Comte de Soissons. 84. Il entre dans le complot contre le Duc de Sully. 113. Sa moleffe à l'égard de Chamier. 146. Sa conduite extraordinaire au sujet de la mort du Baron de Lus. 203. Comment il évite une disgrâce. 205. Son conseil sur la révolte des Princes. 252. Il opine à la paix. 263. Mauvais succès de ses conseils dans l'affaire de Poitiers. 273. Sa triste situation à la Cour. 275. Son discours à l'assemblée des Etats-Généraux. 280. Remis dans les bonnes grâces de la Reine. 336. Ses intrigues contre Mr. de Villeroy. 341.

Sillery (le Commandeur de) Ses efforts pour déterminer la Reine à la paix. 263. Il veut vendre sa Charge dans la crainte d'une disgrâce prochaine. 275. Comment il en est détourné. 276. Commission qu'il reçoit auprès de la future Reine de France. 336.

Simone. Bergère, a une vision sur la mort d'Henri IV. 73. Dévotion de cette Fille *ibid.* Elle devient Supérieure des Hospitalières. 74.

Soissons (le Comte de) Sujet de son mécontentement. 57. Il part pour se rendre à la Cour après la mort du Roi. *ibid.* Sa colère à la nouvelle de la Régence de la Reine. Motifs de ses plaintes. 58. Ses demandes à la Cour lui sont accordées. 84. Il veut empêcher le retour de Mr. le Prince. *ibid.* Assemble ses Amis à l'arrivée de ce Prince. 101. Consent à se réconcilier avec ce Prince. 105. Pour cet effet il va à Sedan. 109. Il est recherché par le Marquis d'Ancre. 110. Sa réponse. *ibid.* Dans quelle vue il se joint aux Ennemis du Duc de Sully. 114. Il va tenir
les

T A B L E

les Etats en Normandie. *ibid.* Sa politique dans le complot contre le Duc de Sully. 119. Il se lie plus étroitement avec le Marquis d'Ancre. 121. Service qu'il lui rend. 122. Sa querelle avec le Prince de Conti. Le sujet. 123. Son mécontentement de la Cour. 157. Il forme le dessein de s'unir avec Mr. le Prince. 159. Avec lequel il s'abouche, & forme une étroite alliance. 160. Sa retraite de la Cour. 176. Il demande le gouvernement de Quillebœuf, & ne peut l'obtenir. 179. Il revient à la Cour. 180. Et approuve le mariage du Roi. 181. Son mécontentement. 185. Ses desseins contre les Ministres. 186. Ses plaintes contre le Maréchal de Fervaques. *ibid.* Ses demandes à ce sujet. Satisfaction qu'il reçoit. 187. Sa mort. 191.

Sorbone (la) Condamne le dogme de l'assassinat des Rois. 79. Et le livre intitulé *le mystère de l'iniquité*. 145. Elle reçoit défense d'examiner le livre de Richer contre le Pape. 182. Elle s'assemble pour la déposition de ce Docteur. 183. La Cour lui interdit la connoissance de cette affaire. 184. Elle dépose Richer *ibid.* Son ordonnance au sujet du Syndicat, *ibid.* Elle veut censurer le livre de Becanus. 199. Elle a ordre de suspendre son jugement. Pourquoi. *ibid.* Les Docteurs vont chez le Chancelier. 218. Et au Louvre. *ibid.* Sont prévenus par la condamnation prononcée à Rome. 219.

Spinola (le Marquis de) Prend Aix-la-Chapelle, à quel sujet. 203. Ses autres conquêtes. *ibid.* Il refuse de souscrire à l'accommodement, sur quel prétexte. *ibid.*

Suarez. Son livre brulé par la main du bourreau. 269. Et condamné à Rome. 270.

Sully (le Duc de) Est consulté par la Reine au sujet des amours du Roi. 10. Conseil qu'il lui donne. *ibid.* Employe la Reine pour obtenir St. Maixant, sans succès, & par quel motif.

DES MATIERES.

15. Le Roi songe à lui ôter les Finances. 25. Sujet de cette disgrâce. 26. Il se dispense d'aller au Louvre après la mort du Roi. 49. Raison de cette conduite. *ibid.* Ses soupçons sur Conchine. 50. Il se détermine enfin à voir la Reine, se met en chemin, & revient. 51. Va à la rencontre de Mr. le Prince. 101. Sujet de sa dispute avec Mr. de Villeroy. 111. Il est continué dans sa Charge de Surintendant des Finances. 112. Refus qu'on lui fait à ce sujet. *ibid.* Son aigreur contre Mr. de Villeroy. 113. Autre querelle avec le même. 114. Il est disgracié. 127. Détail de son ministère. 128. De quoi il est accusé par les Ministres. 129. Sa foiblesse dans sa disgrâce. 131. Il est dépouillé du Gouvernement de la Bastille. 132.

T.

T*Errail* (le Sr. du) Son entreprise sur Genève lui coute la vie. 134.
Thèse. Soutenue en Sorbone contre l'autorité des Conciles. 149. Est combatue. *ibid.* Suites de cette affaire. 150. Autre sur l'Infaillibilité du Pape. *ibid.* Supprimée. *ibid.*
Thou (le Président de) Est nommé Directeur des Finances 129. Pourquoi. *ibid.* Député à Mr. le Prince. Succès de son voyage. 258. Envoyé à l'assemblée de Soissons. 260. Nommé pour examiner les cahiers des Etats. 320.
Tiers-Etat. (la Chambre du) S'opose à l'extinction de la Paulette. Pourquoi. 296. Ses demandes aux deux autres Chambres. *ibid.* Sa proposition d'éteindre le Droit annuel. Ses raisons. 296. Discussion des prétextes allégués en faveur de la Paulette. 298. *Et suiv.* Son aigreur contre la Noblesse. 301. Elle rejette l'abolition de la vénalité des Charges. 302. Et content à la recherche des Financiers. *ibid.* Elle

T A B L E

le s'opose à la publication du Concile de Trente. Sur quels motifs. *ibid.* & 303. Sa demande à l'égard de l'indépendance absolue des Rois pour le temporel. *ibid.* & 304. Amplement combatue. 304. & *suiv.* Son opiniâtreté à la soutenir. 309. Sa requête touchant l'examen des cahiers. 316. Refusée. 317. Contenu de ses cahiers. 318. & *suiv.* Ses remontrances pour la conservation de la Paulette écoutées. 322.

Troyes. Tumulte dans cette ville contre les Jésuites. 150. La plupart des Habitans refusent de les recevoir. 151. Ils l'emportent au Conseil. 152.

V.

V Alençay (le Sr. de) Se rend maître de la citadelle de Calais. 90. De quelle manière il en demande le Gouvernement. *ibid.* Il en est chassé. Sa disgrâce. *ibid.*

Vandôme (le Duc de) Son caractère opposé à ce qu'Henri IV. en pensoit. 43. Ses instances auprès du Roi le jour de sa mort. 71. Il reçoit défense d'aller tenir les Etats de Bretagne. 185. Il fait appeler le Maréchal de Brissac, & il est exilé. *ibid.* Et arrêté. 244. Il se sauve, & va en Bretagne. 248. Ses expéditions. *ibid.* Ses intérêts ménagés à la paix. 262. Ses plaintes à cet égard, & ses hostilités. 268. Contraint de signer un accommodement qu'il n'exécute pas. *ibid.* Il se soumet. 276. Détail des cruautés de ses troupes. *ibid.* Qui sont exclues du pardon. 277.

Vantadour (le Duc de) Commissaire du Roi à la conférence de Soissons. 260.

Varenne (le Sr. de la) Est envoyé vers le Duc de Savoye. Pourquoi. Succès de sa négociation. 134 Il protège de Luines & ses Frères. 284.

Vatan (le Marquis de) Sa révolte. 193. Il est assiégé,

DES MATIERES.

- siégé, pris, & exécuté. 194. Sa conversion à sa mort. *ibid.*
- Vénitiens (les) Renouvellent leurs Decrets contre les Jésuites. 199.
- Verneuil (la Marquise de) Maitresse d'Henry IV. Sort de Paris, & pourquoi. 7.
- Vic (le Sr. de) Gouverneur de Calais. Cause de sa mort. 88. Sa naissance, sa valeur, ses grandes actions, ses emplois, détail de sa fortune. *ibid.* & 89. En quelle estime il étoit parmi les Gens de guerre. 90.
- Vignier (le Sr.) Intendant de Mr. le Prince. A ordre de l'aller trouver. 261. Succès de sa négociation. *ibid.*
- Villeroy (le Sr. de) L'un des Ministres consulté par la Reine après la mort du Roi. 51. Opine à la déclarer Régente. 53. Se charge de dresser l'Acte. 54. Reçoit une prédiction de la mort d'Henry IV. 68. Est d'avis qu'on satisfasse le Comte de Soissons. 84. Il a querelle avec le Duc de Sully. Pourquoi. 111. Service qu'il rend à ce Seigneur. 112. Il se résout à le perdre. 113. Son avis à la Reine sur le parti qu'elle doit prendre dans la situation des affaires. 145. Il est nommé adjoint du Marquis d'Ancre pour son entrevue avec les Princes. Pourquoi. 180. Son alliance avec le Marquis d'Ancre. 233. Il se brouille avec lui. Pourquoi. 239. Son conseil dans la révolte des Princes. 251. Ses remontrances particulières. 252. Il rejette la paix. Sur quel motif. 263. Il y consent. Pourquoi. 264. Son avis sur la nouvelle révolte de Mr. le Prince. Suivi. 273. Commis à l'examen des cahiers des Etats. 320. Son mécontentement de la Reine. 336. Sa mésintelligence avec le Marquis d'Ancre. *ibid.* Qui revient à son avis au sujet de la paix. 337. Sa conduite sur les plaintes de la Reine. 339. Il est envoyé à Mr. le Prince.

T A B L E D E S M A T.

- Université* (l') S'opose à l'établissement des Collé-
ges de Jésuites. 81. Renouvelle ce procès. 167.
Accusations qu'elle forme contre ces Pères.
ibid. & 168.
Ursulines (les) Leur établissement dans Paris. 237.

Y.

- Y** *Veteaux* (le Sr. des) Démis de l'emploi de
Précepteur du Roi. 154. Sujet de sa dis-
grace. *ibid.*

Fin de la Table des Matières du Tome premier.



